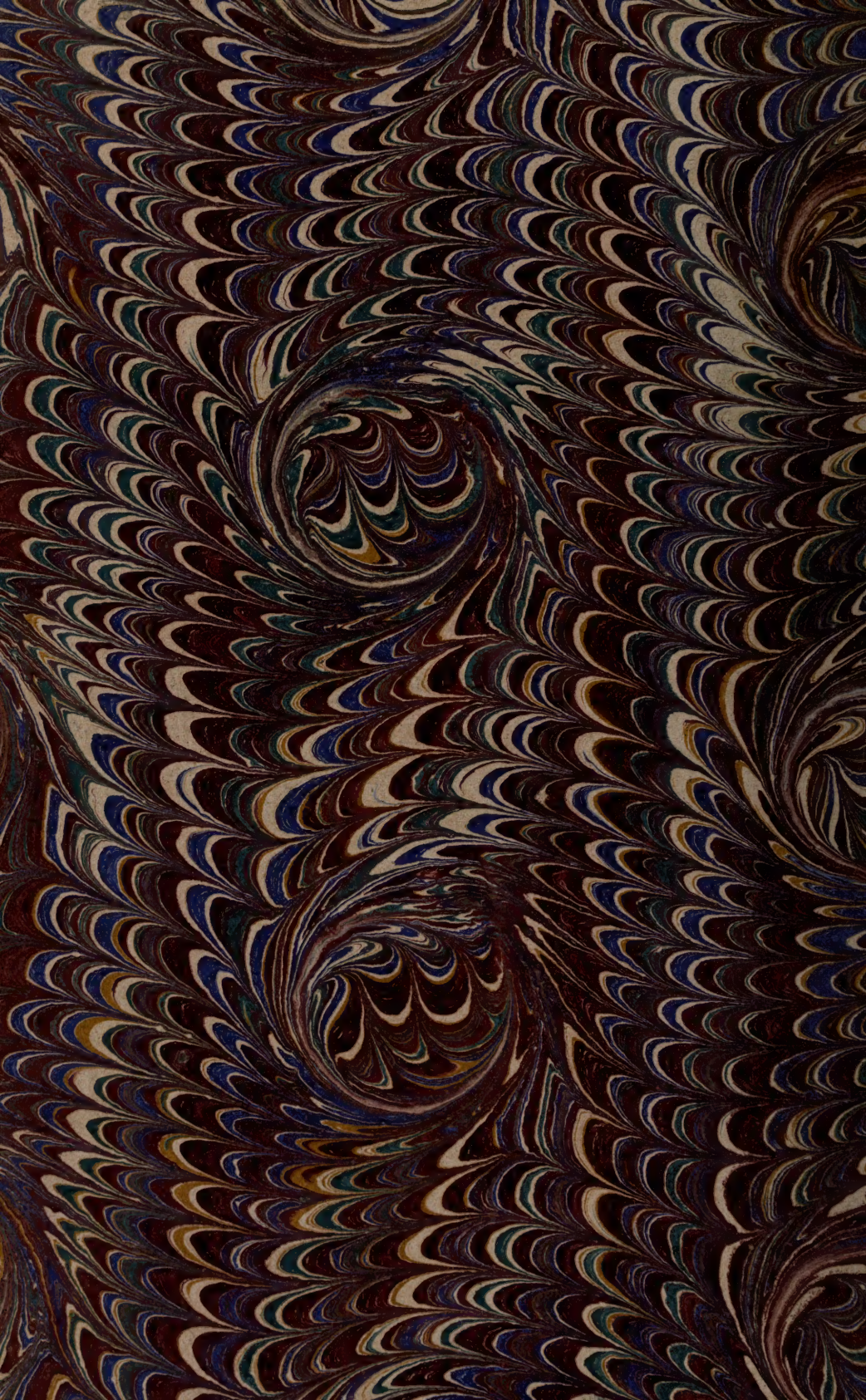

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1899

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI.

Rue de la Limite, 21.

1899

CJ
3
R4
t.55

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

NOTE

SUR UN

DENIER DE HENRI DE VERDUN

ÉVÊQUE DE LIÉGE (1075-1092)

Dans le second volume, publié en 1894, de son important ouvrage sur les monnaies allemandes de l'époque des empereurs des maisons de Saxe et de Franconie (1), M. Hermann Dannenberg nous fit connaître, sous le numéro 1824 (pl. XCVIII), un rare denier de l'évêque de Liége Henri de Verdun (1075-1092), appartenant au cabinet impérial des médailles de Saint-Pétersbourg, dont le revers en partie oblitéré n'offrait plus de légende, partant plus d'indication d'atelier monétaire, mais au droit duquel s'attachait, pour nous, un intérêt historique considérable.

Un second exemplaire, mieux venu à la frappe, de cette pièce qu'on peut regarder comme une des plus curieuses de la numismatique liégeoise,

(1) *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.*

étant entré, depuis la publication du volume de M. Dannenberg, dans le médaillier de l'État belge, et présentant cette fois, au revers, un fragment de légende, il m'a paru utile de donner de la monnaie susdite une nouvelle et plus complète explication.

En voici donc la reproduction aussi exacte que possible et la description.

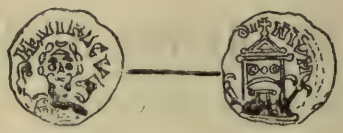

HEINRICV(S). Buste épiscopal de face, à tête tonsurée et à cheveux étagés. Sur la poitrine, le mot PAX. Dans la main droite, une crosse; dans la gauche, un livre fermé.

Rev. . . . ƀINIVM. Bâtiment à fronton surmonté d'une croix. Des deux côtés de sa base, s'élance un lis à longue tige.

Argent. Poids : 0 gr.82 Coll. de l'État

Le mot PAX que l'on peut lire, comme M. Dannenberg l'a d'ailleurs remarqué, au droit de ce denier, ne fait ni plus ni moins allusion qu'à l'une des plus curieuses et des plus belles institutions du moyen âge en Belgique, à la célèbre Trêve-Dieu dite Paix de Liége, dont l'évêque Henri de Verdun fut le promoteur en 1081.

Cette *Paix* (1), que la plupart des comtes et des

1) Bien que la Trêve-Dieu liégeoise de l'an 1081 ait été désignée sous

grands feudataires de la Lotharingie, réunis à Liége sur l'invitation de l'évêque, s'engagèrent à faire respecter par leurs sujets et subordonnés, était, dit Edmond Poullet (1), comme presque toutes les lois de Trêve-Dieu, une sorte de transaction entre l'idéal pacifique qu'on poursuivait à cette époque et les passions violentes avec lesquelles il fallait compter. C'est ainsi qu'elle ne défendait la guerre, le pillage, l'incendie et les autres actes de violence que pendant trois jours de la semaine et pendant certaines périodes

le nom de *Paix*, il ne faudrait pas confondre la *Paix de Dieu* avec la *Trêve de Dieu* (*Treuga seu Trewa Dei*). La Paix précéda la Trêve de plusieurs années et n'eut pas une égale durée.

La Paix de Dieu dont on s'occupa déjà, en France, aux conciles mixtes de Charroux en 988, de Narbonne en 990 et de Limoges vers 994, afin de remédier aux calamités qu'engendraient les guerres privées, devait être générale, absolue, inviolable, interdisant à tous, en tout temps et en tout lieu, les violences contre les personnes et les choses, les attaques armées, etc. Un tel état de choses était impossible avec l'organisation sociale du moyen âge ; il ne pouvait être qu'éphémère. Aussi, les guerres privées recommencèrent-elles bientôt de plus belle. Ne pouvant obtenir une paix absolue, on fut conduit à chercher les moyens d'obtenir des périodes de paix. Dans ce but on introduisit dans les anciennes lois sur la paix, des modifications importantes, et la Paix de Dieu devint la Trêve de Dieu, qui n'était plus qu'une paix partielle.

Les Trêves-Dieu proclamées en France, au XIe siècle, prirent pied à la même époque dans nos contrées et passèrent en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. (*Voy*. SEMICHON, *La paix et la trêve de Dieu*. Paris, 1869, 2e édition; et KLUCKHOHN, *Geschichte des Gottesfriedens*. Leipzig, 1857.)

(1) *Histoire politique interne de la Belgique*, p. 122.

annuelles (1). Néanmoins, elle comminait contre ses infracteurs des peines sévères, telles que la confiscation du fief si le coupable était homme libre, la section de la main s'il était serf, et, pour l'un comme pour l'autre, l'excommunication. En outre, elle donnait à l'évêque de Liége le droit d'imposer des *quarantaines* ou trêves obligatoires de quarante jours entre familles ennemies, dans chaque cas spécial, pour permettre de tenter une réconciliation.

A la différence des autres lois de Trêve-Dieu, elle donna naissance à un tribunal spécial destiné à la faire observer, le *Tribunal de la Paix*, qui acquit presque aussitôt une importance si grande que, dès le XIIe siècle, son institution fut confirmée par le Saint-Siège et par l'Empire (2).

Ce tribunal, au sujet duquel Polain a donné d'intéressants détails dans son *Histoire du pays de Liége*, d'après un document curieux du XIVe siècle conservé aux archives de la province (3), était de nature à la fois ecclésiastique et féodale, exerçait son action dans toute l'étendue de la juri-

(1) Depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie et de la Septuagésime à l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire pendant près de la moitié de l'année.

(2) *Voy*. Dipl. de l'empereur Frédéric, daté de 1155, dans le *Lb er cartarum Eccles. Leod.*, fol. 56, et dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. III, p. 109.

(3) *Positio pro justificatione judicii pacis pro parte episcopi Leodiensis Avenione exhibita in consistorio publico contra ducem Brabantiæ.*

diction spirituelle de l'évêque, et ne pouvait être présidé que par lui. Celui-ci, au surplus, y siégeait, à des époques indéterminées (1), entouré des chefs de son clergé et des grands barons de la principauté (2).

Il faut remarquer encore que tous les laïcs, sauf les bourgeois de Liége, étaient ses justiciables ; qu'il connaissait de trois sortes de crimes (3); et qu'à l'origine sa procédure participait de la barbarie des mœurs du temps : en effet, elle se réduisait, pour ainsi dire, au duel judiciaire; mais au moins le plus humble des serfs y était traité avec les mêmes égards que le plus puissant des guerriers. Plus tard, il ne jugea plus que sur des preuves testimoniales. L'accusé seul, s'il refusait de se soumettre à son enquête, conservait le droit

(1) Le tribunal de la paix ne siégeait que le samedi : « Monsaignor de Liege, dit Hemricourt, et nul aultre de ly puet seoir al paix a Liege, en lengliese Nostre Dame. de leis le grande engleise et nient aultrepart, et par le semdi, et non par aultre jour, en la manire qu'il a accostumeit ; et puet le journee delle Paix raseoir a samedy et nient a aultres journees . » (V. *Li Patron del temporaliteit,* par J. de Hemricourt, publié par Polain à la fin de son histoire.)

(2) Au jour fixé pour la séance, l'évêque, couvert de ses vêtements pontificaux, arrivait à l'église de Notre-Dame-aux-Fonts et prenait place au milieu du chœur. Près de lui, debout, se tenait le mayeur, armé de pied en cap ; autour d'eux siégeaient les juges de la paix. Les maîtres de la cité, ainsi que tous les feudataires du diocèse, brabançons, hennuyers, namurois, limbourgeois ou liégeois, étaient de droit juges, de sorte qu'il y en avait toujours un nombre suffisant à la séance. (Namèche, *Histoire nationale*, t. V, p. 874.)

(3) *Li Patron del temporaliteit*, travail remarquable sur l'ancien

d'en appeler au jugement de Dieu, c'est-à-dire au duel, qui avait lieu, alors, devant les échevins de la cité.

En somme, le *Tribunal de la Paix* imprima à la justice liégeoise une autorité singulière. Sa compétence s'étant modifiée, par la suite, il prit même le caractère d'un des plus hauts tribunaux criminels du pays. Il fut, à la vérité, une cause de conflits fréquents entre les évêques et les princes voisins; néanmoins, appuyé par le Saint-Siége, par l'Empire, par la nation liégeoise entière, il resta debout jusqu'au xve siècle, ne tomba que sous les coups de Charles le Téméraire, à l'heure de l'effondrement général de toutes les institutions de la principauté, et marqua la première étape décisive vers la renaissance d'un ordre légal régulier (1).

Telle fut, dans ses grandes lignes, l'institution dont le mot PAX rappelle le souvenir au droit du denier qui fait l'objet de cette note.

Quant à la légende du revers de cette même pièce, je crois pouvoir en faire TVDINIVM, c'est-à-dire Thuin sur la Sambre, une des plus anciennes possessions de l'Église liégeoise, à laquelle

droit public liégeois, énumère ces crimes : « Assavoir de murdre, de robe et de disheritanches, en laqeil murdre sont comprieses et enclouses arsiens fais sains werre et sains deffianches, biesses speteez noturnament, de fait celeis et cas semblans, de triwes et quarantaine brisye et paix brisye. »

(1) Poullet, ouvrage cité, p. 124.

l'évêque Notger, à la fin du xe siècle, donna le titre et le rang de ville, et qu'il entoura de murailles.

Il existe, on le sait, des deniers de type impérial frappés à Thuin dans le premier tiers du xie siècle. Le droit de forger une monnaie épiscopale dans cette ville, déjà exercé par Théoduin (1048-1075) et par Otbert (1092-1119), fut confirmé à leur successeur Henri II de Limbourg, le 7 septembre 1155, par l'empereur Frédéric Barberousse, et Thibaut de Bar (1303-1312) paraît être le dernier évêque qui en ait fait usage (1).

Les diverses monnaies de ces princes, sorties de l'officine tudinienne, ne nous avaient, jusqu'à ce jour, donné du nom de Thuin d'autres variantes que TVIN, TVINVS et TVDIN. L'appellation TVDINIVM (2) est donc une forme nouvelle, que l'on rencontre toutefois dans les documents écrits du moyen âge, particulièrement dans les *Annales de Lobbes* (3) et les *Gesta* de l'abbé Folquin (4), sous les années 868, 889, 954, 980 et 1053, c'est-à-dire longtemps avant et aussi à peu près à l'époque

(1) *Voy.* de Chestret, *Histoire numismatique de la principauté épiscopale de Liége*, p. 53.

(2) Chotin (*Études étymol. et archéol.*, p. 394) estime que Tudinium n'est qu'un adjectif de nom propre que l'on a fait accorder avec Castrum. Thuin, d'après cette manière de voir, aurait été originairement le château-fort de Twin, Tudwin ou Tudin.

(3) *Annales Laubienses* (Pertz, *Monumenta Germaniæ hist.*, SS cr., t. IV, p. 20.)

(4) *Falcuini gesta abbatum Lobiensium.* (Id. *ibid.*, pp. 61, 66, 73.) L'auteur des Gesta mourut en 990.

même où fut frappée la monnaie de l'évêque Henri de Verdun.

La ville de Thuin, dont le sort fut étroitement lié à celui de l'abbaye de Lobbes, fut prise, ruinée et incendiée, précisément en cette année 1053, au cours de la guerre que se firent l'empereur d'Allemagne Henri II et le comte de Flandre Baudouin de Lille. Cependant, elle se releva de ses ruines et de nouvelles fortifications remplacèrent les anciennes. Or, étant donné le caractère commémoratif de la pièce dont je m'occupe, je serais assez porté à voir dans le type de son revers, autrement dit, dans le bâtiment flanqué de deux fleurs de lis à sa base, une sorte d'allusion au relèvement de cette cité après le désastre qui l'avait anéantie, l'an 1053.

Fréd. Alvin.

DEUX MONNAIES D'OR

DE

JEAN II, SEIGNEUR DE WESEMAEL ET DE RUMMEN

(1415-1464)

La commune de Rummen, qui était la localité principale de l'ancienne seigneurie de ce nom, fait actuellement partie de la province de Brabant et se trouve sur les confins du Limbourg belge. Les habitants de la seigneurie de Rummen, laquelle dépendait de l'ancien comté de Looz, prétendaient que ce nom rappelait l'origine romaine de l'endroit. L'existence de cette vieille tradition est confirmée par des monnaies de Rummen des XIVe et XVe siècles portant la légende : *Moneta Romanorum*.

Plusieurs familles se sont succédé dans la possession de Rummen. La plus ancienne citée dans les documents connus qui parlent de Rummen, est celle de *Montferrant*. Une charte de 1240 nous apprend que Guillaume de Montferrant, chevalier et seigneur de Rummen, a vendu, du consentement de ses fils Ade et Renaud, au monastère d'Orienten, les biens de Ter Borch, moyennant

six deniers, monnaie de Liége, par an (1). Cette famille de Montferrant s'éteignit à la fin du XIVe siècle par la mort d'Arnold de Rummen, prétendant au comté de Looz, décédé en 1370 sans laisser de postérité.

L'histoire de Rummen présente ensuite une lacune de plusieurs années jusqu'à Jean II, sire de Wesemael et de Rummen, que nous trouvons, en 1415, comme possesseur de cette seigneurie.

Ce Jean II, le dernier rejeton mâle de sa famille, était allié aux Montferrant, car Arnold II, de Wesemael, un de ses ancêtres, avait épousé la fille aînée d'Iwan de Montferrant (2).

Jean II nous a laissé d'abondantes espèces frappées en qualité de seigneur de Rummen. Van der Chijs (3) nous a donné une riche série monétaire de ce dynaste, dont il n'a cependant connu aucune pièce d'or. Deux monnaies frappées dans ce métal précieux par le peu scrupuleux seigneur de Rummen se trouvent dans notre collection. Nous les avons fait graver toutes les deux, quoique la première ait déjà été donnée, en 1873, par M. H. Dannenberg, dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde* (page 296).

(1) *Notice historique sur la commune de Rummen*, etc., par J. Wolters Annexes, n° 41.

(2) *Notice historique sur la commune de Rummen*, etc., par J. Wolters. *Voir* la note de la page 98.

(3) *De munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg, enz.*, par P. O. van der Chijs, p. 263 et pl. XXIV.

1. *Droit.* Saint Jean-Baptiste debout, la tête nimbée, tenant l'agneau pascal sur le bras gauche. Entre les jambes du saint, une tête de profil à droite (?). La tête et les pieds de l'apôtre vont jusqu'au bord de la pièce.

Légende : S ⁝ IOHANNES — BABTISTA ⁝ ✠ —

Rev. Le globe impérial crucigère dans un entourage lobé de huit arcs de cercle à deux traits dont celui de l'intérieur est très enjolivé. Une fleur de lis se voit au sommet de chaque angle rentrant.

Légende : ✠ ⁝ MONETA ⁝ NOVA ⁝ RO'MANORVM ⁝.

Or. Poids : 3gr.24. Notre collection.

Nous avons fait reproduire le florin d'or au saint Jean-Baptiste quoiqu'il ait déjà été publié, cette curieuse pièce étant inconnue de la plupart de nos amateurs qui n'ont pas souvent l'occasion de consulter l'excellente publication allemande qui lui a donné l'hospitalité.

M. H. Dannenberg a prouvé d'une manière incontestable que ce florin d'or ne peut appartenir qu'à Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen, dont plusieurs monnaies connues porte la

légende : *Moneta nova Romanorum* (1). Le premier o du mot *Romanorum* est suivi d'une apostrophe qui indique, sans aucun doute, qu'une lettre manque. Cette lettre ne peut être qu'un M. Nous arrivons ainsi à la lecture : *Rommanorum*, forme qui ne peut s'appliquer qu'à Rummen (2). De plus, les fleurs de lis du sommet des angles rentrants de l'entourage lobé du revers rappellent les armoiries de Wesemael qui étaient de *gueules à trois fleurs de lis au pied coupé d'argent*. Notre florin d'or au saint Jean-Baptiste doit donc être définitivement classé à Rummen, quoique le type et le style de cette rare monnaie puissent faire supposer que sa patrie doive être cherchée hors de nos provinces.

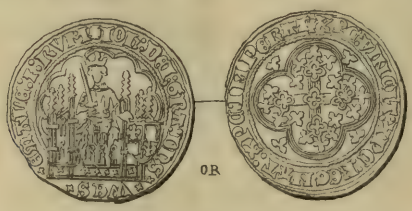

2. *Droit.* — Dans un encadrement lobé dont on ne voit que huit arcs, le sire de Rummen, couronné, assis sur un trône gothique dont le bas traverse la légende. De la main droite, le dynaste tient

(1) *Voir* la planche XXIV de l'ouvrage de van der Chijs cité plus haut et encore *Revue de la numismatique belge*, année 1860, p. 252, n° X, et pl. XII, même numéro, et année 1864, p. 206, nos I et II, et pl. XIII, mêmes numéros.

(2) *Voir* le billon de Henri de Diest et de Jeanne de Wesemael donné par van der Chijs, pl. XXIV, n° 7.

l'épée haute ; de la main gauche, un écu écartelé, aux 1 et 4, de gueules à une fleur de lis (1) au pied coupé d'argent (*Wesemael*), aux 2 et 3, d'argent au lion de sable (*Montferrant-Orey*).

Légende : ✠ IOH : DEI : GRA : DNS × — × WES × — × EMALE : Z : RVM.

Rev. Dans un encadrement de quatre demi-cercles à deux traits et à intersections ornées, croix ajourée portant cinq ornements quadrilobés et terminés par des bouquets de fleurons.

Légende : ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Or. Poids : 1gr.576 Notre collection.

Cette rare demi-chaise d'or, dite *demi-écu klinckart* ou *clinckart,* est l'imitation des pièces au même type émises, en Brabant, par Jean IV, Philippe de Saint-Pol et Philippe le Bon ; à Liége, par Jean de Bavière et Jean de Heinsberg, etc., etc. De semblables monnaies ont été frappées en grand nombre par des princes qui régnaient tous vers la même époque que Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen.

Il est très probable que le sire de Rummen a fait

(1) Wesemael portait de gueules à trois fleurs de lis au pied coupé d'argent. Le graveur des coins des monnaies de Jean II, de Wesemael et de Rummen, a, sur notre pièce comme encore sur d'autres monnaies de Rummen, supprimé deux des trois fleurs de lis. Cette suppression donnait à Jean II les mêmes armoiries que celles de Jean IV et de Philippe de Saint-Pol, princes contemporains du seigneur de Rummen et dont ce dernier a souvent imité le numéraire.

forger des *écus klinckarts* au même type, les bénéfices que devait laisser la fabrication de la pièce entière étant beaucoup plus considérables que pour le *demi-écu klinckart*. Jean II a peut-être aussi frappé des *quarts de klinckart*.

D'autres familles, après celle de Wesemael, ont encore possédé Rummen, dont une moitié fut vendue, en 1591, à Guillaume Hoen de Cartils (1), et la partie restante, en 1637, à son fils Jean. Rummen cessa dès lors d'être un fief héréditaire.

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) *Notice historique sur la commune de Rummen*, etc., par J. Wolters, p. 142

MONNAIES

DU

COMTE AUGUSTE DE LIMBURG STIRUM

PRINCE-ÉVÊQUE DE SPIRE

1770-1797

MÉDAILLES QUI LE CONCERNENT

PLANCHES I ET II

Damien-Auguste-Philippe-Charles, comte de Limburg Stirum, évêque de Spire et prince de l'Empire, en sa qualité de prévôt de Weissemburg, gouverna l'évêché de Spire pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Il semble avoir été étranger aux affaires politiques de son temps, mais il occupa son siège avec distinction et on retrouve en lui un type intéressant d'évêque grand seigneur de la fin de ce siècle. Administrateur vigilant, il a laissé des traces nombreuses de son passage à l'évêché de Spire et, malgré les défauts inhérents à son caractère autoritaire, on peut dire que son nom occupe une place importante dans l'histoire de ce diocèse. Les écrits du temps nous le représentent comme un prince énergique, plein d'esprit, mais dur; comme un évêque fier, entêté, mais très zélé, qui s'exagérait un peu la puissance

d'un prince de l'Empire et la haute dignité d'un évêque (1).

Auguste (2), comte de Limburg Stirum, né le 16 mars 1721, était le second fils du comte Otton-Ernest et d'Amélie-Élisabeth-Marie de Schönborn, sœur du célèbre évêque de Spire Damien-Auguste de Schönborn.

Dès l'âge de 8 ans, il reçut la tonsure et les ordres mineurs des mains de l'évêque suffragant d'Hildesheim, Ernest-Frédéric von Twickel. Il fit ses premières études à Coblence, où demeurait son oncle François-Georges de Schönborn, archevêque de Trèves; en 1742, il se rendit à Rome pour y étudier la théologie, mais sa santé l'obligea à revenir en Allemagne, où il termina ses études.

En 1744, il fut reçu chanoine de Munster, d'Hildesheim et de Spire; son oncle l'archevêque de Trèves, qui était doyen de ce dernier chapitre, renonça à cette dignité, le 2 novembre 1755, en faveur de son neveu. Peu après, il devint conseiller secret de l'électeur palatin et chevalier de son ordre de Saint-Michel, puis conseiller de l'électeur de Cologne, vice-président de la régence de Munster et doyen de Xanten. Son élection en

(1) *V.*, pour sa biographie, Remling, *Geschichte der Bischöfe zu Speyer*. Mainz, 1854, t. II. — J. Geissel, *Der Kaiser-Dom zu Speyer*. Mainz, 1822, t. III. (L'auteur de cet ouvrage devint plus tard archevêque de Cologne.) — *Allgemeine deutsche Biographie*. Leipzig, 1883, *verbo* Limburg-Stirum.

(2) C'est sous ce nom qu'il est connu.

qualité d'évêque de Spire lui valut la prévôté de Weissenburg, qui lui donnait le titre de prince de l'Empire.

Dès l'époque de sa nomination de doyen du chapitre de Spire, commencèrent avec les chanoines les discussions et les procès qui devaient empoisonner toute son existence. Ces querelles continuelles avaient leur origine en partie dans les mœurs du temps et en partie dans le caractère peu endurant du nouveau doyen.

Le premier différend surgit à l'occasion de la reconstruction de la cathédrale de Spire, qui avait été brûlée par les Français en 1685; cette église dépendait du chapitre, la juridiction temporelle des évêques ne s'étendant pas sur la ville elle-même. Ce travail avait été décidé, mais il semble que le nouveau doyen avait voulu faire prévaloir ses idées d'une manière trop impérieuse contre l'avis des membres du chapitre. L'évêque de Spire, cardinal von Hutten, soutenu par les plus jeunes chanoines, se brouilla avec le doyen; la dispute s'envenima à tel point que l'évêque suspendit le doyen de sa dignité; celui-ci en appela à la chambre impériale de Wetzlar et au pape. Après différentes péripéties, l'affaire se termina à l'entière satisfaction du doyen, par un accord conclu le 13 janvier 1767. Les frais du procès, qui montaient à la somme de 20,000 florins, furent mis à la charge du chapitre (1).

(1) On a publié un certain nombre de factums sur la légitimité de

Peu d'années après, le 20 avril 1770, mourut l'évêque de Spire, François-Christophe, baron von Hutten. Le chapitre profita de l'interrègne pour régler différentes questions litigieuses, et il fit frapper 300 pièces de monnaie, en souvenir de cet événement.

A l'arrivée du commissaire impérial, comte de Neipperg, on procéda à l'élection du nouvel évêque. Le choix unanime du chapitre se porta sur son doyen, Auguste-Philippe, comte de Limburg Stirum. Ce choix était de nature à étonner si l'on se rappelle l'animosité qui avait régné entre le doyen et le chapitre. On insinue que les chanoines désiraient se débarrasser ainsi d'un membre trop remuant; mais il y a plutôt lieu d'admettre que le choix du chapitre avait été guidé par les qualités sérieuses du nouvel élu, et que les chanoines avaient en même temps voulu réparer les calomnies qui avaient été répandues contre lui pendant les longs débats qu'ils avaient eus avec leur doyen.

Ce choix, en effet, dit un des historiens de Spire, n'était pas mauvais; l'élu était un prélat plein de science et de talent; il avait une volonté impérieuse mais inflexible; il remplissait avec conscience tous les devoirs de sa charge et ne souffrait pas qu'on portât atteinte à ses droits et à ses prérogatives; il joignait à cela de grandes capacités comme

cette suspension; les facultés des Universités de Paris et de Louvain furent consultées à ce sujet.

administrateur, son activité était extraordinaire, elle s'étendait à toutes les parties de son diocèse et rien ne se faisait sans son avis.

Le nouvel évêque fut sacré le 29 mai 1770 par l'évêque d'Hildesheim; il saisit les rênes du gouvernement avec une énergie que réclamaient les besoins du pays, il fit bientôt régner partout l'ordre et l'économie; grâce aux mesures énergiques qu'il prit pendant la famine qui désola le pays en 1771, celle-ci se fit bien moins sentir dans son diocèse que dans les contrées environnantes. Il réorganisa la gestion du temporel de l'évêché et fit preuve en cette circonstance de qualités remarquables; il augmenta notablement la fortune de l'évêché et il put ainsi se procurer les ressources nécessaires pour la création des nombreuses œuvres de bienfaisance qu'il établit dans son diocèse et il les y consacra tout entières. On lui doit la création d'une caisse des veuves, qu'il fut un des premiers à établir, et la création de caisses d'épargne; il fonda un orphelinat où les enfants étaient élevés et entretenus à ses frais jusqu'à l'âge de 16 ans, ou jusqu'au moment où les orphelins pussent trouver de l'ouvrage ou un service; il fonda à Bruchsal et à Diedesheim des hôpitaux pour les compagnons ouvriers et les domestiques mâles; il en confia l'administration aux frères de la Miséricorde.

La construction de l'hôpital de Diedesheim coûta plus de 50,000 florins, mais cet établisse-

ment fut très mal accueilli par les habitants de la ville ; ils se révoltèrent et il fallut l'intervention des troupes impériales pour rétablir l'ordre. On lui doit aussi la création dans le bailliage de l'évêché de places de médecins pour les pauvres.

Les écoles, les gymnases et les séminaires furent également l'objet de tous ses soins ; il agrandit le séminaire, créa des bourses d'études, fonda des écoles gratuites ; les écoles du pays s'améliorèrent notablement sous son administration, l'instruction donnée aux enfants fut plus soignée, le sort des instituteurs mieux assuré.

Mais malgré tout le bien qu'il avait fait, peu d'évêques, dit un de ses historiens, eurent plus d'ennemis ; il inspirait plus de crainte que d'affection ; sa dureté, sa ténacité, son caractère violent détournaient de lui le cœur de ses sujets.

Il s'occupa avec le même zèle de la direction spirituelle de son diocèse. On regarde ses lettres pastorales sur l'exercice de la religion, sur les mœurs, comme formant un traité complet de théologie pour les ecclésiastiques ; dans ses ordonnances pour les laïcs de son diocèse, il aborda, d'une manière remarquable, des sujets de toute nature : il y en a même qui touchent à des questions d'économie sociale.

L'œuvre capitale de son épiscopat fut la reconstruction de la cathédrale de Spire, qui avait beaucoup souffert de l'incendie de 1685. Cet édifice remarquable contenait les tombeaux des empereurs

d'Allemagne. Les travaux furent commencés le 9 mars 1772, sous la direction de l'architecte Franz-Ignace Neumann; grâce au trésor amassé dans ce but par le chapitre et à l'habile gestion de l'évêque, ils purent être poursuivis sans interruption et furent terminés à la fin de l'année 1777. Ce travail coûta 100,000 florins (1).

Parmi ses autres travaux, il faut citer la muraille dont il fit entourer sa résidence de Bruchsal ; il la fit construire à la suite des démêlés qu'il avait eus avec la régence de cette ville au sujet de la reconstruction d'un mur au Tribunal, que l'on jugeait inutile. Après avoir épuisé tous les moyens de procédure, de guerre lasse et pour avoir la paix, il fit entourer sa résidence d'une enceinte.

Au commencement de son règne, l'évêque vécut en bon termes avec son chapitre, mais il ne tarda pas à se brouiller avec lui et la bonne harmonie ne se rétablit plus jamais entre eux.

L'évêque était surtout vigilant pour la conservation de l'ancienne doctrine de l'Église pure et sans mélange ; ennemi des nouveautés, il était surtout en garde contre celles inspirées par le Joséphisme, qui avait bon nombre d'adhérents, même dans le clergé, en Allemagne. Son zèle les lui faisait considérer comme hérétiques.

Ce fut la cause des longs et violents démêlés

(1) Cette belle église a été restaurée de nos jours et rétablie dans son style primitif.

qu'il eut avec divers ecclésiastiques de son diocèse. En 1780, ce fut avec le professeur Wierl, qu'il accusait d'hérésie ; celui-ci était soutenu par le margrave de Bade (1) ; l'affaire fut portée à Rome et finit par s'apaiser. Le professeur Hoffmann, de Bruchsal, fut moins heureux : il dut faire amende honorable. La plus violente discussion fut celle qu'il eut avec le chanoine Adam Gärtler, prédicateur du chapitre noble de Bruchsal; ce procès dura plusieurs années ; Gärtler finit par en appeler à Rome et au pouvoir impérial et il obtint gain de cause après de longues années de procédure.

Geissel, en parlant des démêlés de l'évêque avec le conseiller ecclésiastique Deubel, cite une anecdote caractéristique. Deubel avait critiqué avec une certaine vivacité le gouvernement de l'évêque; celui-ci, pour l'éloigner de Bruchsal où il était curé, lui avait donné une bonne cure à Cronau ; mais comme il refusait de s'y rendre, l'évêque le fit appeler à l'évêché. A peine introduit devant l'évêque, celui-ci l'interpella d'un ton irrité; Deubel lui répondit vivement en lui reprochant ses emportements. L'évêque, interdit, garda quelques instants le silence : « Il a raison, finit-il par dire comme se parlant à lui-même, je ne puis lui en vouloir... seulement, rappelez-vous que je suis

(1) Un poème satirique, la Wierlade, fut publié à l'occasion de ce débat. — *V.* aussi la bibliographie du P. Somervogel à l'article Phil.-Ant. Schmidt.

votre évêque et, une autre fois, ne faites plus de critiques aussi acerbes. » Deubel, ému, lui baisa la main, en lui disant : « Vous êtes bon, mais colère. — Allons, répondit Auguste, laissez-moi être bon une fois et venez déjeuner avec moi. » A la surprise générale, le curé revint le soir même dans sa cure et le lendemain il reçut de la part de l'évêque une pièce de vin.

Un débat qui fait plus d'honneur à l'évêque de Spire fut celui qu'il soutint contre une partie de l'épiscopat allemand pour la défense du Saint-Siège, lorsque plusieurs évêques allemands, sous l'influence des doctrines du Joséphisme, voulurent s'opposer à la création d'une nonciature à Munich. Loin de s'unir à eux, l'évêque de Spire combattit vivement leur manière de voir ; il fit preuve en cette circonstance d'une grande perspicacité et d'une fermeté particulière. La position qu'il prit dans cette discussion fut des plus honorable pour lui.

En 1769, les trois électeurs ecclésiastiques de l'Empire s'étaient réunis à Coblence et, dans leur réunion, avaient formulé 30 articles, qu'ils avaient envoyés à l'empereur Joseph II, dans le but, disaient-ils, de protéger l'Église allemande contre les usurpations du Pape ; ils considéraient la nonciature comme un empiètement de sa part et ils se disaient particulièrement menacés par l'érection d'une nouvelle nonciature à Munich. L'évêque, invité par l'électeur de Mayence (1) à se

(1) Emmerich-Joseph de Breidbach Bürresheim.

joindre à eux, lui répondit qu'il était prudent d'attendre pour savoir quels seraient les pouvoirs accordés au nouveau nonce ; si ces droits concernaient simplement les cas réservés, il lui paraissait qu'on devait s'estimer heureux d'avoir un intermédiaire en Allemagne au lieu de devoir chaque fois s'adresser directement à Rome. Il voyait dans les démarches de l'électeur — auquel se joignit plus tard l'archevêque de Salzbourg — simplement une tentative pour augmenter son pouvoir et pas du tout le souci de la liberté de l'Église ; d'ailleurs, disait-il, il préférait accorder quelque chose au pape plutôt qu'à l'archevêque ; les origines de l'un étaient divines, celles de l'autre seulement humaines.

Quand le nouveau nonce de Munich, monseigneur Zoglio, archevêque d'Athènes, fut nommé, les évêques dissidents, excités par l'électeur de Cologne, frère de l'Empereur (1), se réunirent à Ems, dans le but de définir les relations de l'Église allemande avec le Pape ; en s'inspirant des principes de Fébronius, ils rédigèrent une protestation en 85 articles qu'ils adressèrent à l'Empereur sans en donner préalablement connaissance à l'évêque de Spire. Celui-ci écrivit à l'Empereur, sans crainte de s'attirer sa disgrâce, pour appeler son attention sur l'importance qu'il y avait à ne

(1) Maximilien-François-Xavier, archiduc d'Autriche, avait été nommé coadjuteur à Cologne en 1780, et archevêque en 1784.

pas prendre de décision avant d'avoir entendu les autres évêques. L'évêque, violemment attaqué par ses adversaires, y répondit par ses lettres et ses mandements et se déclara ouvertement adversaire de la proclamation d'Ems, dans une réponse rédigée par l'ex-jésuite Schmidt (1), qui était son suffragant depuis 1790 et son conseiller.

L'opposition que l'évêque de Spire avait faite à la déclaration d'Ems lui avait suscité des inimitiés ; l'archevêque de Mayence, notamment, lui en voulait et cherchait une occasion de le lui témoigner. Geissel, qui rapporte diverses anecdotes relatives à l'évêque Auguste, en cite une qui eut un grand retentissement et qui semble plus exacte que d'autres qu'il raconte ; elle dépeint bien le caractère de l'évêque et elle est assez curieuse pour être relatée.

D'après une ancienne loi, l'évêque de Spire était tenu de venir à Mayence le jour anniversaire du sacre de l'archevêque et, en sa qualité de suffragant, de dire le bénédicité à table. Cet usage était tombé en désuétude, mais l'archevêque Emmanuel-Joseph, qui était brouillé avec l'évêque Auguste de Spire, à cause de la déclaration d'Ems, voulut le faire revivre et, malgré les remontrances de son ministre Dalberg, il envoya un message à Spire pour inviter l'évêque à venir dire le bénédi-

(1) *Voy.*, sur les écrits de Philippe-Antoine Schmidt, la bibliographie du P. Somervogel.

cité le jour de la fête. L'archevêque et ses familiers se demandaient ce que ferait l'évêque et la plupart pensaient que, vu le caractère fier et emporté de l'évêque, il ne voudrait pas se plier à cette formalité humiliante. Auguste répondit par retour du courrier : « Je ferai ce que le droit exige de moi. » La veille de la fête, il arriva à Mayence avec quelques cavaliers et trois chariots ; il parut à la fête en qualité de suffragant et, après la fête, il se rendit à la salle du festin, où était préparé un dîner de 120 couverts. Comme l'archevêque avait donné l'ordre de ne pas mettre de couvert pour l'évêque, selon l'ancien usage, toute l'assemblée était anxieuse de voir comment finirait l'aventure.

L'évêque récita le bénédicité d'une voix vibrante. Après qu'il eut prononcé le dernier mot de la prière, l'archevêque prit place à table et indiqua à deux étrangers leur siège à sa droite et à sa gauche, sans faire aucune attention à l'évêque. Celui-ci vit du premier coup d'œil qu'on allait suivre l'usage dans toute sa rigueur et qu'on ne voulait pas de lui ; il fit une légère révérence, réprimant avec peine une imprécation, il s'en alla et regagna ses appartements en voiture. Dans le château, l'électeur et ses amis riaient de l'humiliante sortie du Spirois. Mais le premier service était à peine fini, qu'apparut dans la salle un courrier, suivi d'un camérier de l'évêque, qui annonça : « Sa Grandeur le prévôt de la prévôté princière de Weissemburg (c'est-à-

dire un prince de l'Empire romain) (1) vient d'arriver à Mayence en ami et en voisin pour assister à la fête de son Éminence ; il espère avoir la faveur de lui rendre visite. » Le prévôt n'était autre que l'évêque de Spire. Tous les convives se turent ; l'archevêque, ahuri, regarda son ministre, le dîner fut suspendu. On prépara vite des appartements dignes d'un prince de l'Empire et l'électeur envoya son premier ministre pour souhaiter la bienvenue au prince dans son appartement, et son carrosse à six chevaux fut amené au palais. L'évêque arriva, suivi de ses camériers, serviteurs et courriers. La nouvelle entrevue fut très cérémonieuse ; l'électeur souhaita la bienvenue à son voisin avec une bienveillance forcée. On recommença fort tard dans la nuit le dîner interrompu et cette fois le prince de l'Empire était placé à la droite de l'archevêque. Emmerich-Joseph, après que le bon vin du Rhin lui eut rendu sa bonne humeur, trouva cette comédie si drôle qu'il éclata de rire, et il ne put s'empêcher de complimenter l'évêque sur la façon adroite dont il avait tourné l'affaire à son avantage. — « Mais, lui

(1) La prévôté de Weissenburg en Alsace-Lorraine, doit son origine à un monastère fondé par le roi Dagobert Ier, qui suivait la règle de saint Benoît. L'abbé fut fait prince de l'Empire par l'empereur Charles IV En 1526, Rudiger, 56e abbé, fut sécularisé. Son successeur Philippe de Florstein, étant devenu évêque de Spire, obtint de l'empereur Charles-Quint et du pape Paul III que cette principauté serait unie à l'évêché de Spire. *Les souverains du monde*. Paris, 1718, t. I, p. 208.

répondit Auguste en riant, Votre Altesse doit savoir que le Stirum ne se laisse pas si facilement marcher sur le pied. » Le prince de l'Empire fêta l'anniversaire de son voisin pendant trois semaines et lui fit occasionner une dépense de 10,000 florins. En partant, il dit à l'archevêque : « Si Votre Altesse a encore plus tard un bénédicité à faire dire à l'évêque de Spire, Elle n'a qu'à lui envoyer, quelques jours d'avance, un courrier à Bruchsal. L'évêque ne manquera pas de venir et d'emmener avec lui le prévôt de Weissemburg. »

La Révolution, qui avait éclaté en France, allait créer pour l'évêque de plus graves difficultés. Le diocèse de Spire était situé trop près de la France pour ne pas être un des premiers à en souffrir. Même avant que les troupes françaises eussent envahi l'Allemagne, l'évêque avait eu à défendre les prêtres de la partie de son diocèse située en France, qui comprenait le territoire situé au delà de la Queich. Quand on voulut imposer à ces ecclésiastiques le serment constitutionnel, il en référa au pape pour connaître la ligne de conduite qu'il avait à suivre. Celui-ci lui répondit que ce serment ne pouvait être prêté par les prêtres. L'évêque leur envoya en secret une lettre pastorale, pour leur faire connaître la réponse du pape, et leur enjoignit de ne rester dans leurs paroisses qu'aussi longtemps qu'ils ne seraient pas en danger.

La guerre avec la France ne tarda pas à éclater ;

après différentes péripéties, le général de Custine, à la tête de 15,000 hommes, s'empara de Spire le 29 septembre 1792. Il y trouva d'énormes approvisionnements. Les Français imposèrent au chapitre une contribution de guerre de 68,750 florins, mais ils ne commirent guère d'excès. Le chapitre s'était retiré à Bonn, emportant une partie des archives.

L'évêque, ne se sentant plus en sûreté dans sa résidence de Bruchsal, se réfugia à Augsbourg ; il adressa de cette ville une lettre pastorale à ses diocésains pour les engager à se conduire avec prudence et à se soumettre aux épreuves que la Providence leur envoyait. Cette lettre fut interceptée par les Français dans la partie du diocèse qu'ils occupaient et déférée au bureau des affaires ecclésiastiques établi à Mayence. On voulut imposer le serment constitutionnel aux prêtres du diocèse, mais, par une déclaration collective, ils s'y refusèrent.

Custine passa tout l'hiver à Spire. Cette ville n'eut guère à souffrir de l'occupation. Il partit le 31 mars 1793, après les défaites infligées aux Français par les troupes prussiennes.

La joie de la délivrance ne fut pas de longue durée. Le 29 décembre, les révolutionnaires rentrèrent à Spire et ils y commirent cette fois les pires excès. Comme dans maints autres endroits, ils proscrivirent le culte catholique pour le remplacer par celui de la Déesse Raison. Après avoir

dévasté les églises et brisé tout ce qu'elles contenaient, ils détruisirent ce qui restait des archives et expédièrent à Landau la bibliothèque, qui contenait un vrai trésor de livres rares et précieux : on s'en servit pour en faire des gargousses. Après dix jours de pillage, on alluma devant la cathédrale un grand feu dans lequel on jeta les meubles de l'église. On imposa en outre à la ville une contribution de guerre de 400,000 ducats, et, comme on ne pouvait réunir une somme aussi élevée, les autorités républicaines se saisirent comme ôtages de dix-sept notables qui furent envoyés à Landau et incarcérés.

Cette funeste occupation dura sept mois. Le 12 mai 1794, les Français furent obligés d'évacuer la ville, et, en partant, ils livrèrent aux flammes le doyenné et la prévôté de la cathédrale.

Le 14 juillet 1794, ils rentraient à Spire, chassant devant eux une multitude de prêtres et de braves gens. Beaucoup d'entre eux allèrent chercher aide et protection chez l'évêque, qui s'était retiré à Freysing, mais il n'était plus en état de les aider : les Français avaient dévasté les propriétés de l'évêché, ses cultures et ses vignobles étaient ruinés pour plusieurs années.

Pendant une suspension d'armes, l'évêque célébra, le 2 août 1795, son jubilé de cinquante ans de prêtrise et de vingt-cinq ans d'épiscopat par une cérémonie solennelle dans l'église des Capucins de Bruchsal, et il ordonna en même temps un

triduum pour implorer la miséricorde de Dieu.

Le vieil évêque aurait souhaité vivre en paix les dernières années de sa vie ; mais, au lieu de cela, le danger ne faisant que croître, il dut se retirer plus loin et il alla chercher refuge à Freudenheim, près de Passau, dans une maison du cardinal d'Auersberg.

Le général Moreau passa le Rhin en juin 1796, les Français se répandirent en Allemagne comme un torrent.

Le général français Schwerb, après avoir écrasé une bande de paysans révoltés, occupa Bruchsal, résidence de l'évêque. L'archiduc Charles avait heureusement pu s'opposer à cette invasion ; il avait battu Moreau et il avait failli prendre le général Schwerb dans Bruchsal. Celui-ci se fraya de vive force un passage en emportant les objets les plus précieux du château et en emmenant quelques habitants qui s'étaient compromis pour les Français.

L'évêque avait hâte de retourner dans sa résidence pour voir l'étendue du désastre. Ce qui lui fut, dit-on, le plus pénible, ce fut l'ingratitude et la trahison de plusieurs de ses amis et de ses anciens fonctionnaires. Il put aussi revenir deux fois à Spire.

L'évêque s'occupa, pendant la dernière année de sa vie, de régler divers points concernant son diocèse, et, comme il sentait que sa fin était prochaine, il songea de nouveau à ses dernières dispositions. Il avait fait antérieurement — en 1774 — un testa-

ment par lequel il avait disposé de sommes très considérables pour des institutions charitables ; mais, comme il avait eu le temps de réaliser de son vivant les projets qu'il avait en vue, il avait fait en 1783 un nouveau testament et en 1796 il prit de nouvelles dispositions.

L'évêque Auguste de Limburg Stirum mourut subitement, le 26 février 1797. Son corps fut déposé dans l'église des Capucins de Freudenheim. Son cœur fut enterré solennellement à Bruchsal.

Les souvenirs numismatiques qui se rapportent à l'évêque de Spire dont nous avons esquissé la biographie ne sont pas inédits ; les monnaies qu'il a frappées ont été décrites dans divers catalogues, dans ceux de Renesse, Welz de Wellenheim, Th. de Jonghe, etc. Toutes ces monnaies, sauf une de billon, portent la date de 1770, année de l'inauguration de l'évêque, et la légende de quelques-unes rappelle cet événement ; la réminiscence toute païenne qui se trouve sur le revers leur donne un cachet tout particulier : on est surpris de voir une Minerve figurer sur la monnaie d'un prélat si attaché à l'orthodoxie ; simple fantaisie du graveur, sans doute.

1. — Ducat. Les écus de Spire (d'azur à la croix d'argent) et de Weissemburg (de gueules à une citadelle d'argent à deux tours de même) accolés avec deux hommes sauvages pour tenants ; au-dessous,

l'écusson de la famille de l'évêque, enveloppé d'un manteau d'hermines surmonté d'un bonnet de prélat; derrière le manteau, la crosse et l'épée passées en sautoir; sous le manteau, on voit, en caractère minuscules, les initiales du graveur A. S., Antoine Schäffer, de Mannheim. Le tout entouré de la légende : AVGVSTVS · D · G · EP · SP · S · R · I · P · ET · P· W · EL · 29 · MAI · CONSECR · 16 · SEPT · 1770. (Augustus Dei gratia episcopus Spirensis Sacri Romani imperii Princeps et praepositus Weissenburgensis, electus 27 Maii, consecratus 16 septembris 1770).

Rev. Sous un soleil rayonnant, une Minerve casquée et armée d'un bouclier, tient une lance et un rameau d'olivier ; elle est entourée de petits génies, dont l'un tient une balance et un fil à plomb; un autre, portant une corne d'abondance, est placé près d'une ruche d'abeilles; un troisième vole dans les airs. Légende : DEO · O-M · AVSPICE · SVAVITER ET FORTITER NEC SIBI SED SVIS.

Or. Pl. I, nº 1 (1).

2. — Même type que la pièce précédente. Légende : AVGVSTVS · D · G · EP · SPIR · S · R · I · P · ET · PRAEP · WEISS · ELECT · 29 MAI · CONSECR · 16 · SEPT · 1770. A côté du manteau d'hermine, les initiales A · S ; en des-

(1) Cette monnaie, ainsi que les autres décrites ici, fait partie de notre collection.

sous : 10 EINE FEIN MARC, en plus petits caractères.

Rev. Même type et même légende que le numéro précédent.

Thaler. Pl. II, nº 3.
Madai, Thaler Cabin. nº 6444.

3. — Mêmes types et légendes. Sous le manteau : 20 EINE FEIN MARC.

Demi-thaler. Pl. I, nº 2.

4. — AVGVSTVS · D · G · EPISCOPVS SPIR · S · R · I · P · & PR · WEISS.

Les trois écussons de Spire, de Weissenburg et de Limburg Stirum sommés d'une couronne, la crosse et l'épée en sautoir derrière les écussons, au-dessous la devise du prélat :

SVAVITER ET FORTITER SED IUSTE.

Les initiales du graveur ne se trouvent pas sur cette monnaie.

Rev. AD NORMAM · CONVENTIONIS. Dans un cartouche au milieu du champ : CXX — EINE FEINE — MARK SILB · — 1770. Au-dessous, également dans un entourage coupant la légende : 10.

1/10 de thaler. Billon. Pl. I, nº 3.

5. — Les mêmes écussons qu'au numéro précédent. Légende : AVGVSTVS D · G · EP · SPIR · S · R · I · P · & P · W.

Rev. AD . NORMAM . CONV . Losange dans lequel est inscrite sur quatre lignes la légende :

240 — EIN FEIN — MARK — 1779. Au-dessous, entre deux roses : IVSTIRT.

1/20 de thaler. Billon. Pl. I, nº 4.

Je n'ai pas rencontré cette monnaie avec la date de 1770. Elle a existé, sans doute, mais il est à croire qu'il y a eu en 1779 une nouvelle émission de cette monnaie qui, par sa nature même, était plus sujette à se détériorer.

Nous avons vu plus haut que l'évêque de Spire Auguste de Limburg Stirum, avant d'être nommé évêque, avait été doyen du chapitre de Spire et chanoine d'Hildesheim ; à ce titre, son nom figure sur les médailles de siège vacant frappées en 1770 et en 1761 par le chapitre pendant la vacance de ces siéges qui s'est présentée à ces dates. Pour compléter la série numismatique relative à ce prélat, j'ai cru pouvoir y joindre ces deux médailles, qui se distinguent d'ailleurs par un certain mérite artistique et par leur exécution soignée.

6. — Siège vacant de Spire. A la mort de l'évêque de Spire François-Christophe von Hutten, décédé le 20 avril 1770, le chapitre de la cathédrale décida que l'on frapperait une médaille pour rappeler le souvenir de la vacance du siège. et qu'elle serait frappée à 300 exemplaires. L'exécution en fut confiée à Antoine Schäffer, de Mannheim.

Au centre de la médaille, dans un cercle portant la légende : CAPITVLUM CATHEDRALE SPI-

RENSE ❀, la vierge au croissant tenant l'enfant Jésus est placée au-dessus d'une croix rappelant les armes de l'évêché de Spire. Au-dessus, un cartouche portant la date de 1770. A l'entour de la médaille, sept écussons reliés par une guirlande de roses : ce sont les armes de sept chanoines du chapitre ; leur nom se trouve en dessous de chacun d'eux : STIRVM, OETTINGEN, HOENSBROECK, MONTFORT, MIRBACH, ELTZ, SIKINGEN.

Rev. Un écusson écartelé de Spire et de Weissenburg, sommé d'un bonnet de prélat et accompagné de la crosse et de l'épée passées en sautoir derrière l'écu ; il est entouré de la légende, qui continue celle de l'avers : REGNANS SEDE VACANTE. Tout autour, huit écussons reliés également par une guirlande de roses et accompagnés au-dessous du nom du titulaire : STADION, GREIFENKLAV, MIRBACH, WEISSENBERG, HACKE, WALDERDORF, BEROLDINGEN et HVTTEN.

Pl. II, n° 2.
Schultess-Reichberg, *Thal. cab.*, n° 4733.

7. — Hildesheim. Cette médaille a été frappée pendant la vacance de cet évêché (1761-1763) après la mort de Clément-Auguste de Bavière, qui avait occupé ce siège de 1723 à 1761.

La Vierge tenant l'Enfant Jésus sur les genoux est assise sur un nuage, elle indique de son sceptre l'écusson couronné d'Hildesheim (parti d'or et de

gueules), celui-ci, entouré de palmes, est placé sur un coussin; à ses pieds, la crosse, l'épée et la croix pastorale, déposées sur le coussin. Au-dessus, le Saint Esprit plane dans les airs sous la forme d'une colombe. En haut, un cartouche portant: CAPITVLVM — HILDESIEN. A l'entour du champ, seize petits écussons couronnés, reliés par un cordonnet. Le nom de chacun des chanoines se trouve sous ses armoiries; celles-ci sont rangées dans l'ordre suivant : v. WENGE : ce chanoine était, je pense, prévôt du chapitre; en 1771, cette fonction était occupée par Liévin-Étienne-Guillaume von Wenge zu Becke (1), v. HUGENPOET, v. MALINCRODT, v. WENGE (François-Guillaume-Félix van der Wenge zu Becke, en 1771), v. BOCHOLTZ (Ferdinand-François von Bucholz zu Henneken Rode), v. HAZENKAMPF, v. BOCHOLTZ, v. ASSEBURG, v. BENNIGSEN, v. WEICHS (Léopold-François von und zu Weichs), v. WEICHS (Guillaume-Joseph), v. DROSTE (Gaspard-Ferdinand von Droste zu Füchten), v. HORDE, v. BEROLDINGEN (Joseph-Marie-Gabriel, baron von Beroldingen zu Gundelhardt), v. HORDE, v. DROSTE.

(1) Voy. *Nieder-Rheinisch-Westphälischer Kreiss-Calender auf das Jahr Christi* 1771. Cöln am Rhein On ne pourrait d'après ce calendrier, postérieur de dix années, identifier les chanoines de 1761, car on peut constater que plusieurs de ceux-ci n'y figurent plus; j'ai cru pouvoir l'utiliser pour quelques noms; je me suis conformé à l'orthographe de cette liste.

Rev.—L'Œil divin éclaire de ses rayons un siège épiscopal placé sur une estrade et sous un dais richement tapissé; de l'autre côté du champ, la cathédrale de Hildesheim, mise un peu sur l'arrière-plan ; en haut, un cartouche portant l'inscription : SEDES VACANS — 1761. Tout autour du sujet principal, seize écussons couronnés avec les noms : v. FURSTENBERG (ce chanoine était en 1771 doyen du chapitre, en cette qualité il occupe le premier rang), v. BECHTOLSHEIM (en 1771, Hartman-François-Guillaume von Munchenheim, dit Bechtolsheim, était chanoine d'Hildesheim), v. LEERODT, v. MENGERSEN (Clément-Auguste von Mengersen zu Rhede), v. WEICHS, v. HAXTHAUSEN (Frédéric-Gaspard von Haxthausen zu Apenburg), v. SPIEGEL (Othon-Herman von Spiegel zum Diesenberg), v. BOOS (Damien-Charles, baron von Boos zu Waldeck), v. ASCHEBERG (Clément-Auguste-Joseph von Ascheberg zu Wenne), v. BOSELAGER, v. TWICKEL, v. WESTPHALEN (Frédéric-Guillaume von Westphalen zu Furstenberg était, en 1771, évêque d'Hildesheim), v. MERVELDT (Maximilien-Ferdinand), v. STIRUM (le futur évêque de Spire), v. MESCHEDE, v. HORDE.

Pl. II, n° 1.
Cappe (1), pl. IX, n° 93.
Schultess-Reichberg, n°s 4351.

(1) Cappe. *Die Munzen der Stadt und der Bisthums Hildesheim*, pl. IX, n° 93.

Cette médaille est l'œuvre de Thiébaud. Elle se distingue par la finesse et la netteté de la gravure ; l'artiste a suivi les exagérations du style Louis XV, si fort à la mode en Allemagne à cette époque.

Cte Th. de Limburg Stirum.

ADOLPHE OCCO III

LE MÉDECIN NUMISMATE D'AUGSBOURG

ET SA MÉDAILLE AU SQUELETTE VÉSALIEN

1552

PLANCHE III

Il était le troisième du nom. Brucker, son concitoyen, a publié, à Leipsick, l'histoire des trois Occo, pour servir à l'illustration de la littérature et de la médecine au XVIe siècle.

Au siècle dernier (1747), Haid, artiste augsbourgeois, grava le portrait de notre docteur. J'ai moins récent que cela à offrir à mes honorables confrères (1). Voici d'abord une effigie vieille de tantôt trois siècles et demi.

C'est une médaille d'argent, du module de 55 millimètres, qui porte d'un côté le buste d'Occo III, le chef coiffé d'un gentil bonnet. Il avait alors vingt-huit ans, et il les paraît de reste. La figure respire la franchise, la clairvoyance, la décision ; et le tout est exprimé avec une discrète élégance, dans un modelé habilement ressenti.

(1) M. Picqué a donné lecture d'un résumé de cette étude, le 17 juillet dernier, dans l'assemblée générale de la Société royale de numismatique.

Légende :

ADOLPHVS OCCO · A · F · AVGVST · MED · ANNO ÆTAT XXVIII · .

Sur la coupure du bras est inscrit le millésime MDLII.

Arg., 55 mm. (1). Pl. III.

1552 ! C'est à peu près le temps où se mettent à travailler chez nous, pour ne citer que ce qui est hors de pair, Jonghelinck, Étienne de Hollande, — à désigner ainsi, faute de mieux, — et l'auteur de quelques médailles en métal vil, aux nobles images et semblances de gens d'Anvers et d'un hydrographe brugeois. Il y faut voir, à mon avis, les œuvres du statuaire-architecte, frère du peintre Frans Floris.

Le revers de la médaille, d'une fonte parfaite, nous présente un squelette accoudé à un cippe, dans une attitude pensive qui n'est pas sans abandon ; les phalanges de la main droite reposent sur un sablier. Sur le cippe on lit :

ABSORPTA EST MORS IN VICTORIAM;

et une légende faite pour mortifier les sens et l'esprit :

IPSE IVBET MORTIS TE MEMINISSE DEVS.

On voudra bien me permettre d'insister sur ce revers ; ce sera mon thème fondamental.

(1) Le catalogue de la collection du Dr Hipp. Kluyskens, vendue à Gand, le 12 août 1886, p. 85, n° 104, fait mention d'une médaille au même revers, d'un module sensiblement inférieur, 31 millimètres.

Nous avons ici la souplesse, la désinvolture des petits squelettes du naturaliste japonais Hokousai, se gaudissant, en un jardin secret, dans toutes les attitudes auxquelles se peut prêter notre ostéologie. Il y a pourtant ceci en plus dans notre médaille : du style et la tournure d'un *Pensieroso* d'Occident.

Ne croyez pas toutefois que cet admirable revers soit du seul fait de l'artiste augsbourgeois : un homme né à Calcar, dans la régence de Dusseldorf, et qui s'appelait Jan Stevens, l'avait dessiné, neuf ans auparavant, pour le Bruxellois André Vésale. Le livre merveilleux *De humani corporis fabrica* paraissait en 1543, à Bâle, chez Oporin. Le modeleur augsbourgeois a trouvé si bien la figure de la page 164, ainsi désignée : « le corps humain dépouillé jusqu'aux os et dessiné de profil », qu'il s'est approprié jusqu'à l'arbuste mutilé de l'image vésalienne. Un crâne vu par le dessous et un petit os hyoïde en forme d'arc remplacent le sablier de la médaille.

VIVITVR INGENIO CÆTERA MORTIS ERVNT

est l'inscription du cippe de profil grandiose, au listel orné de rosaces. Et de fait, le génie de Vésale a traversé les siècles, et l'art lui sert de support.

Ce Jean de Calcar, qui d'abord étudia à Utrecht, puis se rendit à Venise pour travailler sous le

Titien a laissé des portraits que l'on a pu confondre avec ceux du maître. Dans l'*Anatomie,* chef-d'œuvre de la typographie bâloise, il s'est entendu à donner à ses squelettes un mouvement et une expression qui consoleraient d'être mort.

L'éditeur Herbst, Oporinus, l'Automnal, du grec Opora, s'était bien trouvé du laudanum, la panacée du célèbre Paracelse, cet observateur direct des phénomènes de la nature qui expliquait la physiologie à l'aide de la chimie et définissait la maladie un parasitisme vivant. Il exerça une action puissante sur le développement de l'art médical; avec cela, étalant un charlatanisme mystagogique qui ne dut pas nuire à sa réputation.

Comme Occo, il fut médecin principal d'une ville, *Stadtartzt* de Bâle, et comme lui se brouilla avec les magistrats municipaux. Sa médaille, où il est vu de face et que Rubens, qui a laissé de lui un chaud portrait, connaissait peut-être, a été faite deux ans avant sa mort, arrivée en 1541 (1).

Il prescrivait, on l'a vu, le laudanum ; le remède par excellence d'Occo III était la rhubarbe (2). Faut-il citer ici l'antique *garum* qui passait pour souverain contre la pituite et que préconisait François Rabelais, médecin et architriclin, dans une épigramme : *de Garo salsamento ?* Il n'est que

(1) *Voy.* Mazzuchelli, *Le Trésor de numismatique,* et le musée de peinture de Bruxelles (dernières acquisitions).

(2) Jöcher, *Gelehrter Lexicon,* III.

le garum pour redonner de l'appétit à un homme d'études :

> Dejectam assiduus libris dum incumbis orexim
> . . . . . Restituent.

Guillaume Bouchet, qui écrivait il y a plus de trois cents ans, disait qu'anciennement il y avait trois sortes de médecins : les empiriques, qui rapportaient tout à l'expérience et à l'usage, et non à la raison ; les méthodiques, au flux et à son empêchement ; les logistiques et rationnels, qui avec l'expérience mettaient la raison. Cette phrase jette jour sur les systèmes médicaux du siècle.

Le squelette vésalien passa bientôt à l'état de prototype. Il reparaît, tourné vers la gauche, sur un cuivre, traité sans l'ombre de souplesse, dans un in-folio flamand publié à Anvers, en 1568, par Christophe Plantin, sous le titre d'*Anatomie ou Images vivantes des parties du corps humain*. L'auteur a soin de nous faire souvenir qu'Avicenne appelait « alphaic » l'os hyoïde qui réapparaît sur le cippe anversois avec de menus osselets de l'oreille et une dent.

Dans une pompeuse dédicace à très honorable, vertueux et prudent seigneur Gérard Grammay, trésorier des états pour le fait des guerres, l'imprimeur d'Anvers développe le thème : *Os sublime homini dedit* et conclut que rien sur terre n'est plus beau que la fabrique du corps humain. Cet axiome, Benvenuto Cellini l'avait corroboré d'un témoi-

gnage souverain en 1554 dans son *Discours sur les principes de l'art du dessin :* « Tu dessineras le squelette exactement comme si c'était un homme vivant, c'est-à-dire que tu le feras poser de façon à voir, par exemple, comment et quand la jambe s'articule à la hanche et de quelle manière elle se meut. Ainsi, pose ton squelette dans une attitude hardie. En agissant ainsi, tu acquerras une force merveilleuse, qui te rendra faciles toutes les grandes difficultés de notre art divin. — Et pourquoi la manière de Michel-Ange, si différente de toutes celles qui l'ont précédée, a-t-elle obtenu un si éclatant succès, sinon parce qu'il a poussé à ses dernières limites l'étude du squelette humain ? » Bien imprudent eût été l'ascète qui aurait reproché à l'irascible Florentin la déification de notre matière ! Apparemment, il eût reçu l'accueil que le non moins irascible Jacques Casanova de Seingalt réservait à ses contradicteurs sur le terrain de la poésie italienne.

Il semble vraiment que l'auteur du *Persée* ait écrit ce qui précède avec les figures de Jean de Calcar étalées sous ses yeux. L'Académie française des Beaux-Arts ne s'exprime pas autrement dans le dictionnaire qu'elle publie actuellement pour les artistes; mais l'on continue d'y faire honneur au Titien des figures dessinées pour Vésale, tout comme on les publiait un jour, en Italie, sous le titre de *Notomie di Titiano.*

Pour nous faire sentir notre néant, un artiste

lyonnais, d'il y a quelque cinquante ans, reprit, en une grande lithographie, notre vieux squelette, ombragea le cippe du saule de Sainte-Hélène, et y inscrivit : *Memento quia pulvis es.* D'autres sentences mortifiantes agrémentent l'image; et à l'heure qu'il est, un cours de dessin fort répandu n'a rien trouvé de mieux à faire copier à la jeunesse que le squelette de 1542. Mais comme nous sommes loin de l'accentuation du XVIe siècle ! Je crois bien que Benvenuto eût détourné son regard de ce dessin timide et étriqué.

Avant l'apparition de l'effigie d'Occo III, notre dissection avait donné lieu sur des médailles à une interprétation lugubre. Au commencement du XVIe siècle, il y avait en Allemagne un artiste qui signait M. P. La légende qu'il a mise à un cadavre étendu sur une civière fait entendre qu'il faut mourir avec gloire. L'œuvre, datée de 1526, a vu le jour pour honorer un médecin des eaux de Carlsbad, Wenceslas Bayer. Un cadavre, au ventre et au thorax vidés, a été porté dans un charnier. Le conservateur du Cabinet de Vienne, M. Bergmann, décernait à ce revers macabre un juste brevet d'horreur. L'on y constate toutefois un sérieux progrès en fait de structure ostéologique. Vers la fin du siècle précédent, l'artiste à qui l'on doit l'*Imago mortis* de la *Chronique de Nuremberg*, Michel Wolgemut (1), qui n'était

(1) Vte H. Delaborde, *La Gravure*.

certes pas le premier venu, avait témoigné d'une parfaite méconnaissance du squelette humain. Ses danseurs de cimetière exécutent un pas de trois du Tyrol au son d'une flûte à bec; un seul os leur suffit à l'avant-bras et à la jambe; le bassin dont ils s'étayent est une simple tête de fémur continuée en bourrelet. Mais ce ne devait plus être que l'erreur d'un instant : ces squelettes informes, ignorants de leur fortune de plus de deux cents os, menus et gros, détaleront dès que la Renaissance poindra en Allemagne, et auront hâte de se compléter. A un certain moment, il y a un monde entre la candide ignorance de Michel Wolgemut et l'œuvre de son élève Albert Dürer.

Il existe encore deux autres médailles que le modeleur M.P. a signées : celle du frère de Dürer, 1534, et un deuxième revers emblématique pour le médecin de Carlsbad, daté comme l'autre de l'année de sa mort. Cette fois, on nous montre un crâne couché sur un livre entouré d'ossements (1).

Le beau livre de M. Bergmann nous offre un joli emblème médical imaginé par Antonio Abondio pour la médaille qu'il fit en l'honneur de Thomas Jordan de Klausenbourg, 1570. Une ruine

(1) J. Bergmann, *Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Männer des æsterreichischen Kaiserstaates, von XVI bis zum XIX Jahrhunderte*. Wien, 1844, 2 volumes.

M. Adolphe Erman, *Deutsche Medailleure des Sechzehnten und Siebzehnten Jahrhunderts*, Berlin, 1884, donne le monogramme MP et renvoie à « l'horrible » médaille du médecin bohême Beyer.

à arcades et voûtes effondrées; un scorpion avec le dernier article de la queue, *in cauda venenum*, coupé, et, entre le fragment caudal et le corps de l'arachnide, un scalpel. C'est d'une bien pénétrante ingéniosité.

L'imagination italienne abondait alors en allégories, dont une grâce exquise n'excluait pas la profondeur. Lui avait-on lu l'*Alceste* d'Euripide, à Pastorino de Pastorini, quand il fait repousser par un robuste jeune homme accompagné d'un vieillard et d'une jeune fille le fatal squelette, la Mort, le *Thanatos* au noir *péplus* que le brave Hercule, fils de Jupiter, se propose d'épier, d'assaillir et d'étreindre dans le cercle de ses bras. Il ne sera au pouvoir de personne de la lui arracher avant qu'elle ait rendu Alceste (1).

Mal à propos viens-tu, crie la médaille.

Je reviens aux portraits des Occo. Rudolphi, en 1823, dans un *Index* de numismatique médicale dédié au docteur Christophe Knape qui fêtait son cinquantenaire professionnel, décrit les médailles des trois Occo. Le premier, dit *Frisius,* naquit à Osterhuysen, en 1447. Il exerça son art à Augsbourg et mourut en 1503. La cause des lettres, en Allemagne, lui a grande obligation. Rudolphi possédait une superbe médaille de plomb à son effigie; le cabinet du roi, à Berlin, conserve un exemplaire d'argent.

(1) Litta, *Este*, fol. XV, et Heiss, *Méd. de Florence*, II, 120.

Dominique Baltens, appelé *Custos* (1560-1612) nous a laissé du *Frisius* un portrait gravé, d'une haute fantaisie. On croirait voir un nécromancien qui « fait venir à lui les diables et interroge les morts », pour ne point parler autrement que le père de la chirurgie moderne, Ambroise Paré. Qu'on se le figure avec une grande barbe, un regard fatal sous un haut bonnet, des cheveux qui tombent en longues boucles sur les épaules, et une robe fourrée par-dessus un pourpoint à damassures. Un distique sous l'ovale du portrait nous énumère les cinq étoiles de première grandeur qu'avait vues naître la terre frisonne : Rodolphe Agricola, Viglius, Hopperus et Gemma, auxquels se vient ajouter Adolphe Occo :

Rudolpho, Viglio Hoppero, Gemmae addito Adolphum
Occonem : Frisiæ lumina prima tenes.

Le graveur anversois Custos s'était fixé à Augsbourg, la vieille ville des peintres (1). Il y apportait le style nouveau de la gravure sur cuivre. Il fut aussi éditeur d'art. De son atelier sortirent deux publications remarquables, les *Portraits* des Fugger (1593) et les *Effigies princières* de la salle espagnole de l'Ambrass tyrolien.

Le graveur liégeois Théodore de Bry a ouvert ses *Icones et effigies virorum doctorum* à un bon portrait de notre Occo. Le recueil comprend

(1) K. von Lützow, *Geschichte des deutschen Kupferstiches und Holzschnittes*, dans *Geschichte der deutschen Kunst*

289 planches de diverses époques et de diverses mains. Le tout vit le jour, en plusieurs fois, à Francfort où de Bry mourut *septuagenarius*. Ses fils continuèrent les affaires. Un paragraphe de l'*Abécédario* de Mariette ne laisse pas de piquer ma curiosité. J'y vois que « Théodore de Bry est un de ceux qui ont le mieux contrefait les médailles antiques. Les curieux reconnaissent celles dont il a fait les coins; elles sont, ainsi que celles du Padouan, considérées comme ce qu'il y a de plus parfait dans les médailles fausses ». Il avait pris pour emblème une fourmi, avec ces mots :

Nul sans souci, de Bry.

Sous une arcature décorée d'arabesques, se montre à mi-corps, grave, austère, la figure creusée, Adolphe Occo III, descendant de deux Adolphe. Dans l'état civil écrit sur la table devant laquelle il se tient, on a omis la date du décès. Un distique proclame que le praticien et le numismate sont l'honneur de l'histoire et de l'art de Paiéon qui guérissait des dieux.

D'autre part, les vers hexamètres et pentamètres d'un portrait gravé par Dominique Custos nous vanteront sa force d'âme sous une frêle enveloppe :

Et varias vitæ fragilis sortesque vicesque
Magnus in exiguo corpore mente tulit (1).

(1) Köhlers *Münz-Belustigung*, VIII, 1736.

Il fut du nombre de ces médecins que Montaigne se flattait d'avoir connus : honnêtes hommes et dignes d'être aimés.

Bayle, à l'article Boissard de son *Dictionnaire*, estime que les vers mis par Jacques Boissard, antiquaire et poète franc-comtois, au-dessous de la taille-douce des Hommes illustres de Th. de Bry, ne méritent pas qu'on les méprise comme font quelques-uns.

Prenons maintenant le portrait de profil que Christophe Plantin a fait graver en tête du livre d'Occo (1). Il est placé dans une bordure d'oves, tenue par deux anges, le tout avec frontons, enroulements, modillons et masques cornus. Ce n'est plus du tout le buste de la médaille de 1552. Le jeune médecin d'alors avait sa petite taille bien prise dans un pourpoint passementé, un bonnet de velours élégamment coupé sur la tête et l'épée à la hanche; car, à Augsbourg, au dire du *Journal du voyage de Michel de Montaigne*, il est assez malaisé de distinguer les nobles, « d'autant que toutes façons de gens portent leurs bonnets de velours, et tous des épées au côté ».

A cela rien d'étonnant : Augsbourg, foyer d'activité industrielle et artistique, était arrivé à une

(1) Voy. *Annales Plantiniennes*, par C. Ruelens et A. de Backer. — Première partie : Christophe Plantin (1555-1589). C'est la vingt-cinquième impression de l'année 1579. Une seconde édition, sans nom d'imprimeur, parut en 1601, à Augsbourg. C'est à tort que les *Annales* parlent du portrait d'Occo comme d'un cliché de gravure sur bois.

véritable exubérance de richesse ; avec Nuremberg, c'était le centre des relations de tout le Nord avec l'Italie, et particulièrement avec Venise et le Levant. Il en fut ainsi jusqu'à la guerre de Smalkade : partout dans les limites du monde connu, l'on apercevait les navires et les factoreries des Fugger et des Welser; et on peut dire que la ville aux diètes ne souffrit pas réellement d'éclipse avant l'affreuse guerre de Trente ans.

Le portrait sur bois du médecin d'Augsbourg nous le montre terriblement vieilli. Plus de cinq lustres ont passé sur la médaille de 1552. La maladie paraît avoir produit chez lui une sorte de momifaction.

La médaille de 1606, entourée de laurier, faite l'année de sa mort, et que Köhler a fait graver dans sa *Récréation numismatique* du 21 novembre 1736 (1), rappelle de tout point le cadre ovale des *Imperatorum romanorum numismata*. L'œil et le visage osseux font songer au profil de Jean Calvin. L'un et l'autre, au demeurant, formulaient les mêmes vérités chrétiennes. Si Calvin, dans son *Institution de la religion chrétienne,* d'un français si ferme et si pur, écrit : « Nous ne pouvons désirer la vie future, sans être premièrement touchés d'un contemnement de la vie terrienne », Occo, en d'im-

(1) Rudolphi dit avoir vu la médaille en argent dans le médaillier du roi. Il écrit erronément 32 pour 82 en énonçant l'âge d'Occo. Le Dr Renauldin, dans ses *Études sur les médecins numismatistes,* suit ici Rudolphi et se trompe comme lui.

perceptibles pattes de mouche, au long du cadre de son portrait des *Numismata*, nous ouvrira son cœur : *Ex diuturno studio in primis hoc didici, mortalia contemnere et ignorantiam meam non ignorare.* Sous le portrait, il a fait imprimer qu'il vivra désormais pour Christ. Dans le blanc qui sépare les deux strophes de la poésie initiale : *Ad lectorem,* il a mis de sa main : *Tota vita sapientis debet esse meditatio mortis;* il y ajoute huit vers dont je transcris les deux derniers :

Non mihi mors sed somnus erit : sic carcere clausus
Sœpius optatum gaudet adesse diem.

Et il signe : *Adolphus Occo, Med R P A. Anno* 1582.

Il n'a plus en vue que la mort, couronnant le sacrifice d'une vie chrétienne ; la pensée de la mort nous fera mépriser les misères d'ici-bas. C'est du grec qu'il se servira pour le redire dans le cartouche ménagé au bas de son portrait.

Pareilles annotations décorent l'exemplaire conservé dans la bibliothèque de la ville d'Augsbourg (1). Là aussi il a hâte d'échapper au tumulte du monde et d'être reçu dans la cité céleste : *Demus operam, ut ex hac misera turba et collusione hominum... proficiscamur.*

Le titre du livre d'Occo sonne ainsi dans son intégrité :

IMPP. ROMANORUM
NUMISMATA
A POMPEIO MAGNO
AD HERACLIUM.

(1) KOEHLER, t. VIII, p. 375.

QUIBUS insuper additæ sunt inscriptiones quædam veteres, arcus triumphales, et alia ad hanc rem necessaria.

Summa diligentia et magno labore collecta ab ADOLPHO OCCONE R. P. AVG. MEDICO, antiquitatum studioso.

— La vignette de Plantin. —

ANTVERPIÆ. Ex officina Christophori Plantini, architypographi Regij.

M. D. LXXIX.

A la fin du volume, sous la liste des empereurs, on a écrit :

D · N · PHOEI · P · F AVG. *Vidit Jacobus Colius Ortelianus.*

Ce Jacques Cools, Colius, né à Anvers en 1563, s'établit à Londres et y fit fortune. Il était neveu d'Abraham Ortelius, l'illustre géographe qui conseilla à Van Meteren de mettre en œuvre les documents qu'il avait recueillis sur l'histoire des Pays-Bas. L'historien dédia son livre à l'Ortélien, son parent, son concitoyen, son bien cher ami. Cela ne nous sort pas tout à fait d'Augsbourg, car la mère de Van Meteren, Ottilie, était fille de l'Augsbourgeois Guillaume Ortels, qui fut l'aïeul d'Ortelius, ainsi que nous l'apprend Paquot, au tome XII, p. 340, de ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas.*

Il se trouve que l'université de Cambridge possède un exemplaire interfolié et enrichi de notes et de dessins de médailles par le dit Colius. On

y rencontre pareillement sa signature, *Jacobi Colij Aug.* 1588, *Antverp.*, apposée sur la page du titre.

Il y avait, dans les pays où l'on pouvait se dire protestant, bien des gens venus de nos provinces, et ils n'étaient pas les moindres citoyens du côté de l'intelligence. Je trouve, dans la publication grandiose intitulée *Ecclesiæ Londino-Batavæ Archivum* (1), et cela au tome premier contenant les lettres tant d'Abraham Ortelius que des savants qui étaient en correspondance avec lui et avec Colius, la réponse d'Occo à la demande que le géographe lui faisait d'avoir communication de la carte de Peutinger. Le médecin-numismate ne cèle pas sa déconvenue. Il n'y a pas grand chose à tenter de ce côté. Le Peutinger de 1582 et ses amis sont de parfaits papicoles, *papicolæ,* avec lesquels il n'a, pour ainsi dire, rien de commun, les luthériens étant considérés par eux comme des membres coupés de l'Église du Christ. Il y a ici, à Augsbourg, toute l'aversion mutuelle qui existait entre Juifs et Samaritains. Toutefois, il s'offre à examiner la carte, si l'on veut bien tolérer son intervention ; malheureusement on ne se fie pas à lui. La fin de la lettre se rapporte à des points d'antiquités et de numismatique. Ortelius voudra bien avoir l'obligeance de servir de truchement.

L'irritation qui perce dans la lettre d'Occo à

(1) Edidit J.-H. Hessels, Cantobrigiæ, typis Academiæ, sumptibus Ecclesiæ Londino-Batavæ, 1887, in-4°.

Ortelius s'explique par le revirement qui s'était produit, à Augsbourg, sur le terrain religieux. « La ville était premièrement toute zwinglienne, dit le *Voyage de Montaigne*. Depuis, les catholiques y étant rappelés, les luthériens prirent l'autre place. Ils sont à cette heure plus de catholiques en autorité, et beaucoup moins en nombre. » Il s'y était aussi établi des pères de la Compagnie de Jésus, que M. de Montaigne visita, « et y en trouva de bien savants ».

L'*Archivum* de l'Église londino-batave reproduit une autre lettre d'Occo à Ortelius. Elle a trait à une réimpression de son ouvrage sur les monnaies impériales et porte la date du 4 mai 1598. Une troisième lettre du recueil précité, partie d'Augsbourg le 6 février 1599, explique à Colius que son grand âge et sa santé l'éloignent en quelque sorte de la numismatique grecque.

Marc Laurin, ou Lauryn, Lauweryn, seigneur de Watervliet, « gentilhomme docte et honorable, avec très grande diligence, et non moindres frais, avait fait amas d'un nombre incroyable de très belles et fort antiques médailles d'or, d'argent et de bronze » (1). Martin De Smet, de Westwinkel, et lui avaient travaillé de concert à la formation d'un recueil d'épitaphes latines, supérieur à tout ce que l'on connaissait en ce genre (2). Il entra

(1) L. Guichardin, *Description de tous les Pays-Bas*.

(2) *Voir* l'article de M. L. Roersch sur *Marc Laurin*, au tome XI, page 461, de la *Biographie nationale*.

en relation avec Goltzius, l'entreprenant artiste numismate, par l'intermédiaire du géographe. « Il est mon protecteur par excellence ; l'éclat de sa naissance et sa richesse sont unis à une entente des antiquités qui ne le cède à personne », écrira Goltzius dans une de ses épîtres dédicatoires.

La Bibliothèque royale possède de l'œuvre de Goltzius un exemplaire qu'on peut qualifier de royal. Il se compose de six volumes que réunit à grand'peine, au début de ce siècle, le bibliophile hors ligne Van Hulthem. C'est une collection complète de la première édition. L'on jugera de la rareté par cette remarque du feuillet de garde : « Ces différents volumes ont été imprimés dans différents lieux et à des époques différentes, quelques-uns au milieu de la révolution et des troubles belgiques ». Goltzius fut son propre éditeur en plusieurs langues. Voici le titre de son livre le plus connu :

LES IMAGES PRESQUE DE TOUS LES EMPEREURS DEPUIS C. JULIUS CÆSAR JUSQUES A CHARLES. V. ET FERDINANDUS SON FRERE, POURTRAITES AU VIF, PRINSES DES MEDAILLES ANCIENNES : NON COMME ELLES ONT ESTE EVULGUÉES PAR CY DEVANT, AINS AU VRAI, ETC., PAR HUBERT GHOLTZ DE WIRTZBOURG PAINTRE EN ANVERS, ANNO MD.LVII.

Quand il fut parti à la quête de médailles antiques, il vit, à Augsbourg, Jean-Jacques Fug-

ger, comte de Kirchberg et Weissenhorn, Charles Peutinger, Raimond Fugger et le docteur en médecine Adolphe Occo. Jean-Jacques et Raimond Fugger nous sont présentés sous les numéros 12 et 19 de la galerie gravée par Dominique Custos, Wolfgang et Lucas Kilian. A voir les cent trente portraits de ces grands manieurs d'argent et de leurs femmes, on met en doute la sentence de La Bruyère : « Le manieur d'argent est un ours qu'on ne saurait apprivoiser ». Non seulement tout le monde ici a l'air probe, mais encore bienveillant.

Il existe un *Calendarium historicum*, édité à Francfort, en 1557, par le docteur en droit Michel Benther. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, on lit, écrit en allemand, après la mention de la mort de Louis XII, sous le signe du Verseau, et un dîner de famille pour vignette d'en-tête :

« En l'an 1559, moi Hubert Goltz, j'arrivai à Augsbourg et y restai un mois et trois jours à copier les médailles de l'empereur Ferdinand et d'autres personnes. » En 1563, il rappelle, dans l'hommage d'un de ses livres, que l'empereur a été pour lui d'une bienveillance extrême, que, tout de suite, il lui a fait montrer ce qui pouvait servir à ses études.

Il va sans dire que les Fugger — que Rabelais et d'autres Français appelaient *Fourques* et *Foulcres* — se soignaient dans leur mise et habitaient un beau logis. Le *Voyage de Montaigne* nous en a touché un mot : « Chez les Foulcres, nous vîmes aussi

deux salles en leur maison, l'une haute, grande, parée de marbre ; l'autre basse, riche de médailles antiques et modernes, avec une chambrette au bout », ainsi qu'il était séant aux premiers marchands de la chrétienté.

Quels experts ces Fugger étaient! Rabelais, historien de toute sûreté, rapporte qu'ils avaient estimé l'anneau du jeune Gargantua à la valeur de 69,894,008 moutons à la grand'laine.

Dans son majestueux *Thesaurus* de la numismatique grecque et romaine, Goltzius, bien que fortement aidé par Laurin, avait témoigné de plus d'art et, si je puis dire, de plus de littérature, que d'esprit méthodique. En revanche, ce qui distingue Occo, c'est l'entente de la classification, reposant sur une philologie très sérieuse pour l'époque : le premier il rompit la glace, a dit Koehler. Dans ses *Numismata,* il observe un ordre chronologique rigoureux, et je m'étonne que dom Banduri lui fasse un crime de ce que la succession des temps présente parfois, chez lui, de légères divergences. Il s'est cru obligé de faire du médecin allemand une véritable exécution. Du livre, il ne reste que d'innombrables bévues, et il faut au censeur un mot grec pour rendre son indignation : des σφάλματα, s'écrie-t-il !

Au demeurant, Occo, dans un monde meilleur, pourra se consoler avec un autre débris de l'archéologie, aussi maltraité que lui, Jacopo de Strada, dont l'*Epitome antiquitatum,* tant vanté

autrefois, ne peut servir désormais qu'à contenir du poivre, tout comme les écrits de Pelletier feront

Aux futurs épiciers préparer des cornets,

dit en latin dom Banduri de Raguse.

Je ne vois pas qu'il reprenne notre auteur sur certains hors-d'œuvre historiques qu'on ne lui passerait plus aujourd'hui. C'est ainsi que dans l'exposé, lapidaire en quelque sorte, de la numismatique d'Auguste, l'on est arrêté par cette anecdote empruntée à l'*Histoire ecclésiastique* « de Nicéfore, fils de Calliste Xantouplois » :

« César Auguste, seigneur fort renommé pour les hautes entreprises qu'il mit à fin, d'une dextérité accompagnée de bonheur, et qui a été le premier appelé du nom de monarque, et seul empereur de la terre universelle, allant jà sur l'âge, vint à l'oracle d'Apollon Pythien : auquel ayant offert un sacrifice de cent bêtes (qui était le plus grand de tous), il s'enquit, qui serait celui des mains duquel, après lui, tomberait le gouvernement de l'empire romain : mais quand il vit qu'il n'en tirait aucune réponse, il sacrifia de rechef autant de victimes qu'à la première fois, et interrogea

(1) Voici la transcription d'une note collée dans l'in-folio des *Numismata imperatorum romanorum à Trajano Decio ad Palœologos Augustos*, précédant la *Bibliotheca nummaria :* « On dit que Louis-François Delabarre, de l'Académie des inscriptions, né à Tournay en 1688, et mort à Paris en 1738, est le principal auteur de cet ouvrage, quoiqu'il soit annoncé d'être de dom Banduri. » Cette note émane de C. de Milly, dont la vente s'est faite le 2 vendémiaire et jours suivants an VIII, à Paris. (C. Van Hulthem.)

l'esprit, qui répondait ordinairement, pourquoi il se taisait alors, vu qu'il était coutumier de donner conseil ; lequel, après avoir un bien peu attendu, répondit en cette sorte :

L'enfant hébreu, et Dieu, qui gouverne les Dieux,
Me fait quitter ce temple, où j'abusais le monde,
Pour aller aux enfers, où douleur triste abonde :
Laissant donc nos autels, cherche autre part ton mieux.

« Où j'abusais le monde » et « où la douléur triste abonde » ne sont, à la vérité, que des chevilles mises « pour la contrainte de la mesure » (1); mais elles ne laissent pas de faire loucher davantage un texte dont le grand J. Scaliger et, après lui, Isaac Casaubon et d'autres ont fait la critique. Occo, lui, a traduit les trois vers grecs le plus fidèlement du monde.

« Après avoir ouï cette réponse, poursuit Nicéphore, César retourna à Rome, et fit élever un autel au Capitole, avec une inscription latine, qui vaut à dire en notre langue : AUTEL DU PREMIER NÉ DE DIEU. »

Occo ne prévoyait pas que le temps était proche où La Mothe-Le Vayer, Van Dale, médecin de Harlem, et le mondain Fontenelle, vulgarisateur du *De Oraculis* de Van Dale, se mettraient à prouver qu'à l'avènement du Christ les oracles n'avaient pas cessé, parce qu'ils étaient simplement l'effet de la fourberie des prêtres païens.

Goltzius, que les *Numismata* se contentent ici de

(1) Traduction rançaise de Nicéphore, publiée en 1578, à Paris, chez Abel L'Angelier, in-fol.

répéter, devait tenir la merveilleuse légende de Marc Laurin, homme de grande lecture. En 1599, sous la rubrique de *Divus Octavianus Augustus,* notre compatriote, de Gand, Levinus Hulsius, Liévin Van Huls, encore un Belge émigré, reprend l'oracle pythique et imprime les trois vers de « L'enfant hébreu... », *Me puer Hebræus,* en gros caractères (1). Le vieux cœur de ces antiquaires s'attendrissait au souvenir de cette annonce mystérieuse de la venue du Sauveur. Et n'est-ce pas avec une singulière émotion que Rabelais parle de la voix qui retentit sur les mers pour clamer aux hommes éperdus que le grand Pan était mort. C'était peut-être en toute sincérité que l'auteur de *Gargantua,* après Eusèbe, faisait application de cette étrange histoire à Jésus-Christ, qui « à bon droit peut être en langage grégeois dit Pan, vu qu'il est notre Tout ».

Le XVIIIe siècle touchait à son déclin, quand Goethe, lui aussi sous l'impression de ce déchirement de l'humanité, le voulut peindre dans la ballade de la *Fiancée de Corinthe.* L'anecdote, qu'avait recueillie un bouquin portant pour titre *Theatrum tragicum,* avait frappé cette haute intelligence; et il lui advint comme à Shakespeare venant de lire, dans l'amplification de Belleforest,

(1) Hulsius mourut à Nuremberg en 1605 ; il était mathématicien, géographe, numismate. (VALÈRE ANDRÉ, *Bibliotheca belgica*, p. 564.) Son livre a pour titre : *XII Primorum Cæsarum et LXIIII ipsorum uxorum et parentum.... effigies.*

ce que Saxo Grammaticus avait raconté de Hamlet.

Trois pages plus loin, Occo nous fait conduire par César Auguste, revêtu pour la 34e fois de la puissance tribunice, devant l'autel de Narbonne.

En 1566, on avait trouvé, dans les fondements des vieilles murailles de la ville, les tables votives où la vieille colonie romaine rendait hommage à la divinité de l'empereur.

Élie Vinet, en 1572, faisait imprimer, à Bordeaux, un livre intitulé *Narbonensium votum et aræ dedicatio*. Les *Numismata* d'Occo portent la date de 1579. Le monument était resté cent cinquante ans à la même place, au coin du palais de l'archevêché, lorsque l'archevêque Laberchère, « à la sollicitation de M. Pech, chanoine de Saint-Paul et à celle de M. Lafont, antiquaire, fit tirer de là ce précieux monument que les enfants gâtaient à coups de pierres » (Millin). En 1839, il fut transporté dans les salles du musée. La critique contemporaine conjecture que l'autel a été détruit dans un incendie sous Antonin le Pieux, qui le restitua. La tournure élégante des caractères des inscriptions rappelle l'époque antonine (1).

Une remarque en passant : les caractères dont s'est servi Plantin, l'imprimeur d'Occo, pour la transcription des tables votives, sont presque

(1) *Inscriptiones Galliæ Narbonensis latinæ edidit* Otto Hirschfeld. Berolini, 1888. (*Corpus inscriptionum latinarum.*)

identiques à ceux du *Corpus inscriptionum latinarum*. La transcription intégrale de ce document dans les *Numismata* témoigne de la solidité des connaissances archéologiques du numismate : non pas qu'il ait soupçonné absolument tout ce qu'on y a vu de nos jours, mais le document lui parut assez important pour qu'il lui laissât occuper deux pages de son livre. Avec tout cela, il a des doutes ; en regard de la seconde inscription, on lit : *Dubito de inscript.* Occo, en tant qu'épigraphiste, nous a laissé un in-folio des inscriptions d'Espagne, imprimé à Bâle, 1592-1596.

Auguste, pour revenir aux tables votives, avait fondé à Narbonne l'institution du jury (1). Peut-être admit-il pour une moitié le peuple dans sa formation. Sur la face latérale, on invoque l'empereur : « O divinité de César Auguste, père de sa patrie, lorsque aujourd'hui je te donnerai cet autel et que j'en ferai la dédicace, je te le donnerai et le dédierai d'après les règlements. »

Occo n'eût pas été un profès des sciences naturelles, s'il avait passé sous silence les particularités que nous en ont laissées les annales des Césars. Ainsi nous donne-t-il à lire l'anecdote de Claude et du bolet que lui fit manger sa femme, après lequel, dit Juvénal, il ne mangea plus rien du tout. Les *Numismata* finissent sur un cas médical, celui

(1) Ern. Dejardin, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 224.

d'Héraclius, qu'avec toute la bonne volonté du monde je ne puis conter ici : le cas est trop étrange.

Goltzius et, après lui, le brave Hulsius (1), qui était plutôt géomètre, n'ont pas manqué de reproduire en grand et en petit le pseudo-médaillon de l'empereur d'Orient, au buste posé sur un croissant et représenté, au revers, dans un char attelé de trois chevaux, avec légendes grecques et latines assorties (2). L'on connaît comme pendant à cette œuvre de la Renaissance un grand buste restitué de Constantin, le premier empereur qui ait confessé la foi de Jésus-Christ.

Un sou d'or d'Héraclius et de son fils Héraclius-Constantin est la dernière monnaie publiée par Occo. Il écrit, suivant son habitude, le nom impérial tout au long. L'on doit évidemment, en commençant par le grand Pompée qui ouvre la série, relever des erreurs d'attribution et nombre d'omissions toutes naturelles ; mais l'on a, en revanche, à se demander avec regret ce que telle médaille romaine, soigneusement décrite, peut bien être devenue.

Occo a placé sous la plupart des noms de ses empereurs deux vers grecs marqués au coin d'une saine connaissance de la langue. Goltzius, en cela, l'avait devancé en latin. Avec discrétion, le

(1) *Impp. romanorum numismatum series*, n° 94. Francfort, 1603.
(2) Armand, t. II, p. 8, des *Médailleurs italiens*.

numismate d'Augsbourg, qui ne laisse jamais de citer son prédécesseur, élague les sentences qu'à bon droit il croyait clocher du côté d'une juste application. L'on voyait commettre d'étranges bévues. La première figure des Empereurs de Hulsius, celle de Jules César, a pour épigraphe une maxime que Cicéron trouvait abominable, et que cependant on lui endosse sans ménagement :

« S'il s'agit de régner, n'épargnons pas les crimes. »

Occo naturellement ne sacrifie pas, comme c'est arrivé au peintre Goltzius, la rigueur scientifique à l'effet plastique. En décrivant les monnaies impériales, il ne fait aucune distinction de métal ni de module. Elles ne lui servent qu'à éclairer l'histoire. Pour ce faire, il était bien outillé, ayant hérité des médailles de son père et de son grand-père. Les Fugger et le duc Albert de Bavière lui avaient largement ouvert leurs collections. La gratitude du médailliste s'exprime dans l'épître dédicatoire, où il souhaite que le prince, son protecteur, atteigne l'âge du Nestor homérique. Et à la page suivante, Hieronymus Wolphius vantera, en vers sonores, l'*altruisme* du médecin toujours secourable aux malades et aux pauvres, qui les aidait de sa bourse.

Le turbulent Nicodème Frischlin, poète lauréat du Comte palatin, à son tour l'apostrophe en des vers de verte allure, où l'austère et intransigeant

luthérien (1) aurait pu trouver à reprendre. Le poète wurtembourgeois était si imbu de classicisme, que, formant un jour le pieux projet de donner au Christ la prééminence sur Apollon et autres divinités païennes, il qualifie le souffle du Sauveur d'olympien (2).

Le cœur des suivants de la belle Laïs ne battait pas autant que le mien, Adolphe, à la vue de tes vieilles effigies royales. Puis naît le regret de ce passé : Où est le pieux Auguste ? où s'en est allé le grand Jules ? où, le cruel Néron ? On croit entendre le vieux poète parisien demander :

> Dites-moi où, n'en quel pays,
> Est Flora, la belle Romaine,
> Archipiada, ne Thaïs.....

Les bons esprits se rencontrent.

Nous avons vu qu'Augsbourg était arrivé à une prospérité accomplie. Pour orner les palais de ses riches négociants, il fallait une armée d'artistes. Tout ce qu'exécutaient les sculpteurs en bois, les tabletiers, les *intarsiateurs,* les ébénistes, prenait le caractère de l'art. Hans Burgkmaier, le premier, doit avoir donné droit de cité aux formes

(1) La querelle d'Occo avec les magistrats d'Augsbourg venait de ce qu'il ne voulait pas accepter le calendrier grégorien : c'était porter atteinte à la liberté évangélique de conscience.

(2) D.-J. Strauss, *Leben und Schriften des Dichters und Philologen Nicodemus Frischlin.*

nouvelles. A la tête de ceux qui le suivirent, il faut citer Hans Holbein, le Vieux (1).

Le plus célèbre et le plus fécond des médailleurs d'Augsbourg fut Frédéric Hagenauer. Il n'était pas de la ville. On l'y voit travailler de 1526 à 1531, puis il va exercer son art à Cologne (1537-1546). On peut dire que sa manière manquait d'accent et de relief. Il existe une catégorie importante de médailles, sans nom d'auteur, portraiturant des bourgeois d'Augsbourg et des personnages que les diètes y amenaient. Comme on en peut juger par la médaille d'Occo, elles décèlent une puissance d'interprétation à laquelle Hagenauer n'est point arrivé.

La tradition d'art ne paraissait pas absolument rompue un siècle après. En 1650, florissait un certain Johann Kornmann d'Augsbourg, orfèvre, céroplaste et graveur de coins. Il travailla pour le pape Urbain VIII et plusieurs cardinaux. Son enthousiasme pour l'art l'avait conduit en Italie, où il travailla, d'abord à Venise, puis à Rome. J'acquis, il y a des années, de ce Corman — c'est sa signature — une médaille de la grandeur de celle d'Occo, au buste d'un homme de lettres parmesan qui s'appelait Ferdinand Carli : FERDIN · CAROLVS, PHILOSOPHVS PARM · ÆT PLX. Le modelé s'est étréci ; on n'a plus ici la large touche du

(1) LÜBKE, *Deutsche Renaissance*, p. 403.

LÜTZON, *Deutsche Plastik*, p. 190, et ce que dit M. Adolphe Erman des médailles faites à Augsbourg.

XVIe siècle : l'artiste s'est restreint à de la bonne grâce, de la finesse, de la distinction. Et pourtant, si on place les médailles d'Occo et de Carli l'une à côté de l'autre, on y trouve comme un air de famille.

CAMILLE PICQUÉ.

ANNEXES

Pour plus de détails biographiques, il y a à consulter Koehler, Brucker, le docteur Renauldin, C.-A. Rudolphi, l'article de M. Rathgeber dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, le *Gelehrter Lexicon*, la *Bibliographie générale* de Didot et les deux volumes que feu notre confrère M. Hippolyte Kluyskens, professeur à l'Université de Gand, a publiés sous le titre : *Des Hommes célèbres dans les sciences et les arts, et des médailles qui consacrent leur souvenir.* C'est au tome II, page 255, que l'on a la biographie d'Occo et la description de ses médailles. Le Cabinet de Berlin en possède deux. Quant à l'ovale décrit et gravé dans le premier volume (p. 429, pl. 97, nº 2) du *Museum Mazzuchellianum*, Venise, 1761, il offre tout simplement le profil d'un des deux fils d'Occo. Le style de l'œuvre et le costume indiquent une œuvre du voisinage de 1630. La réponse du numismate augsbourgeois au géographe Ortelius, au sujet de la carte de Peutinger, m'a paru mériter d'être reproduite ici ; il vivait avec les savants et les artistes de la manière la plus obligeante : la lettre à Colius, ci-après reproduite, en fait foi.

LETTRE N° 1.

ADOLPHE OCCO A ABRAHAM ORTELIUS.

Augsbourg, lundi 5 novembre 1582 (vieux style).

S. PER CHRISTUM.

Quantum ego studiis tuis faveam, aut promovere ea cupiam, tuis item petitionibus satisfacere desiderem, intelliges ex adjuncta altera schedula quam ad te mitto clarissime domine Orteli; videbis me non destitisse donec responsum tandem habuerim ab homine misanthropo. id quale sit ex schedula cognosces, quare omnino tibi consuluerim ut negocium illud ageres per præfatum juris utriusque Doctorem Johannem Romam aut per dominum Christophorum Hermannum, qui sunt huic Peutingero familiarissimi et ὁμόπιστοι nimirum papicolæ, quibus vel nihil vel parum sane familiaritatis nobiscum (quod olim Samaritanis et Judæis contigit) quos Lutheranos vocant et abscissa membra Ecclesiæ Christi, intercedit. ipsi videbunt in extremo judicio quis recte senserit necne. et ego hoc nomen libenter feram ut Lutheranus dicar, quanquam nullius adductus jurare in verba magistri præterquam domini nostri Jesu Christi, is quod præcipit sequar, quod minus aversus et totus si surgeret orbis et omnes totius mundi cacodæmones tamen ut aliter sentiam non me absterreri paciar.

Sed hæc non sunt hujus loci, tu curabis negocium ut dixi per alterutrum, cui et chartam dabit depingendam, id quod mihi (sat scio per infidentiam suam) non permitteret.

Ego quantum in me erit chartam illam provincialem libens investigare juvabo ut rectam et γνησιην habere possis, siquidem meam operam ea in re requirant. sed non mihi fidunt nec quemquam admittit in bibliothecam

avitam nisi familiarissimos et intimos. Habes sententiam meam cui obsequere si placet. Ad tuam sententiam de dictione ΒΕΡΟΙΑΙΩΝ (1) facile tibi assentior et fieri potuit ut pro ΑΛ legerim. de nummo cujus sit, non mihi satis constat cujus sit, forte dom. Marci videbo per occasionem. Quod reliquum est peciit a me dom. Marcus id quod in altera schedula videbis. Ego nullum historicum latinum scio qui ea de re scripserit; ex Græcis tibi si quis notus est obsecro mihi significes; scio diversum genus Hippodromi fuisse Græcorum a Romanis, qui tamen Græcos imitati sunt, sed Græci trigas non habuerunt sed quadrigas et bigas tantum et equos solitarios decurrentes ut forte in Olympicis factum ut ex Cicerone constat qui Ennium adducit « Sicut fortis equus spacio qui forte (sic) supremo vicit Olympia nunc senio confectus quiescit. » Sed nescio quid ea de re scripserim, tu quæso interpone iudicium et sententiam tuam et pauca ad hæc dom. Marci petita responde : feceris et mihi et domino rem sane gratissimam; ego vicissim de te quoque benemereri studebo.

Bene vale et saluta dom. Joannem Vivianum Plantinum et amicos. Augustæ Vindelicorum, Anno salutis MDXXCII Nonis Novembris.

Tuus ex officio Adolphus Occo.
Med. R. P. Aug.

LETTRE N° 2.

ADOLPHE OCCO A JACOBUS COLIUS ORTELIANUS.

Augsbourg, mardi 6/16 février 1599.

S. P. Gratissima mihi fuit epistola tua doctissima qua

(1) *Voir* les monnaies de Beroea, dans la Cyrrhestica.

ad incomptas meas literas respondere dignatus es, Vir Clarissime, illa que ad Græcorum nummorum considerationem hortaris facerem id quidem perlubenter nisi et ætas et valetudo ab hoc studio quasi retraheret : faciam tamen quod potero dum mihi superstiti esse contigerit, atque eo in negotio utar opera etiam Dom. Hoschelii qui me de aliis atque aliis interpretationibus subinde admonet. id autem totum negotium Dom. Freer expediendum relinquam, cujus fœtum expectamus, et quid præstiterit in antiquitatis studio videbimus. que vero tu in hujus argumenti genere observaveris, lubentissime si miseris videbo, et vicissim mittam ea, que ex Græcis aliquot nummis descripsi. res est magni laboris et industriæ et ego non tantum mihi sumo ut huic operi quale potes satisfacere possim, quare posteris commendabo. Goltzius in Græcia sua multa præstitit, atque aliis ansam cogitandi præbuit, cujus exempla in officinis non amplius extare doleo; possent enim multis esse usui, hoc idem fiet in aliis ejus operibus, quæ jam magna ex parte desiderantur, ita fieri solet plerumque omnibus bonis autoribus : Quod ad diligentiam tuam attinet, quam in libellum meum impendisti maximas tibi gratias et habeo et ago, relaturus si potero, atque utinam gratificari tibi possem emendis his quos petis nummis, sed nulli venales extant : Julium aureum cum imagine ipsius ne videre quidem me memini. scis qui sint alii cum Hircio et Planco ni fallor. Galba et Caius rari quoque sunt ut scis, de Diadumeniano æreo videbo si vixero, non satis mihi constat an viderim nec ne, scio thesaurum æreum, in quo nisi reperiam frustra alibi perquirendo laborabo : Libello meo Impp. nihil insuper addendum puto, Græca cum Latinis aut Romanis parum conveniunt. Lazius οὐ μοὶ ἀρέσκει nec satisfecit in opere

suo illo Græco, sed variæ sunt hominum sententiæ et suum cuique pulchrum. Ad me quod attinet, Clarissime Coli, faciam ut beneficia quibus respondere non possum grata recordatione et memoria colam, majora ni sunt et illustriora quam solvendo iis esse possit tenuis et angusta suppellex mea. Vale, mi Clarissime, et si grave non est vel paucis rescribe, quod si quaternio aliquando excusus fuerit de libello meo, hunc quæso ad me mitte, ita enim facere solebat Plantinus etiam piæ et reverendæ memoriæ ante annos plus minus XX. Salutat te amplissimus dominus noster Velserus VIIVIR R P C et Hoschelius cui tuas legendas obtuli. Augustæ Vindelicorum, 6/16 Feb. 1599.

Qui te reveretur amatque
Adolphus Occo, Med.

Clarissimo Viro Jacobo, Colio Orteliano, Domino et amico observando. Antuerpiam.

LES

DENERAUX ET LEURS AJUSTEURS

AUX PAYS-BAS MÉRIDIONAUX

(*Suite*) (1).

V

Établir l'historique du corps des ajusteurs n'est pas actuellement chose aisée. Les documents manquent encore et nous ne pouvons qu'ébaucher le sujet.

Un renseignement intéressant nous est fourni à leur sujet par M. Génard, qui nous apprend qu'en la ville d'Anvers, les *balansmakers* (balanciers) faisaient partie de la corporation des forgerons dont ils portaient les armes : de gueules au marteau de sable surmonté d'une couronne d'or (2), ce qui, sans doute, est l'explication de cette particularité qu'un certain nombre de deneraux anversois sont marqués, dans le champ du revers, d'un petit marteau sommé d'une couronne.

Des textes que nous avons reproduits plus haut, il appert, qu'en 1453, dans les provinces belgiques, c'étaient les changeurs qui avaient le monopole de

(1) *Revue*, 1898. p. 432.

(2) *Armorial des institutions communales d'Anvers*, texte français, p. 117 et pl. XVII, fig. 2.

la vente des poids monétaires et des trébuchets ; plus tard (1467), ce privilège passa aux peseurs publics de monnaies, nommés et commis à ce poste par les villes où ils exerçaient et qui, bientôt (1489), eurent, en outre, pour charge, la fabrication même de tous ces instruments de pesée.

En 1499, défense formelle est faite de vendre ou de se servir de poids non dûment étalonnés; enfin, dix ans plus tard, les maîtres généraux des monnaies reçoivent mission d'établir dans chaque ville où se trouve un atelier monétaire, une personne capable, qui, après avoir prêté serment entre leurs mains, aura pour fonctions de livrer au public, sous sa responsabilité, des poids bien exactement ajustés, et qu'elle marquera d'un briquet et des armes de la ville.

Le plus ancien document que nous ayons rencontré concernant un ajusteur est une commission donnée à Bruxelles, le 8 novembre 1589, au nom de Philippe II, en faveur de Corneille Janssens, bourgeois et habitant d'Anvers, qui, par suite du départ d'un certain Gérard Gheens, s'adonnait depuis quelque temps, à titre provisoire, ou peut-être comme ajusteur communal, à la fabrication d'instruments de pesage.

Par cet acte, Janssens est commissionné en qualité de « *Yckmeester* » pour le pays de Brabant, avec résidence à Anvers. Il fournira, désormais, tous les changeurs et autres personnes faisant commerce d'or et d'argent, de poids de Troyes exactement

étalonnés sur le dormant de la Chambre des comptes; il ajustera et marquera les poids de Cologne et, seul, aura la clientèle des hôtels des monnaies du pays, dont il visitera régulièrement les poids et les balances.

Cette commission est délivrée conformément à l'ordonnance du 16 février 1509, après avis de la Chambre des comptes et des chefs, trésorier général et commis des domaines et finances.

Janssens devait jouir des mêmes avantages que feu son prédécesseur, le maître étalonneur Léonard van den Gheere. Seul, en Brabant, il avait droit d'étalonner et d'ajuster les poids de Troyes et, par privilège spécial, ceux de Cologne et d'y imprimer une empreinte. Toute contravention à cet égard était punie d'une amende de vingt florins Carolus. Corneille Janssens devait entrer en fonctions aussitôt après avoir prêté serment entre les mains du maître général commis à cet effet (1).

M. Jules Rouyer, qui, avec M. Simonis, a produit les meilleurs écrits sur la matière, a publié, dans la *Revue belge de numismatique* (2), les lettres des conseillers et généraux des Monnaies, portant commission de maître ajusteur des poids et balances en la ville d'Arras en faveur de Louis van Hoeninghen, nommé à la place de son père défunt, Martin van Hoeninghen.

(1) *Archives générales du royaume de Belgique: Papiers d'État et de l'audience*, liasse n° 1140. Texte en flamand.

(2) Année 1859, pp. 43-47.

Ces lettres sont du 8 novembre 1624, alors qu'Arras faisait encore partie des Pays-Bas espagnols.

Il y est dit que, sur les bons rapports faits au sujet des capacités et de la probité du postulant, Louis van Hoeninghen est commis à l' « estat de » maistre adjusteur, aux honneurs, droicts, fran- » chises, profits et émolumens appartenans, luy » donnant plein pouvoir et autorité de doresna- » vant adjuster et justifier, tant en la monnoye » d'Arras, pour le garde ou maistre particulier » d'icelle, que pour les changeurs et orphebvres » du pays et comté d'Artois, et autres, toutes » balances et poids de Troyes servans à peser or » ou argent, ensemble tous bicquets, trébuchets, » poids et deneriaux servans à peser les espèces » des monnoyes d'or et d'argent que l'on forge ou » forgera cy-après à laditte monnoye d'Arras, et » autres qui présentement ont cours ou auront » cours cy-apres es pays de par deça . . . . .

» Sur lesquels poids de Troyes et deneriaux que » ainsy il aura fait et adjusté il sera tenu frapper » sa marque avec celle de ladite ville d'Arras et le » fusic (briquet), afin que l'on puisse tousjour » scavoir où et par qui lesdits poids et dene- » riaux des espèces d'or et d'argent auront esté » adjustés. »

Après avoir rappelé, eux aussi, l'ordonnance de 1509, qui peut être considérée comme l'acte fondamental de l'organisation du corps des ajus-

teurs, les maîtres généraux terminent en désignant le garde Arnould Renghier pour recevoir le serment de Louis van Hoeninghen.

Les franchises et exemptions dont devaient jouir les ajusteurs chargés de la délicate mission de fournir de poids et de balances exactement réglés les maîtres de Monnaie, les gardes ou waradins, les ouvriers ajusteurs des espèces d'or et d'argent, les essayeurs, enfin les changeurs et les orfèvres, ces franchises sont rappelées et déterminées par une ordonnance édictée au nom de l'archiduc Léopold-Guillaume, en date du 21 août 1654.

Un décret de S. E. le marquis de Castel Rodrigo vint, le 21 juin 1667, confirmer et renouveler la première ordonnance. C'était là mesures utiles pour éviter toutes contestations.

D'après ce qui précède, la nécessité qu'il y avait pour tous de posséder des deneraux de poids exact et des balances sensibles saute aux yeux.

Il semble, malheureusement, que dès la fin du XVIIe siècle, et surtout pendant la première moitié du XVIIIe, le gouvernement se soit fortement relâché de la surveillance que son intérêt propre, aussi bien que celui du public, exigeait qu'il apportât à la stricte application des édits relatifs aux ajusteurs et à l'exercice de leur métier.

Peut-être faut-il attribuer cette coupable négligence aux longues guerres qui désolèrent alors le pays et désorganisèrent l'administration civile. Toujours est-il que c'est à cette époque que se

développa surtout l'usage de se fournir de biquets à l'étranger, à Amsterdam et à Cologne par exemple, et qu'il y a de sérieuses présomptions de croire que, sous le règne de Charles VI, la fabrication et la vente des poids monétaires étaient tombées dans le domaine public.

Le gouvernement ne s'aperçut que trop des tristes effets de son imprévoyance lorsque, en 1749, il s'agit pour lui de procéder à la démonétisation d'un certain nombre de ducats. Il constata alors que les deneraux variaient de poids et, par suite, les monnaies de valeur d'échange, non seulement de province à province, mais encore de ville à ville. A Anvers, par exemple, le poids du ducat était d'un as plus fort que ne l'était le même poids en usage à Bruxelles. Bien plus, certains boutiquiers avaient pris l'habitude de se créer d'assez jolis bénéfices aux dépens de leur clientèle, en se servant « de poids de ducat plus pesans et de poids d'as plus légers que leur droit poids ».

La situation était des plus confuses et de promptes réformes s'imposaient. C'est ce que comprit la Jointe des monnaies, réunie à Bruxelles pour aviser aux dispositions à prendre concernant le nouveau système monétaire que Marie-Thérèse projetait d'introduire en Belgique.

La Chambre des comptes reçut l'ordre de faire procéder immédiatement à la détermination exacte du poids du ducat et de l'as d'après le patron du

poids de marc « reposant dans le coffre des monnaies ». Cette opération faite, vingt-quatre poids de ducat, soigneusement étalonnés et marqués par l'ajusteur des balances Delmotte, furent livrés à la Jointe, qui s'empressa de les distribuer entre les principales villes et états de provinces avec injonction « aux villes d'en faire faire d'autres conformes au modèle, de les faire marquer et de défendre à leurs habitants de se servir d'autres poids pour les ducats. »

Les villes firent d'abord quelques difficultés à obtempérer aux volontés de la Jointe, parce que le poids étalon qui leur était envoyé ne correspondait guère avec les poids de ducat en usage chez elles. Cependant, comme l'irrégularité des deneraux avait pour résultat de porter atteinte à l'uniformité du pouvoir libératoire de la monnaie coursable, elles finirent par céder et décidèrent la création de poids de ducat conformes au modèle que la Jointe leur avait fait parvenir. On constata alors que si les marchands balanciers étaient parfois nombreux, il n'était guère facile de rencontrer des artisans capables d'ajuster convenablement les poids monétaires.

La Jointe jugea opportun de mettre un terme à cet état de choses et, sur ses avis, le duc Charles de Lorraine expédia, le 16 juin 1749, aux magistrats d'Anvers, de Gand, de Bruges, de Mons, de Malines, de Namur, etc., des lettres leur prescrivant, « comme il convient qu'il y ait dans les prin-

cipales villes de ce païs des ajusteurs des balances du poids de Troye, pour prévenir tout abus au fait des monnoies », de rechercher des personnes probes, en état d'exercer ce métier et de faire part, au plus tôt, du résultat de leurs investigations au comte de Clauwez-Briant, conseiller maître général et intendant des monnaies.

Les magistrats satisfirent au désir du gouverneur : Gand proposa un nommé Arnold-François Hoofman ; Anvers, Jean-François Wolschot et Jacques-François Neuts ; Mons, Jean-Baptiste Spriman et Malines, J.-J. Henderickx. Quelques-uns de ces personnages exerçaient d'ailleurs déjà la profession de fabricant d'instruments de pesage.

Le corps des ajusteurs ainsi reconstitué, il restait à déterminer bien exactement ses attributions. L'ordonnance du 14 avril 1751 y pourvut :

« Comme nous sommes pareillement informée » que plusieurs personnes se mêlent d'ajuster et » d'exposer en vente des poids de Troye à l'usage » des orfèvres, et d'autres servant à peser les » espèces ayant cours dans nos Pays-Bas, sans » être pour ce commissionnées de notre part et » sans avoir levé à cet effet un patron de poids de » Troye bien et duement égalé et étalonné au Dor- » mant, ou véritable patron dudit poids de Troye » reposant en notre Chambre des comptes, au » grand préjudice du public, qui se trouve conti- » nuellement lésé dans l'achat des ouvrages d'or

» et d'argent, ainsi qu'en recevant et en exposant
» les espèces; pour à quoi remédier, nous voulons
» et ordonnons que personne, de quelle qualité
» qu'il soit, ne pourra dorénavant faire ni ajuster
» des poids de Troye à l'usage des orfèvres, ou
» servant à peser les matières d'or et d'argent ou
» les espèces ayant cours dans nos Pays-Bas, sans
» être à ce duement ordonné et commis par ceux
» de la Jointe provisionnellement établie pour les
» affaires des monnoies, et être muni à cet effet de
» patrons des dits poids égalés à celui reposant en
» notre Chambre des comptes et marqué du poin-
» çon de ladite Chambre, à peine de cent écus
» d'amende et d'interdiction d'exercer tout stil et
» trafic pendant la période d'un an. »

Désormais personne ne pouvait plus vendre ou faire usage de biquets, poids de Troye ou deneraux qui ne porteraient pas la marque d'un ajusteur sermenté.

Les ajusteurs étaient tenus de poinçonner les produits de leur officine et ils étaient responsables de la justesse des poids fournis par eux. Chacun d'eux était astreint de déposer dans les quinze jours, à la Jointe des monnaies, « la marque dont il se sert pour étalonner ses poids, imprimée dans une petite plaque de cuivre. »

« Et comme nous sommes informée que quel-
» ques-uns des dits maîtres ajusteurs se sont telle-
» ment relâchés de l'exactitude requise dans
» l'ajustement des poids des espèces, qu'ils en

» ont distribué plusieurs trop forts ou trop faibles,
» et voulant remédier aux inconvénients qui en
» résultent, et prévenir que pareil manquement
» n'arrive plus, notre intention est que chacun
» desdits maîtres ajusteurs sera obligé d'examiner
» et d'ajuster, sans exiger aucun salaire, les poids
» d'espèces de leur marque qui leur seront pré-
» sentés par les particuliers, déclarant de plus
» que si, après l'écoulement de six semaines, à
» compter du jour de la publication des présentes
» (pendant lesquelles lesdits ajusteurs pourront
» faire leurs devoirs pour rectifier les poids défec-
» tueux qu'ils pourroient avoir distribués), il se
» trouvoit quelque poids d'espèce défectueux, il
» sera pourvu sévèrement à leur charge par ceux
» de la Jointe des monnoies, par suspension ou
» interdiction selon l'exigence des cas, et ce sans
» préjudice aux poursuites que la partie intéressée
» pourra intenter à leur charge (1). »

D'après M. Simonis, la création d'ajusteurs jurés date, dans l'évêché de Liége, de l'année 1749. Certes, là comme ailleurs, on faisait usage depuis longtemps de poids pour les opérations du monnayage ou du change; mais les boîtes à deneraux répandues dans le public aux XVIIe et XVIIIe siècles provenaient presque toujours des officines d'Anvers, d'Aix-la-Chapelle, de Francfort et d'Amsterdam, bien que ces boîtes renfermassent rarement

(1) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, t. VII.

des poids monétaires correspondant aux espèces liégeoises.

Ce ne fut que pour répondre aux plaintes de plus en plus violentes du peuple, privé de moyens sûrs de contrôler le poids exact des nombreux ducats, trop souvent altérés, qui circulaient dans le pays, que, le 24 avril 1749, Jean-Théodore de Bavière se décida enfin à charger l'ingénieur-mécanicien Vincent Mousset de fabriquer des poids de ducat et des poids d'as d'Empire marqués du scel de l'évêque et qui seuls, désormais, pourraient se vendre dans la principauté.

Mousset ne se contenta pas de ce privilège. Il se mit à vendre toutes sortes de poids monétaires plus ou moins bien ajustés, ce qui entraîna, le 27 novembre 1751, sa révocation.

Le 23 mars 1752, un décret du prince-évêque ordonne « au nommé Legrand d'ôter l'écriteau de dessus sa porte par lequel il indique qu'il vend des trébuchets et toutes espèces de poids du Brabant ». Depuis le 3 février, en effet, François Poisinger et François-Joseph Vandenberg avaient seuls le privilège de faire et de vendre les poids des diverses espèces d'as, et cela « conformément aux prototypes légalisés à Francfort ».

A partir de la réorganisation du corps des ajusteurs jurés par Marie-Thérèse, les archives de Belgique sont assez riches en lettres patentes pour maîtres balanciers.

Personnellement, nous avons retrouvé celles de

Jean-François Wolschot (1749), Gérard de Corduanier (1750), Jacques-Augustin Heynderickx (1751), Florent de Brou (1751), Vincent Mousset (1755), Jacques Delmotte (1755) (nommé ajusteur de la province de Brabant en 1765), Jacques-François Wolschot (1756) et François De Batist (1766).

La personne qui postulait le titre d'ajusteur juré des poids et balances présentait requête à la Jointe des monnaies. Celle-ci, après avis du magistrat de la ville dans laquelle le suppliant comptait exercer sa profession, le déférait à un comité chargé de se rendre compte de ses connaissances.

Puis les poids et les balances fabriqués par le candidat étaient minutieusement vérifiés par l'essayeur de la Monnaie auquel était adjoint, pour la circonstance, un orfèvre de la ville. Cet examen se faisait en présence de deux conseillers assesseurs de la Jointe. Si le rapport de ces derniers était favorable, le nouvel ajusteur recevait sa commission, qui lui coûtait 35 écus à lever, puis il prêtait serment et était autorisé à ajuster ses poids étalons sur le dormant du poids de Troyes, détenu par le gouvernement. Il déposait alors à la Jointe des monnaies le modèle du poinçon adopté par lui comme marque particulière aux produits de son officine et dès lors il lui était loisible d'exercer son état.

Pour autant qu'il est permis de se faire une con-

viction d'après les quelques documents que nous avons eus sous les yeux, il y a de fortes raisons de croire qu'il existait au XVIIIe siècle, et même avant, des ajusteurs provinciaux et des ajusteurs que, pour mieux les distinguer des premiers, nous appellerons communaux.

A quelle époque remonte cette classification, nous ne saurions le dire; toujours est-il que les ajusteurs provinciaux semblent avoir été seuls à émarger aux budgets des Hôtels des monnaies. C'est ainsi qu'en 1734, Gilles Delmotte, ajusteur des balances pour la province de Brabant, et Melchior Van den Kerckoven, ajusteur des balances pour les Flandres, figurent pour des gages annuels de 10 florins sur les états de paiement des officiers monétaires. Or, Jean-François Wolschot exerçait à cette époque le métier d'ajusteur à Anvers, comme le prouvent certaines de ses boîtes à deneraux; seulement, officiellement, était-il autorisé à l'exercer ? Là est la question.

Il paraît, d'ailleurs, que les 10 florins payés chaque année à Delmotte et à Van den Kerckoven n'avaient d'autre objet que d'établir pour ces balanciers leur qualité d'officiers des monnaies. C'est du moins ce qui ressort d'un avis donné par les maîtres généraux des monnaies Wautier et Van der Borcht sur une requête présentée au gouvernement par le même Gilles Delmotte.

Il serait cependant téméraire de déduire de cette assertion de Wauthier et de van der Borght

que les simples ajusteurs, commissionnés par le gouvernement, n'aient pas, eux aussi, participé de tout temps, ou tout au moins dès le XVIe siècle, aux privilèges accordés au corps des monnayeurs. Car il est hors de doute qu'à dater de 1751 tous les ajusteurs *jurés* des poids et balances jouissaient des mêmes privilèges que les francs ouvriers et monnayeurs du Brabant, c'est-à-dire qu'ils étaient exempts de taille, de gabelle, d'accise, de chevauchée, de corvée et en général de toute charge bourgeoise. Qui plus est, dans bien des cas, ils ne relevaient, au point de vue judiciaire, que du waradin, du prévôt et des jurés de la Monnaie.

Quoi qu'il en soit, les ajusteurs jurés avaient pour charges bien déterminées, au temps de Marie-Thérèse et très vraisemblablement aussi dès une époque bien antérieure, « de faire et » vendre les véritables poids de Troyes, ensemble » les poids particuliers pour biquetter toutes » espèces d'or et d'argent évaluées par les pla- » cards, comme aussi pour faire et vendre des « balances fidèlement appointées ».

Les poids de Troyes et leurs divisions devaient porter la « marque » de la province ou de la ville et les deneraux la « marque » propre à l'ajusteur.

Les ajusteurs avaient encore pour mission de vérifier et de poinçonner les poids de diverses fabrications qui leur étaient présentés. En 1772, il leur est même ordonné d'imprimer sur toutes

les piles qu'ils vendraient ou étalonneraient « les deux dernières lettres de l'année, afin que l'on puisse déterminer le temps dont on aurait fait usage de ces poids (de marc) sans les faire vérifier ou réajuster ».

Enfin, l'ajusteur provincial devait, une fois la semaine, visiter et régler les balances et les poids servant à la Monnaie, spécialement ceux du comptoir de change.

Les ajusteurs jurés des poids et balances négligents ou incapables étaient passibles d'amende, de suspension et de révocation.

VI

Avant de continuer notre étude, il est bon de faire observer que dans les pages qui vont suivre nous ne nous occuperons pas des poids de marc, mais uniquement des poids monétaires, qui touchent de plus près à notre sujet.

Jusqu'ici, on connaît des deneraux aux marques d'Anvers, Arras (1), Audenarde, Bruxelles, Bruges, Gand, Liége, Louvain, Malines, Mons, Namur, Saint-Nicolas, Tournai et Ypres.

Certes, aux noms de ces quatorze villes viendront s'en ajouter quelques autres (2). Ainsi, pour

(1) Alors que cette ville faisait encore partie des Pays-Bas catholiques ou espagnols.

(2) Comme on le verra plus loin, nous proposons d'ores et déjà d'y ajouter le nom de Maestricht.

ne citer qu'un exemple, les poids de ducat que les échevins de Courtrai, en suite des ordres de la Jointe, firent fabriquer, en 1749, aux armes de la ville (1) et marquer de la lettre D, sont encore à retrouver. Il en est de même des poids qu'à cette époque on ajusta aussi à Limbourg; mais c'est au temps qu'il faut laisser le soin de mettre au jour ces petits souvenirs du passé. Et l'expérience le prouve, on peut avoir pleine confiance en lui.

La liste des ajusteurs que nous donnons ci-dessous est encore fort incomplète, et pourtant ce n'est pas sans peine qu'il nous a été possible de l'établir telle quelle :

ANVERS.

1. *Léonard van den Gheere.* — Le catalogue de la collection Terbruggen, aujourd'hui au musée du Steen, à Anvers, mentionne un deneral de l'angelot d'Angleterre, marqué des lettres L-G et daté de l'année 1521.

2. *Léonard van den Gheere,* fils du précédent, s'il faut en croire M. Verachter et le catalogue Terbruggen.

Nous connaissons des poids signés L-V-G, pour l'année 1583.

3. *Gérard Gheens,* qui, croit-on, quitta Anvers vers 1589.

4. *Corneille Janssens,* commissionné balancier

(1) D'argent à la bordure édentée de gueules, au chevron de même.

du pays de Brabant, après le décès de Léonard van den Gheere et le départ de Gérard Gheens, le 8 novembre 1589.

Antérieurement à sa nomination d'ajusteur provincial, Corneille Janssens avait déjà fabriqué des poids monétaires. Nous en connaissons, en effet, marqués C-I, pour les années 1578, 1580, 1581, comme aussi pour 1590 et 1597.

5. *Wilhem van Langenberg.* — Les poids de cet ajusteur portent ses initiales W-L et le monogramme A̅ (A et T), Antwerpen. Nous en avons rencontré pour les années 1596 et 1610; M. Simonis en signale encore aux millésimes de 1611 et de 1619.

6. *André Caers.* — La plupart des deneraux d'André Caers, A-C, ne sont pas datés; certains cependant sont marqués des années 1616 et 1617.

7. *Pierre Herck.* — Il est probable, pour ne pas dire certain, qu'il a existé deux ajusteurs jurés de ce nom; car les plus anciens poids monétaires signés P-H sont de 1617; or, Gilles Delmotte succéda comme balancier et maître étalonneur du pays de Brabant, en 1717, à un certain Pierre Herck, d'Anvers, qui n'a pu, pendant un siècle, occuper le poste d'ajusteur provincial. Nous possédons des deneraux P-H pour les années 1617, 1645, 1647, 1648, 1649, 1650, 1655 et 1667. Il en existe aussi sans millésime.

Les plus anciens de tous ces poids ont comme signe distinctif une double aigle, les autres un marteau sommé d'une couronne.

Le Cercle archéologique du Pays de Waas, à Saint-Nicolas, possède, dans ses collections, une boîte de deneraux, de 1648, portant, à l'intérieur de son couvercle, une étiquette sur laquelle on lit : « *pieter herck balansmaker woonend t'antwerpen,* » *gesworen yeckmeester van syne koninckly cke maies-* » *teyts munt maeckt ende verkoopt dese gout gewichten* » *in den hoeck van de Doerninckstraet in den* » *salm* (1). »

Nous avons acquis dernièrement une autre boîte de Pierre Herck, fabriquée en 1650.

Les produits de l'officine des Herck sont d'ailleurs des plus abondants et en général de bonne fabrication.

8. *Jacques De Backer.* — Nous avons rencontré des poids aux initiales I-D-B, pour les années 1644 et 1648.

9. *François Randon.* — Un deneral de notre collection porte les initiales F-R et la date 1648.

10. *Gérard van Dunwalt.* — Nous connaissons des poids marqués G-D, 1641 et 1644. Nous n'oserions affirmer que les deneraux non datés et signés G-D-W soient du même ajusteur.

M. le docteur Simonis possède une boîte renfermant 24 poids monétaires aux initiales G-D, 1644. Sur la vignette qui orne l'intérieur du couvercle se trouve l'adresse du fabricant :

« *Geeraedt van Dunwalt maeckt ende vercoopt dese*

(1) M. de Munter conserve une boîte identique.

» *gout gewichte op den hoeck vande oude borse, inde* » *Croone tot Antwerpen.* »

11. *Arnould van Dunwalt,* d'autres disent Arthur. Faut-il déduire de cette divergence d'opinion l'existence de deux ajusteurs contemporains du nom de Dunwalt, Arnould et Arthur, nous l'ignorons absolument. Toujours est-il qu'il existe, à notre connaissance, pour l'année 1648, des deneraux signés indifféremment D-W ou A-D-W, et, pour l'année 1650, des deneraux signés A-D-W, seulement.

12. *Pierre van Dunwalt.* — Nous possédons une petite boîte, malheureusement privée de ses poids, sur le couvercle de laquelle est écrit à la main, en caractères du temps :

« *Peeter van Dunwaldt maecht en vercoopt dese* » *gout gewichten op de eyr mert inde Roos tot Ant-* » *werpen. Anno* 1699. »

On voit que les Dunwaldt constituaient, à Anvers, une famille de balanciers.

13. *Jean-Baptiste Nerincx.* — Le catalogue de la collection Terbruggen mentionne un poids de ce maître aux initiales I-N, 1748.

14. *Jacques-François Neusts,* dont les poids sont aussi marqués I-N, pétitionna au commencement de l'année 1749 pour obtenir le titre de maître ajusteur. Nous possédons de lui une boîte qui nous renseigne sur son adresse : « *Jacobus Franciscus Neusts gesworen icker en balansmaecker van haere Keyserlycke en Coninckly cke munte van Brabandt, in*

de ickerye op den Ouver, tot Antwerpen, 1749. »

15. *Jean-François Wolschot*, commissionné ajusteur juré le 29 juin 1749. Longtemps avant cette date, Jean-François s'adonnait au commerce des poids; on connaît de lui des boîtes pour les années 1726, 1730, 1750 et 1751.

La première de ces boîtes porte la suscription :

« *J.-F. Wolschot, Ballansmaecker in Antwerpen.* »

La deuxième : « *J.-F. Wolschot gesworen ycker van Haere Maiestyt munten en balancen.* »

La boîte de 1751 a la même inscription, mais celle de 1750 possède úne légende plus explicite : « *J.-F. Wolschot, geswore ijcker van Haere Majesteyt munten en balancien, wonende over de Bradery straat by het weeshuys.* »

Enfin, nous avons signalé jadis une autre boîte aussi de la façon de ce fécond ajusteur : « *Dese diamant gewichte woorden ghemact by Joannes-Franciscus Wolschot, tot Antwerpen, balans maker.* »

Les deneraux de Jean-François Wolschot sont marqués I-F-W.

Il mourut en 1765.

16. *Éverard Op-de-Beek.* — Le 24 octobre 1753, la Jointe des monnaies charge l'auditeur Van den Boom de prévenir l'horloger Éverard Op-de-Beek, à Anvers, qu'il a été résolu « de faire dépêcher en » sa faveur une commission d'ajusteur des poids » de Troye et de balances », avec la restriction : » qu'il ne pourra faire aucune balance ou poids

» d'essay pour personne sans la permission de la » Jointe. »

17. *Jacques-François Wolschot.* — La commission de Jacques-François, fils de Jean-François, est du 11 avril 1756.

Tant que l'on n'aura pas découvert de boîtes au nom de cet ajusteur, il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer les deneraux de sa fabrication d'avec ceux de son père, car les deux maîtres portent les mêmes initiales I-F-W.

18. *François De Batist,* ancien apprenti de Jacques-François Wolschot, obtint le titre d'ajusteur juré par lettres patentes du 7 janvier 1766.

Le magistrat d'Anvers avait protesté contre cette nomination. A son avis, un seul ajusteur suffisait largement aux besoins de la ville et de la banlieue, et les demandes d'admission dans le corps des balanciers n'avaient d'autre objet que d'échapper ainsi à certaines charges communales. La Jointe passa outre. Pour elle, il y avait place pour plusieurs ajusteurs à Anvers, la bonne réputation de leurs produits faisant qu' « ils peuvent débiter et » débitent réellement dans tout le pays et même » en France, en Hollande et dans tout l'empire, » leurs poids et balances ».

Le Musée royal des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles, possède une boîte au nom de « *F. De Batist geswort yker van Haere Maiestyt munten en balancien.* 1766. » Les deneraux de cet ajusteur sont signés F-D-B.

19. *Nicolas Le Doux*, apprenti chez Jacques-François Wolschot, promu maître le 17 mai 1779.

20. *Joseph-François Wolschot*, au décès de son père Jacques-François, adressa, le 23 septembre 1785, une supplique à la Jointe pour obtenir le titre d'ajusteur juré.

21. *Henri-Constant Wyckman*, apprenti chez Jacques Nuyts (*sic*), depuis le 4 septembre 1782, obtint la maîtrise le 16 avril 1787.

22. *Jacques-Joseph Nerincx*, fils de maître, obtint lui aussi la maîtrise le 16 avril 1787.

23. *J.-Th. Carolus*, habitait marché aux Œufs, à Anvers. On a signalé une boîte de lui datée de l'année 1804. Ses poids sont marqués I-C.

Enfin, nous avons relevé aux revers de poids monétaires à la main d'Anvers, les initiales suivantes, qui correspondent à des noms d'ajusteurs encore à déterminer :

A — I; A — N.
B — B; B — C; B — F.
C; C — V — P.
D — B.
H — F; H — W.
I—D—N; I—h; I—H; I—M; I—V—F; I—V—G.
J — S.
K — I.
L; L — M.
N — D — M; N —F; N — H.
R — N.
T — G.

La plupart de ces poids sont de la seconde moitié du XVIe siècle, quelques-uns du XVIIe, un peut-être du XVIIIe.

Voilà donc une cinquantaine d'ajusteurs qui exercèrent leur métier à Anvers, depuis Philippe II jusqu'à la domination française. On voit par ce résultat, assez appréciable déjà, que nos recherches ne sont pas restées absolument stériles. D'autres viendront qui feront mieux, n'en doutons pas.

ARRAS.

1. *Martin Van Hoeninghen ou de Hoeninghen.* — Les deneraux de cet ajusteur offrent ses initiales M — H ou M — D — H. On en connaît pour les années 1591, 1594, 1609, 1613, 1616, 1618 et 1621.

2. Louis Van Hoeninghen ou de Hoeninghen, fils de Martin, commissionné maître par lettres patentes du 8 novembre 1624, non seulement pour la ville d'Arras, mais encore pour tout le comté d'Artois. On n'a retrouvé qu'un poids monétaire attribuable à Louis de Hoeninghen ; il porte les initiales de Martin, M — H, et celles de son fils, L — D — H.

M. Dancoisne donne encore à la capitale de l'Artois des deneraux à revers lisses, poinçonnés d'un Ꝑ gothique. C'est là une attribution qui reste plus ou moins hypothétique.

BRUGES.

1. *Melchior van den Kerckhoven* est cité comme

ajusteur des balances dans un état de paiement des officiers de la Monnaie de Bruges de l'année 1734.

2. *Gérard de Corduanier*, maître balancier à Bruxelles, fut autorisé, par décision de la Jointe des monnaies, en date du 19 juin 1753, à faire fonctions » d'ajusteur des poids de Troyes et balances » dans la ville de Bruges jusqu'à ce qu'il y aura » un ajusteur des poids et balances domicilié dans » ladite ville. »

M. Cumont a proposé de restituer à Bruges un poids du XVIIIe siècle, marqué des initiales C — V — L, qu'un autre numismatiste avait classé à Audenarde. Il est difficile actuellement de prendre parti dans la question (1).

Nous possédons une boîte, aussi du XVIIIe siècle, malheureusement privée de son étiquette, et dont les poids portent, poinçonné au revers, un petit *b*, de forme particulière, que l'on retrouve sur divers souvenirs métalliques d'origine brugeoise.

On connaît encore des deneraux marqués du même *b*, de la date 1700, d'un briquet, d'un glaive et des initiales I.-S.

BRUXELLES.

1. *Gilles-Lambert Delmotte*, aurait exercé, paraît-il, les attributions d'ajusteur du pays de Brabant dès l'année 1717. Il excellait surtout dans la fabrica-

(1) *Revue belge de numismatique*, 1894, p. 379, pl. X, n° 8.

tion des balances, ne travaillant « qu'en feraille, il » étoit obligé de faire jetter par d'autres les poids » de biquet en moulle ». Né au village d'Ixelles, Gilles Delmotte s'intitule dans une des nombreuses suppliques adressées par lui au gouvernement : bourgeois et maître gros forgeur de cette ville de Bruxelles.

Cet ajusteur a marqué ses poids des lettres G — D — M. Nous possédons une boîte offrant l'inscription : « G. Delmotte, faiseur et adjusteur de poids et mesures. Demeurent (*sic*) à Bruxelles. »

2. *Gérard de Corduanier*, ayant assez mal réussi à son examen, le 19 octobre 1749, n'obtint sa commission d'ajusteur juré des poids et balances que le 6 mai 1750 ; il fut même un instant suspendu.

Les poids monétaires de Gérard sont ronds de forme ; ils portent sur la tranche un cordon, ce qui, d'après le comte de Clauwez-Briant, intendant général des monnaies, devait les rendre fort difficiles à rogner sans qu'on s'en aperçut. Ces deneraux, marqués C — D ou G — D, avaient d'abord été donnés à Gand ; ils ont été restitués, avec raison, à Bruxelles. Une boîte de ces poids offre l'inscription : « *G. de Corduanier, ajusteur sermenté des poids et bicquets de S. M. I. et R., dans la Putterie, à Bruxelles.* »

Corduanier dut mourir au début de l'année 1755.

3. *Vincent Mousset*, ancien balancier au pays de Liége, subit brillamment les épreuves imposées aux candidats ajusteurs. Le rapporteur déclare

« ne pas seulement être incliné d'accorder au » suppliant sa demande, mais mesme d'être per- » suadé que c'est une acquisition excellente que » l'on fera tant pour le service de Sa Majesté » que pour le public, en retenant un sujet aussi » capable ».

Le 20 mai 1755, Mousset fut nommé à l'office d'ajusteur des poids et balances de la ville de Bruxelles. « Il sera tenu de marquer avec la marque de la ville les poids de marc, et les biquets ou poids des espèces avec sa propre marque seule et ce que lesdits poids représentent. »

Les poids de Mousset, pour Bruxelles, sont à retrouver. En 1781, Mousset vivait encore. Au cours de cette année, il est chargé d'estimer « une balance d'essaye qui se trouve au cabinet de physique, au palais de feu Son Altesse Royale etque le gouvernement désire acheter à la vente ».

4. *Jacques Delmotte,* fils de Gilles, bourgeois et « ormailleur de son stil », résidant à Bruxelles, reçut, en 1755, la commission d'ajusteur de la ville. Plus tard, le 27 juillet 1765, il obtint de succéder à son père en qualité d'ajusteur juré des poids, biquets et balances de toute la province de Brabant. Delmotte signe ses produits D-M.

Nous possédons une boîte portant comme inscription : « *J. Delmotte, faiseur et ajusteur juré de poids et de balance. Demeurant à Bruxelles*, 1758. »

M. De Munter conserve une autre boîte de : « *J. Delmotte, faiseur et ajusteur sermenté des poids et*

balances de la Monnaie de Sa Majesté en cette ville de Bruxelles et de toute la province de Brabant. »

Jacques Delmotte habitait près du Pont-aux-Miroirs, non loin de la rue des Pierres. Il mourut le 8 novembre 1805.

Dans une supplique adressée au gouvernement, notre ajusteur déclare élever son fils dans le même métier que le sien. Peut-être est-ce à ce dernier qu'il faut attribuer une petite boîte de poids du commencement du XIXe siècle, poinçonnés D-M et d'aspect tout différent de ceux de Jacques Delmotte.

GAND.

1. *Arnold-François Hoofmann* fut proposé comme ajusteur, le 21 juin 1749, par les échevins de l'audience et conseil de la ville de Gand. Hoofmann ne signe pas ses deneraux.

Notre collection renferme deux boîtes de cet ajusteur, portant l'une et l'autre : « *Arnoldus-Francis Hoofman gesworen balansmaecker van syne Keyserlycke en Koninclycke Maiesteyts munte maeckt en vercoopt dese gout gewichten by het belfort tot Gendt,* 1750. »

Tous ces poids offrent, au revers, la pucelle de Gand assise dans un enclos fermé par une porte sur laquelle se lit G, initiale du nom de la ville.

2. *Eugène-Lambert Delmotte*, fils de l'ajusteur brabançon Gilles Delmotte, passa avec succès son examen le 17 octobre 1755.

Ses poids, en plus du nom de la ville : GAND, portent les initiales D-M.

Dans la requête qu'il adressa à la Jointe des monnaies pour obtenir sa nomination, il se dit frère, fils et petit-fils d'ajusteur. Le grand-père d'Eugène-Lambert Delmotte nous est resté inconnu. Y aurait-il eu deux ajusteurs, le père et le fils, du nom de Gilles Delmotte ?

LIÉGE.

1. *Vincent Mousset.* — D'après M. Simonis, Vincent Mousset reçut sa commission le jour même où l'on procéda à la vérification de ses produits, c'est-à-dire le 25 avril 1749. Les boîtes de cet ajusteur portent : « *Mousset, ingénieur mécanicien, invente et exécute machines et instruments de physique, mathématiques et autres arts et sciences. Par privilège de sa Sérénissime Éminence, manufacture de toutes sortes de trébuchets et balances fines, au pont de Torent, de Liége.* »

Mousset ne put longtemps vendre ses poids monétaires à Liége. Un édit de l'évêque Jean-Théodore du 27 novembre 1751 décrète :

« ..... apprenant que la différence et l'inégalité qu'on trouve dans les poids de toutes espèces d'or que Vincent Mousset débite dans le public donne lieu à des contestations continuelles et à une confusion générale dans le commerce, déclarons qu'il n'a pas été autorisé et conséquemment qu'il ne lui a pas été permis de fabriquer et vendre pareils

poids, sa commission ayant été bornée uniquement à légaliser les poids de ducats par patente expresse laquelle nous lui révoquons par la présente... »

Ceci expliquerait pourquoi, dans les boîtes de Mousset, seul le deneral du ducat est poinçonné aux armes de l'évêque.

Vincent Mousset s'expatria : nous l'avons vu à Bruxelles, en 1755, brillamment réussir son examen d'ajusteur juré.

2. *Cousset.* — Nous devons à l'amabilité de M. Simonis la possession d'une boîte présentant l'inscription : « *Cousset, ingénieur mécanicien en Gérardrie, à Liége, invente et exécute machines et instruments de physique, mathématiques et autres arts et sciences. Par privilège de sa Sérénissime Éminence, manufacture de toutes sortes de trébuchets et balances fines, en Gérardrie, à Liége.* »

Seul de tous les poids fabriqués par Cousset, le deneral du duçat est poinçonné, au revers, des armes de l'évêque, particularité que nous avons déjà relevée pour les deneraux de la façon de Mousset.

3. *Poissinger et Van den Berg* furent commissionnés en qualité d'ajusteurs jurés le 3 février 1752.

Notre collection comprend une boîte de ces maitres : « *Par privilège de S. A. S. et E. Théodore de Bavière, évêque et prince de Liége, Poissinger et Van den Berg vendent et font touttes sortes de trébu-*

chets derrière Sainte-Catherine, aux Armes du Prince, à Liége, 1755. »

Cette fois, tous les deneraux portent l'écu de l'évêque.

Poissinger s'étant retiré, le privilège de la vente des balances et des deneraux fut confirmé, le 16 avril 1764, au seul Van den Berg. M. Simonis a retrouvé une boîte de deneraux, en tout semblables aux premiers, à l'intérieur de laquelle paraît le nom de Van den Berg « *vendant et fabriquant derrière Sainte-Catherine, aux Armes du Prince, à Liége* ».

LOUVAIN.

Les deneraux attribuables à Louvain que l'on a retrouvés jusqu'ici sont du XVIIIe siècle. Ils présentent les armes de la ville et les initiales I-D-B, qui sont encore à identifier.

MALINES.

Joseph Henderickx. — On compte au musée de Malines plusieurs boites de deneraux de cet ajusteur. Celle que nous possédons porte : « *Josephus Henderickx icker ende balansmaker tot Mechelen*, 1749. » La plupart des poids qu'elle renferme sont empreints des armes de la ville et des initiales I-H, 1749. D'autres ne portent que les armoiries de Malines.

MONS.

1. *Jean-Baptiste Spriman,* « joualier et metteur en œuvres », est proposé, le 27 juillet 1749, en qualité d'ajusteur par le magistrat de Mons.

2. *J.-J. Matthieu* est mentionné, à diverses reprises, dans des documents qui se classent entre les années 1751 et 1773, comme exerçant l'état d'ajusteur juré à Mons.

Les deneraux montois portent au revers un château-fort et le nom de la ville. Sur certains d'entre eux, on voit un petit chien devant la porte du château. Bon nombre de ces poids sont poinçonnés des initiales de Joachim Matthieu : I-M.

NAMUR.

Les deneraux au nom de Namur portent les initiales A-A, qui sont encore à déterminer. Ces poids datent du milieu du XVIIIe siècle.

SAINT-NICOLAS.

Jacques-Augustin Heynderickx, horloger, demeurant à Saint-Nicolas, avait été chargé, en 1749, par les échevins du pays de Waes, de faire des poids de ducat. Nous en avons retrouvé divers exemplaires, présentant au revers un écu au navet sous lequel se lit le mot : WÆS.

Heynderickx obtint sa commission d'ajusteur en 1751. Il exerça cette profession jusqu'en 1773.

A son atelier travaillait son neveu, Pierre-Joseph Heynderickx, et deux ouvriers, J.-B. Flament et S. van Buynder.

Les deneraux d'Heynderickx que nous avons vus montrent l'écu du pays de Waes ou l'écu de

Saint-Nicolas (1), les lettres I-H et une date qui semble devoir se lire 1750 plutôt que 1759.

Le musée du Cercle archéologique du Pays de Waas possède une boîte de ces poids monétaires, laquelle offre l'inscription : « *J.-A. Heynderickx tot St-Nicolaes fecit.* »

Il existe aussi bon nombre de poids de divers facteurs sur lesquels, en signe de vérification, J.-A. Heynderickx a imprimé son poinçon, un petit navet et une fleur épanouie (une marguerite). Ces contremarques se retrouvent même, soit accouplées, soit isolément, sur des poids de la façon de l'ajusteur de Saint-Nicolas.

Notre obligeant confrère de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, M. Blomme, nous signale une boîte renfermant 12 deneraux, de forme ronde, munis à la face supérieure d'un bouton, qui permet de les enlever facilement de leur case. Ils portent le nom des monnaies auxquelles ils servent d'étalons pondéraux et de plus, sur les deux faces, les poinçons employés par Heynderickx, une fleur et un navet.

TOURNAI.

Florent de Brou obtint sa commission le 12 juillet 1751. Ses poids portent ses initiales : F-B.

Il existe pour Tournai d'autres deneraux, au

(1) Le pays de Waes portait : De gueules à un navet d'argent feuillé de sinople ; la ville de Saint-Nicolas portait : D'azur à un navet d'argent feuillé de sinople. Il n'est donc pas possible de préciser.

millésime de 1749, d'un type tout différent et sans nom d'ajusteur.

*
* *

Les poids monétaires pour Audenarde et pour Ypres ne présentent pas de nom de fabricant.

Les premiers ont comme marque distinctive l'écu de la ville, les seconds sont poinçonnés d'une croix patriarcale et parfois d'un Y.

*
* *

Malgré leur nombre, il paraît que les ajusteurs jurés aux Pays-Bas méridionaux ne suffisaient pas aux besoins du public, puisque, de nos jours encore, on retrouve en grand nombre, à Liége surtout, des boîtes de deneraux ouvrés à Cologne et à Amsterdam.

Voici les noms des ajusteurs de ces deux villes qui ont été relevés jusqu'ici sur ces boîtes.

AMSTERDAM.

1. Guillaume de Nève (1628, 1642, 1644).
2. Jacques Driesenburch (1648).
3. Roelof Van der Schure (1660).
4. Gérard Guens (1651, 1652, 1662).
5. Jacob L'Admiral.
6. M. Groengraft.
7. Willem Linderman.

COLOGNE.

1. Rutger Von Essen (1609).
2. Bernard Odendal (1636).
3. Jean Langenberg (1645).
4. Johan Lutzenkirchen (1649).
5. Jacobus Heuscher (1697).
6. Gaspar Grevenberg.
7. Henri Kirch (17..).
8. Michael Grevenberg.
9. Jacques Grevenberg (1730).
10. Werner Von Reidt.
11. Jean Kirch (1742).
12. Petrus Rômer (1745).

A deux ou trois exceptions près, des échantillons de toutes ces boîtes se trouvent dans notre collection.

(*A suivre.*) ALPHONSE DE WITTE.

CORRESPONDANCE.

Cher Monsieur de Witte,

Un mot à propos du jeton dont il est parlé aux comptes rendus des séances du 24 avril et du 17 juillet 1898.

Notre confrère M. le baron Bethune est dans le vrai; il s'agit d'un jeton commémoratif d'un don et d'une fondation de la gouvernante des Pays-Bas, Marie-Élisabeth, la sœur de Charles VI; et cette lampe et cette fondation existent encore à Montaigu en Brabant.

Ce n'est pas de 1738, mais de 1739 que date le jeton, comme l'indique d'ailleurs le chronogramme-légende de l'avers :

beLgarUM gUbernatrIX parthenII CULtUs stUDIosa.

La lettre R, sous le buste de la gouvernante, est la marque du graveur Röttiers.

Quant au revers, l'arbre avec la Vierge au chêne se trouve devant des pilastres figurant le porche du temple actuel, et la petite chapelle rappelle la première chapelle en briques du commencement du XVIIe siècle, que l'on trouve, par exemple, sur la gravure de Sanderus.

Je possède un exemplaire en argent et un exemplaire en bronze de ce jeton, que l'on trouve, d'ailleurs, dans *Köhler* et dans la suite à *Van Loon*. Seulement, ces auteurs ignorent le don et la fondation faits lors du pèlerinage à Montaigu de la Gouvernante, le 15 juin 1739.

Avec mes meilleures amitiés respectueuses.

Votre dévoué,
l'abbé Polyd. Daniëls.

Vogelsanck, 25 septembre 1898.

MÉLANGES.

Nous donnons, ci-dessous, quelques notes qui pourront servir à compléter et à rectifier la fin de notre article « *Le noble de Gand à la bannière portant une Foi* (1582) ».

Requesens avait ordonné, par un placard du 16 juin 1575, que l'année, à partir de 1576, commencerait, dans les Pays-Bas, au 1er janvier et non plus à la fête mobile de Pâques.

François d'Alençon adressa, le 10 décembre 1582, aux conseils de Brabant, de Gueldre, de Flandre, etc., un placard pour la réception du *calendrier Grégorien*. La bulle, que le pape Grégoire XIII venait de promulguer sur cet objet, ne parlait pas, contrairement à ce que nous avons dit, de l'époque à laquelle les années devaient commencer et que nous avons, par erreur, fixée à la fête de Pâques pour le *calendrier Julien*. Cette époque était le 1er janvier depuis l'édit de Requesens. Le duc d'Anjou décréta en même temps que l'année 1582 finirait le 21 décembre et que la suivante commencerait le jour d'après, qui deviendrait ainsi le 1er janvier 1583.

Toutes ces réformes ne semblent pas avoir été bien accueillies par les mécontents de nos provinces. Il n'est pas, dès lors, impossible, et c'est toujours notre opinion personnelle, que ces derniers, maîtres à Gand après la *Furie française* du 16 janvier 1583 (nouveau style), aient continué à se dire en 1582 jusqu'à la fête de Pâques, malgré les édits de Requesens et du duc d'Alençon.

La plupart des renseignements précédents nous ont été

obligeamment communiqués par M. le baron de Chestret de Haneffe, que nous remercions sincèrement de son amabilité. (1).

Vte B. DE J.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des finances. Troisième année, 1898. In-8° de 361 pages, avec IV planches.

Cette excellente publication, que, à deux reprises déjà, nous avons signalée aux lecteurs de la *Revue*, a pour objet : « de mettre à jour et de réunir chaque année, sous forme » de rapport, les principales données statistiques, législa- » tives ou autres, propres à faciliter l'intelligence et l'étude » des problèmes monétaires ». On voit de quelle importance pour les économistes, pour les financiers et pour les numismatistes est l'œuvre dont le Ministre des finances a confié l'exécution à l'éminent directeur de l'Administration des monnaies et médailles de France.

Les volumes déjà parus permettent d'affirmer que M. de Foville et ses savants collaborateurs se sont acquittés de leur tâche, si complexe pourtant, avec une intelligence et une compétence hors ligne. Aussi est-il certain que leurs rapports seront tenus partout en haute estime. Ils font honneur à l'Administration des monnaies de France et au ministre qui a pris l'initiative de leur publication.

A. DE W.

Parmi les objets en métal que contenait la collection Georg Hirth de Munich, dont la vente a récemment eu lieu dans cette ville, se trouvaient deux médailles italiennes

(1) TOUT ce qui a été dit dans l'article : *Le noble de Gand à la bannière portant une Foi* (1582), sur le calendrier grégorien et son introduction à Gand, a été communiqué à l'auteur de la notice sur cette curieuse monnaie par feu M. C.-A. Serrure, qui lui avait vendu, pour 200 francs, le fameux noble gantois. (Réponse au *Bulletin de numismatique*, 5e volume, p. 111.

du XVe siècle. L'une, au buste d'Isotte de Rimini (1), femme de Sigismond-Pandolphe Malatesta (+ 1470) par Matteo de Pasti, peintre, architecte, sculpteur et médailleur véronais, a été adjugée 480 francs; l'autre, au buste d'Alphonse V d'Aragona, roi d'Aragon (2), de Sicile et de Naples (1394-1458), par Christophore Geremia, sculpteur et médailleur mantouan, a trouvé acquéreur à 700 francs.

FRÉD. A.

UN DOUBLE DUCAT DE SÉBASTIEN DE MONTFAUCON, ÉVÊQUE DE LAUSANNE, 1517-1560.

— Comment dites-vous, monsieur? Un double ducat de Lausanne? Mais on n'a jamais entendu parler d'une pièce semblable. Vous nous la baillez belle! Ne vous trompez-vous pas? De ce prélat dont on ne connaissait jusqu'ici aucune pièce d'or! Ce serait ce qu'on appelle un corbeau blanc!

— Oui, mon cher monsieur, c'est en effet un corbeau blanc, mais il est en or.

On me signalait d'Italie, il y a quelques jours, cette sur-

(1) ARMAND, *Les Médailleurs italiens*, t. I, p. 21.
(2 *Id.*, *ibid.*, p. 30.

prenante monnaie d'or de 1527. On m'en envoyait même un frottis sur papier et un coulage en plâtre.

Au premier coup d'œil, je crus que c'était une frappe en or du teston que la *Revue belge* a publié l'année passée et j'envoyai à mon aimable correspondant un tiré à part de mon article sur ce sujet.

Aujourd'hui, je reçois le *corpus delicti*, l'original, et je constate que cette précieuse monnaie a été frappée par un coin spécial, gravé *ad hoc*. Elle ressemble bien au teston, cependant on y trouve quelques différences suffisantes pour prouver l'existence d'un coin particulier.

Ainsi, on remarque au *droit* : 1° deux points après FALCONE, au lieu d'un seul ; 2° la lettre L à la fin de la légende n'est pas barrée. Au *revers*, le signe qui précède et suit TIBI et qui est placé devant VIRGO manque totalement. Le profil de la tête paraît plus jeune. Nous en donnons une gravure sur bois, afin que l'on puisse bien comparer.

Ces différences suffisent amplement pour prouver qu'il s'agit bien d'une monnaie inédite, d'autant plus précieuse que c'est le premier double ducat signalé de cet évêché. Pour terminer, nous indiquerons encore le diamètre et le poids.

Diamètre : 29 millimètres. Poids : 6,765 milligrammes, ce qui correspond bien à deux ducats.

Lausanne, le 23 octobre 1898.

C. F. TRACHSEL, Dr.

Le numéro 160 du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, qui vient de nous parvenir, renferme la description de quelques monnaies des Carnutes

et de pièces impériales romaines découvertes dans la Loire, à Orléans, en 1893, et dans le faubourg Saint-Vincent, en 1893 et 1894. Mgr Desnoyers, l'auteur de la note, déduit de cette dernière trouvaille, la confirmation de l'existence de villas que des commerçants avaient, sans doute, fait bâtir auprès de Genabum, qualifié, au temps de César, d'Emporium des Carnutes.

Le même antiquaire mentionne, dans le *Bulletin* n° 161, une trouvaille faite à Orléans, en 1877, de pièces d'argent de Gordien II, parmi lesquelles se trouvait, paraît-il, une monnaie de Juba II, roi de Mauritanie, ayant au revers le portrait de sa femme Clépatre.

A. DE W.

Nous lisons dans la *Biographie liégeoise*, publiée en 1837 par le comte de Becdelièvre, qu'un nommé Pierre Geuns, né en 1706 à Maeseyck, orfèvre et physicien d'un certain mérite, grava aussi des médailles. Nous ne connaissons aucune œuvre de Geuns. Il y a là à éclaircir un point d'histoire de la gravure en médailles en Belgique, que nous soumettons à nos confrères liégeois.

ÉD. V. D. B.

Parmi les nombreuses et savantes communications faites en 1897 par M. R. Mowat, en séances de la Société des Antiquaires de France, il en est une qui concerne la numismatique.

M. Mowat y combat l'opinion qui fait des pièces de Gallien, à l'effigie couronnée de roseaux, des médailles satiriques : en réalité, elles symboliseraient le passage du Rhin effectué par cet empereur, lors de sa campagne de l'an 259.

A. DE W.

La numismatique romaine a fourni à l'histoire, comme aux différentes branches de l'archéologie, des éléments trop précieux de critique et d'appréciation pour ne pas regretter que cette partie de la science numismatique ne fasse pas plus souvent l'objet d'études et d'articles dans notre *Revue*.

C'est dans le but de propager ces études et ces recherches que notre excellent confrère M. Alphonse de Witte a pris la généreuse initiative d'instituer un concours pour le meilleur article traitant de la numismatique romaine et ayant trait, soit aux familles consulaires, soit aux monnaies et médailles impériales, latines ou coloniales.

M. Alphonse de Witte affecte à ce concours, comme prix, une somme de trois cents francs, ou une collection complète de la *Revue belge de numismatique*.

Les mémoires, rédigés en français, peuvent être accompagnés de dessins de monnaies, doivent comprendre au moins 16 pages d'impression et être adressés à M. de Witte avant le 1er octobre 1899, à Bruxelles, 49, rue du Trône.

La valeur de ces mémoires sera appréciée par un jury composé de

MM. le major Max Bahrfeldt, directeur de la *Numismatisches Literatur-Blatt*, à Breslau (Silésie);

J.-Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, secrétaire de la *Revue de numismatique*, à Paris;

Francesco Gnecchi, directeur de la *Rivista italiana di numismatica*, à Milan.

La direction de la *Revue* se réserve le droit de faire publier dans une des livraisons de ce recueil les mémoires qui auront été soumis au jury du concours ouvert par M. de Witte ou de les renvoyer à leur auteur. En cas de

publication, les auteurs recevront, à titre gracieux, cinquante tirés à part.

M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique, a l'intention d'instituer sous peu un concours semblable pour le meilleur article sur la numismatique grecque.

A. DE ROISSART.

Les journaux quotidiens annoncent la découverte dans le Mashowland d'un dépôt de monnaies vénitiennes au nom du doge Aloïs Moncenigo (1570-77). Cette trouvaille est intéressante au point de vue de l'étendue des relations commerciales de Venise au XVIe siècle, avec l'Afrique. Toutes ces pièces ont été déposées par leur inventeur au British Museum.

A. DE W.

Trouvaille de monnaies des XVIe *et* XVIIe *siècles, à Louvain.*

En creusant le sol pour établir des fondations, un propriétaire de la rue de Tervueren, à Louvain, découvrit au mois de juillet dernier une petite cruche, en grès brun (1), contenant 333 pièces de monnaies d'argent et de billon appartenant aux règne de Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle et Philippe IV.

Aucune de ces pièces n'est d'une grande rareté, mais

(1) La petite cruche, à anses, assez jolie de forme et quelque peu ornée, était déjà brisée lors de son enfouissement, les brisures corrodées ne laissent aucun doute à cet égard.

l'ensemble de ce petit trésor me paraît assez intéressant pour en donner la composition; il nous fait constater les pièces encore en circulation et les plus en faveur à cette époque dans le Brabant, ainsi que le discrédit dans lequel certaines autres étaient tombées; par exemple, malgré le grand nombre de pièces appartenant au règne de Philippe II, il n'y a aucune pièce frappée par les États. L'enfouissement, ayant eu lieu dans l'enceinte même de la ville, permet de croire qu'il a été fait par un habitant de la localité; or, le grand nombre de pièces du Tournaisis démontre un commerce assez suivi avec cette région.

Les pièces les plus récentes sont de 1654; celles-ci étant à peu près exemptes d'usure, l'enfouissement doit s'être fait peu après.

En général, et vu leur longue circulation, la conservation des pièces laisse à désirer.

Je passe à la nomenclature, en mentionnant les quelques variétés inédites mais assez peu importantes que j'y ai rencontrées :

RÈGNE DE CHARLES-QUINT.

KAROLVS + D + G + ROMA + IMP + Z + HISPA + REX (sans marque monétaire).

Rev. — 👑 DA + MICHI — VIRTVTE — COTRA + HO — STS + TVOS.

Demi-réal.

Voy. DE WITTE, *Histoire monétaire des ducs de Brabant.*

Variété du n° 677 . . . . . 1 exemplaire.

KAROLVS + D + G + ROM'IMP + Z + HI — SPA' + REX ✋.

Demi-réal. DE WITTE, n° 677 . . . 24 exemplaires, dont plusieurs variétés.

KARO — D + G + RO — IMP + Z + HI — SP + REX ✋.

Revers semblable au nº 677, hormis l'écusson, qui est très sensiblement plus petit.

Demi-réal . . . . . 1 exemplaire.

Demi-réal frappé à Maestricht.

Variété du nº 678 de DE WITTE.

Semblable au numéro décrit, sauf que les mots sont séparés par des étoiles au lieu de points . 1 exemplaire.

Même pièce pour la Flandre . . . . . 1 exemplaire.

Même pièce portant une petite rose pour différent monétaire (Hollande) . . . . . 1 exemplaire.

Sur plusieurs de ces exemplaires les caractères ont une allure plus gothique que romaine.

RÈGNE DE PHILIPPE II.

20e de Philippus daldre.

Semblables aux nos 734, 791 et 838 de DE WITTE frappés à Anvers . . . . . 50 exemplaires.

Même pièce frappée à Maestricht :

DE WITTE, nº 735 . . . . . 3 exemplaires

Même pièce frappée à Maestricht :

DE WITTE, nº 853 . . . . . 1 exemplaire.

Même pièce pour Bruges . . . . . 6 exemplaires.

Même pièce pour Utrecht :

Avec les variantes DNS.TRA — DNS.TRAIE et DNS.TRAIEC . . . . . 8 exemplaires.

Même pièce pour Tournai :

Frappes et dates variées avec D.TOR. — D.TORN et D.TORNA . . . . . 38 exmplaires.

Même pièce pour le Hainaut :
CHALON, nº 185 . . . . . 2 exemplaires.

Même pièce pour l'Artois :
DEWISMES, nºs 107 et 108 . . . . 2 exemplaires.

Double sou :
Frappé à Anvers (DE WITTE, nº 840). 6 exemplaires.

Double sou :
Frappé à Tournai . . . . . 11 exemplaires.

RÈGNE D'ALBERT ET ISABELLE.

Patagon :
Frappé à Tournai (sans date) . . . 2 exemplaires.

Patagon :
Frappé à Bruxelles — 1620. . . . 1 exemplaire.

Patagon :
Frappé à Anvers . . . . . 1 exemplaire.

Demi-patagon :
Frappé à Bruxelles — 1617 . . . . 1 exemplaire.

Escalin au paon :
Frappé à Bruxelles.
4 exemplaires sans date. Les 2 autres de 1621 et 1623.
6 exemplaires.

Même pièce frappée à Anvers :
2 exemplaires sans date. Les autres de 1621 et 1623.
6 exemplaires.

Même pièce frappée à Bruges (sans date). 2 exemplaires.

Même pièce frappée à Tournai — 1621. 1 exemplaire.

Pièce de 3 sols :

Frappée à Bruxelles . . . . . 27 exemplaires.
— Anvers . . . . . 22 exemplaires.
— Bois-le-Duc . . . . . 8 exemplaires.
— Bruges . . . . . 6 exemplaires.
— Tournai . . . . . 6 exemplaires.

Dates variées.

RÈGNE DE PHILIPPE IV.

Patagon :

Frappé à Bruxelles — 1624 . . . . 1 exemplaire.
— — — 1634 . . . . 2 exemplaires.
— Anvers — 1654 . . . . 1 exemplaire.
— pour la Bourgogne — 1624 . . 1 exemplaire.

Demi-patagon :

Frappé à Maestricht — 1625 . . . . 1 exemplaire.
— Tournai — 1624 . . . . 1 exemplaire.

Quart de patagon :

Frappé à Bruxelles — 1645 . . . . 1 exemplaire.
— Anvers — 1654. . . . . 1 exemplaire.
— Bruges — 1632 et 1654 . . . . 3 exemplaires.

Escalin au lion. Frappé à Bruxelles.

Années 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1628, 1629, 1644, 1650 . . . . . 24 exemplaires.

Même pièce. Frappée à Anvers.

Années 1622, 1623, 1624, 1625, 1628, 1637, 1639, 1640, 1641, 1644 . . . . . 20 exemplaires.

Même pièce. Frappée à Maestricht — 1624.
1 exemplaire.

Même pièce. Frappée à Tournai.

Années 1622, 1623, 1624, 1630, 1642, 1652.
Variantes avec : DOM. TOR. Z
D. T — OR. Z
DOM. T — OR
D. TOR — Z. . . . 8 exemplaires.

Même pièce. Frappée pour l'Artois.
Années 1623, 1625, 1635 . . . . . 3 exemplaires.

Plus 10 exemplaires trop frustes pour en déchiffrer les différents monétaires . . . . . 10 exemplaires.

F. VERMEYLEN.

Louvain, le 2 octobre 1898.

Notre correspondant étranger M. Giuseppe Castellani vient de publier une intéressante notice sur Pietro da Fano, dans laquelle il entre dans certains détails concernant les relations de l'artiste avec la cour de Mantoue.

Après avoir décrit les médailles de Pasquale Malipieri et Giovanna Dandolo, de Giovanna Dandolo Malipieri et du marquis de Mantoue Ludovico III Gonzaga, M. Castellani se demande si la petite couronne de marquis qui, sur ces pièces, précède la légende, ne serait pas un symbole adopté par le graveur, en témoignage de sa reconnaissance à l'égard de son généreux protecteur, le marquis de Mantoue, Louis III il Turco.

A. DE W.

Nous remercions vivement le *Bulletin de numismatique*, cet organe scientifique dont la haute valeur et la grande impartialité sont si avantageusement connues, de nous

rappeler qu'un portrait de Vredius est donné dans la *Genealogia comitum Flandriae*. Nous nous félicitons sincèrement d'avoir prudemment accompagné des mots *paraît-il* notre dire erroné de la non-existence d'un portrait de Vredius.

Le monde savant saura le plus grand gré au *Bulletin de numismatique* de cette quasi-rectification, de la plus considérable importance scientifique. Vte B. DE J.

Canadian diamond Jubilee medals, by R. W. MC LACHLAN. Montréal, 1898, in-8o, 13 pages.

Il s'agit des médailles frappées dans le Dominion canadien à l'occasion du jubilé de l'impératrice-reine Victoria. M. Mac Lachlan, l'érudit numismate de Montréal, n'en décrit pas moins de vingt. C'est certes là une preuve du respect qu'éprouvent pour la souveraine d'Angleterre les habitants du Canada. La notice de notre confrère constitue une intéressante contribution à la numismatique du Nouveau-Monde.

A. DE W.

Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille, par E. HAUTCŒUR, Lille et Paris, 1896-1897. 2 volumes.

Le travail que Mgr Hautcœur a consacré à l'histoire de l'église de Saint-Pierre de Lille mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Revue*, à cause des détails qu'il donne sur les sceaux et la numismatique de cette église. L'auteur a fait reproduire les sceaux des plus anciens prévôts du chapitre ;

il donne deux planches des plommés des Innocents et une planche contenant les médailles de Notre-Dame de la Treille. Il a utilisé pour cette partie de son travail la *Numismatique lilloise* de M. Van Hende, mais il a pu ajouter quelques pièces découvertes depuis la publication de l'ouvrage de notre savant confrère.

L'histoire de l'église de Saint-Pierre a été faite avec le plus grand soin et elle offre le plus haut intérêt pour l'histoire de la Flandre.

L. ST.

Histoire d'un médaillon. — Justinien et Bélisaire, par E. BABELON. Extrait du tome LVII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*

Il est question dans cette notice d'un médaillon d'or de Justinien, SALUS ET GLORIA ROMANORUM, du poids d'une demi-livre romaine (163 1/2 grammes environ) trouvé, en 1751, près de Césarée et payé alors, pour le cabinet du Roi, 758 livres 5 sols par le comte Dessallairs, ambassadeur de France à Constantinople. Cette pièce est l'un des 95 médaillons d'or romains qui furent volés, en 1831, au cabinet des médailles, avec tant d'autres raretés numismatiques. M. Babelon reproduit, d'après Gros de Boze, le médaillon de Justinien.

Tablant sur divers recits que nous ont conservés les auteurs byzantins des XIe et XIIe siècles, le savant académicien croit pouvoir affirmer que ce médaillon fait partie de toute une série de pièces commémoratives, d'or et d'argent, que Justinien aurait fait frapper à Constantinople, à l'occasion des victoires remportées en Afrique par son général Bélisaire, sur les Vandales et leur roi Gélimer.

L'hypothèse de M. Babelon paraît très acceptable et nous ne pensons pas qu'elle soit jamais contredite.

A. DE W.

Die Münzen und Medaillen Graubündens, beschrieben und abgebildet von Dr C.-F. TRACHSEL. Schluss-Lieferung mit Tafel XIII. Lausanne, 1898, broch. in-8°.

Cette treizième et dernière livraison est entièrement consacrée à la description des monnaies grisonnes venues à la connaissance de l'auteur pendant l'impression des diverses parties de son ouvrage. Parmi ces monnaies, celles de l'évêché de Coire paraissent en majorité et comptent plusieurs inédites.

Nous avons dit déjà le bien que nous pensions de l'utile monographie de M. Trachsel. Aujourd'hui que l'œuvre de notre savant confrère est achevée, nous ne pouvons que le féliciter d'avoir su la mener à bonne fin.

FRÉD. A.

Monete Greche, Del dott. SOLONE AMBROSOLI, conservatore del R. Gabinetto numismatico di Brera, Libero docente di numismatica presso la R. Accademia scientifico-Litteraria in Milano. Milano, 1899, in-18, XII-286 p. et 200 vignettes dans le texte.

Continuant son œuvre de vulgarisation scientifique, l'éditeur Hoepli vient de publier, au prix de 3 francs, dans la série de ses manuels, un petit volume dû à la plume exercée de notre confrère M. le docteur Ambrosoli et consacré à l'étude des monnaies grecques. Ce travail s'adresse à tous les curieux de l'antiquité. Il a pour objet de donner, par de

nombreuses reproductions heureusement choisies, une idée au grand public de ce que fut, à diverses époques, l'art monétaire dans les pays de civilisation grecque.

Les numismates y trouveront une excellente table alphabétique des noms des cités, des peuples et des rois qui se rencontrent sur les monnaies de la Grèce.

A. DE W.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale s'est récemment enrichi, grâce à la générosité de M. C. Cavens, d'une intéressante collection de poids monétaires et amulettes arabes en pâte de verre.

Ces petits monuments au nombre de trente-huit, dont le Musée britannique possède une importante série, étaient encore considérés comme monnaies (*nummi vitrei*) avant 1872, époque à laquelle M. Stanley Lane Poole crut pouvoir s'en occuper dans la *Numismatic chronicle* (t. XII, p. 199) et reconnut l'usage auquel ils étaient destinés, grâce à une assertion de l'auteur arabe El Mukaddesee, qui écrivait en 985 de l'Hégire.

El Mukaddesee dit, en effet, dans son *Maghrib* (I, 240), que les monnaies dont on se servait dans les possessions des Califes Fatimites étaient : le dinar et son quart ; le dirhem, le demi, le quart, le huitième et le seizième du dirhem, et que les poids pour ces monnaies étaient faits de verre.

FRÉD. A.

Nous lisons dans le *Journal*, du 23 novembre dernier :

« Des amateurs d'art viennent de se réunir pour former une Société des *Amis de la médaille*, destinée à encourager

les graveurs en médailles, peu favorisés jusqu'ici par les commandes particulières.

» Ainsi que le font les sociétés similaires de bibliophiles, ces nouveaux sociétaires comptent commander des médailles qui seront frappées pour eux seuls et acquerront vite, ainsi, une rareté qui a tant de charme pour tout collectionneur. Comme les poinçons coûtent cher, quoique le nombre des membres ne soit pas limité, la cotisation annuelle sera de 100 francs, un prix élevé, comme on voit. M. Claretie en sera le président probable avec, comme adjoint, M. Roger Marx. »

Quand une idée a du bon, nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions l'adopter à la suite de nos voisins? Dans tous les cas, le projet dont parle le *Journal* est à étudier et nous serions heureux de nous mettre en relations avec ceux de nos confrères qui croiraient pouvoir participer à la création, en Belgique, d'une société semblable à celle dont les collectionneurs et les artistes français vont bientôt être dotés, grâce aux efforts persévérants de M. Roger Marx. Le progrès de l'art national vaut bien un petit sacrifice pécuniaire.

A. DE WITTE.

Dans le numéro de novembre dernier de *L'Ancien pays de Looz*, notre confrère M. le Dr Bamps rend compte d'une trouvaille faite, le 1er octobre 1898, à Niel-sous-Asch, de 300 deniers d'argent de la seconde moitié du XIIe siècle. Il s'agit, en effet, de deniers de l'empereur Frédéric Barberousse (1152-1190), de pièces liégeoises d'un prévôt inconnu que M. le baron de Chestret place vers l'année 1167 (*Num. de la Principauté de Liége*, no 114) et de l'évêque Rodolphe de Zahringen (1167-1190), de deniers de l'archevêque de

Trèves, Arnold Ier (1169-1190) et enfin de deniers brabançons au lion et à la légende L. DUX (*Hist. monétaire du Brabant*, pl. II, nº 17). On considère généralement ces dernières monnaies comme datant du commencement du règne du duc Henri Ier, qui succéda à son père en l'année 1190. Bien que la composition de la trouvaille de Niel ne soit pas en désaccord absolu avec cette opinion, il n'en est pas moins vrai que le fait qu'elle ne contenait, en dehors des deniers brabançons, que des pièces émises par des princes morts en 1190 au plus tard, rend possible l'hypothèse de la frappe des monnaies au lion au cours des dernières années du règne de Godefroid III. Elles viendraient alors tout naturellement prendre place à la suite des deniers SCVTVM HENRICI. Attendons la solution définitive de la question de quelque autre découverte.

A. DE W.

Le ministre des finances de la République française vient d'adopter définitivement le type du nouveau centime. Le graveur Daniel Dupuis, à qui l'exécution du coin de cette monnaie avait été confiée, lui avait soumis divers modèles de revers, l'avers de cette monnaie étant le même que celui du décime et de la pièce de cinq centimes, simplement réduit de module.

FRÉD. A.

M. E. Babelon, de l'Institut de France, vient de publier dans le tome XXIV de la *Grande Encyclopédie* éditée en ce moment à Paris par une société anonyme, une longue *Notice sur la monnaie* considérée tant au point de vue économique qu'au point de vue numismatique. Le côté

matériel de la fabrication des espèces y est aussi longuement exposé. Il existe des tirés à part de cette intéressante étude, divisée en vingt et un paragraphes et complétée par un index bibliographique.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1893, 3e trim. — BABELON. La collection Waddington au Cabinet des médailles. — ROUVIER. Les monnaies autonomes de Béryte. — ROSTOVTSEW. Étude sur les plombs antiques. — SOUTZO. Étude sur les monnaies impériales romaines. — DE VIENNE. Évaluation en monnaie tournois des redevances des Églises de France à l'Église de Rome, sous Philippe le Bel. — BLANCHET. L'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges, en 1365. — ROUYER. Les méreaux des offices de l'hôtel du Roi considérés surtout dans ce qui concerne l'office de la fourrière. — DÉCHELETTE. Une médaille de Charles VII, découverte en 1752, à Châteauneuf.

Journal international d'archéologie numismatique, t. I, 2e trimestre. — VLASTO. Tarente; Didrachmes inédits. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Πρόλογος εἰς τὴν μετάφρασιν τῆς τοῦ Head Ἱστορίας τῶν νομισμάτων. — DUTILH. Monnaies de Side et d'Égypte Trois importantes trouvailles de monnaies. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Εὔφαμος Ἰτανίων τύραννος. — HALBHERR. An important inscription for the history of coinage in Crète — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Παρατηρήσεις ἐπί τοῦ προηγουμένου ἄρθρου. Περὶ τῆς χρονολογιας τῆς νομισματικῆς ἐπιγραφῆς τὴς Γόρτυνος. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Τερμησσος Η ΤΟ ΚΑΠΟΥϹ ϴΧΟΥϹΑ. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Ἀγ Δ. Ποστολακας-Ἀλφρέδος ὁ ἐκ Σαλλετίου. — SCHÖNE. Alfred von Sallet. — GUEBLER.

Vollständige Bibliographie der Schriften von A. von Sallet. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Βάτραχος Σερίφιος. Νομίσματα ἀργαῖκὰ τῆς νήσου Σερίφου. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Βερενίκη Β', βασιλισσα Κυρηναεικῆς καὶ Αἰγύπτου. — ΧΑΤΖΙΔΑΚΙΣ. Σημείωσις περὶ τῶν γλωσσικῶν τύπων ΓΕΤΑ ΒΑΣΙΛΕΥ ΗΔΩΝΑΝ καὶ ΔΕΡΡΟΝΙΚΟΝ. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Προσθηνη εἰς τὰ περὶ Τερμησσοῦ.

La Gazette numismatique, t. III, n° 1. — DUPRIEZ. Un jeton de la châtellenie de Courtrai. — N. H. Médaille de pèlerinage à la chapelle de Saint-Macaire, à Obourg. — A. DE WITTE. La médaille au palmier de l'Académie de peinture et d'architecture de Bruges. — DUPRIEZ. Impudents compères. — Varia.

N° 2. — N. H. Méreau de la cathédrale de Tournai. — DUPRIEZ. Plaquettes de M. E. Mouchon. — J. MOENS. La médaille du Conseil provincial de Brabant. — PIERRE AGNEL. Encore les pieters! Toujours les moutons!! — Varia.

Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft, t. XVI et XVII. — A. NOSS. Die ravensbergischen Münzen während des Erbfolgestreites, 1609-1647. — E. BAHRFELD. Ein bayerisch-böhmischer Münzenfund.— E. HEUSER. Die Münzen und Medaillen von Landau. — FRIESENEGGER. Ueber Ulrichskreuze. — HABICH. Zu Friedrich Hagenauer. — KULL. Ein Monogramm auf bayerischen Portraitmedaillen.

Bulletin de numismatique, t. V, 5e livraison. — VIVARÊS. Un quinaire en bronze d'Avitus.— R. SERRURE. Tiers de sou d'or mérovingien inédit de Naix-sur-l'Ornain. — CUMONT Billon noir de la duchesse Jeanne de Brabant. — R. SERRURE. Une comparaison. — Varia.

6e livraison. — R. SERRURE. Jetons rares ou inédits. — R. SERRURE. Médaille allemande du comte de Vaubécourt. — Dr LAMARE. Un nouvel atelier monétaire australien. — C.-A. Serrure et la presse. — Varia.

Monthly numismatic circular, nº 70. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, coin, gem, and seal-engravers etc., — HANDS. Amended tables of relative values of the coinage of the imperial period. — LONG. On australian tokens. — Varia.

Nº 71. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, coin, gem and seal-engravers, etc. — NORMAN. Bristish India's future 'Standard currency. — Varia.

Nº 72. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, coin, gem and seal-engravers, etc. — NORMAN. British India's future 'Standard currency. — Varia.

American Journal of numismatics. — Vol. XXXIII, nº 1. — BETTS. Mexican imperial coinage. — ROUYER. Mereaux of the fourteenth century relating to the miracle of the Holy Sacrament, Brussels. — LOW. Hard times tokens. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic Medals. — CLEVELAND. Annual assay medals of the United States mint. — Varia.

Monatsblatt, nº 181. — NAGL. Ueber den Vierschlag auf mittelalterlichen, insbesondere auf Wiener Pfennigen. Das österreichische Münzwesen unter Ferdinand I. — Varia.

Nº 182. — VON HÖFKEN. Kaiserin Elisabeth. — Das

österreichische Münzwesen unter Ferdinand I. — VON HÖFKEN. Passauer Pfennige aus der Wende des Mittelalters. — Varia.

N° 183. — DOMANIG. Die Medaillen weiland Ihrer Majestät der Kaiserin Elisabeth. — VON HÖFKEN. Passauer Pfennige aus der Wende des Mittelalters. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 99. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I, von Oesterreich. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch- ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — ADAM. Kaiser Franz Josefs-Jubiläums-Medaillen.

N° 100. — Kaiserin Elisabeth. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I von Oesterreich. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch- ungarischen Münzstatten aus der Epoche 1740 bis 1780.

N° 101. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I von Oesterreich. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — Die Medaillen weiland Ihrer Majestät der Kaiserin Elisabeth.

The numismatic Chronicle, 1898, part III. — G. MACDONALD. The legend ΙΑΤΟΝ on coins of Himera. — SIX. Monnaies grecques inédites et incertaines. — HILL. Posidium in Syria. — H. WEBER. A small find of coins of

Mende. — CODRINGTON. Coins of the Birmani dynasty. — NAPIER AND J. EVANS. On Barnstaple as a minting-Place.

Tijdschrift voor Munt- en Penningkunde, 1898, 4e livr. — Vte B. DE JONGHE. Un tiers de sou d'or inédit de Maestricht. — ZWIERZINA. Beschrijving der penningen sedert 23 November 1890 door 's- Ryks stempelsnijders vervaardigd. — M. A. SNOECK. Strooipenning, geslagen te Leur, 12 Mei 1874. — STEPHANIK. Het rekenen met leg- of rekenpenningen. — ZWIERZINA. Gedenkpenningen 1897.

Rivista italiana di numismatica, t. XI, fasc. III. — SELTMAN. Prototypes monétaires siculo-grecs. -- DATTARI. Monete dei Nomi ossia delle antiche provincie e città dell' Egitto. — STUECKELBERG. La parenté de Maxence et de Constance Ier, d'après les monnaies. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — KUNZ. Il museo Bottacin.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, nos 36 et 37. — KOEHLER. Les armes de la ville de Kosciana figurant sur les sceaux et la marque en plomb des drapiers de cette ville. — KOSTRZEBSKI. Remarques sur les monnaies des Xe et XIe siècles découvertes en Pologne. — W. K. Quelques renseignements sur l'hôtel monétaire royal au règne de Jean-Casimir. — St. J. CZ. Découverte de monnaies dans la caverne « Okopy wielkie » près de Pradnik d'Ojcow. — F. K. Médaille en buste de Sigismond. — M. K. Documents monétaires. — J. Z. Médaille de saint Wierusz-Kowalski.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du Bureau du 20 novembre 1898.

... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Michel-P. Vlasto, esquire, actuellement à Houston, Texas.

Le Secrétaire, *Le Président*,

A. DE WITTE. Vte B. DE JONGHE.

Toujours le procès-verbal de Morlanwelz.

La Varenne-St-Hilaire (Seine).
23 septembre 1898.

MESSIEURS,

Je viens de parcourir la quatrième livraison de la *Revue belge de numismatique*. Au lieu de vous borner à insérer ma réponse à votre procès-verbal de Morlanwelz, vous l'avez agrémentée de commentaires qui m'obligent encore une fois à vous écrire.

Je n'ai pas l'intention de discuter l'attitude de M. le comte de Limburg-Stirum, ni d'apprécier les gestes contra-

dictoires que M. Dewitte a obtenus, paraît-il, du vénérable sénateur d'Ostende. Respectueusement, je m'en tiens à sa lettre du 7 juillet, lettre datée de Rumbeke, c'est-à-dire du grand air de la pleine campagne, où, bien mieux qu'au sein des villes, l'homme échappe aux influences ambiantes et jouit de la plénitude de son libre arbitre.

Si je reprends la plume, c'est en présence d'un « fait nouveau ». M. Dewitte est allé rechercher, avec une patience dont je le remercie, dans une préface écrite en 1880, dans des articles publiés de 1881 à 1883, des éloges que j'ai adressés alors à M. Picqué, conservateur du cabinet des médailles de Bruxelles.

Cette constatation n'est pas faite pour m'embarrasser. A cette époque, M. Picqué venait, en effet, d'être pris d'un accès de zèle. Il avait inséré l'article *Numismatique* dans la *Patria Belgica*, il avait consacré une vingtaine de pages aux médailleurs belges dans l'*Art ancien à l'Exposition nationale*. Il semblait, dans l'attente de travaux de plus longue haleine, d'ailleurs formellement promis, que l'on pouvait donner à M. Picqué des encouragements auxquels sa vanité était particulièrement sensible et qu'il savait provoquer au besoin par de catégoriques sollicitations.

Mais nous sommes en 1898. Quinze longues années se sont écoulées, pendant lesquelles la montagne n'a guère accouché que de cette divertissante souris, tenue, sous le nom de Gothelon, marquis d'Anvers, sur les fonts baptismaux de la Société royale de numismatique.

Sans se livrer à un dénigrement systématique, on est en droit de trouver que c'est trop peu ; que c'est surtout trop cher, de payer tant d'appointements pour aussi maigre besogne!

Et puisque M. Dewitte dépouille avec un soin si attentif

la collection du *Bulletin de numismatique*, je le prie de parcourir le numéro d'août dernier. Il y trouvera une statistique qui, brillante pour le zèle déployé par les conservateurs de Paris, de Londres et de Berlin, se résume pour Bruxelles en ce seul mot : NÉANT.

Recevez, Messieurs, mes salutations.

RAYMOND SERRURE.

P. S. — Il est superflu, je pense, d'invoquer les lois sur la presse, pour obtenir l'insertion de la présente dans votre prochaine livraison.

A Messieurs les directeurs
de la Revue belge de numismatique.

En effet, il serait superflu d'invoquer les lois sur la presse pour obtenir des directeurs de la *Revue* l'insertion de cette lettre, car on ne pourrait donner assez de publicité *aux aveux* qu'elle renferme.

Et maintenant, l'incident est clos.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1898

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 209 et 210. — *Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, t. XVI et XVII. *Numismatisches-Literatur-Blatt*, nos 104-5.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXXIII, no 1. — *Smithsonian Institution. Report* 1895.

Angleterre. — *The numismatic Chronicle*, 1898, part III. — *Monthly numismatic Circular*, nos 70 à 72.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde*, nos 99 à 101. — *Monatsblatt*, nos 180 à 183. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, nos 36-37. — *Archœogiai Értesitô*, t. XVII, 4-5; t XVIII, 1 à 3 *Rapport*, 1897, de l'Académie hongroise.

Belgique. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie*, t. Ier, liv. 4. — *Bulletin de l'Académie royale*, t. XXV, no 6, t. XXVI, nos 7 et 8. — *Revue bibliographique belge*, 1898, nos 7 à 10. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand : Inventaire archéologique de Gand*, fasc. VIII. — *Revue belge de numismatique*, année 1898. — *Mémoires du XIIe Congrès archéologique et historique.* — *La Gazette numismatique*, t. III, nos 1 et 2. — *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LI. 3e livraison. — *Bulletin*, 5e série, no 3. — *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XXII. — *Annales de la Société d'archéologie de Nivelles*, t. VI, 3e livraison.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, 3e série, vol. I, nº 3.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXXIII, liv. 2 à 4; partie technique, t. LXXXIV, liv. 8 à 10. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais ; Bulletin*, nos 160 et 161.—*Société des antiquaires de Picardie. Mémoires*, t. XIV, *Bulletin*, 1897, nos 1 à 3. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LXVII. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*. Série in-8º, nº 2. — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXX. — *Revue numismatique*, 1898, 3e trim. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1898, 3e trimestre.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. I, 2e liv.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1898, 3e liv.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1898, 4e livraison.

Portugal. — *O Archeologo Portuguès*, vol. IV, nos 1 à 6.

Russie. — *Mémoires de la Société numismatique de Moscou*, t. I, 2e liv.

Suisse. — *La Société suisse de numismatique* de 1879 à 1896, 2e liv.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli. — *Monete greche*. Milano, 1899, in-18, 300 pages, 200 vignettes. (*Don de l'éditeur, M. Hœpli*).

Babelon. — *Histoire d'un médaillon disparu*. — *Justinien et Bélisaire*. Paris, 1898. in-8º, 34 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux. — *La numismatique du siège de Maestricht en* 1794. — Bruxelles, 1898, in-8º, 58 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Caron. — *Un demi-cavalier d'or de François, duc de Bretagne*. Paris, 1898, in-4º, 4 pages, 1 vignette. — *Denier de Jean Ier de Bretagne, portant le titre de comte*. Paris, 1898, in-4º, 5 pages, vignette (*Hommage de l'auteur.*)

Castellani. — *Notizie di Pietro da Fano medaglista*. Rocca S. Casciano, 1898. in-8º, 7 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

de Castellane (Cte). — *Les monnaies d'argent du système flamand frappées à Tournai au nom de Charles VII*. Paris, 1898, in-8º, 15 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (Cte A.). — *Compte rendu du Congrès archéologique de Bourges.* Anvers, 1898, in-8°, 19 pages.

DE JONGHE (Vte B.). — *Un tiers de sou d'or inédit de Maestricht.* Amsterdam, 1898, in-8°, 4 pages, vignette — *Le noble d'or de Gand à la bannière portant une Foi* (1582). Bruxelles, 1898, in-8°, 8 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. IV, liv. 3 et 4. (*Don de l'éditeur.*)

DE WITTE (A.). — *La médaille au palmier de l'Académie de peinture et d'archéologie de Bruges.* Bruxelles, in-8°, 3 pages, vignette.

GERMAIN DE MAIDY. — *Sentences portières des maisons particulières en Lorraine.* Nancy, 1898, in-8°, 31 pages.

IMHOOF-BLUMER. — *Lydische Stadt Münzen.* Genève, 1897, in-8°, 213 pages, VII planches. — *Zur Griechischen Münzkunde.* Genève, 1898, in-8°, 50 pages, II planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MC LACHLAN. — *Canadian diamond Jubilee medals.* Montréal, 1898, in-8°, 13 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

SNOECK (JCK.). — *Strooipenning geslagen te Leur*, 12 *mei* 1874. Amsterdam, 1898, in-8°, 3 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

STEPHANIK. — *Het rekenen met leg- of rekenpenningen.* Amsterdam, 1898, in-8°, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

TRACHSEL. — *Die Münzen und Medaillen Graubundens*, n° 13. Lausanne, 1898 (*Hommage de l'auteur.*)

VERMEYLEN. — *Note sur trois pièces de ma collection.* Bruxelles, 1898. in-8°, 2 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

VISART DE BOCARMÉ. — *Un méreau aux armes de Gruuthuuse.* Bruxelles, 1898, in-8°, 12 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

ZWIERZINA. — *Beschrijving der Penningen sedert* 23 *november* 1890, *door 's Rijks-Stempelsnijders vervaardigd.* Amsterdam, 1898, in-8°, 17 pages. — *Beschrijving der medailles in* 1897 *geslagen aan de kon. fabriek van zilverwerker firma C.-J. Begeer. te Utrecht.* Amsterdam, 1898, in-8°, 20 pages. — *Gedenkpenningen*, 1897. Amsterdam, 1898, in-8°, 16 pages.

Ouvrages anonymes et Catalogues.

Administration des monnaies et médailles de France. *Rapport*, 3e année, 1898. Paris, in-8°, 361 pages, 4 planches. (*Don de l'Administration.*)

Trois numéros du *Sanitarian*. (*Don de M. Storer.*)

Catalogue Cubasch, nos 5 et 6. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 63 à 65. — *Auktions-Katalog*, nos 158 et 159. — *Catalogue Fischer*, no 8. — *Catalogue Zschiesche et Köder*, no 76. — *Catalogue Morchio et Majer*. — *Catalogue P.-J. Hirsch*, avec 1 pl. — *Catalogue Quaritch*. Livres de numismatique. — *Berliner Münz-Verkehr*, no 29 — *Catalogue Ratto*. — *Catalogue Jobin*, no 18.— Vente von Heyden, 2 planches, et vente de monnaies allemandes. (*Envoi de M. Cahn.*) — *Vente Carl Roeder*, 1 planche. *Vente Greener*, 3 planches. *Vente de monnaies suisses*, 3 planches. (*Envoi de M. Hess.*) — *Vente Pniower*, 2 planches, et vente à Francfort du 24 octobre 1898, 6 planches. (*Envoi de M. Hamburger*). — Catalogue de vente à Munich, le 7 novembre 1898. (*Envoi de M. Otto Helbing.*) – Vente à Liége, le 28 octobre 1898, et catalogue de la collection du chevalier X, 2 planches, vignette. (*Envoi de M. Dupriez.*)

Manuscrits.

Ordonnance sur le cours des monnaies, donnée le 31 *janvier* 1458. (Copie, *don de M. le cte Th. de Limburg-Stirum.*)

Lettres patentes du 17 *octobre* 1505, *nommant Jehan Marissal, essayeur de la Monnaie de Flandre.* (Copie, *don de M. A. de Witte.*)

Nomination, à la date du 12 avril 1507, *de François Normand à l'office de waradin de la Monnaie de Flandre* (Copie, *don de M. A. de Witte.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Lombaerts.

Médaille commémorative de l'inauguration du chemin de fer du Congo, par Baetes.

Don de M. De Munter.

Jeton des Pays-Bas de 1575.

Don de M. Visart de Bocarmé.

Insigne en métal blanc de membre du Congrès maritime international de 1898, gravé par Fisch.

Don de M. Lagae.

Médaille officielle de l'Exposition internationale de Bruxelles de 1897.

Don de M. de Witte.

Double tournois de Louis XIII. — Double tournois de Jean-Théodore, seigneur de Cugnon. — 3 doubles liards d'Henri de la Tour, prince de Sedan et Bouillon; 2 doubles tournois de Frédéric-Maurice de la Tour; 4 doubles liards de Charles II de Gonzague, comte de Rethel; 2 doubles tournois du même; 4 doubles liards de F. de Bourbon; 4 doubles tournois du même; 1 double tournois de Gaston d'Orléans. — 2 méreaux du réfectoire de la cathédrale de Tournai. — Caurie, monnaie d'Afrique. — Billet italien d'une lire, ancienne émission.

Soit en tout : 23 monnaies, 2 méreaux, 1 jeton, 3 médailles et 1 billet.

Bruxelles, le 20 novembre 1898.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

MONNAIES
RARES OU INÉDITES DE TARENTE
DE
MA COLLECTION

PLANCHE VI.

N° 1. ΤΑΡΑΣ (en caractères archaïques). Taras nu sur un dauphin allant *à gauche,* les deux bras étendus en avant; sous le dauphin, un *gros* pétoncle. Au pourtour, traces de grènetis.

Rev. Roue à quatre rayons fuselés (κύκλος μαντικός).

AR, didrachme. Poids : 7.90. *Voy.* pl. VI, n° 1.

N° 2. ΣΑΡΑΤ (en caractères archaïques). Taras nu sur un dauphin allant *à droite,* la main gauche étendue en avant, la droite appuyée sur le dos du dauphin; sous le dauphin, un pétoncle. Le tout dans un large grènetis.

Rev. Tête de la nymphe Satyra, mère de Taras (1), à gauche, renfermée dans un cercle très saillant (μηνίσκος).

AR, didrachme. Poids : 8.00. *Voy.* pl. VI, n°

(1) Cf. PAUSANIAS, X, 10. « Τάρανται τε τον ἥρωα Ποσειδῶνος φασι καὶ ἐπιχωριάς νύμφης παῖδα εἶναι. »

Ces deux didrachmes, malheureusement de conservation médiocre, présentent une particularité que je crois inédite. Nous voyons, en effet, sur le premier, Taras, *les deux bras étendus en avant,* dans une attitude suppliante, assis sur un dauphin allant *à gauche,* et entouré d'un *petit grènetis,* associé ici au revers de la roue, alors que sur toutes les variétés de ce type décrites par Avellino, Carelli (1), Sambon (2), R. Rochette (3) et autres, nous le trouvons toujours associé soit à la tête de la nymphe locale ou à celle de Taras (4), soit encore à l'hippocampe (5) et au type du Démos assis (6), mais jamais à celui de la roue, si nous en exceptons une seule variété, de la plus grande rareté, publiée par Pinder (*Numismata græca,* tab. I, 2). Elle présente sur l'avers la particularité suivante : à la place du gros pétoncle, sous le dauphin, nous y voyons une coquille *bivalve ouverte,* et sur le revers, qui nous offre la même roue à quatre rayons *fuselés,* nous trouvons un petit dauphin nageant à gauche. Je ne connais que deux exemplaires de ce type remarquable, l'un conservé dans la collection de

(1) Carelli. Naples, 1812, nos 45-46.

(2) L. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale.* Naples, 1863, cf. nos 15, 16 et 17.

(3) R. Rochette, *Essai sur la numismatique tarentine.* Paris, MDCCCXL, pl. 1, 2, 3, 4 et 5.

(4) A.-J. Evans, *The Horsemen of Tarentuur.* Londres, 1889, pl. I, 5.

(5) Carelli, no 57.

(6) Evans, pl. I, nos 7 et 8

Berlin, l'autre qui m'a été communiqué tout récemment par M. E.-J. Seltman et que je viens d'acquérir.

Par contre, sur le deuxième didrachme, où Taras est représenté dans une pose plus archaïque, avec *un large grènetis* au pourtour, nous remarquons, sur le revers, la tête de la nymphe Satyra, alors que, sur les quelques variétés déjà publiées de ce type, nous le voyons toujours associé au revers de la roue (1).

Dans la trouvaille faite à Sava, en 1856, dont M. L. Sambon nous a donné une courte analyse, nous voyons qu'on a recueilli quelques didrachmes au revers de la roue, et seulement deux au revers de la tête de femme, ces derniers à fleur de coin ; aussi en a-t-on conclu (2) que l'émission de ceux-ci devait n'avoir suivi que de peu d'années celle des didrachmes du premier type. D'après les didrachmes n° 1 et n° 2, nous avons tout lieu de croire que non seulement les premiers didrachmes au revers de la tête furent frappés en même temps que ceux au type de la roue, mais encore que ces derniers furent émis — incidemment, il est vrai (3) —

(1) *Voy.*, par exemple, planche VI, n° 4, AR didrachme. Poids : 8.02. Ma collection [c. 520 av. J.-C.].

(2) A.-J. Evans, *op. cit. Voy.* note 4, p. 1. M. Evans fait remonter les didrachmes au revers de la roue à c. 520 av. J.-C. et ceux au revers de la tête à c. 500-473 av. J.-C.

(3) Les seuls didrachmes au type de la roue, autres que notre n° 1, qui, par leur style et leur fabrique, paraissent avoir été frappés après

pendant une assez longue période. Ce dernier point nous est démontré par la grande similitude qu'offre notre n° 1 avec le didrachme suivant, dont la fabrique, quoique encore archaïque, dénote des progrès de style très notables.

N° 3. ΤΑΡΑΣ (en caractères archaïques). Taras nu sur le dauphin, allant à gauche, les deux bras étendus en avant; sous le dauphin, petit pétoncle. Au pourtour, petit grènetis.

Rev. Tête de la nymphe Satyra (1) portant un collier de perles, à gauche. Les cheveux sont retenus derrière l'oreille par un petit bandeau. Au pourtour, cercle très saillant.

AR, didrachme. Poids : 7.905. Pl. VI, n° 3. (Coll. Montagu.)

Je crois donc que nous ne serons pas très éloignés de la vérité en assignant les dates suivantes à ces trois didrachmes :

N° 2 c. 520 av. J.-C.
N°s 1 et 3 c. 500-473 av. J.-C.

N° 5. Tête de la nymphe Satyra, à droite, coiffée

500 av. J.-C., sont ceux du type très rare décrit par R. Rochette (*op. cit.*, p. 339), ayant au revers quatre dauphins distribués entre les quatre rayons (Coll. de Luynes, ma coll., etc.), et ceux du type présentant sous le dauphin le coquillage bivalve (*voir* ci-dessus).

(1) Dans le catalogue de la vente Montagu (Londres, 1896, lot n° 26), ce didrachme était décrit : « Archaïc head (Taras?) within linear circle », etc...; mais le caractère féminin de la tête me paraît bien indiqué. tant par la présence du collier de perles que par l'arrangement de la chevelure.

avec plus de soin, au moyen d'un épais bandeau, servant à former sur le derrière de la nuque ce nœud de cheveux qui était le trait caractéristique des vierges grecques (1). Au pourtour, trace de grènetis.

Rev. Tête de bœuf vue de face et entourée de trois croissants.

AR, litra. Poids : 0.79 Pl. VI, nº 5. (Coll. Witthall.)

Nº 6. Tête de la nymphe Satyra, à gauche, coiffée d'un double bandeau, avec les cheveux libres derrière la nuque.

Rev. Petit pétoncle (?) entouré de trois croissants.

AR, litra (?). Poids 0.80. Pl. VI, nº 6.

Quoique sans inscription, ces deux litræ, par leur style et leur fabrique, présentent les marques caractéristiques d'une origine tarentine et probablement doivent être synchroniques des derniers didrachmes et drachmes au type de la nymphe Satyra, avec lesquels ils offrent une grande analogie (2).

L'interprétation des revers de ces deux litræ est bien difficile à donner et peut-être avons-nous ici des emblèmes astronomiques (3) dont la significa-

(1) Pausanias, X, 25, 4.

(2) R. Rochette, pl. I, nºs 5, 6 et 7.

(3) Jean-N. Svoronos, *Sur la signification des types monétaires*

tion obscure nous échappe et que nous retrouvons fréquemment durant toute la durée du monnayage de Tarente (1).

N° 7. Jeune éphèbe nu, sur un cheval galopant à droite. Le cavalier a une longue chevelure flottante et tient les guides du cheval de la main gauche ; son bras droit pend à son côté (2).

Sous le cheval, A P (signature du graveur (3), Aristoxénos (?)).

Rev. ΤΑΡΑΣ. Taras sur le dauphin à gauche, le corps rejeté en arrière et son poids supporté par le bras gauche qui est appuyé sur le dos du dauphin, la jambe droite jetée en avant et en partie visible derrière la tête du dauphin. Dans la main droite, étendue en avant, Taras tient un *kantharos*.

Sous le dauphin : X ; à droite, près de la main de Taras : Ω.

AR, didrachme. Poids : 7.98. Pl. VI, n° 7.

N° 8. Même type et même inscription, mais de style plus sévère.

Rev. ΤΑΡ[ΑΣ]. Même type, mais sous le dauphin P.

AR, didrachme. Poids : 8.03. Pl. VI, n° 8.

des anciens. *Bulletin de correspondance hellénique*, Athènes, 1894, p. 107, fig 19 et 20.

(1) R.-S. Poole, *British Museum catalogue*. *Italy*. Londres, 1873. *Tarentum*, cf. n°s 384, 385, 482, 486, etc.

(2) Voy. *Journal international d'archéologie numismatique*. Athènes, t. I, 2e trimestre 1898. Cf. n°s 9 et 10. M. P. Vlasto.

(3) *Voy*. Evans, *op. cit.*, p. 55, et pl. III, 12.

N° 9. Même type, mais de style moins détaillé. Sous le cheval O ou Θ ?

Rev. ΤΑΡΑΣ. Même type, mais Taras de sa main droite semble indiquer un objet éloigné. (Cf. Evans, pl. III, n° 16.)

Dans le champ, à droite et *au-dessus* du dauphin : un pétoncle minuscule.

AR, didrachme. Poids : 7.94. Pl. VI, n° 9.

Ces trois didrachmes, variétés inédites d'un type déjà connu (1), rentrent dans la classe des didrachmes frappés durant l'âge d'Archytas (380-345 av. J.-C.), qui se distinguent entre tous par la beauté sévère de leur style.

Le n° 9 nous présente, sur son revers, la particularité suivante, qui est assez curieuse. Le petit pétoncle, par la position qu'il occupe dans le champ de ce didrachme, représente peut-être ici l'*insigne* particulier du graveur de la pièce (2), plutôt que les flots sur lesquels navigue le dauphin ; Carelli (CXI-149) donne la gravure d'un didrachme de type différent, mais qui, sur son revers, nous offre un petit pétoncle placé également *au-dessus* du dauphin, dans une position presque identique et où il remplace, selon toute probabilité, la lettre

(1) *Voy.* Evans, période III, type O.

(2) Nous retrouvons aussi le pétoncle placé sous le cavalier sur deux didrachmes de la même période (Evans, pl. III, n° 11, et type S, n° 1), et, selon toute probabilité, gravés par le même artiste ou sortis d'un même atelier monétaire.

K (signature abrégée du graveur qui signe KAΛ sur quelques admirables didrachmes contemporains de Tarente et d'Héraclée) et que nous trouvons occuper une place identique sur une troisième variété du même type et, sans aucun doute, œuvre du même artiste (1).

N° 10. Tête d'Héraclès jeune, vue de face, recouverte de la peau du lion de Némée. Dans le champ, à gauche, une massue.

Rev. Héraclès nu tourné à droite, combattant debout le lion qu'il étreint de ses deux bras.

Dans le champ, à gauche, une massue (2) et entre les jambes d'Héraclès : φ (signature du graveur Philistion).

AR, diobole. Poids : 1.25. Pl. VI, n° 10. (Coll. Witthall.)

Ce rare diobole (3), dont Carelli possédait trois variétés, doit être considéré comme un des monuments les plus parfaits que nous ait légués Tarente.

La noble tête d'Héraclès, vue de face, est traitée ici avec une telle vérité de perspective, une telle grandeur et puissance de style, que nous sommes amenés à oublier le module si réduit de ce charmant diobole dont l'émission, par suite de son

(1) Evans, pl. IV, 5, et période IV, type F, n° 5.

(2) Nous retrouvons ce même symbole de la massue, associé à la signature K, sur un didrachme de la période IV (c. 344-334 av. J.-C.). *Voy.* Evans, type C, n° 1; pl. IV, 1.

(3) Cf. *British Museum catalogue, Tarentum*, n° 350, et collection de Luynes, etc.

poids élevé, semble n'avoir précédé que de quelques années celle des dioboles au type de Pallas, introduits à Tarente vers 380 av. J.-C.

Le revers, qui est presque indubitablement de la main de Philistion, graveur de grand mérite, dont nous retrouvons la signature Φ à Héraclée, Thurium, Térina et Vélia, etc., nous donne tout lieu de croire que c'est au même artiste qu'il faut attribuer la tête d'Hercule, et peut-être avons-nous ici une copie d'une des nombreuses statues d'Héraclès qui ornaient alors l'agora de Tarente.

Ce diobole présente enfin une analogie très curieuse avec une pièce d'or (1) d'Evagoras I, qui régna à Chypre vers les 400-375 av. J.-C., sur laquelle Héraclès est également représenté *vu de face* et qui semble avoir été inspiré par un même modèle, mais peut-être, ici, une statue de bronze du sculpteur Miron (2).

N° 11. Tête de Perséphoné Gaia, à droite, les *cheveux nus,* entourée de serpents entrelacés, sur l'égide (3).

Rev. Arc et massue croisés. Dans le champ, cinq globules (quincunx).

AR, obole. Poids : 0.61. Pl. VI, n° 11. Coll. Witthall.

Cette obole, qui présente une grande ressem-

(1) B.-V. Head, *British Museum guide.* Londres, 1889, pl. 20, n° 41.

(2) Voy. *Zeitschr. f. Numismatik*, XIV, p. 142.

(3) Cf. L. Sambon, *op. cit.*, Tarente, n° 74, mais sur le revers arc et carquois (?).

blance avec une obole d'Héraclée (1), par suite de la perfection même de sa gravure, malgré l'exiguïté extrême de son module, doit être, selon toute probabilité, contemporaine du diobole n° 10; c'est dire qu'elle fut frappée vers 380 av. J.-C., au moment où l'art tarentin était à son apogée.

J. Milligen avait publié une obole du même type (2), mais présentant sur le revers un diota et deux globules, en l'attribuant à Héraclée. Carelli le restitua à Tarente (n° 735). D'ailleurs, suivant l'opinion émise par M. B. V. Head (3), il est très probable que, non seulement les dioboles, mais encore certaines oboles de Tarente et d'Héraclée, de type et de poids semblables, avaient cours comme monnaies fédérales parmi les différentes villes voisines de la Calabre, de l'Apulie et du Samnium, et par suite il est souvent fort difficile de désigner avec certitude le véritable lieu d'origine de ces petites monnaies.

C. 315 av. J.-C.

N° 12. Tête d'Héraclès jeune, imberbe, à droite, avec la peau du lion (4).

(1) Cette obole d'Héraclée, sur laquelle la tête de femme est *laurée*, est une copie fidèle d'un beau didrachme de cette même ville, ayant pour type une tête nue et *laurée* de Minerve sur l'égide. (*Voy*. B. M., cat. nos 15-25, Héraclée. et B.-V. Head, *Historia num.*, fig. 34.)

(2) *Supplément aux considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*. Florence, 1844, pl. I, n° 6.

(3) *Historia numorum*, p. 55.

(4) *Voy*. Evans, pl. V, n° 11, le statère d'or du même type.

Rev. Taras nu, coiffé du pileus et tenant de la main gauche un trident, guide un bige, à droite.

Or. Demi-statère. Poids : 4.27. Pl. VI, nº 12.

C. 281 av. J.-C.

Nº 13. Même type, mais de relief moins prononcé et de moins belle fabrique.

Rev. Même type, mais dans le champ, au-dessus, traces de l'inscription ΣΩΚ (1).

Or. Demi-statère. Poids : 4.21. Pl. VI, nº 13.

C. 212-209 av. J.-C.

Nº 14. Même type, mais de style peu soigné.

Rev. Même type ; dans le champ, au-dessous, ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ, à droite, Ᾱ[Ι], au dessus, Ε[ΡΤΟ] (2).

Or. Demi-statère. Poids : 4.24. Pl. VI. nº 14.

Le type macédonien de la tête d'Héraclès coiffé de la peau de lion, fut introduit à Tarente pour la première fois, sur les statères d'or, après l'arrivée, dans cette ville, d'Alexandre d'Épire, fils de Néoptolème (3) (334 av. J.-C.), et l'émission de ce type continua jusqu'à la fin du monnayage grec de Tarente.

Le nº 13 nous offre, sur le revers, le nom du

(1) Cf. Carelli, nºs 13 et 14, et *British Museum catalogue*, nºs 14 et 15.

(2) *Voy.* Ambrosoli, *Monete greche*. Milano, 1899, fig. 23, p. 180, où toutefois nous retrouvons le monogramme Ᾱ, mais ce demi-statère doit être rapporté à la période précédente (c. 281 av J.-C.), car le style en est beaucoup plus soigné.

(3) *Voy.* Evans, p. 82.

magistrat ΣΩΚ que nous retrouvons sur un statère d'or au type de Zeus (1), frappé durant l'hégémonie de Pyrrhus, à Tarente : nous pouvons donc le rattacher à cette même période.

Le n° 14, dont il existe un second exemplaire au Cabinet des médailles de Paris (2) [qui nous permet de compléter la lecture du nom du magistrat « ΕΡΓΟ »], par son style dégénéré et négligé, ne peut appartenir qu'à la courte période durant laquelle Annibal occupa Tarente (212-209 av. J.-C.) et doit être considéré comme un des derniers produits du monnayage de Tarente, avant de succomber sous le joug de Rome (209 av. J.-C.).

M. B. V. Head a le premier rapporté à cette courte période un statère d'or au même type d'Héraclès, présentant sur le revers la signature ΑΡΙ (3), et je crois que nous pouvons nous risquer à y ajouter ici ce demi-statère, sur lequel nous retrouvons non seulement le même monogramme, mais encore les mêmes marques de décadence de style.

MICHEL P. VLASTO.

Houston-Texas, décembre 1898.

(1) EVANS, p. 140, n° 2.

(2) Collection de Luynes, n° 239. Le nom du magistrat ΕΡΓΟ.. ne se retrouve sur aucun didrachme d'argent de Tarente.

(3) Voy. *British Museum catalogue, Tarentum*, n° 10, et le catalogue de la vente Bunbury. Londres, 1896, pl. I, 71.

M. A.-J. Evans a placé dans cette même période un tiers de statère d'or au type de Pallas. *Voy.* EVANS, *op. cit.*, pl. X, nos 15 et 16

MONNAIE D'OR

DE

GUILLAUME I PALÉOLOGUE

MARQUIS DE MONTFERRAT

Le moyen âge et la Renaissance ont imprimé aux monnaies des marquis de Montferrat un cachet particulier de suprême élégance. Le fondateur de la numismatique subalpine, le savant Domenico Promis, a consacré, en 1858, un excellent mémoire à la série jusqu'alors peu connue des espèces frappées dans ce petit État par le rameau des Paléologues qui en était devenu souverain. En 1866 paraissaient les *Monete inedite del Piemonte* du même auteur, avec un contingent auxiliaire de plusieurs monnaies montférines, et, simultanément, dans la *Revue belge de numismatique* (1), Arnold Morel-Fatio, non moins compétent, publiait une demi-douzaine de pièces qui avaient échappé à son prédécesseur ; aujourd'hui, je n'en ai qu'une à offrir, mais elle est si jolie qu'elle sera, je l'espère, la bienvenue dans ce recueil.

(1) Quatrième série, t. IV, p. 190.

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'extinction de la branche régnante de la souche Aléramique avait fait, en 1305, passer le Montferrat aux mains de Théodore Paléologue, fils d'Andronic II, empereur de Constantinople, et d'Yolande, sœur du dernier marquis. Cette nouvelle dynastie ne s'éteignit qu'en 1533 ; on sait que sa succession, d'abord vivement disputée, fut recueillie finalement par les Gonzagues de Mantoue.

Les Paléologues n'avaient pas tardé à être investis du droit de battre monnaie. Morel-Fatio a été assez heureux pour retrouver un florin signé par Théodore I (1305-1338). Promis n'avait pas rencontré de monnaies d'or montférines antérieures à celle de Guillaume II (1494-1518), mais il regardait comme impossible (p. 38 de ses *Monete inedite*) qu'on n'en découvrît pas tôt ou tard se rapportant aux règnes de Guillaume I (1464-1483) et de Boniface I (1483-1494).

Les pressentiments du savant turinois étaient bien fondés, comme le prouve la pièce suivante qui figure dans mes cartons et que j'attribue sans hésiter à Guillaume I :

A l'avers un écusson penché aux armes de Montferrat, accosté des initiales G — V et surmonté

d'une couronne ; pour cimier un dextrochère au glaive issant entre deux bois de cerf.

✠ · GVLIEMRMVS — MARCHIO · MO (un point secret au-dessus du dernier O).

Rev. Saint Théodore armé de toutes pièces.

Du bras gauche, il porte un écusson écartelé au 1er d'une aigle à deux têtes, symbole du vicariat impérial, aux 2e et 3e de Montferrat, qui est d'argent au chef de gueules, au 4e de l'empire byzantin, qui est de gueules à la croix cantonnée de quatre besants chargés chacun d'une croix.

De la main droite, le saint tient une lance dont il va transpercer un dragon.

SANTVS ‡ THEODORVS ‡ THIRO.

Poids : 3gr.50.

Observons que onze années au plus séparent la mort de Guillaume I, survenue en 1483, de l'avènement de Guillaume II, qui régna dès les premiers mois de 1494. Mais la forme encore gothique des lettres nous persuade que le second de ces princes ne saurait revendiquer notre monnaie ; la numismatique de Guillaume II a un caractère bien plus moderne et le style de la Renaissance s'y affirme déjà largement. Comme preuve accessoire j'ajouterai que les monnaies du premier l'appellent GVLIERMVS tandis que celles du second écrivent GVLIELMVS ; la différence est à noter.

Saint Théodore est souvent représenté sur les monnaies des marquis de Montferrat, et je partage

l'opinion de Morel-Fatio contestant l'attribution que Promis croyait ne pouvoir faire qu'à l'un de ces princes, du nom de Théodore, des pièces anonymes où figure ce protecteur attitré de la dynastie. Tous les Paléologues et les Gonzagues, leurs successeurs, ont eu le droit de se placer sous l'égide traditionnelle de ce patron, de ce *custos*, comme il est souvent appelé sur les espèces des derniers marquis. C'est bien certainement saint Théodore (et non pas saint Georges comme le dit Promis) qu'on voit sur l'écu frappé à Casal, en 1588, par Vincent I, duc de Mantoue et de Montferrat (1).

Sur notre monnaie, la seule à ce jour qui offre cette particularité, il faut remarquer que le nom du saint est suivi de celui de Thiro (ou Tiro), c'est-à-dire jeune soldat, synonyme, suivant Du Cange, de *miles qui militiæ cingulo recens decoratus est*. Plusieurs martyrs ont porté le nom de Théodore; deux d'entre eux, souvent confondus l'un avec l'autre, étaient soldats : le nôtre, surnommé en effet Tiron, et saint Théodore d'Héraclée; chacun d'eux, suivant la légende, aurait terrassé un dragon, symbole, a-t-on dit, de la foi chrétienne victorieuse du paganisme. Notre héros, né en Arménie ou en Syrie, fut persécuté sous Dioclétien et brûlé à Amasée pour avoir mis le feu

(1) N° 19 de la planche II des *Monete di zecche inedite*, memoria terza de D. Promis.

à un temple de Cybèle. Quant à ses exploits contre un monstre quelconque, je me dispense de les rechercher; on en découvrirait sans doute le récit dans les quatorze ou quinze auteurs qui ont écrit sur cet émule de saint Georges, sur ce précurseur de Dieudonné de Gozon; pour trouver la nomenclature de leurs ouvrages, il n'y a qu'à ouvrir le vaste *Répertoire des sources historiques du moyen âge* de mon savant ami M. l'abbé Chevalier, monument encyclopédique de patience et d'érudition; j'y renvoie le lecteur. Je me borne, pour confirmer l'interprétation du mot qui résume le caractère juvénile et guerrier de notre saint, à citer le passage du traducteur de son panégyriste, saint Grégoire de Nysse : *Quis imperatorum qui urbes munitas ceperunt, nationes innumeras subegerunt, adeo decantatus et fama celebratus est, ut hic miles pauper, modo conscriptus et* tyro, *quem Paulus armavit, quem angeli ad certamen unxerunt, quem victorem Christus coronavit?*

HENRY MORIN-PONS.

DOUBLE TIERS DE THALER

DE

JEAN-FRANÇOIS DE BRONCKHORST

COMTE DE GRONSVELD

(1680 (?)-1719)

Jean-François de Bronckhorst, fils de Juste-Maximilien, comte de Gronsveld, et d'Anne-Christine, fille de l'illustre bourgmestre de Cologne Jean-Hardenrath ou Hartenroth, succéda, en 1680 (?), au comté de Gronsveld, à son frère aîné Otton-Guillaume de Bronckhorst, qui renonça à la possession de ses seigneuries pour se donner entièrement à ses études favorites des lettres et de la théologie.

Jean-François eut de graves difficultés avec les religieux du Saint-Sépulcre de Slenaken, qu'il voulait contraindre, sous prétexte qu'il était fondateur, dotateur et prétendu seigneur territorial du dit cloître, à héberger et à traiter suivant son désir et quand cela lui conviendrait, « tous hauts membres, officiers, chasseurs, chiens de chasse et autres de la maison comtale de Gronsfelt » — dit un mémoire judiciaire du temps. — Les religieux,

qui soutenaient que leur couvent était situé sur le territoire des Pays-Bas espagnols, résistèrent à ces coûteuses prétentions et eurent recours au Grand Conseil de Brabant, qui défendit leur bon droit, non sans qu'il leur en coûta autant de peines que d'argent.

Jean-François prit une part glorieuse aux guerres soutenues par la maison d'Autriche, en Hongrie et contre la France. Nous ne le suivrons pas dans ces expéditions lointaines qui le tinrent presque toujours éloigné de son comté où son administration a laissé peu de traces.

Il mourut, le 8 avril 1719, à Luxembourg dont il était gouverneur depuis 1716. Il avait épousé, en premières noces, Éléonore, fille de Ferdinand-Frédéric-Egon, comte de Furstenberg, et de Françoise-Élisabeth, comtesse de Montrechier, dont il n'eut pas de postérité. Il eut une fille nommée Anne-Justine, née en 1713 et décédée en 1715, de Marie-Anne, fille de François-Joseph, comte de Törring-Iettenbach, et d'Ursule, baronne de Grandmont, qu'il avait épousée en secondes noces et qui hérita de tous ses biens (1).

Jean-François nous a laissé d'assez nombreuses monnaies en argent et en cuivre. M. R. Chalon a donné une liste descriptive de plusieurs pièces

(1) *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld*, par le Bon J. de Chestret de Haneffe, Ruremonde, 1875. Nous avons tiré de cette excellente notice historique la plupart des renseignements biographiques qui précèdent.

frappées par ce comte de Gronsveld (1), liste que de nouvelles découvertes, publiées dans la *Revue belge de numismatique* et ailleurs, ont passablement allongée depuis. Le savant académicien y cite sommairement, à la page 378, sous le n° 9, un double tiers de thaler au buste cuirassé de Jean-François, la seule monnaie retrouvée donnant le portrait du comte de Gronsveld. Cette rarissime monnaie, qui est fort peu connue et qui n'a jamais été figurée, croyons-nous, mérite les honneurs de la reproduction. En voici le dessin et la description.

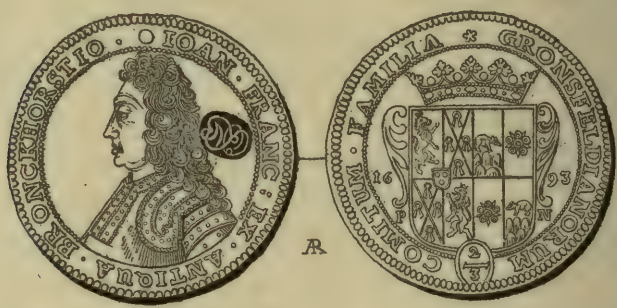

Droit. Buste cuirassé tourné à gauche de Jean-François portant une grande perruque à la Louis XIV. Dans le champ, derrière la tête, estampille formée des lettres CMDAY (?) très entrelacées, formant un monogramme que ni Madai, ni Schulthess-Rechberg, ni Chalon n'ont

(1) *Recherches sur les seigneurs de Gronsveld et sur leurs monnaies*, par R. Chalon Voir *Revue de la numismatique belge*, 1851, page 352.

su déchiffrer et que nous essayerons d'interpréter ci-après.

Légende. ◦ IOAN · FRANC :EX · ANTIQUA · BRONCKHORSTIO.

Rev. Écu sommé d'une couronne à cinq fleurons entre lesquels se voient des perles. L'écu, dont les côtés sont ornés de volutes à plusieurs spires, est parti au I, écartelé au 1 et 4, de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, celui du 1 contourné (*Bronckhorst*), au 2 et 3, de gueules au sautoir d'or, cantonné de quatre forces du même, les bouts en bas (*Batenbourg*); sur le tout, d'or à trois tourteaux de gueules (*Gronsveld*); au II, écartelé aux 1 et 4, d'or au sanglier arrêté de sable, posé sur une terrasse de sinople, celui du 1 contourné (*Eberstein ancien*), aux 2 et 3, d'argent à la rose de gueules (*Eberstein ancien*).

La date 16-93 se trouve à l'extérieur vers le milieu de la hauteur de l'écu qui la coupe en deux parties; en dessous se lisent les lettres P et N (1), séparées également par l'écu au bas duquel, et y pénétrant, se voit un cartouche ovale allant jusqu'au bord de la pièce et renfermant la fraction 2/3, indiquant la valeur de la monnaie, qui est un double tiers de thaler.

(1) Les initiales P — N pourraient très bien être celles de Peter Newer, maître de la Monnaie de la ville de Cologne de 1680 à 1693, auquel le comte Jean-François aurait eu recours pour la frappe de son numéraire. Voir *Erklaerung der Abkuerzungen auf Muenzen der neueren Zeit des Mittelalters und des Alterthums*, etc., par F.-W.-A. Schlickeysen, page 352.

Légende. ❀ GRONSFELDIANORUM — COMITUM · FAMILIA faisant suite à celle du droit.

Argent. Poids : 17gr.239. Notre collection.

L'estampille, dont nous avons mentionné l'existence, se voit aussi sur un autre double tiers de thaler de Jean-François, portant, au lieu du buste, un chiffre couronné composé de lettres entrelacées entre deux palmes, pièce que nous possédons également et dont un exemplaire se trouve aussi au Cabinet royal des médailles de Bruxelles. Nous avons pu constater ainsi, par la comparaison de ces deux dernières pièces, que la contremarque a été appliquée, après la frappe, sur les deux monnaies en question, ainsi que, d'ailleurs, sur le double tiers de thaler que nous venons de décrire. Il est donc à présumer, comme le fait très judicieusement remarquer M. Alvin, notre savant et obligeant confrère du Cabinet des médailles de Bruxelles, qui est parvenu à déchiffrer l'estampille dont nous parlons, que Claude-Nicolas, comte d'Arberg et de Valengin, à qui le comté de Gronsveld fut apporté en mariage par Marie-Anne, comtesse de Törring-Iettenbach, veuve et héritière de Jean-François de Gronsveld, n'aura pu obtenir, de la Commission monétaire du cercle de Westphalie, l'autorisation d'exercer le *jus monetam cudandi* à Gronsveld. Claude-Nicolas, vraisemblablement fort désappointé de cet insuccès, aussi préjudiciable à son orgueil qu'à ses intérêts, aura,

d'accord avec son épouse, continué à faire monnayer avec les coins de son prédécesseur. Il se sera borné — faible satisfaction d'amour-propre — à faire poinçonner les pièces sorties de ces coins d'une estampille à ses initiales entrelacées : CL*audius*-N*icolaus* D*e* A*rberg* V*alengin* (1). Nous soumettons cette explication de M. Alvin, qui nous semble très ingénieuse, à l'appréciation de nos savants confrères.

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) Des contremarques du genre de celle qui nous occupe, étaient fréquemment apposées, à partir du XVIe siècle surtout, sur des monnaies d'époques très différentes. Elles étaient généralement poinçonnées sur les pièces qui les portent, soit pour en hausser le cours là même où elles avaient été frappées, soit parfois pour en autoriser la circulation dans une région autre que leur pays d'origine.

LES ASSIGNATS

ET LES

MONNAIES DU SIÈGE DE MAYENCE EN 1793.

LES

MÉREAUX DE PÉAGE DU PONT DE MAYENCE PENDANT L'ÉLECTORAT

ET

APRÈS L'ANNEXION A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PLANCHES VII ET VIII.

§ I.

Le général républicain français Custine s'empara de Mayence, le 21 octobre 1792, après quelques jours de siège. Cette ville, capitale d'un prince électeur de l'Empire germanique, était alors gouvernée par l'archevêque Frédéric-Charles d'Erthal, prélat dépensier et allié de l'Autriche et de la Prusse. Le commandant français avait agi sans instructions précises de la Convention ni du Conseil exécutif. Il avait essayé d'un coup de force, qui avait réussi. Il débuta, en déclarant « qu'il n'imposerait pas un nouveau régime aux habitants de Mayence et de l'Électorat, et qu'il *maintiendrait seulement les anciennes taxes* ». Il ajouta qu'il entendait laisser le peuple mayençais libre de manifester ses volontés.

Un Club, à l'imitation de ceux qui florissaient à

Paris, se constitua immédiatement dans le but avoué d'enflammer les sentiments républicains des habitants. Les Clubistes ne cachaient pas leur intention d'imposer leurs volontés. Ils déclarèrent bientôt désirer soit une annexion pure et simple à la République française, soit la constitution d'une République-sœur, portant le nom de Rhénane, de Teutonique, ou plutôt de Rhéno-Germanique.

Le 31 janvier 1793, la Convention ratifiait, au nom de la République française, la conquête de Custine, et décrétait la convocation des Assemblées primaires du peuple compris dans l'Électorat mayençais et dans les parties rhénanes du Palatinat bavarois situées entre Spire et Bingen. Ces comices populaires devaient décider de la forme du gouvernement à adopter. Le 14 février, la Convention proclama à la face de l'Europe le principe de la réunion des contrées occupées par les soldats français. Les Assemblées primaires et la Convention nationale des allemands libres, ou Convention rhéno-germanique, réunies ensuite n'eurent d'autre but que de donner une approbation nominale à la déclaration de principe, qui avait ainsi précédé. Le 30 mars 1793, la Convention française, après avoir entendu l'adresse à elle présentée au nom des peuples libres de la Germanie, rendit un décret annexant Mayence et de nombreuses communes voisines à la République française (1).

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères. — *Bulletin des Lois*, tome XXVIII, p. 548.

Dès cette époque, un bureau fut établi dans la ville pour assurer l'émission ainsi que la mise en circulation des assignats si nombreux, créés par les Assemblées représentatives qui s'étaient succédé en France depuis 1789. Dresler, l'un des membres du Club des patriotes mayençais, en avait la direction (1).

Les troupes prussiennes, pendant cette période de temps, s'étaient maintenues dans le voisinage de Mayence. Cette cité est située sur le Rhin et a en face d'elle un gros bourg appelé Castel. Elle y est reliée par un pont de bateaux, sur lequel la circulation est très active. Nous aurons à nous occuper plus loin de cette situation spéciale ainsi que des conséquences qui en résultent. La déclaration d'annexion à la France eut pour effet d'amener les généraux prussiens à rapprocher leurs soldats de Castel, qui était contigu aux pays allemands. Cette armée prenait ses dispositions avec une extrême lenteur, mais elle tendait à constituer d'abord un investissement de la place, et à effectuer ensuite un siège en règle.

Le 25 mars, Custine, avant de quitter la ville, s'occupa de distribuer à chacun ses fonctions pour permettre aux soldats français, dont le nombre

(1) Arthur Chuquet, *Les guerres de la Révolution*, VII. Mayence, 1792-1793. Cet excellent ouvrage nous a fourni les principaux renseignements historiques. Grâce à l'indication des sources, où ceux-ci avaient été puisés, nous sommes arrivés à éclaircir certaines questions restées obscures jusqu'alors.

s'élevait à 23,000 hommes environ, de résister à l'ennemi. Le général d'Oyré fut chargé de diriger la défense. Le général Meusnier fut nommé commandant des troupes, qui occupaient Castel. C'était un poste d'honneur, où il trouva la mort. Custine se reporta ensuite en arrière avec une autre partie de son corps d'armée, et il s'essaya à des pourparlers diplomatiques dans lesquels il se laissa plutôt jouer par les chefs prussiens.

L'armée assiégeante, à laquelle s'étaient joints les contingents de plusieurs princes allemands, forte au tolal de 24,000 hommes, réalisa, le 14 avril, l'investissement complet de la place.

A partir de cet instant, la garnison française ne pouvait plus compter que sur elle-même. On fixa la composition du Conseil de guerre chargé d'assister le commandant en chef. Il est utile de préciser les noms ainsi que les situations de toutes les personnalités qui le composaient, parce que la plupart de ces noms vont ensuite être retrouvés soit sur les assignats, dont nous aurons à nous occuper, soit au bas des proclamations relatives à la circulation du numéraire obsidional.

Ce Conseil, placé naturellement sous la présidence du général d'Oyré, commandant en chef, comprenait :

Général Meusnier, commandant de Castel ;

Général Dubayet, commandant de la garnison ;

Général De Blou ;

L'adjudant général Chadelas, chef d'état-major;

Chevalier, commandant du 7e régiment d'infanterie;

Dazincourt, commandant du 14e régiment de cavalerie;

Le Dieudeville, commandant de l'artillerie;

Douay, commandant, directeur de l'arsenal;

Galle, capitaine des mineurs;

Gaudin, chef du génie;

Gillot, directeur du parc;

Schaal, commandant temporaire de Castel;

Schleginski, commandant du 7e régiment des chasseurs à cheval.

Vimeux, commandant du 32e régiment d'infanterie.

Blanchard, commissaire-ordonnateur.

Brunck, commissaire des guerres.

Reubell, commissaire de la Convention.

Merlin de Thionville, commissaire de la Convention.

Simon (1), commissaire du Conseil exécutif.

Meyenfeld, commissaire du Conseil exécutif.

D'autres commandants particuliers des forts et des postes avancés assistèrent aussi peu à peu aux séances, notamment Kléber, qui avait la direction des troupes campées hors des murailles.

Au point de vue militaire, Mayence constituait un vaste camp dont le circuit avait plus de 4 kilomètres et qui comprenait deux enceintes : une

(1) Simon, dont nous allons bientôt relater les actes principaux, avait été maître d'école à Strasbourg, et il y avait rédigé un journal.

première, composée de fortifications continues, et une seconde consistant en forts et bastions détachés. Malheureusement, les retranchements de Castel, c'est-à-dire de la ville formant tête de pont vers les plaines allemandes, étaient encore inachevées en grande partie. On chercha à augmenter l'endurance et l'importance de l'armée assiégée au moyen de la création de différents corps d'élite, ainsi que grâce à l'adjonction d'une certaine quantité de volontaires.

Au point de vue des moyens matériels et pécuniaires d'assurer la défense, le Conseil de guerre constata que le convoi du trésor militaire, chargé de fournir des ressources à l'armée de Mayence, s'était arrêté à Landau et n'avait pu rien lui transmettre. Les sommes se trouvant en ville à la disposition de l'autorité militaire ne s'élevaient qu'à 1,500,000 livres et se composaient pour moitié d'assignats dépréciés. Quelques jours avant l'investissement, Simon avait fait au Conseil exécutif un rapport dans lequel il signalait que les assignats subissaient dans la contrée une perte de 50 à 51 pour cent (1).

Les commissaires de la Convention et ceux du Pouvoir exécutif étaient convaincus, sur la foi de Danton et de Cambon, que la République devait subvenir aux dépenses de la guerre au moyen d'assignats gagés sur les biens nationaux. Ils

(1) Archives nationales, F. 1, 40-41.

firent partager cette conviction au Conseil de guerre. Bien que les généraux assiégés aient saisi une certaine quantité d'argenterie appartenant tant au gouvernement de l'Électeur qu'aux églises, ils n'eurent pas l'idée de s'en servir pour créer une monnaie de nécessité de valeur intrinsèque incontestable. Nous verrons plus loin comment ils essayèrent, peu de jours avant la capitulation, de vendre cette argenterie aux enchères à vil prix. Leurs efforts se bornèrent d'abord à réglementer la circulation des assignats, en tâchant d'en maintenir le cours au moyen de procédés empiriques et ensuite à réaliser une émission de numéraire courant en cuivre ou en métal de cloche.

Comme les assignats n'avaient plus réellement cours que pour la moitié de leur taux nominal, le Conseil de guerre crut pouvoir parer à cette perte de change, en prescrivant l'apposition au dos des assignats d'une mention qui en éléverait la valeur au double de ce taux.

Le 9 mai 1793, la proclamation suivante fut affichée sur les murs de Mayence, en français et en allemand, à mi-marge, et publiée de même dans les feuilles publiques (1).

Le Conseil de guerre de l'armée de Mayence, s'étant fait rendre compte de l'état de la caisse du Payeur, a arrêté ce qui suit :

(1) *Mainzer Intelligenzblatt*, n° 41 du 22 mai 1793.

TITRE I.

ART. I.

Il sera créé une monnoye, qui aura cours forcé dans Mayence et toutes ses dépendances pendant le siège.

ART. II.

A la fin du siège, et lorsque les communications seront rétablies avec la France, cette monnoye de siège sera échangée contre espèces par le Payeur.

ART. III.

Les assignats, qui sont actuellement et seront versés par la suite entre les mains du Payeur, serviront de matière de cette monnoye de siège.

ART. IV.

Pour distinguer les *assignat-monnoyes de siège* des autres assignats, on écrira sur le revers quelle sera la valeur réelle de chaque assignat de siège.

ART. V.

Chaque assignat converti en *assignat-monnoye de siège* sera élevé au double de sa valeur, *savoir : on élevera les assignats de* 10 *sols à* 20 *sols*, ceux de 15 à 30, ceux de 50 sols à 5 livres, ceux de 5 livres à 10, ceux de 10 à 20, ceux de 25 à 50 et ceux de 50 livres à 100 livres, et ainsi du reste.

ART. VI.

Les assignats-monnoyes de siège seront revêtus au revers d'un timbre coloré en rouge, qui portera les mots : « Siège de Mayence. Mai 1793, 2e de la République française », et de six signatures, savoir : de celles des citoyens Reubell, député, commissaire de la Convention nationale ; D'Oyré,

général de brigade, commandant en chef l'armée de Mayence; Schaal, général de brigade; Simon, commissaire du Conseil exécutif; Blanchard, commissaire-ordonnateur des guerres, et Hertzog, payeur de l'armée.

ART. VII.

Ils seront en outre numérotés par nature d'assignats et enregistrés sur deux registres, dont l'un restera entre les mains du Payeur et l'autre entre les mains du commissaire-ordonnateur des guerres, au moyen de quoi, chaque nature d'assignats sera au dos ou revers de la forme suivante :

N° . . . . . assignat monnoye de siège, 20 *sols, ou* 30 *sols, ou* 5 *livres, ou* 10 *livres, ou* 20 *livres, ou* 50 *livres, ou* 100 *livres, remboursables en espèces.*

Suivant la nature de l'assignat, et au bas ou de côté le timbre.

ART. VIII.

Pour faciliter les échanges et les appoints, il sera fabriqué une monnoye de siège de métal, savoir : des pièces d'un sol et de deux sols en cuivre mélé d'airain, et des pièces de 5 sols et de 10 sols en billon. Ces pièces porteront l'empreinte de leur valeur, et seront pareillement retirées et échangées par le Payeur contre espèces courantes lors du rétablissement des communications. Il sera fait un double registre de fabrication, dont l'un sera remis au Payeur, et l'autre au commissaire ordonnateur des guerres.

TITRE II.

ART. I.

Ceux qui pendant le cours du siège voudront prêter à la République des assignats-monnoyes de siège, ou de la monnoye de siège de métal ou de billon, qu'ils auront reçus,

pourront les remettre au Payeur, qui leur délivrera un « Bon » portant promesse de rembourser en espèces courantes, avec les intérêts d'un pour cent par mois, lors du rétablissement des communications avec la France. Le « Bon » du Payeur sera enregistré sur un double registre, dont l'un restera entre ses mains et l'autre entre celles du commissaire-ordonnateur des guerres, et sera ledit « Bon » échangé contre une reconnaissance signée pour assurance du préteur par les signataires mentionnés en l'article 6 du titre I de la proclamation.

ART. II.

Ceux qui voudront prêter à la République des monnoyes ou matières d'argent, les remettront au Payeur, qui leur délivrera un « Bon » portant promesse de rendre en mêmes espèces, poids ou matières, avec intérêt d'un pour cent par mois, aussi en espèces courantes, lors du rétablissement des communications avec la France. Il sera usé à l'égard de ce « Bon » des mêmes formalités prescrites par l'article précédent.

ART. III.

Ceux qui voudront prêter à la République des *assignats, non monnoyes de siège,* les remettront au Payeur, qui leur délivrera un « Bon » portant promesse de les rembourser en assignats avec intérêts à un pour cent par mois, aussi en assignats, dès que la communication avec la France sera rétablie. Les « Bons » seront enregistrés et revêtus des mêmes formalités prescrites par les articles ci-dessus.

TITRE III.

ART. I.

Il est défendu à toute personne de vendre ou échanger

la monnoye de siège contre espèces courantes, et de refuser la monnoye de siège selon la valeur à elle donnée.

ART. II.

Il est pareillement défendu à tous fournisseurs, marchands, négociants, laboureurs et toutes autres personnes de faire deux prix dans les transactions pour denrées, marchandises et autres objets généralement quelconques, et de surfaire les denrées et marchandises de première nécessité et autres, au-delà de leur taux connu.

ART. III.

Ceux qui seront convaincus de contravention aux articles précédents seront punis de la manière suivante, savoir : toutes les personnes faisant partie de l'armée, ou qui y sont employées, seront, pour la première fois, suspendues de leurs fonctions, condamnées en 1,5000 livres d'amende et tiendront prison jusqu'au paiement de l'amende. Pour la deuxième fois, ils seront déclarés infames, détenus aux fers pendant tout le cours du siège et tout leur avoir sera confisqué.

Les personnes qui ne font pas partie de l'armée et qui n'y sont pas employées, seront, pour la première fois, condamnées en 1,500 livres d'amende, et détenues en prison jusqu'à ce que l'amende soit acquittée; et, en cas de récidive, elles seront exposées en place publique avec l'écriteau sur le front : « Ennemi de la République française », détenues aux fers pendant tout le cours du siège et tout leur avoir sera confisqué.

ART. IV.

Le produit des amendes et confiscations sera applicable, savoir : le tiers au dénonciateur, et les deux autres tiers

au soulagement des blessés et des veuves et enfants des morts pendant le siège au service de la République.

Le Conseil de guerre invite tous les bons citoyens de dénoncer les contrevenants, puisque de l'exécution rigide de la présente proclamation dépend le salut public de Mayence.

ART. V.

Les contraventions seront jugées par une Commission de cinq membres, qui sera nommée chaque fois par l'État-major de l'armée, et sera la présente proclamation imprimée dans les deux langues, envoyée à l'Administration et à la Municipalité, publiée, affichée, distribuée et mise à l'ordre, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

Fait et arrêté unanimement en Conseil de guerre, qui garantit, au nom de la République française, l'exécution de la présente proclamation. Mayence, le 9 mai 1793, l'an 2e de la République française.

Signés : Reubell, Chadelas, Ledieudeville, Chevalier, Gillot, Simon, Schaal, Pierre Blanchard, D'Oyré, Aubert-Dubayet, Douay, Schleginski, Merlin de Thionville, Vimeux, J.-B. Meusnier, Deblou, Dazincourt, Gaudin (1).

Ainsi il était créé :

1° Un papier monnaie *sui generis*, consistant en assignats courants, au dos desquels on apposerait une mention manuscrite indiquant que le billet serait reçu pour le double de la valeur portée au

(1) Archives de la Bibliothèque de la ville de Mayence. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris.

recto, avec adjonction de cachet et de signatures spéciales autographes;

2° Des pièces de 1 sol, 2 sols, 5 sols et 10 sols, tant en cuivre qu'en billon et qui constitueraient la monnaie divisionnaire usitée pendant le siège.

Un grand nombre d'assignats de diverses valeurs et d'émissions variées furent revêtus au dos des mentions prescrites et mis en circulation. Nous reproduisons, pl. VII, n° 1, un spécimen de verso d'un billet de 10 livres. (Collection de M. le Dr Bockenheimer.) Il est énoncé que cet assignat aura dorénavant cours pour 20 livres. Mais l'apposition de quelques lignes manuscrites n'empêcha qu'imparfaitement la continuation de la dépréciation (1).

Le Conseil de guerre remarqua cependant que les assignats, qu'il était le plus facile de faire accepter au peuple avec une valeur presqu'égale à celle indiquée nouvellement, étaient ceux de la plus minime importance. Aussi s'occupa-t-il quelques jours après de décréter la création d'assignats de siège de 5 et de 10 sols, qu'il qualifia de « Billets de confiance », et qui ne porteraient plus que trois signatures. Ce nouveau billet de 10 sous était appelé à remplacer l'assignat de dix sous,

(1) La Bibliothèque de Mayence, les archives de la Bibliothèque de la Monnaie de Paris et plusieurs amateurs possèdent divers spécimens de ces assignats ainsi doublés de valeur. Les énonciations de la proclamation permettront dorénavant de collectionner, en outre, les trois sortes différentes de « Bons d'emprunt », qui ont été émis par le payeur.

qui n'existait plus dans la circulation, puisqu'on avait apposé sur son verso une mention élevant sa valeur de 10 à 20 sous. Le Conseil agissait encore ainsi, parce qu'il manquait de petit numéraire divisionnaire pour la paie des troupes, et que la confection rapide en était plus facile en papier-monnoye qu'en métal.

En conséquence, le 12 mai 1793, c'est-à-dire trois jours seulement après la précédente proclamation, l'arrêté suivant fut publié et affiché comme le précédent, en texte allemand et français :

« Le Conseil de guerre de l'armée de Mayence,

» Arrête :

» Qu'en attendant que les pièces de 5 sous et de 10 sous de billon, d'un sol et de 2 sous de métal soient fabriquées conformément à l'article 8 de la proclamation du 9 du courant, il sera créé des *billets de confiance de cinq sous et de dix sous*, qui seront échangés contre les pièces de billon et de métal-monnoye de siège, dès qu'elles seront mises en émission.

» Ces billets de confiance seront munis du timbre mentionné en l'article 6 de ladite proclamation du 9 du courant, et revêtus au moins de trois des signatures mentionnées au même article, savoir : les billets de dix sous seront signés par les citoyens Reubell, D'Oyré et Blanchard, et ceux de cinq sous par les citoyens Schaal, Simon et Hertzog ; ces billets seront pareillement numérotés et enregistrés. »

Un spécimen du contexte des billets figurait à la

suite de cette publication, qui portait finalement la mention : « Fait en Conseil de guerre à Mayence ce 12 mai 1793 » et les dix-huit mêmes signatures que sur le précédent arrêté.

Le n° 2 de la pl. VII reproduit l'assignat de 5 sous de cette émission. (Ma collection.)

Ce papier-monnaie présente la singularité d'avoir dans la même phrase les mots : MONOYE et SOUS orthographiés de deux manières différentes : MONNOYE DE SIEGE. — DIX SOUS à échanger contre billon ou MONOYE DE SIÈGE. DIX SOLS. Ces billets furent créés et répandus aussitôt dans le public avec la plus grande abondance. On en rencontre dans beauconp de collections. L'existence de ces coupures de dix sous fut probablement cause, que lors de l'émission des monnaies obsidionales de métal, on ne vit plus aucune utilité à créer une espèce métallique de billon de dix sous, qui aurait fait double emploi avec cet assignat de minime valeur.

Le Conseil de guerre qui, dans ce décret, venait de témoigner son désir de hâter la fabrication de la monnaie divisionnaire, insista auprès de la Municipalité de Mayence pour que cette dernière fît mettre à sa disposition le métal nécessaire à la frappe. Comme tout commerce extérieur était suspendu, on était obligé de penser à se servir du métal des cloches dans le but de réaliser l'émission désirée. Une création de gros sous à l'aide de la fonte des cloches devenues sans emploi était

conforme aux idées républicaines du temps.

A la date du 16 mai 1793, les pouvoirs élus de Mayence prirent en conséquence l'arrêté suivant pour faciliter l'enlèvement des cloches des églises d'Altmunster, de Reichenklaren, et des Jésuites dans le but d'assurer la fabrication des petites monnaies, qui avait été décidée.

« Le citoyen Metternich, vice-président du Conseil général, fait savoir que le conseiller Fuchs a été chargé par l'Administration générale du monnoyage récemment ordonné, et que ce citoyen a été autorisé à prendre possession des cloches se trouvant à Altmunster, à Reichenklaren et chez les Jésuites pour frapper la monnoie divisionnaire.....

» En conséquence, ordre est donné aux supérieurs des couvents ci-dessus dénommés de remettre, contre récepissé, au citoyen conseiller Fuchs toutes les cloches, qui se trouvent dans les tours desdits monastères, ainsi que *le cuivre et le laiton*, dont la conservation ne leur est pas indispensable, et ce dans le but d'arriver à forger la nouvelle monnoie. » (Traduction.)

Cette décision montre bien que la rareté du métal à mettre en œuvre fut cause de la fabrication de ces espèces, partie en métal de cloche, partie en cuivre ou laiton, sans que l'on eut ni le temps, ni les moyens de créer un alliage de billon.

Mais en attendant, on était obligé de réaliser la confection d'assignats de papier, qui était beaucoup plus rapide. Les émissions répétées, qui en furent effectuées ne suffirent pas pour faire face aux besoins de la caisse de l'armée.

Le 19 mai, le Conseil de guerre décida la création d'un nouveau billet de confiance de 3 livres, imprimé en rouge et revêtu d'un timbre noir. Dans ce but, il fit porter à la connaissance du public ce troisième arrêté :

« Le Conseil de guerre de l'armée de Mayence,

» Considérant que les pièces de billon ne peuvent être fabriquées avec la rapidité désirée, et que les billets de confiance créés par la proclamation du 12 de ce mois sont insuffisants pour faire les appoints,

» Arrête :

» Qu'il sera fabriqué des *billets ou monnoyes de siège de 3 livres*, qui seront mis en circulation et remboursés en numéraire de France, lorsque la communication sera rétablie.

» Ces billets recevront la même forme que ceux de 5 et de 10 sous, excepté que le corps d'iceux sera imprimé en couleur rouge et le timbre en noir. Ils seront revêtus des signatures des citoyens : Reubell, député, commissaire de la Convention nationale; D'Oyré, général de brigade, commandant en chef, et Hertzog, payeur de l'armée. Ces billets seront pareillement numérotés et enregistrés (1). »

Le n° 3 de la planche VIII reproduit l'assignat de 3 livres de cette émission, n° 23,910, avec les signatures autographes de D'Oyré, Reubell et Hertzog. (Ma collection.)

(1) *Stadtbibliothek von Mainz. Mainzer Intelligenzblatt mit provisorischer Genehmhaltung der frankischen Nation.* N° 41, Mittwoch den 22ten im Mai 1793.

On peut remarquer que pour une cause que nous ignorons, et qui ne paraît même pas explicable d'une façon complète, la formule « remboursable en . . . . . » fut modifiée lors de chaque création de billets-monnoyes de siège.

Sur les assignats, dont la valeur était doublée, on écrivit au verso : « remboursable en espèces ».

Sur les billets de 10 et de 5 sous, on inscrivit : « à échanger contre billon ou monnoye de métal de siège ».

Sur le billet de 3 livres, on imprima : « à échanger contre du numéraire ».

Nous ne croyons pas qu'on doive interpréter ces différences de rédaction dans un sens rigoureusement strict. Il ne paraît pas admissible que les petites coupures de 10 et de 5 sous n'aient pu être échangées que contre du billon, sans pouvoir être changées d'autre part contre des billets de confiance ou des assignats plus importants, après qu'un porteur en avait réuni un certain nombre. Tous ces divers papiers devaient être traités sur le même pied. Effectivement, lorsque le remboursement en fut réclamé, ni les détenteurs, ni le gouvernement, qui examinait la question d'échange, ne firent jamais aucune distinction dans leurs calculs entre les différentes catégories de billets pour l'allocation de l'indemnité due à ceux qui avaient entre les mains les diverses sortes de papiers-monnoyes successivement émis.

Tout cet ensemble de circulation de confiance

servait non seulement à alimenter la caisse de l'armée, mais encore à faire marcher les services municipaux de la cité. Les deux pouvoirs militaire et civil se chargeaient également de les répandre dans le public. Nous en trouvons la preuve dans un arrêté municipal du 19 mai 1793, aux termes duquel le citoyen Pierre apprit aux conseillers municipaux Mathaei et Endelich « qu'ils avaient été chargés par la municipalité de recevoir, le 19 mai 1793, à 10 heures du matin, une certaine quantité de petits assignats des mains du citoyen trésorier Hertzog, et ce contre récépissé et sur justification de leurs pouvoirs ». (Traduction.)

Il est malheureusement certain que ces créations successives de billets de confiance dénotaient dans les finances un désarroi extrême que les mesures prises contribuaient encore à accentuer. Le peuple se plaignait ouvertement que la valeur de ces assignats divers fût purement fictive. Il redoutait que les pertes auxquelles les détenteurs de papiers-monnoye ou de bons seraient exposés, n'allassent toujours en augmentant. Un arrêté du 20 mai va nous montrer à quel point ces rumeurs populaires préoccupaient les membres du Conseil de guerre. Ils s'imaginèrent qu'ils augmenteraient la confiance en cessant de demander aux habitants de Mayence de rémunérer l'armée par une contribution de guerre, dissimulée sous le nom de dons patriotiques. Cette fois, le Conseil de guerre crut préférable de s'effacer un peu. Comme les

membres de la Convention rhéno-germanique étaient restés enfermés dans la ville, ce fut Hoffmann qui signa l'arrêté, en se qualifiant de président et en faisant reparaître la dénomination de République rhéno-germanique. Cet A.-J. Hoffmann, professeur de droit naturel à l'Université mayençaise, s'était mis à la tête des patriotes français dans les provinces du Rhin et il avait été le promoteur de la tentative de formation d'une République-sœur allemande. Le 17 mars 1793, la Convention rhénane l'avait choisi pour président. Puis, à la dissolution de cette Assemblée, il était devenu président de l'Administration générale de la cité. Comme remplissant ces fonctions, il ne demanda pas mieux que de se conformer aux désirs du Conseil de guerre en prenant et en faisant publier l'arrêté suivant :

« La dernière proclamation par laquelle l'Administration générale invitait le public de contribuer par des dons patriotiques à la rémunération des braves défenseurs de la liberté a donné lieu à des *interprétations sinistres*, c'est pourquoi elle est anéantie par les présentes.

» Mayence le 20 mai 1793, *l'an premier de la République rhéno-germanique*.

» *Signé :* A.-J. HOFFMANN, Président.

L'effet de cette déclaration dut être à peu près nul. Toutefois, son texte témoigne que les généraux français s'étaient vus dans la nécessité de ménager un peu plus les habitants de la cité, où ils étaient assiégés.

Le Conseil de guerre, dont les membres étaient occupés par des combats journaliers, fut bientôt obligé de reconnaître que les signatures, qui devaient être apposées sur toutes ces sortes de papiers-monnoyes, dérobaient un temps précieux aux soins de la défense. Ils voulurent s'affranchir de ces travaux manuels de bureau. En conséquence, le 12 juin, le Conseil prit et fit publier l'arrêté ci-après, pour décider que des signatures imprimées au moyen d'une griffe remplaceraient dorénavant les signatures manuscrites sur les billets de 3 livres, de 10 sous et de 5 sous :

« Le Conseil de guerre.

» Voulant accélérer la fabrication des billets de confiance de 3 livres, de 10 sols et de 5 sous, a arrêté que les noms des signataires énoncés dans les proclamations précédentes concernant ces billets, seraient *apposés par des griffes*, en présence du Payeur, qui renfermera ces griffes dans le coffre à ce destiné après chaque travail, et mettra ces billets en émission *après les avoir numérotés*, et y *avoir apposé les signes*, dont il restera procès-verbal.

» . . . . . Le public de Mayence, ne sachant à qui s'adressser pour dénoncer les réfractaires aux proclamations concernant la monnoye de siége, le Conseil de guerre a nommé les citoyens Simon et Gillot, commissaires nationaux du Conseil exécutif de la République française, pour recevoir, vérifier et poursuivre toutes plaintes à ce sujet. »

Suivaient la date, les signatures et l'avis suivant :

« En vertu de la proclamation ci-dessus, nous annonçons au public que notre demeure est au premier étage de la maison des ordonnances près l'État-major, et que le bureau sera ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures, et de 4 heures à 7 heures du soir.

» On rappelle en outre qu'il est défendu de surfaire les denrées et marchandises de première nécessité et autres au-delà du taux convenu. »

Nous donnons sous le n° 4 de la planche VIII une reproduction de l'assignat de 10 sous, n° 50,504 émis en exécution de cette proclamation. (Ma collection.)

On voit ainsi la différence entre les signatures autographes et celles faites au moyen de griffes sur les trois espèces de billets de confiance.

Les dernières lignes du premier paragraphe de l'arrêté énoncent que des signes secrets devaient figurer sur la nouvelle catégorie de papiers-monnoyes émise. Certains billets de 3 livres, de 10 sous et de 5 sous portent au-dessus des signatures les lettres S. A. D'autres ne les portent pas. Il est probable que les lettres S. A. veulent dire : « Suivant Autorisation », bien que tous les billets revêtus de griffes n'en soient pas pourvus. Elles paraissent cependant n'avoir été apposées qu'au cours de certaines périodes de temps sur une partie des assignats signés au moyen de griffes. C'était l'indication que cette apposition avait lieu « Suivant l'Autorisation, ou Suivant l'Arrêté du 12 juin ». Ces deux lettres ne sauraient être considérées réelle-

ment comme des marques secrètes, mais elles étaient susceptibles d'en servir, si on prenait le soin de les faire coïncider seulement avec certaines séries de numéros connues de l'Autorité supérieure. Cependant aux époques ultérieures, aucune distinction ne put être faite et ne fut effectuée entre les assignats-monnoyes portant S. A. et ceux qui n'avaient pas ces sigles, lorsqu'il s'agit d'en demander remboursement.

Tous les billets portent des numéros d'ordre, qui sont plutôt les véritables marques secrètes. Il sera peut-être possible un jour de diviser les papiers-monnoyes en séries suivant leurs numéros et de dire que les numéros 0 à 00 ont été créés antérieurement à l'arrêté du 12 juin, tandis que ceux portant les numéros 000 à 0000 ont été émis depuis cette date jusqu'au 23 juillet, jour de la capitulation, en ajoutant que telle partie de ces derniers est pourvue des lettres S. A., et telle autre ne les porte pas. C'était probablement la connaissance exacte de ces numéros et de ces séries qui constituaient les signes spéciaux que Simon et Blanchard ont essayé d'indiquer aux Pouvoirs publics, lorsqu'ils sont venus à Paris après le siège terminé. Mais on verra qu'ils ont en même temps déclaré qu'ils étaient incapables de préciser ces caractères distinctifs, parce que justement les livres de la *comptabilité* leur faisaient défaut. Nous reproduirons plus loin certains documents retrouvés dans lesquels les intéressés ont fait allusion à ces signes secrets.

Les derniers alinéas de la proclamation du 12 juin attestent les difficultés que le Conseil de guerre rencontrait pour faire accepter par la population de Mayence les billets de confiance du siège qui étaient répandus en quantité si considérable.

On peut se demander si l'application de cette ordonnance ne fut pas étendue aux assignats courants de France, qui devaient avoir au verso une mention manuscrite élevant leur valeur au double et suivie de six signatures *manuscrites*. A-t-il été créé des mentions de cette nature suivies de six signatures faites seulement au moyen de griffes? Cela semble très douteux. D'une part, cette innovation aurait été contraire au texte de l'arrêté, qui n'a prévu l'emploi de griffes que pour les billets de 3 livres, 10 sous et 5 sous. D'autre part, il ne semble pas avoir été rencontré encore d'assignats portant au verso des signatures apposées au moyen de six griffes. Des papiers-monnoyes semblables, s'il s'en trouvait, n'auraient pas dû légalement circuler et ne seraient probablement que des tentatives de faussaires.

(*A suivre.*) P. Bordeaux.

BENOITEVAUX,

SON PÈLERINAGE

ET SES MÉDAILLES.

Dans les quelques rares ouvrages publiés au XVIIe siècle sur le sanctuaire religieux de Notre-Dame de Benoitevaux et les nombreux pèlerinages qui s'y accomplirent de 1638 à 1642, les auteurs de ces diverses relations pieuses ont pris le soin de relater, avec force détails, les faits merveilleux qui s'y produisirent, de décrire la splendeur des solennités qui signalèrent l'arrivée des processions venues de tous les points de la Lorraine et du Barrois, mais aucun d'eux n'a songé à entretenir ses lecteurs des médailles de piété frappées tout spécialement pour les fidèles accourus dans ce lieu de grande dévotion.

Notre collection de médailles religieuses renfermant un certain nombre de ces petits monuments, nous voulons tenter de combler la lacune que nous signalons, par la description raisonnée de chacune des variétés que nous avons recueillies dans nos cartons ou qui nous ont été signalées par nos correspondants. Cependant, avant d'entreprendre cette

description, qui pourra paraître bien aride, nous tenons à rapporter ce que la légende et nos recherches dans les archives nous ont appris sur ce sanctuaire.

Selon la tradition, à une époque demeurée inconnue, des bûcherons, travaillant dans un lieu nommé *Martin-Han*, trouvèrent, au milieu des racines d'un arbre renversé, une statue qui venait d'y être apportée par des anges.

C'est à l'époque lointaine où se produisit ce fait merveilleux — au XIe siècle paraît-il — que, selon la légende, remonterait l'origine du pèlerinage de Benoitevaux, localité qualifiée *locum Benedicta Vallis qui antiquitus Martin-Han vocabatur,* dans une charte du pape Alexandre III, de l'année 1180.

A son origine, ce sanctuaire de dévotion aurait été gardé par des ermites qui se seraient succédé dans ce lieu jusqu'à ce que, sous l'épiscopat d'Albéron de Chiny, en 1140, les prémontrés de l'abbaye de l'Etanche y bâtirent un monastère.

« Au XVe siècle — toujours selon la légende,— la célébrité de ce sanctuaire était si éclatante, qu'on y accourait de toutes parts de la Lorraine (1). »

Dès cette époque, un fameux pèlerinage des bourgeois de Nancy serait venu processionnelle-

(1) Le R. P. Chevreux, *Notre-Dame de Benoite-Vaux*. Verdun 1863, in-12, p. 42.

ment à Benoitevaux, mais, paraît-il, on ignore l'année précise, le but et les circonstances dans lesquelles il s'accomplit. Il aurait eu lieu sous l'un des deux ducs René et, à leur arrivée à Toul, les pélerins de Nancy auraient été reçus par le chapitre de la cathédrale et la population tout entière

Les Annales des Prémontrés et les documents fournis par nos archives ne font aucune allusion à cet événement, sur lequel nous renseigne le passage suivant, relatif à la procession de 1642 :

« Au passage à Toul de la procession venant de Nancy, l'archidiacre Midot, fort versé à la lecture des titres et monuments de leur église (la cathédrale de Toul), prenant la parole, dit brièvement qu'il avait lu dans leurs chartes qu'autrefois il s'était présenté un pareil cas et que Messieurs de Nancy, du temps du duc René de Lorraine, allant à Benoitevaux, entrèrent processionnellement dans la ville, dans le même dessein que les modernes, et que, venant droit à Saint-Etienne, Messieurs les vénérables les reçurent en corps, sortant hors de l'église dans le parvis, comme pour recevoir Monseigneur qui viendrait prendre possession de son évêché (1). »

On doit regretter que, dans son récit de ce pèlerinage, le R. P. Macaire Guinet, abbé de l'Etanche

(1) Pèlerinage de Benoitevaux de la ville de Nancy, le 6 mai 1642. Mss.

(1670-1677), n'ait point pris le soin de préciser à quel prince du nom de René, l'archidiacre Midot avait fait allusion. Selon le R. P. Chevreux, il s'agirait de René II. « La renommée de ce sanctuaire avait, dit-il, acquis des proportions si grandes, que chacun se plut à l'envisager comme la ressource providentielle de la contrée, l'espoir de la nation et, en quelque sorte, le boulevard de la patrie. Les princes de la famille ducale surtout l'entourèrent d'une vénération spéciale ; ce séjour leur devint si cher que l'amour qu'ils lui avaient voué se transmit à toute leur race (1). »

Ce même auteur nous montre le jeune duc de Lorraine « accompagné seulement de quelques serviteurs, franchissant en peu de temps la distance qui sépare Joinville de la vallée bénie... presque seul, passant sur les chemins comme un pauvre inconnu... » quand l'histoire du temps nous montre ce prince escorté de quatre cents lances que lui avait envoyées Louis XI pour le protéger jusqu'en Alsace où il se rendait.

Nous ne nous refusons nullement à croire que René II ait pu accomplir le pèlerinage de Benoitevaux — quoique l'histoire n'en fasse aucune mention, — seulement, il nous paraît bien difficile d'accepter que ce prince y soit venu « pour mettre luy, toute sa très illustre et royale maison, son peuple et ses États sous la protection » de la Vierge

(1) P. 46.

honorée plus particulièrement en ce lieu (1), sans qu'un tel événement, rappelant celui du vœu de Louis XIII, se soit accompli dans un silence tel que les mémoires du temps n'en aient conservé aucun souvenir.

Si la renommée du sanctuaire de Benoitevaux était si célèbre dès le XIe siècle, comment se fait-il que les premiers souverains du Barrois n'en aient pas connu l'existence? Si déjà, dans ces temps reculés, ce lieu de dévotion attirait en foule les pèlerins de la région, comment admettre que les actes de leur vie et leurs testaments ne fournissent aucun renseignement sur ce centre religieux?

Avant d'examiner la question du prétendu voyage de René II à Benoitevaux, en l'année 1476, il nous paraît utile de rapporter ici le résultat de nos recherches sur les nombreux pèlerinages accomplis, soit en Lorraine, soit dans les sanctuaires de dévotion voisins de notre région, par les souverains, comtes et ducs du Barrois, princes et princesses de Lorraine, rois et reines de France, de 1322 à 1632.

Les archives ne nous procurent aucun rensei-

(1) *Histoire et Miracles de Notre-Dame de Benoitevaux*, édition de 1644.

Dans le chapitre qu'il consacre à la *Dévotion des princes lorrains à la Reine du Ciel*, M. l'abbé Guillaume ne fait aucune allusion au pèlerinage qu'aurait accompli René II à Benoitevaux, ni au vœu qu'il aurait fait en cette circonstance. Voir *Histoire du Culte de la Très-Sainte Vierge en Lorraine*, p. 68.

gnement sur Benoitevaux antérieurement au xve siècle; c'est seulement en 1415, dans les comptes rendus par Richart Jonville, prévôt d'Etain, pour la période de 1411 à 1417, que nous rencontrons, à la date du 12 juillet, la première mention de ce lieu. Il y est rapporté que le duc Édouard III fait don de 4 résaux de froment au moine de Baudrecourt « pour l'aider à pourvoir à ses frais et dépens au lieu et ermitage de Notre-Dame de Benoiteval (1) ».

Ainsi, à cette époque le monastère n'était donc pas encore construit? Avait-il été détruit dans les siècles précédents? C'est ce que nous ignorons.

Si, poursuivant nos investigations dans les Annales du Barrois et dans l'*Histoire de Lorraine,* nous relevons les nombreux pèlerinages faits par nos princes et leurs familles, nous voyons, en 1322, la comtesse de Bar se rendre à *Saint-Nicholaïs*, en passant par le Pont (2).

Saint Nicolas de Port était alors le sanctuaire le plus en faveur en Lorraine; il en est fait mention dans le roman d'Aiol, chanson de geste du xiie siècle :

(1) B., 1138. — Nous croyons que cet ermitage ne peut être que celui de Benoitevaux près Verdun.

(2) Philippe III, roi de France (1270-1285) serait, dit-on, venu à Port « accomplir le vœu qu'il avait fait à saint Nicolas, étant agité de tempête sur mer, au retour d'outre-mer ». (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* 1853.)

Droit à Saint Nicolaï dont vos oi aves
Celui c'on dist à Bar sont i main arrive (1)

Ce lieu de grande dévotion reçut la visite de Yolande de Flandre, en 1345, et celle de l'empereur Charles IV, en 1355. Le duc Robert s'y rendit en 1372, et Marie de France, sa femme, en 1374, 1377, puis en 1397, en compagnie de la comtesse de Ligny; leur fils, le marquis de Pont, y fit un pèlerinage vers 1400.

Au sortir de sa captivité, en 1432, René I visite le sanctuaire de Saint-Nicolas, où se rendent à leur tour, en 1444, le roi Charles VII en compagnie du Dauphin, depuis Louis XI; en 1459, Marguerite de Lorraine, reine d'Angleterre, qui y retourne en 1463; puis la reine de Sicile, duchesse de Bar, en 1464.

Lors de la maladie de René II, que l'on crut mort durant tout un jour, la reine Philippe de Gueldre ordonna, en 1500, de grandes processions. Elle alla porter ses offrandes à Saint-Nicolas, à Notre-Dame de Beaupré, à Clairlieu, à Bouxières, à Saint-Claude; mais l'auteur de la vie manuscrite du duc Antoine (2), qui rapporte cet épisode, ne dit nullement que cette pieuse princesse se soit rendue à Benoitevaux.

Le 23 avril 1516, au retour de son expédition contre les Rustauds, le duc Antoine se dirige, à

(1) *Voir* vers nos 10598 et 10599 de la publication faite par Jacques Normand et Gaston Raynaud, en 1877.

(2) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, V. 463.

pied, de Bar-le-Duc jusqu'à Saint-Nicolas avec son frère, Claude de Guise; puis s'y rendent successivement le roi Henri II, en 1552; Charles IX et Catherine de Médicis; Henri IV, en 1602; Louis XIII et le cardinal de Richelieu, en 1632; enfin, la reine Anne d'Autriche, le 29 septembre 1633.

Les comptes du temps signalent, en 1335, à Saint-Hubert, la présence du comte de Bar, qui y avait fait un voyage avec ses braconniers et ses chiens (1). En 1456, le prévôt de Longuyon y envoie, au nom du roi de Sicile, un cierge de 23 livres et fait toucher du pain aux reliques de cette église. (2)

La chapelle de Sainte-Barbe, voisine de Saint-Vincent, lieu de dévotion rendu célèbre par les pèlerinages qu'y faisaient les princes et les princesses de Lorraine, reçoit, en 1449, de Jean de Calabre, un cierge de 20 livres et une couronne d'or. C'est là que se rendent Nicolas, duc de Lorraine, en 1472; Antoine et sa femme, Renée de Bourbon, en 1513, puis en 1523; enfin Claude de Guise, en 1516.

Quantité d'autres lieux de dévotion sont visités par nos princes ou par leurs délégués : Notre-Dame de Vauquois près Varennes, Notre-Dame de Liesse près Laon, Notre-Dame de Boulogne, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame de

(1) B., 1848.
(2) B., 1968.

Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de Bouxières, Notre-Dame de Sion, Notre-Dame de Beaupré, Saint-Cuny, Saint-Adrien, Clairlieu, Saint-Claude, mais nulle part, dans les documents que nous avons parcourus, nous ne voyons figurer le nom de Benoitevaux.

Dans leurs testaments, nos princes ne font aucune donation au sanctuaire de Benoitevaux qu'ils ne paraissent avoir ni connu, ni fréquenté.

En 1384, le duc Robert lègue des sommes considérables à tous les établissements religieux du Barrois et rien à celui de Benoitevaux. Si plus tard ce nom apparaît dans une donation de 1409, ce n'est point de ce sanctuaire qu'il s'agit, mais du monastère du même nom, *Vaulx Benoit* ou *Val Benoit,* de l'ancien diocèse de Toul, abbaye de Filles de l'Ordre de Citeaux, entre Reynel et Roche-sur-Rognon, au département de la Haute-Marne, fondée vers le milieu du XIIe siècle.

En 1404, Marie de France, qui fit de nombreux legs dont profitèrent les couvents, églises et chapelles du Barrois et des autres terres qu'elle avait possédées en France, ne laissait rien à Benoitevaux.

En 1408, Robert envoyait Messire Jorne, prêtre, en pélerinage à Notre-Dame de Boulogne et porter deux écus d'or à Notre-Dame de l'Épine en Champagne (1).

En 1419, Édouard III fait un legs à Notre-Dame de Vauquois.

(1) B., 1136.

En 1430, le cardinal Louis, qui donne aux églises de Boulogne-sur-Mer, d'Auxerre, d'Avignon, de Clairvaux, de Bar, de Notre-Dame de Liesse, de Verdun, ordonne de faire un pèlerinage au Mont-Saint-Michel et ne parle point de Benoitevaux.

En 1470, Ferry de Vaudémont, qui demande aux siens d'accomplir à son intention de nombreux voyages au Saint-Sépulcre, à Saint-Jacques, à Notre-Dame de Sion, à Toul, à Notre-Dame de Blécourt, à Saint-Adrien, à Saint-Claude, ne songe point au sanctuaire de Benoitevaux.

En 1483, Yolande d'Anjou, duchesse de Bar, envoie porter un écu d'or à ce sanctuaire (1).

Dans ses diverses donations aux églises de Pont-à-Mousson, de la Madeleine, de Saint-Maximin, de Strasbourg, en 1474, René I oublie la chapelle de Benoitevaux.

En 1506, René II, son petit-fils, qui, dit-on, aurait eu une dévotion si grande pour la Notre-Dame honorée en ce lieu, ne songe nullement, à l'heure de sa mort, à lui léguer quoi que ce soit, quand il donne « aux églises et couvents des Frères Mineurs, Sœurs de l'Ordre Monsieur Saint-François » de ses duchés de Lorraine et de Bar, et laisse « à l'église Notre-Dame de Lience (Liesse) un marc d'or, lequel il veut estre pris et levé sur les deniers les plus clairs des rentes et revenus de sondit pays de Barrois » (2).

(1) B., 511.

(2) *Mémoires de Messire de Commines*. Paris, 1649.

Philippe de Gueldre, sa pieuse épouse, morte vers 1520 en odeur de sainteté, qui, croyons-nous, n'aurait pu ignorer l'existence de Notre-Dame de Benoitevaux, comme lieu de dévotion, si réellement son époux s'y était rendu en pèlerinage. Cette princesse ne songe point à léguer la moindre somme à ce sanctuaire.

Rappelons enfin qu'au temps des processions faites, en 1583, pour demander à Dieu la destruction de l'hérésie du protestantisme, dans le récit du grand pèlerinage à Saint-Nicolas de Port, auquel prirent part toutes les villes de la Lorraine, il n'est nullement rapporté qu'aucune manifestation religieuse se soit faite à Benoitevaux, alors que la « procession de Bar, de tous les villages du Barroys et ceux d'y cy allentour » se rendaient au grand sanctuaire lorrain (1).

Dans les documents relatifs à cette époque, nous ne voyons nullement les populations du Barrois se porter avec enthousiasme à Benoitevaux, « les villages et les villes se lever comme un seul homme et accourir dans la vallée sainte » (2) Le passage emprunté à Dom Marlot ne se rapporte nullement à ce sanctuaire, que ne paraît point avoir connu le P. François Poiré.

Dans son ouvrage : *La triple couronne de la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu* (Paris, 1630,

(1) « Livre des enquéreurs de Toul ». *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, VIII, p. 209.

(2) Le R. P. Chevreux, p. 58.

in-4°), cet auteur cite Notre-Dame de Bon-Secours, de Sion, de Verdun, de Beaumont, de Châtillon, de Ligny, celle de Toul au Pied d'argent, et ne dit rien de Notre-Dame de Benoitevaux; M. l'abbé Guillaume, qui a écrit l'*Histoire du culte de la Très-Sainte Vierge en Lorraine,* consacre à peine vingt lignes à ce sanctuaire.

A partir du 23 juin de l'année 1583, désignée par l'auteur anonyme des Annales de la ville de Bar « *année aux processions* », commence une longue série de manifestations, inspirées par la foi, pour obtenir, sans doute, la cessation d'une grande sécheresse, car, à la date du 27, après avoir fait le récit de la procession de Naives, l'auteur ajoutait « ensuite la pluie est venue ».

Dans ce chassé-croisé de processions sans fin qui se rendaient de Behonne à Savonnières, de Tannoy à Longeville et à Ligny, de Revigny à Bar, puis de Bar dans ces diverses localités, il n'est nullement fait mention des processions faites à Benoitevaux.

Plus populaires, plus préoccupés d'évangéliser les masses que les Bénédictins; très supérieurs aux ordres mendiants par leurs ressources en argent et en hommes, les Prémontrés paraissent avoir exercé une grande influence dans notre région. Ces pèlerinages, ces processions et autres dévotions qu'ils organisèrent alors répondaient aux besoins du moment; et l'on peut croire que, la foi se réveillant dans cette période de troubles et

d'agitations, le sanctuaire de Benoitevaux et quantité d'autres lieux de pèlerinage du Barrois aient été plus fréquentés que par le passé.

Cependant, il ne faudrait pas prendre à la lettre ce que rapporte l'auteur de l'*Histoire de Benoitevaux* quand il dit : « ce qui se practique icy à présent, s'y est practiqué à peu près ou encore mieux et davantage par nos ancêtres et s'est continué jusques à maintenant sans relâche et interruption, sinon de processions et grandes afluences de pélerins, lesquelles peut estre depuis cinquante ou environ tant d'années ne se sont veues à Benoistevaux si fréquentes comme on le voit à présent, excepté le jour de la feste principale, qui est le jour de l'Annonciation, auquel la saincte Vierge conceut le filz de Dieu dans ses pures entrailles ; car en ce jour de feste, tous les ans et de tous temps, le monde y est venu en foule... » (1).

Que, dans des temps antérieurs, la petite chapelle de Benoitevaux ait été visitée par les fidèles des environs, qu'elle ait été un lieu de pèlerinage pour les personnes pieuses des villages voisins, cela doit paraître tout naturel ; il était alors peu de cantons qui n'eussent un sanctuaire de dévotion en faveur dans chaque région. Cependant il serait bien difficile d'admettre — si sa renommée avait été aussi grande cinquante ans auparavant, les pèlerinages aussi célèbres qu'on le prétend — que l'histoire soit demeurée muette sur ces nombreu-

(1) P. 29.

ses manifestations. Malgré les affirmations sans preuve produites au sujet du pèlerinage du duc de Lorraine, il reste toujours à démontrer l'exactitude du voyage de René II à Benoitevaux, pour se mettre, lui, sa famille, son peuple et ses duchés, sous la protection de la Vierge miraculeuse.

Ni l'auteur de l'*Histoire et miracles de Notre-Dame de Benoitevaux*, ni ses continuateurs n'ont produit aucun document écrit à l'appui de leur assertion, et cependant, pour cette année 1476, il est facile de suivre le jeune duc depuis son entrée dans le Barrois jusqu'au jour de son arrivée à Sarrebourg.

Parti d'Elbeuf, vers le 24 avril, pour se rendre à Joinville, où il séjournait jusqu'au 10 mai, ce prince et son escorte durent se mettre en route peu après, prendre la voie la plus sûre, la plus commode, la plus directe pour traverser la Lorraine dans toute sa longueur et regagner Sarrebourg, où nous savons qu'il se trouvait à la date du 18, c'est-à-dire sept à huit jours après son départ de Joinville.

Si on veut bien se rendre compte des difficultés que présentait alors un tel voyage, entrepris à travers un pays occupé par l'ennemi, on comprendra qu'un corps de troupes de plus de 400 lances, pressant sa marche et cherchant à éviter les Bourguignons, qui tenaient toutes les places fortes, n'a pu s'attarder et se rendre par des chemins impraticables à Benoitevaux en s'écartant très fort de la

route qu'il avait à suivre. Il n'est fait dans l'histoire aucune allusion à ce prétendu voyage de René II ; Dom Calmet dit qu'en quittant Joinville ce prince se rendit à Toul, dont il occupa les faubourgs avec son escorte, puis, de là, à Saint-Nicolas, à Deneuvre et, enfin, à Sarrebourg. La *Chronique de Lorraine* est plus explicite. Elle rapporte qu'aussitôt l'arrivée à Joinville du corps de troupes envoyé par le roi Louis XI : « Le duc et toute armée commandèrent à Dieu les dames, leur chemin droict à Toul ont pris » (1). Enfin, si on se reporte au récit de notre vieux chroniqueur Richard de Wassebourg, on ne voit nullement que dans le cours de l'année 1476, René II ait eu l'occasion de se rendre à Benoitevaux : « Si sollicita tant qu'il eut quelque argent de ses amis et que le roy lui accorda que partie des quatre cents lances qui estoient en Champaigne, le conduroient jusques dehors des limites de France. » Fol. vcxxi r°.

« Ce pendant le duc René party de France, comme nous avons dict, fect si bonne diligence qu'il arriva avec ses dictz confederez un jour avant la bataille. » Fol. vcxxi v° (2).

De ce qui précède, il semble résulter qu'en réalité, le sanctuaire de Benoitevaux n'avait nullement l'importance que prétendent lui assigner les auteurs religieux, ni la renommée éclatante qu'ils

(1) *Histoire de Lorraine*, t. VII. Pr. p. LXXXIX.

(2) *Antiquitez de la Gaule Belgique.*

veulent lui reconnaître ; son développement nous paraît remonter à la fin du premier tiers du XVIIe siècle. Voici, au surplus, quelle est l'opinion des savants rédacteurs du *Gallia Christiana* sur l'antiquité de la renommée de ce lieu de dévotion :

« Pendet autem ab stagni abbatia capella Benedictæ vallis, cujus per plurima secula successive fuerunt custodes plures eremitæ. Capella hæc deserta fuit ad usque annum 1635 quo tempore. B. Dei genitrix intercessione diversa patrata sunt miracula. Ex eo tempore locus hic extitit famosus magno peregrinorum concursu, quibus ergo spiritalia administrandi auxilia Præmonstratensibus visum est illic quatuor instituere canonicos sui ordinis quos abbas Stanchia ex suo manasterio ad nutum mittere et revocare consueverat. »

Ainsi, au dire des Bénédictins, après avoir eu des ermites pour gardiens pendant plusieurs siècles, la chapelle de Benoitevaux serait demeurée abandonnée jusqu'en 1635, époque à laquelle divers miracles furent opérés par l'intercession de la Mère de Dieu. Ce serait seulement à partir de cette époque que ce lieu aurait acquis une grande renommée par la grande affluence des pèlerins. Alors les Prémontrés jugèrent nécessaire, pour administrer les secours aux fidèles, d'établir à Benoitevaux quatre chanoines de leur ordre, dont la nomination et la révocation étaient à la discrétion de l'abbé de l'Étanche.

Pour le commencement du XVIIe siècle, les renseignements nous font complètement défaut ; M. Dumont, qui s'est tout particulièrement occupé de Benoitevaux dans les *Ruines de la Meuse,* n'a rapporté aucun fait nouveau relatif à cette époque. A partir de 1630, la guerre, la famine et la peste font de notre pays une terre de désolation ; la chapelle est saccagée, les religieux sont dans l'obligation d'abandonner le monastère, et c'est en invoquant le témoignage d'une célébrité contemporaine, Mme de Saint-Balmont, surnommée l'*Amazone chrétienne,* que nous allons acquérir la preuve de l'abandon presque complet dans lequel était tombée la dévotion à Notre-Dame de Benoitevaux.

Dans le récit écrit par cette héroïne, vers 1646, de la translation de la statue miraculeuse au château de Neuville, Mme de Saint-Balmont ne paraît nullement avoir été instruite de la grande renommée de ce sanctuaire, ni très disposée à croire légèrement aux miracles dont son chapelain l'entretenait, lorsque celui-ci lui apprit, en 1638, l'état dans lequel se trouvait la statue de Notre-Dame de Benoitevaux « en danger d'être rompue et gâtée par les voleurs qui faisaient ordinairement leur retraite dans cette chapelle ».

Un tel aveu de la part d'une personne aussi pieuse doit surprendre, car, si en réalité cette renommée avait été aussi grande, comment admettre

qu'elle ne soit point parvenue jusqu'au château de Neuville, demeure de Mme de Saint-Balmont, situé à une lieue environ de Benoitevaux, et que le récit des miracles accomplis en ce lieu n'ait point engagé cette noble dame à visiter ce sanctuaire ?

Ce fut seulement en 1638 (1), alors qu'elle habitait le pays depuis plus de trente années, que Mme de Saint-Balmont, conseillée par un chanoine de Verdun, se rendit à Benoitevaux, le 29 juin, pour y chercher la statue miraculeuse et la déposer dans son château de Neuville, où elle demeura jusqu'au jour de l'Annonciation de l'année 1641.

Aussitôt après la réinstallation de la statue miraculeuse, la dévotion envers Notre-Dame se révèle par des faits attestés cette fois dans l'histoire et les archives de notre pays ; de toutes parts les villes et les villages de la Lorraine se rendent en processions à ce santuaire, les faits merveilleux qui s'y produisent attirent en foule les pèlerins et seulement alors s'établit sa grande renommée.

(*A suivre.*) L. MAXE-WERLY.

(1) Dans l'*Amazonne chrétienne ou les Aventures de Madame de Saint-Balmon*, ouvrage publié en 1675 par le P. Jean-Marie de Vernon, il est dit que ce fait de l'enlèvement de la statue eut lieu en 1639. (*Voir* la nouvelle édition publiée en 1873 par René Muffat dans la *Collection Saint-Michel*.)

LES

DENERAUX ET LEURS AJUSTEURS

AUX PAYS-BAS MÉRIDIONAUX

(*Suite*) (1).

PLANCHES IV, V, IX ET X.

VII.

Il nous reste, pour être complet, à faire connaître quelques types de poids monétaires belges.

DENERAUX SANS NOMS D'AJUSTEURS.

1. — Lion debout, dans un entourage de six arcs de cercle. Le tout dans un grènetis. Poids rond, marqué d'un seul côté

Cabinet de la Société royale de numismatique.	Poids : 4gr.73. Pl. IV, nº 1.

Ce deneral est pour nous une énigme. Son type semble emprunté à certains gros au lion et doubles esterlins au lion du comte de Flandre, Louis de Crécy (1322-1346), et, par sa facture, il paraît bien appartenir au XIVe siècle. Seulement, pour cette

(1) *Revue*, 1898, p. 432 ; 1899, p. 78.

époque, nous ne connaissons aucune monnaie d'argent du poids de 4 gr. 73.

Les gros de Louis de Crécy pèsent 3 gr. 60, les doubles esterlins 2gr. 10(1), et, d'ailleurs, les poids monétaires correspondant aux espèces d'argent sont l'exception. D'un autre côté, nous ne voyons pas comment il aît pu convenir à peser l'une ou l'autre des nombreuses pièces d'or de Louis de Male, au règne duquel nous sommes cependant tenté de le classer.

Dans tous les cas, c'est le plus ancien deneral que nous connaissions pour nos provinces.

2.—Cavalier armé, galopant à droite. A l'exergue: FLΛΝD.

Poids rond uniface.	Poids : 3gr.46.
Collection de Witte.	Pl. IV, nº 2.

Ici, il n'y a pas de doute possible, nous nous trouvons en présence du deneral du cavalier ou ridder Philippus de Philippe le Bon.

Avec M. Rouyer, nous sommes assez porté à croire que ce poids monétaire est de ceux dont Philippe prescrivit la fabrication par son ordonnance du 18 janvier 1453.

3. — Un vaisseau, ayant en poupe un lion léopardé. Dans le champ : un lis.

Poids rond uniface.	Poids : 6gr.72.
Collection de Witte.	Pl. IV, nº 3.

(1) Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, nos 185 et 187.

Ce poids de noble d'Angleterre nous semble, par sa facture, devoir se classer à côté du deneral du ridder Philippus. On sait, d'ailleurs, qu'à cette époque les monnaies d'or anglaises circulaient librement dans les pays soumis à l'autorité de la maison de Bourgogne.

4. — Fleur de lis.

Poids rond uniface.	Poids : 3gr.45.
Cabinet de l'État belge.	Pl. IV, nº 4.

La gravure de ce poids, au type du florin de Florence, autorise à le rapprocher des deneraux précédents.

C'est sous toute réserve, cependant, que nous proposons d'attribuer ces trois derniers poids aux provinces belgiques, car, sans leur air de famille avec le deneral au lion, nous serions plutôt porté à les croire français.

Un poids monétaire que l'on peut avec plus de certitude donner aux anciens Pays-Bas est le suivant.

5. — Dans le champ, en deux lignes, ꝀRꝊO — LꝎVS. Au-dessus et en dessous, une petite étoile.

Au revers, on a marqué à la pointe, c'est-à-dire en creux, le chiffre XCII et un petit écu qui se rapproche plus ou moins des anciennes armoiries de Malines : d'or à trois pals de gueules.

Poids à peu près rond.	Poids : 2gr.52.
Cabinet de l'État belge.	Pl. IV, nº 5.

Les Arnoldus-guldens sont des monnaies d'or

gueldroises du temps du duc Arnold (1423-1472) taillées d'abord, s'il faut en croire Heylen, à 92 au marc puis à 82, à78 et à 75.

Elles sont citées dans une évaluation de l'an 1433, édictée par Philippe le Bon.

6. — Buste de saint Pierre, ayant devant lui l'écu à cinq quartiers de Philippe le Bon.

Rev. Croix feuillue, imitée de celle qui orne le revers des Peeters d'or de ce prince.

Poids rond.	Poids : 3gr.18.
Cabinet de l'État belge.	Pl. IV, nº 6.

Cet intéressant petit deneral inaugure une nouvelle série de poids monétaires. Il correspond au Peeter d'or frappé en grand nombre par Philippe le Bon de 1431 à 1434.

Rien n'empêche de le considérer comme ayant été fabriqué à la suite de l'ordonnance du 20 décembre 1467, car il est incontestablement moins ancien que les poids précédents.

Il y a une quarantaine d'années bientôt, on découvrit aux archives municipales de Saint-Omer dix-neufs poids monétaires, enveloppés dans un papier sur lequel on avait écrit au temps jadis les deux mots : *Poix d'or*, qui en désignaient l'usage (1). Ces poids ont pour caractère spécial

(1) Toison d'or, noble Henricus, noble à la rose, demi-noble, lion d'or Philippus, double tiers de lion, écu au soleil, demi-écu, ducat de Hongrie, florin au lis, demi-vieil écu de Charles VIII, demi-noble de Philippe le Beau, florins Philippus et Saint-André, écu d'Utrecht,

d'offrir au revers, dans un entourage d'arcs de cercle, un chiffre indiquant la taille au marc de la monnaie à laquelle le deneral doit servir d'étalon pondéral. Comme le remarque judicieusement M. Rouyer, l'usage d'indiquer la taille est tout local et propre aux provinces belges.

M. Deschamps de Pas, qui a publié les deneraux trouvés à Saint-Omer, les croit fabriqués à la suite de l'ordonnance du 8 décembre 1499.

Nous nous bornerons à reproduire un seul de ces poids, celui de la Toison d'or.

7. — Deux briquets auxquels est appendu le bijou de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. Dans un entourage d'arcs de cercle, le chiffre LIIII⅗ (54 1/2).

Poids rond.	Poids : 4gr.22.
Collection de Witte.	Pl. IV, nº 7.

8. — Sous un dais gothique accosté de briquets, un lion assis.

Rev. VIII^{xx}/XVII (177), en deux lignes.

Poids rond.	Poids : 1gr 36.
Collection de Witte.	Pl. IV, nº 8.

Ce petit deneral, charmant de gravure, devait servir à peser les tiers de Lion d'or Philippus.

9. — Saint Étienne debout. En légende : ꝟON — GERIE.

Fredericus de Bavière, florin Arnoldus, postulat et florin des quatre Électeurs.

Rev. Dans un entourage d'arcs de cercle, le chiffre LXIX.

Poids rond.	Poids : 3gr.52.
Cabinet de l'État belge.	Pl. IV, nº 9.

Deneral du florin de Hongrie.

10. — Vaisseau. Les lettres ꝶ et F sont les initiales de Henricus et de Flandria.

Rev. Dans le champ : XXXV/I. En légende circulaire : LE NOBLE × DE × GAND × ET × ꝶE'A.

Poids rond.	Poids : 5gr.90.
	Pl. IV, nº 10.

On connaît le noble Henricus d'Angleterre, quant au noble de Gand, il n'est autre ici, comme l'observe M. Rouyer, qui a publié ce poids monétaire, que le noble de Flandre; monnaie émise le plus souvent à Gand par Jean sans Peur et Philippe le Bon (1).

11. — Dans un cercle, saint Philippe debout.

Rev. Une croix de saint André et le chiffre LXXII. Le tout dans un cercle.

Poids rond assez usé.	Poids : 2gr 90.
Cabinet de l'État belge.	Pl. IV, nº 11.

Ce deneral avait un double objet : peser les florins Philippus et les florins Saint-André de Bourgogne.

(1) Les nobles de Philippe le Hardi étaient à la taille de 33 2/3 au marc.

Tous ces poids (nos 8 à 11) sont, croyons-nous, de l'époque de Philippe le Beau (1482-1506). Ils appartiennent à des séries bien distinctes, qui certainement se compléteront encore par la découverte de types nouveaux.

Il existe aussi quelques rares poids carrés du commencement du XVIe siècle, qui portent au revers la taille au marc, sans différent d'atelier ni nom d'ajusteur. Nous en reproduirons un, le deneral de l'écu d'or de France au soleil.

12. — Écu au soleil couronné.

Rev. Un petit globe crucifère . LXX — IΩT (in T' marck).

Poids carré..	Poids : 3gr.40.
Collection de Witte.	Pl. IV, no 12.

Les poids ronds ou carrés qui offrent au revers une marque indicative du lieu de leur origine, viennent se placer, selon toute vraisemblance, à la suite de l'ordonance du 16 février 1509. Ceux qui, outre ces marques, portent les initiales de l'ajusteur, leur sont, sans doute, postérieurs de quelques années.

13. — Un vaisseau.

Rev. Une main ouverte entre deux petits ornements. LXIIII / IΩT'.

Poids rond.	Poids : 3gr 60.
Collection de Witte.	Pl. IV, no 13.

Deneral du demi-noble d'Angleterre. La main indique l'atelier d'Anvers.

14. — Saint André, tenant devant lui sa croix.
Rev. Une main ouverte accostée d'annelets.

Poids carré.	Poids : 3gr.30.
Musée du Steen, à Anvers.	Pl. IV, nº 14.

Deneral du florin Saint-André de Bourgogne.

DENERAUX A NOMS D'AJUSTEURS A DÉTERMINER.

15. — Navire portant une rose épanouie sur son flanc. Dans le champ, à droite, la lettre R, initiale de Rosenobel, noble à la rose.

Rev. Dans une couronne, une main ouverte, à gauche, un L.

Poids carré.	Poids : 1gr.75.
Collection de Witte.	Pl. IV, nº 15.

Deneral du quart de noble à la rose d'Angleterre.

L'initiale L qui se montre timidement, au revers, peut être celle de l'ajusteur.

16. — Un globe crucigère dans un entourage d'arcs de cercle.

Rev. Dans une couronne, une main ouverte accostée des lettres B — F, initiales du fabricant.

Poids rond	Poids : 2gr.65.
Cabinet de la Société royale de numismatique.	Pl. IV, nº 16.

Deneral du florin du Rhin, dit aussi florin des quatre Électeurs.

17. — Saint Michel terrassant le dragon.

Rev. Dans un cercle une main ouverte et les initiales I — ꝯ des noms de l'ajusteur.

Poids rond usé. Poids : 4gr.35.
Collection de Witte. Pl. IV, nº 17.

Deneral de l'angelot d'Angleterre.

Les poids ronds aux initiales d'ajusteur sont fort rares. Les deneraux de cette forme disparaissent, d'ailleurs, au cours du premier quart du XVIe siècle, pour faire place définitivement aux poids monétaires carrés.

Nous avons vu que pour un grand nombre de deneraux de fabrication anversoise, les noms des ajusteurs sont encore à rechercher. Nous croyons, cependant, devoir décrire et même reproduire par la gravure quelques-uns de ces poids monétaires des XVIe et XVIIe siècles, dans l'espoir d'en faciliter ainsi la complète détermination. Nous passerons ensuite en revue les deneraux dont les auteurs, aussi bien que les lieux d'origine, sont actuellement connus.

18. — Ajusteur A — I. Deneral de l'écu d'or de France.

Collection de Witte. Poids : 3gr.27.
Pl. IV, nº 18.

19. — Ajusteur B — C. Deneral du demi-angelot d'Angleterre.

Collection de Witte. Poids : 2gr.30.
Pl. IV, nº 19.

20. — Ajusteur B — F. Deneral de l'écu d'or au soleil.

Collection de Witte. Poids : 3gr.35.
Pl. IV, nº 20.

Ce deneral porte, au droit, le chiffre LXXI, qui indique la taille au marc. Les écus ou couronnes d'or au soleil de Charles Quint et de Philippe II, furent émises à 71 3/4 au marc de Troyes.

21. — Ajusteur C. — ⊙. Deneral du florin Saint-André.

Musée du Steen, à Anvers. Poids : 3gr.30
Pl. IV, nº 21.

Ce poids pourrait peut-être se rapporter au florin Saint-André de Philippe II, de 75 au marc. Il a beaucoup d'analogie, comme façon, avec le nº 14.

22. — Ajusteur C — V — P. (15)99. Deneral de la pistole.

Collection de Witte. Poids : 7 grammes.
Pl. IV, nº 22.

23. — Ajusteur C — V — P., 1614. Deneral du Riddre de Gueldre. Au droit, le chiffre de la taille LXXVI et le mot GHEL.

Cabinet de la Société royale de numismatique. Poids : 3gr.07.
Pl. IV, nº 23.

24. — Ajusteur D — B. Deneral du florin David d'Utrecht.

Collection de Witte. Poids : 3gr.20
Pl. IV, nº 24.

25. — Ajusteur D — B. Demi-noble Henricus.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. IV, nº 25.

26. — Ajusteur H — F. (15)77. Deneral de l'écu d'or Guillelmus.

Collection de Witte. Poids : 3gr.30.
Pl. IV, nº 26.

27. — Ajusteur H — F. (1) (15)90, Deneral du demi-daldre Philippus.

Collection de Witte. Poids : 17gr,12.
Pl. V, nº 27.

Les poids monétaires correspondant aux espèces d'argent sont peu nombreux. L'explication de ce fait est simple : les espèces d'or étaient reçues au poids, tandis que, presque toujours, les espèces d'argent le furent au compte.

Voici encore un deneral d'une monnaie d'argent, sans nom d'ajusteur, contremarqué simplement au revers de la main d'Anvers.

28. — Poids du daldre de Bourgogne. La date 1567, qui se trouve au droit, correspond à l'année de la création de la monnaie.

Revers lisse, poinçonné de la main d'Anvers.

Collection de Witte. Poids : 29gr.05.
Pl. V, nº 28.

29. — Ajusteur H—W. Deneral du double ducat d'Espagne.

Collection de Witte. Poids : 6gr.78.
Pl. V, nº 29.

(1) C'est par suite d'une erreur du dessinateur que la figure porte H. P.

30. — Ajusteur I — D — N. (XVIIIe siècle). Deneral du ducat de Hongrie (Hungarich Ducaet).

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. V, nº 30.

Ce poids monétaire a été vérifié par l'ajusteur Jacques-François Neusts, comme l'indiquent les deux contremarques imprimées au droit.

31. — Ajusteur I — M. Deneral de la pistole.

Collection de Witte. Poids : 7 grammes.
Pl. V, nº 31.

32. — Ajusteur I — V — F. Deneral du Philippus d'or.

Collection de Witte. Poids : 3 grammes.
Pl. V, nº 32.

33. — Ajusteur I — V — G. Crusade de Portugal à la croix longue.

Collection de Witte. Poids : 3gr.25.
Pl. V, nº 33.

34. — Ajusteur K — I. Demi-écu d'or de France.

Collection de Witte. Poids : 1gr.60.
Pl. V, nº 34.

35. — Ajusteur L — M. Tiers de Lion d'or de Philippe le Bon.

Collection de Witte. Poids : 1gr.32.
P.l V, nº 35.

36. — Ajusteur N — D — M. Deneral du demi-noble à la rose d'Angleterre.

Cabinet de la Société royale de numismatique. Poids : 3gr.75.
Pl. V, nº 36.

Il existe aussi des poids monétaires marqués

N — ꝏ — M, sans date d'émission. (Pl. V, n° 37, collection de Witte.)

Pour ne pas allonger outre mesure cet article, nous passerons à la description des deneraux anversois dont les ajusteurs sont connus.

DENERAUX A NOMS D'AJUSTEURS DÉTERMINÉS.

38. — Ajusteur L — V — G (15)83. Léonard van den Gheere. Deneral du ducat de Hongrie.

Collection de Witte. Poids : 3gr.52.
Pl. V, n° 38.

39. — Ajusteur L — V — G. Léonard van den Gheere. Deneral du Réal d'or de Charles-Quint.

Collection de M. Simonis. Poids : 5gr.10.
Pl. V, n° 39.

40. — Ajusteur C — I (15)90. Corneille Janssens. Deneral du Postulat de Horn (Liége).

Cabinet de l'État belge. Poids : 2gr.26.
Pl. V, n° 40.

41. — Variété du même deneral.

Collection de Witte. Poids : 2gr.20.
Pl. V, n° 41.

Nous possédons dans notre collection des poids monétaires signés C — I pour les années 1578, 1580, 1581 et 1597.

42. — Ajusteur W. — L (15)90. Willem van Langenberg. Deneral de la pistole.

Collection de Witte. Poids : 6gr.80.
Pl. V, n° 42.

Le monogramme Ꝑ placé sous la main, au revers, correspond au nom de la ville An Twerpen, Anvers. Nous connaissons aussi des poids monétaires signés Willem van Langenberg pour les années 1596, 1610, 1611 et 1619. Quelques-uns portent, au revers, un petit briquet au-dessus de la main d'Anvers (*voir* pl. V, n° 43, deneral de l'Albertin).

44. — Ajusteur A — C. André Caers. Deneral du demi-réal d'or.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. V, n° 44.

45. — Ajusteur A — C. 1617. André Caers. Deneral du rydre. LXXII — HEL.

Collection de Witte. Poids : 3gr.48.
Pl. V, n° 45.

Ce poids monétaire, daté de 1617, pourrait bien appartenir à l'une des dernières séries fabriquées dans les Pays-Bas catholiques, sur lesquelles on ait indiqué le chiffre de la taille au marc.

Nous possédons aussi des deneraux d'André Caers marqués de la date 1616.

46. — Ajusteur P — H. Pierre Herck. Quadruple réal d'Espagne (Spagne reael).

Collection de Witte. Poids : 27gr.25.
Pl. V, n° 46.

47. — Ajusteur P — H. Pierre Herck. Pistole. Année 1617.

Collection de Witte. Poids : 7 grammes.
Pl. V, n° 47.

Les poids monétaires suivants, s'ils sont toujours signés P — H, portent, cependant, une autre marque de fabrique, ce qui pourrait faire supposer que les premiers sont de Herck père et les autres de son fils.

48. — Ajusteur P — H. Pierre Herck. Souverain d'or des Archiducs.

Collection de Witte. Poids : 5gr.20.
Pl. V, nº 48.

49. — Ajusteur P — H. Pierre Herck. 1667. Écu pontifical.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. V, nº 49.

Nous possédons dans notre collection des deneraux ainsi marqués pour les années 1645, 1647, 1648, 1649, 1650 et 1655.

50. — Ajusteur I — D — B. Jacques De Backer. 1648. Double souverain des Archiducs.

Collection de Witte. Poids : 11gr.10
Pl. V, nº 50.

Nous avons dans nos cartons quelques poids monétaires de J. De Backer au millésime de 1644.

51. — Ajusteur F — R. François Randon. 1648. Double ducat d'Espagne.

Collection Simonis. Poids : 6gr.50.
Pl. IX, nº 51.

52. — Poids du florin du Rhin du même ajusteur. Le revers est varié.

Collection de Witte. Poids : 3gr.48.
Pl. IX, nº 52.

53. — Ajusteur G — D. Gérard van Dunwalt. Réal d'or Philipus.

Collection de Witte. Poids : 5gr.50.
Pl. IX, nº 53.

54. — Ajusteur G — D. 1644. Gérard van Dunwalt. Demi-souverain d'Angleterre.

Collection de Witte. Poids : 2gr.70.
Pl. IX, nº 54.

Nous possédons des poids semblables datés de 1641. On est généralement d'accord pour attribuer au même balancier les deneraux signés G—D—W.

55. — Ajusteur G — D — W. (Gérard van Dunwalt?) Florin Saint-André de Philippe II.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. IX, nº 55.

56. — Ajusteur ÆD — W. 1648. Arthur ou Arnoult Dunwalt.

Florin du Rhin.

Collection de Witte. Poids : 3gr.26.
Pl. IX, nº 56.

Peut-être faut-il donner au même artisan le poids suivant, dont il existe aussi des variétés pour l'année 1651.

57. — Ajusteur A — D — W. 1648. A. Dunwalt (?). Ducat d'Espagne.

Collection de Witte. Poide : 3gr.50.
Pl. IX, nº 57.

58. — Ajusteur I — N. Jacques-François Neuts. Ducat de Hongrie.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. IX, nº 58.

59. Ajusteur I — F — W. Jean-François Wolschot. Croix de Malte.

Collection de Witte. Poids : 10 grammes.
Pl. IX, nº 59.

Il existe de nombreuses variétés dans les marques de fabrique des poids monétaires signés I — F — W (*voir* pl. IX, nºs 60 à 64) ; mais, comme les trois Wolschot, Jean-François, Jacques-François et Joseph-François portent les mêmes initiales, il est impossible, pour le moment, de partager tous ces poids entre ces ajusteurs. La découverte de boîtes avec étiquettes pourra seule nous édifier à cet égard.

65. — Ajusteur F — D — B. François De Batist. Double louis aux doubles L.

Collection de Witte. Poids : 12gr.94.
Pl. IX, nº 65.

66. — Ajusteur J — C. J. — Th. Carolus. Double napoléon.

Collection de Witte. Poids : 13 grammes.
Pl. IX, nº 66.

---

67. — Ajusteur M — H. 1613. Martin van Hœningen. Ducat de Hongrie.

Cabinet de la Société royale de numismatique. Poids : 3gr.49.
Pl. IX, nº 67.

Il existe divers deneraux à peu près semblables, pour le revers, au précédent, marqués des années

1591, 1594, 1609, 1616 et 1618. Le rat est le différent de la ville d'Arras.

68. — Ajusteur M — D — H. 1621. Martin van ou de Hœningen. Demi-pistole d'Espagne.

Ancienne collection Dancoisne. Poids : 3gr.22.
Pl. IX, n° 68.

69. — Ajusteurs M — H et L — D — H. Teston.

Ancienne collection Dancoisne. Poids : 4gr.43.
Pl. IX, n° 69.

On est d'accord pour considérer ce poids de teston comme ayant été ajusté par Louis de Hœningen, fils de Martin.

70. — Poids de ducat ; au revers les armes d'Audenarde.

Collection de Witte. Poids : 3gr.55.
Pl. IX, n° 70.

On ne connaît, jusqu'ici, pour Audenarde que des poids de ducat. On peut les supposer fabriqués, en 1749, à la suite des ordres donnés cette année même en prévision d'une refonte des monnaies.

71. — Bruges. Deneral de l'Albertin.

Collection de Witte. Poids : 5gr.20.
Pl. IX, n° 71.

Le petit b gothique poinçonné au revers, est une marque propre à la ville de Bruges.

C'est aussi à Bruges qu'on a proposé de donner le deneral reproduit pl. IX, n° 72 et qui avait été classé à Audenarde.

73. Ajusteur G — D — M. Gilles Delmotte. Louis d'or au soleil.

Musée des arts industriels à Bruxelles. Pl. IX, n° 73.

L'archange saint Michel terrassant le dragon est une allusion à la statue du patron de la cité qui surmonte l'Hôtel de ville de Bruxelles.

74. — Ajusteur G — D. Gérard de Corduanier. Ducat de Hollande.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50. Pl. IX, n° 74.

La plupart des poids monétaires de Corduanier portent la tête d'ange, marque de l'atelier monétaire bruxellois. (*Voir* pl. IX, n°s 75 et 76.) Corduanier a aussi ajusté des poids pour Bruges.

77. — Ajusteur D — M. Jacques Delmotte. Souverain d'or.

Collection de Witte. Poids : 11gr.15. Pl. IX, n° 77.

Les deneraux de la façon de Jacques Delmotte sont abondants; nous en donnons plusieurs variétés de revers (pl. X, n°s 78 à 82). Il est probable que le poids reproduit planche X, numéro 84, est aussi d'un Delmotte, quant au poids n° 83, qui ne porte pas d'initiales d'ajusteur, rien n'empêche d'y voir, jusqu'à meilleur informé, un produit de l'officine de Vincent Mousset, ou bien une variété de la façon d'un Delmotte.

85. — Deneral du ducat d'Espagne.

Collection de Witte. Poids : 3gr.51.
Pl. X, nº 85.

86. — Deneral de la guinée d'Angleterre.

Collection de Witte. Poids : 8gr.43.
Pl. X, nº 86.

Ces deux derniers poids monétaires présentent, au revers, le G initial du nom de la ville de Gand. Ils sont de l'ajusteur Arnold-François Hoofman.

87. — Gand. Ajusteur D — M. Eugène-Lambert Delmotte. Mirliton de France.

Collection de Witte. Poids : 6gr.45,
Pl. X, nº 87.

88. — Poids de ducat, marqué au revers des armes de Jean-Théodore de Bavière, évêque de Liége.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. X, nº 88.

Nous ignorons s'il faut voir dans ce poids le deneral du ducat fabriqué par Vincent Mousset, en suite de l'ordonnance du 24 avril 1749.

89. — Poids du double ducat de la façon de Vincent Mousset.

Collection Simonis. Poids : 7 grammes.
Pl. X, nº 89.

90. — Poids de la pistole de la façon de François Poisinger et François-Joseph Vandenberg.

Collection de Witte. Poids : 7 grammes.
Pl. X, nº 90.

Le deneral du demi-louis aux doubles L est carré, mais armé d'un piton.

Les poids de Cousset sont semblables à ceux de Mousset; seuls les deneraux des ducats et des doubles ducats sont contremarqués aux armes de l'évêque, au revers.

91. — Ajusteur I—D—B. Poids du vertugadin.

Collection de Witte. Poids : 4gr.5.
Pl. X, nº 91.

Les deneraux de Louvain, connus à ce jour, sont unifaces. Le nom de l'ajusteur est à retrouver.

Nous n'oserions affirmer que le poids aux armes de Malines, reproduit sous le numéro 92, soit bien, comme le pense M. Cumont, un deneral.

93. — Poids uniface du ducat aux armes de la ville de Malines.

Collection de Witte. Poids : 3gr.49.
Pl. X, nº 93.

94. — Ajusteur I — H. Joseph Henderickx. Double vertugadin.

Collection de Witte. Poids : 8gr.20.
Pl. X, nº 94.

95. — Ajusteur I — H. 1749. Joseph Henderickx. Albertin.

Collection de Witte. Poids : 5gr.20.
Pl. X, nº 95.

96. — Poids montois de ducat.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. X, nº 96.

97. — Poids montois du souverain de Marie-Thérèse, contremarqué aux initiales de Joachim Matthieu.

Collection de Witte. Poids : 5gr.50.
Pl. X, n° 97.

98. — Ajusteur A — A. Albertin.

Collection de Witte. Poids : 5gr.16.
Pl. X, n° 98.

Le nom de l'ajusteur namurois A — A est resté inconnu.

99. — Deneral de ducat, marqué WA (ES), aux armes du pays de Waes ou de Saint-Nicolas.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. X, n° 99.

100. — Ajusteur I — H (1750). Jacques-Augustin Heynderickx. Croix de Malte.

Collection de Witte. Pl. X, n° 100.

Certains deneraux du pays de Waes sont poinçonnés aussi d'un petit navet.

101. — Ajusteur F — B (Florent du Brou). Ducat de Hollande.

Collection de Witte. Poids : 3gr.50.
Pl. X, n° 101.

Quelques poids de Tournai, au millésime de 1749, sont unifaces et ne présentent pas la signature de leur ajusteur. (*Voir* pl. X, n° 102.)

Le poids que nous reproduisons sous le n° 103, d'après un exemplaire de la collection de M. Maxe-

Werly, bien que n'étant probablement pas un deneral, a cependant de l'importance en ce qu'il offre le nom de la ville d'Ypres et une croix patriarcale que l'on retrouve sur le poids monétaire n° 104, aussi de la collection de M. Maxe-Werly, ce qui permet de considérer ce dernier deneral comme ayant été contremarqué et en usage à Ypres. Le n° 103 pèse 4 gr.; le n° 104, 4 gr. 45.

Nous terminons par deux deneraux de notre collection, n°s 105 et 106, que nous croyons pouvoir classer respectivement à Maestricht et à Bruges, à cause de l'étoile à six rais qui se rencontre au revers du premier de ces poids, et du petit b gothique brugeois qui se voit au revers du second.

ALPHONSE DE WITTE.

CORRESPONDANCE.

Mon cher Président,

Voici un médaillon d'or inédit (1) et unique, qui est, je crois, de nature à intéresser notre pays, car Valenciennes, c'est presque encore la Belgique. C'est un médaillon de l'empereur Valentinien Ier, fondateur ou refondateur de la ville de Valenciennes.

Ce médaillon m'avait été signalé par mon père, comme ayant été volé au château de la Howardries (à mon grand-père, qui le regrettait fort, disait-il), en 1794, lors de l'occupation des armées étrangères. Le médaillon disparu était inconnu des

(1) Il n'a été reproduit que dans le catalogue particulier de la vente citée.

Ce médaillon n'a peut-être jamais été enfoui. Il était dans la famille du Chastel depuis un temps immémorial ; or, la famille qui porte encore les armes de la ville même de Valenciennes est une branche de ses premiers comtes. *Voir* d'Oultreman, *Histoire de Valentiennes*, Douai, 1639, page 320. Le chateau de la Howardries est situé non loin de Valenciennes.

auteurs modernes sur la numismatique romaine; moi-même j'hésitais sur l'exactitude de la description et du module surtout, quand tout à coup il est réapparu dans la vente d'une collection anglaise faite à Paris, en 1896. En suite de quoi, ce superbe médaillon à fleur de coin est rentré dans la famille, après cent deux ans d'absence!

Je joins l'empreinte à ma lettre.

Veuillez agréer, mon cher Président, mes meilleures assurances d'amitié.

Cte Albéric du Chastel de la Howardries.

Spa, novembre 1898.

NÉCROLOGIE.

Pierre-Marie-Anatole CHABOUILLET

Né à Paris, le 18 juillet 1814, M. Anatole Chabouillet est décédé, en cette ville, le 5 janvier dernier, âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.

Ancien conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, M. Chabouillet était entré fort jeune dans l'administration. Ses premiers travaux numismatiques datent de 1836.

Sa préface, aussi spirituelle qu'érudite, au *Catalogue des monnaies gauloises de Muret*, paru en 1889, doit être l'un de ses derniers écrits.

Nous avons eu l'honneur de voir quelquefois M. Chabouillet au Cabinet des médailles de France et nous avons conservé de son accueil le meilleur souvenir.

Dévoué à ses fonctions, bienveillant aux jeunes, M. Chabouillet appartenait à cette classe d'érudits modestes et désintéressés qui se font de plus en plus rares aujourd'hui.

A. de W.

J. D. ORTMAN-GERLINGS

Associé étranger de la Société royale de numis-

matique de Belgique depuis le 18 juin 1897, notre sympathique confrère, qui s'intéressait à toutes les branches de l'archéologie, a été enlevé à l'affection de tous ceux qui le connaissaient, le 7 janvier 1899, à l'âge de soixante-huit ans. Sa mort laisse d'unanimes regrets parmi nous.

Vte B. DE J.

ALBERT SATTLER

M. Albert Sattler, antiquaire, né à Weil, le 19 septembre 1844, est décédé à Bâle, le 2 février 1899.

M. Sattler a publié de nombreux travaux concernant la numismatique suisse, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne et dans les diverses publications de la Société suisse de numismatique, qu'il présida de 1886 à 1890.

M. Albert Sattler était membre associé étranger de notre Compagnie depuis le 12 octobre 1889.

A. DE W.

MÉLANGES.

Dans un travail intitulé : *De l'importance de certains noms de lieux pour la recherche des antiquités*, M. Adrien Blanchet émet l'opinion qu'il faut entre autres « prêter attention » aux noms indiquant un trésor, même lorsque ces noms » prennent leur origine dans une trouvaille ancienne, » même lorsqu'ils paraissent simplement légendaires ».

A l'appui de sa thèse, notre confrère cite les faits suivants que nous croyons intéressant de rapporter ici :

A Bréval, au lieu dit *Les Trésors*, nom dû à diverses découvertes, on trouva encore une cachette de monnaies romaines.

A Thièvres, au lieu appelé le *Champ-à-argent*, à cause de trouvailles antérieures, on mit au jour, en 1880, 3,500 pièces de Gordien III à Gallien.

A Noyers, dans un champ dit *Terre-d'argent*, où l'on recueillait fréquemment des objets antiques, on fit la découverte, vers 1802, de plusieurs milliers de monnaies de bronze depuis Postume jusqu'à Probus.

En un lieu nommé *Champ-Doré*, à Saumur, on trouva vers 1825, 150 aurei romains.

Dans un quartier de Pontenx-les-Forges, appelé *Fontaine-d'or*, la tradition établissait l'existence d'un trésor caché. En 1885, on y découvrit, en effet, près de 4,200 pièces des XIVe et XVe siècles.

Le même fait s'est produit à Gourdon, où l'on déterra 104 monnaies en or du VIe siècle.

Enfin, l'on trouva encore des monnaies : 1° à Foncquevillers, au lieu dit *Champ-à-l'argent;* 2° à Trigny, à *La Voie-du-Trésor;* 3° à Cuiry-Housse, au lieu dit *Les Vignes* ou le *Champ-d'argent;* 4° dans le parc du château de Toury, au lieu dit *le Trésor;* 5° à Reims, au *Champ-du-Trésor,* etc., etc.

La plupart de ces trésors sont de l'époque romaine; c'est là une remarque qui, peut-être, n'est pas à négliger.

A. DE W.

JEAN-JACQUES TRIVULZIO,

Marquis de Vigevano et Maréchal de France. — Variété inédite d'un de ses écus d'or au soleil.

Les monnaies de ce grand capitaine ont été décrites et figurées dans plusieurs ouvrages et, en particulier, le plus complètement, dans deux des plus célèbres : celui de *Rosmini* et, en dernier lieu, celui des frères *Gnecchi*, à Milan.

Ce n'est qu'après un examen sérieux et consciencieux de ces ouvrages et de la monnaie que nous possédons, que nous osons publier l'intéressante variété d'un écu d'or au soleil dont voici la description avec la gravure exécutée dans ce but.

Droit. ⁜ IO : IA : TRI : MAR : VIGLE : ET :

MĀRES : FRAN. Ligne circulaire intérieure, dans le champ, grande fleur de lis dans un écusson français couronné, surmonté d'un soleil.

Rev. + XPS · VINCIT · XPS · REGNĀT · XPS. IMPERĀT. Dans le champ, grande croix fleurdelisée.

Diamètre : 27 m/m. Poids : 3 gr. 460, correspondant exactement à la moyenne des poids cités par MM. Gnecchi.

La coquille du collier de l'ordre de Saint-Michel, dont J.-J. Trivulzio fut décoré par le roi de France, se voit dans la légende du revers du numéro 3 des Gnecchi; elle est remplacée dans notre exemplaire par une croisette, ce qui constitue bien une variété.

Avant de terminer cette notice, et pour être d'accord avec le résultat des dernières recherches, nous devons dire quelques mots sur l'atelier monétaire dans lequel a été frappé notre monnaie.

Ce sujet a déjà été traité dans un travail publié par la *Revue belge*, en 1870, sous le titre : *Les ateliers monétaires de la famille des Trivulzio* et, en 1882, dans un petit article rectificatif en italien que j'envoyais à la *Gazzetta Numismatica* du docteur Solone Ambrosoli, alors à Côme, sous le titre : *Le Zecche Trivulziane.*

Mais, depuis lors, la science a fait un pas important en avant, grâce aux recherches laborieuses de M. Tagliabue, entreprises dans la bibliothèque Trivulzienne de Milan.

Jusqu'à ce dernier investigateur, *Misocco* et *Rogoredo* étaient considérés comme les ateliers monétaires des *Trivulzio* dans les Grisons.

Laissant de côté les ateliers de *Musso* et de *Retegno imperiale*, qui ne rentrent pas dans notre sujet, et celui de *Misocco*, éliminé par M. Tagliabue, il ne reste plus que

l'atelier de *Rogoredo* ou *Roveredo* (1), dans les Grisons, auquel on puisse attribuer la frappe de notre monnaie d'or.

Dr C.-F. TRACHSEL.

Lausanne, le 5 janvier 1899.

Le rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique sur la situation de la Bibliothèque royale durant les années 1896-1897, par M. ED. FÉTIS, *conservateur en chef*, constate qu'il est entré au Cabinet des médailles 560 pièces de diverses natures en 1896, et 498 en 1897.

Parmi les acquisitions nouvelles, il y a lieu « de faire ressortir », remarque avec raison M. Picqué, « l'importance historique et archéologique d'un groupe de trente-deux deniers du XIe siècle, frappés dans le comté de Namur et l'ancien pays de Liége » et la série de 330 jetons de magistrats bruxellois, cédée à l'État par M. Vanden Broeck. Cette série porte à 2,833 le nombre total des jetons belges réunis par les soins de M. Picqué.

Les seigneuriales des anciens Pays-Bas, qui atteignent le chiffre respectable de 662 monnaies réparties entre vingt-huit seigneuries, se sont enrichies de deux pièces assez rares: l'esterlin à la tête de lion couronnée frappé à Herstal par Jean-Tristan, et le billon de type castillan forgé par Thierry, seigneur de Gronsveld.

Du rapport présenté au Ministre, il appert que « le » travail du Catalogue systématique a été mené presque à sa » fin, avec l'indication attributive des monnaies, des mé-

(1) Ne pas confondre cette localité avec celles du Tessin et de l'Italie.

» dailles, des méreaux, etc., soit dans les boîtes renfermant
» ces pièces, soit dans un minutieux relevé spécial. De ce
» triple travail résulte un ensemble de renseignements qui
» satisfait à toutes les exigences ».

Le Gouvernement partage cette opinion, puisque, selon ce qu'on nous affirme, il serait question de procéder tout d'abord, de l'avis du Conseil d'administration de la bibliothèque, à l'impression du Catalogue des manuscrits, ce qui prendra plusieurs années, le Catalogue des collections métalliques, dont les matériaux sont d'ailleurs réunis, n'offrant guère, pour le moment du moins, d'utilité pratique et, dans tous les cas, ne présentant aucune urgence.

A. DE W.

Syracuse, ses monnaies d'argent et d'or au point de vue artistique. La coiffure antique et ses développements successifs, par le comte ALBÉRIC DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES. Londres, 1898, in-8°, XIV planches.

L'élégant livre, que nous présentons aux lecteurs de la *Revue*, n'a aucune prétention scientifique. L'auteur a simplement voulu grouper, dans le but d'être utile aux amateurs et aux artistes, toute la production numismatique en argent et en or de Syracuse, qu'il a rangée chronologiquement en suivant d'abord la progression de l'art et, ensuite, sa décadence. Le comte du Chastel est parvenu à réunir ainsi un ensemble superbe, qu'il décrit avec exactitude et qu'il reproduit sur quatorze planches photographiques des mieux réussies. La plupart des pièces qui y figurent sont tirées de l'incomparable collection de monnaies grecques qu'il a formée, à grands frais, avec un goût exquis.

Ce très utile travail de vulgarisation artistique et numismatique est appelé à rendre les plus grands services à tous les fervents de l'immortel art grec.

Vte B. DE J.

Notre érudit confrère, M. Roger Vallentin du Cheylard, dont l'activité est proverbiale, semblait, depuis un certain temps, s'être quelque peu relâché de son zèle pour les recherches numismatiques, et son silence nous faisait craindre le voir s'appliquer à d'autres études.

Ces craintes, heureusement, n'étaient pas fondées. M. du Cheylard, en effet, vient de publier, coup sur coup, divers mémoires importants. Parmi eux nous citerons tout spécialement les soixante et onze pages qui traitent de l'*État actuel de la numismatique des comtés de Valentinois et de Diois* et qui, dans l'esprit de l'auteur, constituent un supplément aux importants travaux historiques sur ces comtés de M. Jules Chevalier, « car », conclut avec raison M. du Cheylard, « le récit des événements et l'étude des » monnaies s'éclairent simultanément ».

A. DE W.

CHARLES-FRANÇOIS TRÉBUCHET, médailleur franco-belge, né à Paris en 1751 et décédé à Bruxelles en 1817.

Dans la livraison du mois de janvier 1899, de la *Gazette numismatique* éditée, à Bruxelles, par M. Charles Dupriez, nous avons publié une notice biographique sur C.-F. Trébuchet, médailleur parisien qui vint se fixer à Bruxelles vers 1794, aussi peu connu d'ailleurs en France qu'en Belgique (1).

(1) Dès 1885, nous avons recherché avec soin les œuvres pro-

Dans notre précipitation à écrire cet article, qu'on nous réclamait avec instance, nous avons omis d'adresser aux collectionneurs un *appel* pour vouloir bien nous signaler toutes les œuvres signées de ce graveur qu'ils posséderaient dans leurs médailliers, comme aussi celles, non signées, mais qui pourraient lui être attribuées.

Notre publication devant se borner aux détails biographiques recueillis sur Trébuchet et ayant réservé à un confrère ami la publication d'une monographie complète des œuvres de cet artiste, il serait d'un grand intérêt historique de pouvoir les décrire toutes; en conséquence, nous prions instamment les numismates de vouloir bien nous faire connaître leurs trouvailles à ce sujet, afin d'obvier à un oubli que nous regrettons.

Pour démontrer tout l'intérêt que de nouvelles découvertes présenteraient pour l'histoire de la gravure, nous allons, prêchant d'exemple, citer une médaille unique et d'une valeur capitale, non signée, pensons-nous, et dont Trébuchet est certainement l'auteur. Nous voulons parler de la médaille d'or, offerte par les habitants de Bruxelles à Nicolas-Jean Rouppe, le 21 prairial de l'an VIII (9 juin 1800).

Cette rare médaille que nous avons décrite et figurée dans le volume de 1865 de la *Revue belge de numismatique*, a été supposée par nous l'œuvre de B. Duvivier, graveur liégeois, établi à cette époque à Paris.

duites par le graveur Trébuchet, tant en France qu'en Belgique, ainsi que les détails biographiques de sa vie, si accidentée. En écrivant à ce sujet à notre ancien confrère, feu Victor Delattre, receveur municipal de Cambrai, nous lui avons fourni l'occasion, ainsi qu'il le dit lui-même à la page 322 de la *Revue belge* de 1886, d'écrire un travail des plus intéressant, sur les jetons d'argent de Cambrai, travail qui se trouve inséré dans le dit volume de la *Revue belge de numismatique*.

C'est là, évidemment, une erreur, attendu que l'atelier monétaire de Paris étant ouvert à ce moment (à l'inverse de ceux de Bruxelles et d'Anvers), l'artiste aurait employé les procédés de l'époque et se serait servi du balancier pour frapper cette médaille, comme il l'a fait pour toutes ses œuvres françaises connues.

La rare médaille de Rouppe, au contraire, a été coulée et parachevée au ciselet, comme les quatre premières médailles que Trébuchet fit en 1796, 1797, 1800 et 1801 pour l'Administration municipale de la ville de Bruxelles.

Cette attribution nous paraît absolument certaine.

En dehors de ces cinq pièces coulées, les autres médailles connues de Trébuchet ont été gravées et frappées au balancier.

Il nous est difficile de croire que pendant les vingt-trois années que Trébuchet a résidé à Bruxelles, il n'aurait produit que les médailles qui reposent dans nos tiroirs.

Quant aux trois médailles gravées en France et dont nous avons parlé dans la notice biographique insérée dans la *Gazette mumismatique,* on admettra difficilement que ce serait là tout le contingent français de cet artiste, attendu qu'il avait trente-huit ans lorsqu'éclata la Révolution française et que, pendant les premières années de cette tourmente révolutionnaire, il s'est produit un nombre considérable d'œuvres numismatiques.

Ces dernières recherches incombent naturellement à nos confrères français.

ÉD. VANDEN BROECK.

De Oranje Nassau-boekerij en de Oranje-penningen in de koninklijke bibliotheek en in het koninklijke penning-cabinet te 's Gravenhage. La Haye, 1898, in-8°, 98 + 122 pages avec planches.

Ce volume, édité à l'occasion du couronnement de la jeune Reine de Hollande, est dû à la collaboration du Directeur de la Bibliothèque royale et du Directeur du Cabinet de numismatique de La Haye.

Il comprend deux parties. La première comporte la nomenclature des manuscrits et des livres ayant appartenu aux divers membres de la maison d'Orange et conservés actuellement à la bibliothèque de La Haye ; la seconde est consacrée à la description des monnaies, des jetons et des médailles relatifs aux princes de cette maison, réunis, à ce jour, au Cabinet royal de numismatique de La Haye.

La première de ces pièces date de 1556. Le catalogue s'arrête à l'année 1896 ; il comprend donc une période de trois cent quarante ans. Treize planches reproduisent les plus intéressants de ces souvenirs métalliques.

M. de Dompierre de Chaufepié a fait précéder l'inventaire de ces richesses numismatiques d'une intéressante notice retraçant l'histoire du Cabinet dont il a aujourd'hui la direction.

A. DE W.

Dictionnaire des Figures héraldiques, par le comte Th. DE RENESSE, tome IV, 5e fascicule (Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 16, Treurenberg). In-8° de 130 pages et deux planches. Prix : 4 francs.

Ce fascicule du *Dictionnaire des Figures héraldiques*

renferme la classification des armoiries qui sont chargées de miroirs, de coiffures diverses (tiares, chapeaux, bonnets, etc), de pièces de vêtement (chemises, tuniques, manches, écharpes, nœuds, cordelières, rubans, voiles, ceintures, chaussures, etc.), d'armures et de parties d'armures.

Ce qui donne le plus d'importance à ce fascicule, c'est la liste des armoiries contenant des épées, meuble fréquemment employé en héraldique, surtout depuis le premier empire, qui le concéda à tous les comtes et barons appartenant à l'armée. O. S.

Durch Syrien und Kleinasien, par ROMAN OBERHUMMER et le Dr H. ZIMMERER. Berlin, 1899.

Nous n'aurions guère pu signaler à nos lecteurs l'intéressant ouvrage dont le titre précède ces quelques lignes, s'il ne renfermait un chapitre des plus instructifs concernant la numismatique. Ce chapitre, le XIXe du livre, est intitulé *Münzen* (monnaies). Il est l'œuvre de notre savant confrère, le Dr Hans Riggauer, conservateur en chef du Cabinet royal de numismatique de Munich. L'auteur, après avoir donné un résumé substantiel historique de la Cappadoce, y décrit, avec le plus grand soin, les monnaies rapportées par les intrépides voyageurs de leur expédition dans ces régions peu connues.

Les descriptions de l'érudit Dr Hans Riggauer sont accompagnées de commentaires historiques et artistiques, qui en rendent la lecture des plus attrayantes.

Une planche phototypique, sur fond noir, reproduit avec fidélité et bonheur les espèces étudiées dans ce chapitre, qui constitue une annexe des plus heureuses au magis-

tral article du Dr Imhoof-Blumer, publié sur la matière, dans la *Revue suisse de numismatique* de 1898.

Vte B. DE J.

MONNAIE DE BRUXELLES, 1898.

Comme l'année précédente, les ateliers de l'Hôtel des monnaies ont déployé une activité des plus grandes.

FABRICATION.

Nous avons fabriqué :

A. Pour le Gouvernement suisse ;

1° 200,000 flans pour pièces de 1 franc ;

2° 800,000 flans pour pièces de 50 centimes.

Ces flans ont reçu les empreintes légales à la Monnaie fédérale de Berne.

B. Pour l'empire de Russie :

14,000,000 pièces de 1 rouble.

C. Pour la Belgique ;

1° 1,000,000 pièces de 50 centimes.

L'une moitié des pièces porte des inscriptions françaises et l'autre moitié des inscriptions flamandes.

Ce million de pièces de 50 centimes a été fabriqué au moyen de la refonte de 93,318 pièces belges de 5 francs.

2° 2,499,000 pièces de 10 centimes en nickel, portant des inscriptions françaises, et

3,499,634 pièces de 10 centimes portant des inscriptions flamandes, et

3° 1,004,083 pièces de 5 centimes, en nickel avec des inscriptions françaises, et

985,000 pièces avec des inscriptions flamandes.

Soit un total de 24,987,717 flans ou pièces, représentant au poids droit une masse de 322,961 kil. 102 gr.

*
* *

MULTIPLICATION DES COINS.

La frappe de toutes les pièces énumérées ci-dessus a nécessité le poinçonnement de 2,147 coins, se répartissant comme suit :

Pour les pièces de 1 rouble :

576 coins de l'effigie et 1,064 coins du revers.

Pour les pièces de 50 centimes :

32 coins de l'effigie et 24 du revers.

Pour les pièces de 10 centimes :

146 coins de l'effigie et 164 coins du revers.

Pour les pièces de 5 centimes :

80 coins de l'effigie et 59 coins du revers.

*
* *

LE FONDS DE PRÉVISION MONÉTAIRE.

Institué par la loi du 17 mai 1886, dans le but de permettre de réduire le nombre de nos pièces de 5 francs, et constitué à l'aide du bénéfice laissé par la transformation de 1,451,705 pièces de 5 francs en 7,800,000 francs de monnaies divisionnaires, ce fonds s'est accru, en vertu de la loi du 14 août 1887, du bénéfice qu'a donné une frappe de pièces de 1 centime, pour une valeur de 50,000 francs.

Les dispositions de la loi du 19 mai dernier — relatée plus loin — agrandissent le rôle que le fonds de prévision est appelé à jouer dans notre administration monétaire.

*
* *

ACTES OFFICIELS.

(*Moniteur belge* du 22 mai 1898.)

MINISTÈRE DES FINANCES.

Loi relative à la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent et à l'entretien de la circulation monétaire.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1er. Le Ministre des Finances est autorisé à imputer sur le fonds de prévision monétaire créé par la loi du 17 mai 1886 la dépense à résulter de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent pour une valeur nominale de 6 millions de francs.

Cette fabrication pourra se faire à concurrence d'une valeur nominale de 3 millions, au moyen de lingots ; elle se fera pour le restant au moyen de la refonte de pièces belges de 5 francs.

Seront versés au dit fonds de prévision la valeur nominale des monnaies divisionnaires frappées au moyen de lingots et le bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaies divisionnaires.

ART. 2. Sera versée également au dit fonds de prévision une somme de fr. 1,560,454-45 constituant le bénéfice d'opérations monétaires effectuées en vertu des lois du 31 mai et du 30 juin 1894 et du 23 mars 1895. Un crédit supplémentaire de pareille somme est rattaché, à cet effet, au budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1897, dont il formera l'article 41 (Dépenses exceptionnelles).

ART. 3. Le Gouvernement pourra imputer sur le dit fonds de prévision les dépenses à faire pour l'entretien de la circulation monétaire, ainsi que la dépense à résulter de l'annulation éventuelle de monnaies de billon retirées de la ctrculation.

Seront, par contre, versés à ce fonds tous les bénéfices qui pourront résulter de frappes ultérieures de monnaies nationales.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 19 mai 1898.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

Situation du Fonds de prévision monétaire au 30 juin 1898.

NATURE DES PLACEMENTS.	CAPITAL NOMINAL.	RENTE ANNUELLE.
Dette 3 p. c. (1re série).	108,000	3,240
— 3 — (2e —).	167,900	5,037
— 3 — (3e —).	349,400	10,482
	625,300	18,759

MESURES AYANT POUR OBJET D'ASSURER LA PURETÉ DE LA CIRCULATION MONÉTAIRE.

Arrêté royal du 3 mai 1886. (*Moniteur* du 4 mai.)

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT,

Vu les articles 2 et 6 de la loi du 30 décembre 1885, portant approbation de la Convention monétaire, conclue le 6 novembre 1885, ainsi que de l'acte additionnel du 12 décembre 1885, par lequel la Belgique y adhère;

Voulant prescrire les mesures nécessaires pour mettre obstacle à la circulation des monnaies contrefaites ou altérées, ainsi que des monnaies d'argent pouvant être confondues avec celles de l'Union;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons:

ART. 1er. Le caissier de l'État et ses agents, les receveurs ou percepteurs des deniers publics, et généralement toutes les personnes recevant des sommes quelconques pour compte de l'État, sont chargés de retirer de la circulation :

A. Les espèces fausses ou volontairement altérées qui leur sont présentées;

B. Les pièces d'*argent* des pays étrangers à l'Union, qui. à raison d'une similitude de diamètre et de poids, sont de nature à être confondues avec les pièces des pays ayant adhéré à la convention du 6 novembre 1885.

La Banque Nationale et ses agents opéreront ce retrait, même dans les payements qui lui seront faits en dehors de ses fonctions de caissier de l'État.

Les receveurs des deniers publics qui devront opérer le retrait seront désignés par arrêtés ministériels.

Art. 2. Lorsqu'une des personnes précitées constatera qu'une pièce qui lui est présentée est sujette à retrait, elle devra la couper en deux fragments qu'elle remettra au porteur de la dite pièce.

Art. 3. Si le porteur prétend que la pièce n'est pas sujette à retrait, la personne qui l'aura coupée en mettra les fragments sous une enveloppe qu'elle scellera du cachet de son office ; elle inscrira sur cette enveloppe la formule suivante :

« Piècce de (désignation de la valeur) présentée à (indication de l'office) le . . . par . . et soumise à l'appréciation de M. le Commissaire des monnaies »

Elle remettra au porteur le pli revêtu de sa signature ou, avec le consentement de celui-ci, se chargera de le faire parvenir à M. le Commissaire des monnaies.

Art. 4. Si le Commissaire des monnaies déclare que la pièce n'est pas sujette à retrait, elle sera remboursée à sa valeur. Dans le cas contraire, les fragments de la pièce seront restitués au porteur, sans préjudice du droit de celui-ci de soumettre la question au juge compétent.

Les frais de remboursement des pièces coupées par erreur seront supportés par la Banque Nationale pour les pièces cisaillées à ses caisses, et par le Trésor public pour les pièces cisaillées aux autres caisses publiques.

Art. 5. Notre arrêté royal du 28 novembre 1881 est rapporté.

Art. 6. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 3 mai 1886.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. Beernaert.

*
* *

L'application de certaines dispositions de l'arrêté royal du 3 mai 1886 ayant donné lieu à des contestations, le Ministre des Finances, celui des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et la Banque nationale ont donné à leurs agents respectifs, des instructions interprétatives de la qualification des « pièces difformées ».

La circulaire du Ministre des Finances est transcrite ci-dessous.

Circulaire n° 1314. — Monnaies altérées ou difformées.

Bruxelles, le 29 juillet 1898.

La circulaire du 14 mai 1886, n° 1089, fait ressortir que les pièces de monnaie à cisailler en exécution des articles 1 et 2 de l'arrêté royal du 3 mai 1886, sont :

1° Les pièces fausses ; 2° les pièces volontairement altérées ; 3° les pièces d'argent des pays étrangers à l'Union latine, qui, à raison d'une similitude de diamètre et de poids, sont de nature à être confondues avec les pièces des pays qui ont adhéré à la Convention du 6 novembre 1885.

Une autre circulaire, celle du 14 mars 1889, n° 1164, mentionne que les monnaies divisionnaires *démonétisées* des pays de l'Union doivent être simplement refusées aux caisses de l'État et non cisaillées.

Des agents de la Banque nationale et des comptables de l'État ont abusivement rangé dans la catégorie des pièces volontairement altérées, des pièces qui étaient simplement difformées, et ils les ont cisaillées, ce qui a provoqué des réclamations fondées, dont il importe de prévenir le retour.

Il y a une distinction à faire entre les pièces *volontairement altérées* et les pièces *difformées :* les premières sont à cisailler par application des articles 1 et 2 de l'arrêté royal précité du 3 mai 1886 ; les autres sont simplement à repousser, c'est-à-dire à refuser comme n'étant pas susceptibles d'être admises dans les caisses publiques.

Les caractères distinctifs de ces pièces sont les suivants :

§ 1er. Sont à considérer comme *difformées :*

A. Les pièces dont le dessin serait modifié, soit à l'effigie, soit au revers, par l'addition intentionnelle de lignes ou de traits ayant pour objet de les défigurer;

B. Les pièces *poinçonnées* (portant lettres, signes ou réclames) ;

C. Les pièces *pliées*, *martelées* ou *gondolées*, ne s'empilant plus que difficilement ou dont le diamètre serait sensiblement modifié ;

D. Les pièces dont le cordon aurait été refoulé par une série de chocs assez intenses pour faire disparaître *en grande partie* la légende qui y est apposée.

§ 2. Il ressort de ce qui précède que les pièces qui, par suite d'une chute, par exemple, ou d'un faible choc *tout accidentel*, sont légèrement griffées ou n'ont subi qu'une légère détérioration ne portant aucune atteinte au poids et, par conséquent à leur valeur ne peuvent être considérées comme difformées et doivent être acceptées.

§ 3 Sont seulement à considérer comme *volontairement altérées*, les pièces dont une parcelle de métal a été enlevée.

La circulaire du 6 novembre 1897, nº 1301, fait remarquer que les pièces de 5 francs en argent des États de l'Union sont, comme les monnaies divisionnaires de ces mêmes États, admissibles dans les caisses publiques, quelle que soit la perte de leur poids, pourvu que leur état d'usure résulte du seul fait de leur circulation.

En ce qui concerne les pièces d'or de l'Union monétaire, il est à observer que ces pièces cessent d'être admissibles aux caisses publiques lorsque leur poids est descendu par l'usure à

32 gr. 064	pour la pièce de	100	francs.
16 gr. 032	—	50	—
6 gr. 406	—	20	—
3 gr. 203	—	10	—
1 gr. 600	—	5	—

Ces poids résultent des calculs auxquels donne lieu l'application de l'article 2 de la Convention du 6 novembre 1885.

. . . . . .

La circulaire du 3 novembre 1886, nº 1104, est rapportée.

Pour le Ministre des Finances :

Le Secrétaire général,

HUB. VAN NEUSS.

DÉMONÉTISATIONS.

Pendant l'année 1898, il a été retiré de la circulation une somme de fr. 607,002-20 en monnaie de cuivre, soit

28,477,678 pièces de 2 centimes
et 120,702 pièces de 1 centime

Les pièces de 2 centimes ont été cisaillées et les pièces de 1 centime coulées en lingots.

Le montant total des retraits de monnaies de 1 et 2 centimes, commencés en 1895, s'élevait, au 31 décembre 1898, à la somme de fr. 800,902-20.

*
* *

Au mois d'août dernier, le Conseil fédéral suisse publiait l'avis officiel que voici :

« Les pièces de monnaie de 1 et 2 francs (Helvetia assise) mises hors de cours, ne seront plus acceptées par la Caisse fédérale, au taux de 60 p. c. de leur valeur nominale que jusqu'au 31 octobre 1898. Elles seront ensuite absolument refusées. »

CH. VAN DER BEKEN.

Les monnaies de Medaba, au pays de Moab, par M. E. BABELON. Extraits des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, in-8°, 8 pp., 2 vig.

On ignorait jusqu'ici que Medaba avait frappé monnaie.

La communication faite par M. Babelon à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres de France vient donc ajouter un nom de plus à la liste déjà longue des ateliers où virent le jour les monnaies connues dans le monde numismatique sous l'appellation de coloniales romaines.

Il s'agit, cette fois, d'un petit bronze de la collection de

M. Hamburger, de Francfort, à l'effigie d'Éliogabale et au revers de la Tyché-Astarté : MΗΔΑΒΩΝ ΤΥΧΗ.

La pièce de M. Hamburger a permis à M. Babelon de restituer à Medaba un autre petit bronze de même type, décrit jadis par de Saulcy dans la *Numismatique de la Terre-Sainte*, parmi les monnaies de Rabbath-Moba. (Pl. XX, fig. 12.) A. DE W.

Histoire de la Maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race, par le B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE. Liége, 1898.

Notre savant collègue vient de publier, sous ce titre, un travail du plus haut intérêt, non seulement pour le pays de Liége, où les La Marck ont joué un rôle si important, mais aussi pour les pays avoisinant la Belgique ; on retrouve des branches de cette famille en Allemagne, en France, et l'on connaît le rôle que Guillaume de La Marck a joué au XVIe siècle aux Pays-Bas.

C'était une tâche ardue que de reconstituer une généalogie exacte de cette famille et d'écrire l'histoire de ceux d'entre eux qui ont occupé une place dans l'histoire ; on les retrouve partout avec leur caractère farouche et indomptable qui les engageait dans les plus périlleuses aventures.

M. le Bon de Chestret, connu de tous les amateurs de numismatique par son ouvrage sur les monnaies de la Principauté de Liége, ne s'est pas occupé des monnaies frappées par les La Marck. Mais son travail, fait à un point de vue purement historique, sera fort utile aux personnes qui s'intéressent à la numismatique de cette famille, elles y trouveront un guide sûr pour la classification de leurs monnaies, grâce à la filiation exacte qu'il donne des diffé-

rentes branches de cette famille et aux détails que contient son ouvrage sur les seigneuries que ces puissants dynastes ont possédées.

L'auteur a fait une large part à la sigillographie; il décrit les sceaux qu'il a rencontrés et il en a fait reproduire une quinzaine par la gravure. Le plus ancien est un beau sceau équestre d'Adolphe I, comte de La Marck, qui vivait au commencement du XIIIe siècle; il prend sur ce sceau le titre de comte de La Marck, tandis que sur d'autres plus anciens, que décrit M. de Chestret, il s'intitule encore comte d'Altena, du nom que portait son père; l'écu qui figure sur le bouclier, porte la fasce échiquetée, mais elle est déjà surmontée d'un lion issant, ce qui prouve que c'est à tort que l'on a dit que ce lion n'a été adopté qu'à une époque postérieure, pour distinguer les différentes branches de la famille. La fasce échiquetée se retrouve sur les autres sceaux, tantôt avec le lion, tantôt sans; cet écusson est parfois écartelé, soit avec l'écusson des Clèves, soit avec celui d'une autre famille; mais jusqu'à leur extinction, les sires de La Marck ont tenu à conserver leurs armoiries bien connues; le cimier seul a varié.

La seule monnaie reproduite dans l'ouvrage est l'intéressante pièce que Guillaume de La Marck a fait frapper en qualité de mambour de l'évêché de Liége.

Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, dont témoignent les nombreuses notes qui accompagnent le texte, sera, je n'en doute pas, accueilli avec la faveur qu'il mérite.

L. ST.

Nous avons fait connaître, page 13 de la présente année de la *Revue*, deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de

Wesemael et de Rummen (1415-1464). La première, le florin d'or au saint Jean-Baptiste, veut bien nous écrire notre savant et aimable confrère, M. Paul Joseph, de Francfort-sur-le-Mein, est la copie fidèle des florins d'or frappés, en 1423, dans cette ville, au nom de l'empereur Sigismond. La pièce de Rummen porte, entre les pieds du saint, de même que la monnaie prototype, la demi-lune à visage humain, qui est la marque monétaire du maître de la monnaie von der Winterbach. Gérard et Voss von der Winterbach, à qui fut affermée, le 14 juillet 1424, la monnaie de Luxembourg pour un terme de quatre années, se servaient du même indice que leur père. Cette demi-lune à face humaine se voit encore sur plusieurs pièces d'or indéterminées de la même époque, lesquelles doivent vraisemblablement avoir été forgées dans des ateliers monétaires plus ou moins autorisés de la région luxembourgeoise (1).

Nous avons, en publiant dans la même notice, la *demi-chaise d'or* de Jean de Rummen, appelé l'attention des amateurs sur la *chaise d'or* au même type. Cette rare monnaie a été signalée par M. C.-A. Serrure dans ce recueil (2). Il s'en trouvait un seul exemplaire dans une découverte de monnaies faite, en 1877, à Nordoog, en Oostfrise.

Vte B. DE J.

La Banque de France a fait procéder, récemment, à des tirages d'essai, en plusieurs couleurs, du nouveau billet de mille francs, qui, comme je crois l'avoir dit (3), avait été

(1) *V. Die Münzen von Frankfurt am Main*, etc. par PAUL JOSEPH et ÉDOUARD FELLNER, pl. IV, nos 103 et 104 et *Goldmünzen des XIV und XV Jahrhunderts*, etc. par PAUL JOSEPH, pp. 153 et 157.

(2) V. *Revue belge de numismatique*, 1878, p. 282.

(3) V. *Revue*, 1898, pp. 222 et 468.

dessiné par M. François Flameng. Le billet nouveau ne sera cependant pas encore mis en circulation : la Banque le retient et le gardera en réserve, comme elle gardera ceux de M. Glaize et de M. Luc Olivier-Merson.

FRÉD. A.

La cinquantième année de règne de l'Empereur François-Joseph a donné lieu, en Autriche, à des manifestations de loyalisme envers le vénérable souverain, tout aussi générales que celles qui se manifestèrent en Angleterre, lors du jubilé de soixante années de royauté de la Reine Victoria.

Dans les deux pays de nombreuses médailles commémoratives furent gravées à ces occasions. Celle qu'a fait frapper la Société de numismatique de Vienne est l'œuvre du célèbre graveur A. Scharff. Elle offre le portrait du vieil Empereur, en profil droit, entouré de la légende : FRANCISCO · JOSEPHO · I · IMP · ET · REG. Au revers on lit : FAVTORI · AVGVSTO — GRATA · SOCIETAS — NVMISMATICA · VINDOBONENSIS · MDCCCIIC et dans le champ : SIC — L — SIC — LX — FEL.

A. DE W.

Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, unter Leitung von F. IMHOOF-BLUMER, herausgegeben von der Kgl. Akademie der Wissenschaften. Band I. Dacien und Moesien bearbeitet von Behrendt Pick. Erster Halbband. Berlin. Druck und Verlag von Georg Reimer, 1898. 1 vol. in-4°, de XV-518 pages, accompagné de 20 planches en phototypie.

L'Académie royale des sciences de Berlin, qui se propo-

sait, depuis longtemps, de réunir en un vaste *corpus* les monnaies antiques de la Grèce septentrionale, vient de réaliser son projet en chargeant de cette publication trois numismates avantageusement connus par leurs travaux sur les monnaies grecques et romaines, MM. Imhoof-Blumer, Behrendt-Pick et Hugo Gaebler.

L'ouvrage entier, que M. Imhoof-Blumer prend sous sa direction, comprendra trois volumes, dont le premier, rédigé par le professeur Behrendt-Pick, conservateur du Cabinet de numismatique de Gotha, donne, dès à présent, la description des monnaies de la Dacie, des deux Mésie et de la côte limitrophe de la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Borysthène; le second, du même auteur, décrira celles de la Thrace; le troisième, rédigé par le docteur Hugo Gaebler, de Berlin, celles de la Macédoine, en en excluant toutefois les monnaies d'Alexandre le Grand proprement dites.

On se rend aisément compte de l'énorme labeur qu'exigeait pareille entreprise. Pour la mener à bonne fin, les auteurs ont dû mettre à contribution non seulement les grandes collections publiques, mais encore les principales collections privées de l'Europe, comparer entre elles des milliers de monnaies, vérifier, avant de les admettre, les descriptions qu'en donnent les catalogues imprimés, noter les variétés inédites, coordonner le tout et adopter, là où elle s'imposait, une nouvelle classification.

Dans la première partie du premier volume, qui vient de paraître, M. Behrendt-Pick a pu réunir, de cette façon, 2,108 pièces différentes appartenant à la Dacie, aux villes de Viminacium (de la Mésie supérieure), de Callatis, de Dionysopolis, d'Istrus, de Marcianopolis et de Nicopolis (de la Mésie inférieure).

Il faut surtout louer M. Behrendt-Pick de la précision et de la méthode vraiment remarquables qu'il a apportées dans le travail qui lui était confié.

FRÉD. A.

MM. James Maclehose et fils, éditeurs de l'Université de Glascow, annoncent la publication, en trois volumes, d'une édition nouvelle et complète du catalogue de la collection si connue de monnaies grecques du Dr Hunter. Grâce à la générosité de M. James Stevenson de Hailie, les monuments si précieux de l'art grec, qui composent cette suite inestimable appartenant au célèbre établissement écossais des Hautes Études, seront décrits et figurés avec le plus grand soin dans l'ouvrage dont nous parlons. Le premier volume comprendra 560 pages et 30 planches représentant plus de 600 pièces de l'Italie, de la Sicile, de la Macédoine, de la Thrace et de la Thessalie, toutes classées géographiquement et chronologiquement.

Dû à la plume autorisée de M. Georges Macdonald, professeur de grec à l'Université de Glascow, cette première partie donnera la description détaillée de près de 4,000 pièces, ainsi que de courtes notices historiques et des index particulièrement complets. Rien ne sera négligé pour rendre l'ouvrage, que nous annonçons, aussi utile aux numismates qu'aux fervents de l'histoire ancienne et de l'art grec. Les planches, exécutées par le procédé collotype, seront à la hauteur des exigences modernes.

Le catalogue des monnaies grecques de la collection Hunter sera tiré à 500 exemplaires, presque tous destinés à être offerts en don. Un très petit nombre de ces volumes sera mis en vente, M. Stevenson voulant que les particu-

liers aient l'occasion de se procurer un ouvrage aussi important et aussi intéressant.

Vte B. DE J.

Créés en 1880 par M. Adolphe Weyl, les *Berliner Münzblätter, Zeitschrift zur Verbreitung der Münzkunde*, viennent de changer de direction. M. Weyl en reste l'éditeur; mais depuis avril 1898, c'est M. le Dr Émile Bahrfeldt, membre correspondant étranger de notre société, qui s'occupe de la partie scientifique du journal.

Les *Berliner Münzblätter*, grâce à l'activité de M. Weyl et à la valeur scientifique de ses collaborateurs, occupent une place très honorable parmi les publications numismatiques d'Outre-Rhin. Sous la direction d'un écrivain de la valeur de M. Ém. Bahrfeldt, l'érudit historien du monnayage des marches de Brandebourg, la feuille berlinoise ne peut que croître encore en bon renom et en autorité.

L'abonnement aux douze numéros des *Münzblätter* coûte 6 marcs. Chaque numéro comprend une feuille in-4° de 8 pages, souvent illustrée de nombreux clichés et renfermant assez fréquemment des articles intéressants pour l'étude des monnaies belges du haut moyen âge.

A. DE W.

Le graveur Chaplain a terminé la médaille commémorative de l'élévation de feu M. Félix Faure à la présidence de la République française.

La dernière œuvre de M. Chaplain est impeccable et d'un goût parfait.

Elle représente, d'un côté, M. Faure, en buste, tourné vers la gauche. Lég. FÉLIX FAURE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

De l'autre côté, se voit la République debout, à gauche, étendant le bras droit, et tenant, de la main gauche, le drapeau national, qui s'enroule autour d'elle. A ses pieds est une ruche. Lég. ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 JANVIER 1895.

FRÉD. A.

ROGER MARX, *Les médailleurs français contemporains*. Henri Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, à Paris. Gd in-4°, tiré à 500 exemplaires numérotés.

Une courte préface et trente-deux superbes planches représentant 442 œuvres de choix, telle est la publication nouvelle que M. Marx consacre à la glorification de l'école française contemporaine de la gravure en médailles. Nul pays, pensons-nous, ne pourrait présenter semblable ensemble de productions d'aussi incontestable mérite, tant sous le rapport de la composition qu'au point de vue de la technique d'un art aussi difficile, aussi délicat.

Voici les noms des artistes dont les œuvres figurent dans le beau volume de M. Roger Marx :

Degeorge, Tasset, A. Borrel, Chapu, Alphée Dubois, Lagrange, Chaplain, Levillain, Heller, Daniel Dupuis, Roty, Bottée, Patey, Vernon, J.-A. Gardet, Devenet, Frémiet, Carabin, Desbois, Deloye, Legros, Peter, A. Charpentier, Lechevrel, Mouchon, Claudius Marioton, Marcelle Lancelot-Croce, Chédeville, Roiné, Brateau, Joindy, Max. Bourgeois, H. Lefebvre, Deschamps, Ponscarme, Coudray, Naudé, Pillet, G. Lemaire, Delpech, Vernier, Dupré, G. Michel, Niclausse, H. Dubois, Soldi, Michel Cazin, Pierre Roche, Aubé, J.-F. Raffaelli, H. Guérard, Legastelois, G. Gardet, Dampt, Nocq, Lalique,

Prouvé, Jules Chéret, Salières, Z. Astruc, Grandhomme, Chapu-Patey, Rivet et Yencesse.

A. DE W.

L'*Illustrirte Zeitung* de Berlin, dans son numéro du 12 janvier, reproduit la médaille que la ville de Vienne a fait modeler par le professeur Antoine Scharff, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'avènement de l'empereur d'Autriche.

Cette pièce, qui ne mesure pas moins de 14 centimètres de diamètre, véritable chef-d'œuvre à ajouter à tous ceux qu'a déjà produits le talentueux graveur-médailleur de la cour autrichienne, représente, d'un côté, le buste à mi-corps de l'empereur François-Joseph, posé sur un socle élevé. A gauche, la ville de Vienne, debout, s'apprête à le couronner de laurier ; à droite, Clio, la muse de l'histoire, assise, inscrit sur des tablettes, qu'elle tient sur ses genoux, les dates du jubilé impérial : 1848 — 2 DÉCEMBRE — 1898.

Au revers, d'une conception grandiose, l'artiste a placé la couronne de l'Empire au milieu d'une gloire dont les rayons éclairent la partie de la magnifique perspective de la *Ringstrasse* de Vienne, qui s'étend du palais impérial jusqu'à l'Université. A droite, se déroule le panorama de la ville avec son faubourg du nord-ouest et les montagnes qui, de ce côté, bornent l'horizon.

Dans l'exergue, se lisent les mots :

DAS
DANKBARE WIEN

Un exemplaire de cette pièce, en or, ainsi que trois réductions, de 6 centimètres de diamètre, en or, en argent et en bronze, ont été remis à l'Empereur, dans un écrin.

FRÉD. A.

M. ÉMILE DE BREYNE, l'érudit et actif sous-chef de la première section des Archives de Belgique, nous communique le document suivant qui a son intérêt pour l'histoire des graveurs belges du XVIIIe siècle :

« Severin Heylbroeck nous aiant exposé par la requête ci-jointe que la place de graveur particulier de la Monnaie de S. M. à Bruges est venue à vaquer par la mort de son père qui en étoit pourvu, nous suppliant de la lui conférer pour pouvoir assister sa mère infirme et valétudinaire dans ses vieux jours, d'autant qu'il croit avoir la capacité requise pour en remplir les fonctions, nous la remettons à la Jointe pour qu'elle nous informe de son sentiment sur la demande du suppliant. B^s, le 29 mars 1762. »

Nous ignorons la suite que la Jointe des monnaies crut devoir donner à la requête du fils de Norbert Heylbroeck.

A. DE W.

D'après l'*Étoile belge*, une vingtaine d'artistes auraient pris part au concours organisé par la ville de Bruxelles pour la médaille, plaque artistique ou insigne à distribuer aux sociétés qui, tous les ans, prennent part au cortège des cercles d'agrément, sociétés de tir et de jeux populaires, lors des fêtes de la kermesse. C'est M. G. De Vreese, sculpteur, né à Courtrai, le 19 août 1861, récemment nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, qui emporte la palme — un prix de mille francs — pour un modèle de plaque artistique absolument remarquable, dit-on. Rappelons que c'est à ce même artiste que l'on doit déjà le bel insigne des membres du Conseil provincial du Brabant, sur lequel M. De Vreese a modelé d'une façon charmante une dentellière à son métier.

A. DE W.

Le Congrès international de numismatique, organisé à Paris, en 1900, par la Société française de numismatique et auquel la Société belge a, dans sa dernière assemblée, décidé de se faire représenter par son président, M. le vicomte B. de Jonghe, est définitivement fixé au mois de juin de l'année prochaine.

La Commission d'organisation est composée de MM. le comte de Castellane, président; de Marchéville, vice-président; Louis Blancard, E. Lalanne et A. Blanchet, secrétaire général. Nous souhaitons bon succès à nos confrères de France.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1898, 4e livraison. — BABELON. La collection Waddington au Cabinet des médailles. Inventaire sommaire. — ROUVIER. Les monnaies autonomes de Béryte. — SOUTZO. Étude sur les monnaies impériales romaines. — DIEUDONNÉ. Monnaies romaines récemment acquises par le Cabinet des médailles. — BORDEAUX. Les liards de France frappés par un fermier général de 1655 à 1658. — BLANCHET. Un procès de faux monnayage en 1566. — Chronique.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, t. VII, 1re liv.. — Mlle DE MAN. Que sait-on de la plage de Domburg? — DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. Numismatiek in niet numismatische tijdschriften. — Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het Nederlandsche geld- en muntwezen. — SASSEN. Muntwaarde te Hattem, 1460-87.

Rivista italiana di numismatica, 1898, fascicule IV. —

SVORONOS. Tessères en bronze du Théâtre dionysiaque de Lycourges et de l'Assemblée cleisthénienne des Athéniens. — MALAGAZZI. La zecca di Bologna. — AMBROSOLI. Un piccola repontiglio a Ronazo. — Cronaca.

The numismatic chronicle, 1898, n° IV. — SIX. Rhegium. Iocastos. — EARLE-FOX. Greek coins in the collection of Mr. Earle-Fox. — SELTMAN. The picture of a Roman mint in the house of the Vettii. — HILL. Roman aurei from Pudukota, South India. — Varia.

Gazette numismatique française. T. II, 3e liv. — MAZEROLLE. A. Patey. — PROU. Note sur le titre de quelques deniers des IXe et XIe siècles, essayés à la Monnaie. — DE MARCHÉVILLE. Une monnaie d'or inédite du règne de Charles VI. — SERRURE. Un projet de monnayage pour les colonies françaises de l'Amérique en 1665. — MARY. Un souvenir des pèlerinages français à Rome au XIVe siècle. — R. SERRURE. Un jeton inédit de Jean Grolier. — MAZEROLLE. Le journal de la Monnaie des médailles.

4e livraison. — RICHEBÉ. C.-A. Serrure. Biographie et bibliographie. — MAZEROLLE. Coins et poinçons imités de monnaies antiques conservés au Musée de la Monnaie. — A SAMBON. Les deniers rouennais. — VALLENTIN DU CHEYLARD. L'adjectif *viennensis* dans la numismatique du Dauphiné. — MAZEROLLE. Le journal de la Monnaie des médailles — DENISE. Projet d'assignat sur tissu de soie. — MAZEROLLE. L. O. Roty. Catalogue de son œuvre. — Varia.

La Gazette numismatique, t. III, n° 3. — DUPRIEZ, A nos lecteurs. — LEBRUN. Numismatique antique. — A. DE WITTE. Les médailles de l'Académie de peinture et d'architecture de Bruges. — Nouvelles diverses.

N° 4. — A. GRABSKI DE LUSZYN. Les monnaies d'or de la Compagnie des Indes néerlandaises. — Éd. VANDEN BROECK. Notice biographique sur Charles-François Trébuchet (1751-1817). — C. DUPRIEZ. Numismatique mexicaine. — Nouvelles diverses.

N° 5. — Mme A. BASTIN. Petite incursion dans l'histoire et la numismatique juive. — N. H. Les monnaies rares de la série impériale romaine, Carausius. — Variétés.

N° 6. — Éd. VANDEN BROECK Numismatique bruxelloise. Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457 et 1458, aux légendes : Bruxcella-Bruxcella.—C. DUPRIEZ. Le Trésor de Kiew. — Variétés.

Journal international d'archéologie numismatique, t. I, 3e livraison. — ΜΥΛΩΝΑ. Λυκοῦργος ὁ τῶν Ἠδωνῶν βασιλεύς. — HILL. Hadrianoi and Hadrianeia. — ΦΑΡΔΥ. Νομισματικὰ Σαμθμάκης. — ROUVIER. Répartition chronologique du monnayage des rois phéniciens d'Arvad avant Alexandre le Grand. — ΠΑΣΧΑΛΗ. Νομισματικὴ τῆς ἀρχαίας Ἄνδρου. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Νομισματικὰ εὑρήματα.

4e livraison. — BABELON. Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène. — ΣΒΟΡΟΝΟΖ. Τίς ἡ νῆσος « Συρίη » τοῦ Ὁμήρου. — DUTILH. Études alexandrines. — ΜΗΛΙΑΡΑΚΗΣ. Μολυβδοβουλλον Νικήτα, βασιλικου σπαθαριου καὶ δρουγγαριου τοῦ Αἰγαίου πελάγους. — PICK. Zur Epigraphik der Griechischen Kaizermünzen I Κύριος. — ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Ὁ Λυκοῦργος καὶ ἡ Ἀμβροσια. — BRUNN. König Lykurgos.

Bulletin de numismatique, t. V, 7e livraison. — R. SER-

RURE. Un gros tournois énigmatique. — R. SERRURE. Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant. — FAURE. Un douzain inédit frappé à Limoges par les Politiques. — État de la caisse d'un bourgeois de Paris en 1575. — Varia.

N° 8. — VALLENTIN DU CHEYLARD. De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Bernard de Romans et de Saint-Maurice de Vienne. — LAMARE. Les ateliers monétaires du globe. — Varia.

T. VI, 1re liv. — RICHEBÉ. Demi-klinkaert frappé à Gand par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — VALLENTIN DU CHEYLARD. De la suppression des méreaux à Montélimar, Romans et Valence. — PAILLE. La monnaie de Rio de Janeiro. — Varia.

Monatsblatt, n° 184. — LA DIRECTION. Trauerkundgebung für Ihre Majestät Kaiserin Elisabeth. — H. VON KREKICH-STRASSOLO. Ueber einen Fund zumeist unedirter Drachmen von Dyrrhahium.

N° 185. — VON HÖFKEN. Festversammlung der numismatischen Gesellschaft am 30 November 1898 anlässlich des Regierungs-Jubiläums Seiner Majestät des Kaisers Franz-Joseph I. — VON ERNST. Die Jubiläums-Medaille der numismatischen Gesellschaft.

N° 186. — BADINSKY. Neujahrs-Münzen und -Medaillen. — VON HÖFKEN. Prägungen schwäbischer Dynasten aus der Zeit des Interregnums.

N° 187. — VON ERNST. Die Münzstätte Salzburg unter österreichischer Herrschaft, 1806-1809. — VON HÖFKEN. Prägungen schwäbischer Dynasten aus der Zeit des Interregnums. — Varia.

Numismatic Circular, n° 73. — SPINK. Inedited coins.

— HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, coin, gem and seal engravers. — NELSON. Irish coinage in copper, etc. — L. F. Plaque commémorative de la peste de Toulon. — Varia.

N° 74. — LAWRENCE. Inedited coins. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — NELSON. Irish coinage in copper, tin and billon. — NORMAN. British India's future standard currency. — Varia.

N° 75. — SPINK. Inedited coins. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — JANIN. Jean-Baptiste Nini et le médaillon de Franklin. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — NELSON. Irish coinage in copper, tin and billon. — PERINI. Contributo alla numismatica di Gorizia. — NORMAN. British India's future standard currency. — Varia.

N° 76. — L. F. Inedited coins. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — NADROWSKI. Antike Gelegenheitsmünzen. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 102. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaizers Franz-Josef I von Oesterreich. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den oesterreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — VON HELFERT. Schraubmünzen aus dem ungarischen Revolutionskriege 1848-49. — SCHALK. Das Florentiner Geldwesen zu Beginn des XVI. Jahrhunderts.

N° 103. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr.

apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Joseph I, etc. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den oesterreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — NENTWICH. Die officiellen Jubiläumsmedaillen.

N° 104. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I, etc. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den oesterreichisch-vngarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — NENTWICH. Numismatik und Numismatiker.

N° 105. — UNGERS. Erinnerungsjeton auf ein Landesschiessen zu Graz im Jahre 1587. — Numismatische topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — WOLF. Eine médaille auf R. Elieser, B. Samuel Schmelka. — Varia.

American Journal of numismatics, vol. XXXIII, n° 2. — ROUYER. Mereaux of the fourteenth century relating to the miracle of the Holy Sacrament at Brussels. — BETTS. Mexican imperial coinage. — LOW. Hard times tokens. — MARVIN. The deseret gold coinage. — RICE. The unexplained rarity of certain U. S. coins. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals. — P. L. S. The Bowdoin and Boylston medals of Harvard university. — GREEN. Bungtown coppers-origin of the name.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, n° 38. — W. KOSTRZEBSKI. Légendes des monnaies polonaises du moyen-âge. — FR. PIEKOSINSKI. Les deniers du palatin Sieciech, etc.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 1er décembre 1898.

..... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le Jonkheer Matthias-Wilhem Snoeck, docteur en droit, à Hintham, Pays-Bas.

..... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Théodore Prowe, président de la Société de numismatique de Moscou, à Moscou, Russie.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 29 janvier 1899.

..... Sur la proposition de MM. le docteur C. Bamps et le vicomte B. de Jonghe, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le comte de Geloes d'Eysden, chambellan de S. M. la Reine

des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 20 février 1899.

.....∴ Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. J. Florange, membre de diverses sociétés savantes, numismate, 21, quai Malaquais, à Paris.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1899

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1898. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 224 et 225. — *Numismatisches-Literatur-Blatt*, no 106. — *Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1898. — *Neues Lausiskisches Magazin*, 1898. — *Codex diplomaticus Lusatiæ superioris*, t. II, pp. 351-510. — *Berliner Münzblätter*, nos 211 et 212.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, vol. XXXIII, no 2.

Angleterre. — *The numismatic Chronicle*, 1898, part. IV. — *The numismatic Circular*, nos 73 à 75.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 102 à 104. — *Monatsblatt*, nos 184 à 186.

Belgique. — Académie royale : *Bulletin*, 1898, no 9 à 12 ; *Table de la troisième série des Bulletins ; Annuaire*, 1899. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Inventaire archéologique*, fasc. IX ; *Bulletin*, 6e année, nos 7 et 8 ; 7e année, no 1. — *La Gazette numismatique*, t. III, nos 3 à 5. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1898, nos 3 à 6. — *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXIII. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie*, no 5. — *Revue bibliographique*, t. X, nos 11 et 12. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, 4e livraison. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVII. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII, liv. 1.

France. — *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896; *Bulletin*, 1897. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *La fête de la cinquantaine; Bulletin*, n° 162. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXXIII, liv. 5 et 6; t. LXXXV, n° 1; partie technique, t. LXXXIV, liv. 11 et 12; t. LXXXVII, n° 1. — *Revue numismatique*, 1898, 4e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1898, 4e trimestre. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1897, n° 4. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 22.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. I, liv. 3 et 4.

Italie. — *Bollettino del museo civico di Padova*, t. I. — *Rivista italiana di numismatica*, t. XI, 4e fascicule.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. VII, 1re livraison. — *Handelinge van het Provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband.*

Portugal. — *O archeologo Português*, t. IV, nos 7 à 9.

Ouvrages non périodiques.

Alvin. — *Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liége.* Bruxelles, in-8°, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Babelon. — *Les monnaies de Medaba au pays de Moab.* Paris, 1898, in-8°, 8 pages, 2 vignettes. — *Notice sur la monnaie.* Paris, 1898, petit in-8°, 170 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Chautard. — *Nicolas-Joseph-Jules Rouyer.* Paris, 1898, in-4°, 12 pages, 1 portrait. (*Don de Mme Rouyer.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen.* Bruxelles, 1899, in-8°, 8 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte Th.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. IV, fascicule 5. (*Don de l'éditeur.*)

de Witte (A.). — *La médaille au palmier de l'Académie de peinture et d'architecture de Bruges.* Bruxelles, 1898, in-8°, 5 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

du Chastel de la Howarderies (Cte Alb.). — *Syracuse, ses monnaies*

d'argent et d'or au point de vue artistique. Londres, 1899, in 8°, 16 pages, 14 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

LEITE DE VASCONCELLOS. — *Coup d'œil sur la numismatique en Portugal*. Lisbonne, 1898, in-8°, 14 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE. — *Les dessins de médailles et de jetons attribués au sculpteur Bouchardon*. Paris, 1898, in-8°, 12 pages. 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

PERINI. — *Numismatica italiana*, nos IV et V. Rovereto, 1898. (*Hommage de l'auteur.*)

RICHEBÉ. — *Médailles françaises inédites ou peu connues*. Paris, 1898, in-4°, 12 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

SERRURE (R.). — *Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons d'or de Jeanne et Wenceslas*. Paris, 1898, in-8°, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

SNOECK (Jhr M. W.). — *Eenige op merkingen omtrent de 's Hertogenbossche brandspuitpenningen*. Amsterdam, in-8°, 5 pages. — *Nog iets over de 's Hertogenbossche brandspuitpenningen*. Amsterdam, in-8°, 5 pages. — *Eenige op merkingen naar de aanleiding van 's Hertogenbossche geefhuispenningen*. Amsterdam, in-8°, 5 pages. — *Penning op de verlegging van de uitmonding der Maas*. Amsterdam, in-8°, 7 pages, 1 vignette. — *Eenige op merkingen naar aanleiding van de penningen afgebeeld bij van Loon II*, bl. 151. Amsterdam, in-8°, 11 pages. — *700jarig bestaan van 's Hertogenbosch in 1885 herdacht*. Amsterdam, in-8°, 6 pages. — *Het Gild van Jan-Baptist, te Waalvijk en Besoyen*. Amsterdam, in-8°, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VANDEN BROECK (ÉD.). — *Notice biographique sur Charles-François Trébuchet, graveur franco-belge*. Bruxelles, 1899, in-8°, 6 pages. 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et Catalogues.

Deux numéros du *Sanitarian* et un numéro du *New-Port Herald*. (*Don de M. Storer.*)

Catalogue de monnaies et médailles, n° 6, de ROSENBERG. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 66 et 68. — Vente à Bruxelles, le 23 novembre 1898. (*Envoi de M. Cordemans.*) – *Collection Castelmont et Nordwyns*, 4 planches. (*Envoi de M. Schulman.*) — *Numis-*

matische Correspondenz, nos 181 à 184. — *Catalogue Marchio et Majer*, no 19. — *Collection Franz Richardt*, 3 planches. (*Envoi de M. Merzbacher.*) — *Collection Schönert*, 4 planches. (*Envoi de M. Rosenberg.*) — *Auktions-Katalog*, no 160. — *Vente Ballion.* (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Numismaticher-Verkehr*, 1898, nos 7 et 8. — *Sammlung H. Dannenberg.* (*Envoi de M. Hess.*) — *Catalogue Zschiesche et Köder*, no 78. — *Numismatisches Verzeichniss*, nos 11-12.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jeton de présence de la Société pour l'année 1898.

Don de M. A. de Witte.

Médaille du prince d'Orange, 1748. — 160 jetons de Nuremberg.

Soit en tout : 161 jetons et 1 médaille.

Bruxelles, le 20 février 1899.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

RECHERCHES

SUR

LA CIRCULATION DE LA MONNAIE EN OR

SOUS LES EMPEREURS ROMAINS

Toute question relative à la monnaie romaine ne saurait être traitée sans un renvoi préalable à l'ouvrage de M. Th. Mommsen.

Mais quels que soient les services rendus à la science par ce travail, dont la publication est déjà ancienne, on est obligé de reconnaître que l'auteur a traité bien des points intéressants de son sujet, sans s'être entouré toujours de renseignements assez nombreux et assez précis.

C'est pourquoi, après avoir lu, dans *l'Histoire de la monnaie romaine*, quelques appréciations sur le cours de la monnaie d'or, pendant la durée de l'empire romain, nous avons trouvé le sujet digne d'être étudié de nouveau (1).

Voici d'abord un résumé des observations de M. Mommsen.

(1) Des trouvailles monétaires ont été faites depuis la publication de l'ouvrage de M. Mommsen. Et il faut dire aussi que plusieurs trouvailles importantes, antérieures à cette publication, sont restées inconnues à l'auteur.

Les pièces en or, frappées depuis la dictature de César jusqu'à l'avènement d'Auguste, étaient déjà rares au milieu du règne de ce dernier. Les *aurei* d'Auguste étaient rares sous Tibère et ceux de Tibère le devinrent sous Domitien. Dans les enfouissements du second siècle, on ne trouve guère du premier siècle que les pièces de Néron, ainsi que celles émises, sous d'autres empereurs, à un poids tout aussi faible (1).

« Rien ne prouve que les anciennes pièces d'or soient restées dans la circulation et que, vu l'altération des monnaies contemporaines, elles aient été acceptées à un taux plus élevé que celui qui leur était assigné à l'époque de leur émission (2). »

Ailleurs, il est question de la démonétisation de l'or et de l'emploi des balances, devenu nécessaire, les pièces d'or n'étant plus regardées que comme des lingots estampillés (3).

Enfin, la présence des pièces d'or en petit nombre dans des trésors contenant surtout des monnaies en argent ou en billon, est une preuve, selon M. Mommsen, que le métal précieux était devenu rare (4).

(1) Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine* (éd. du duc de Blacas et du baron J. de Witte), t. III, 1873, p. 49.

(2) *Ibid.*, p. 49.

(3) *Ibid.*, pp. 63 et 64 ; cf. p. 147. — Cf. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 30.

(4) *Ibid.*, p. 112. — Sur l'abondance de l'or à la fin de la République et au commencement de l'Empire romain, *voy.* E. Babelon,

Au cours de recherches relatives aux trouvailles de monnaies romaines faites sur le territoire de l'ancienne Gaule, j'ai constaté que les trésors de monnaies en or étaient plus nombreux qu'on ne le supposait généralement et que, de la composition de ces trouvailles, on peut déduire des conclusions autres que celles de M. Mommsen.

Si l'on étudie les trésors importants et renfermant par conséquent une plus grande variété de pièces, on remarquera qu'ils contiennent toujours des pièces anciennes. Que si ces pièces sont en nombre moindre, ce n'est point par anomalie, mais bien par une règle logique (1).

De plus, l'abondance des monnaies de certains empereurs doit nécessairement être en rapport avec la longueur et la prospérité du règne de ces empereurs.

Ainsi, la trouvaille d'Ambenay contenait des monnaies en or d'Auguste ; mais elle renfermait aussi de nombreuses pièces des familles Claudia, Cornelia, Hirtia, Julia, Servilia et Sulpicia, de César, de Sextus Pompée, de Marc Antoine et d'Octavie (2), qui, par conséquent, avaient encore

Les origines de la monnaie, 1897, p. 264. Cf. Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome*, 2e éd., 1892.

(1) Dans la circulation monétaire, à notre époque, les pièces de 20 francs de Napoléon Ier, de Louis XVIII et de Charles X sont plus rares que celles de Louis-Philippe, et celles-ci le sont plus que celles de Napoléon III.

(2) Ed. de La Grange, *Notice sur cent quatre-vingt-seize médailles*

une large circulation sous le règne d'Auguste (1).

Dans un millier de pièces en or trouvées à Langres, en 1771, les empereurs depuis Auguste jusqu'à Galba étaient représentés (2).

Le trésor de Pudukota (Inde méridionale) était composé de 500 aurei d'Auguste à Vespasien, tous très usés (3).

De même, la trouvaille faite, en 1770, à Nylen, près de Lierre (à 14 kil. est d'Anvers), fournit des pièces de César, d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Agrippine, de Néron, de Galba, de Vitellius, de Vespasien, de Titus et de Domitien (4).

A Gustorf (Cercle de Grevenbroich, Province rhénane), en 1838, on trouva 200 à 300 *aurei* depuis Auguste jusqu'à Hadrien (5).

Les deux grands trésors trouvés à Paris

romaines en or, trouvées à Ambenay, canton de Rugles, département de l'Eure. Paris, 1834. Cf. *Mém. de la Soc. des antiquaires de France,* t. XII, p. VIII.

(1) A Tilly (arr. de Saint-Pol, Pas-de-Calais), on a fait une trouvaille d'environ quarante pièces appartenant à la même époque. (A. Terninck, *Répert. des monum. et objets dans le Pas-de-Calais.* Arras, 1879, p. 23.)

(2) *Mém. de l'Académie de Dijon,* 1772, t. II, p. XLI ; cf. J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres,* 1838, p. 227. On ne put examiner que cent soixante-quatre pièces.

(3) *Voy.* la notice de M. G.-F. Hill, dans le *Numismatic Chronicle,* 1898, p. 304.

(4) *Rev. de la numism. belge,* 1869, p. 211. Importante trouvaille évaluée à 1,700 florins de Brabant.

(5) *Jahrbücher* de Bonn, XI, 1847, p 55, et XXXVI, 1864, p. 89 ; *Wd. Zeitschrift für Gesch. und Kunst,* t. VII, p. 150.

contenaient, l'un, des *aurei* de César et des empereurs jusqu'à Commode ; l'autre, des *aurei* depuis César jusqu'à Caracalla (1).

La découverte récente de l'important trésor de Bosco-Reale, près de Pompéi, fournit de précieux renseignements au sujet de la circulation de l'or sous l'empire romain. Ce trésor était composé de six bracelets, de chaînettes et de plus de mille monnaies en or des empereurs suivants : Auguste, Tibère, Drusus, Antonia, Agrippine mère, Caligula, Claude, Agrippine jeune, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien (2). Pour les règnes d'Auguste et de Tibère, les pièces étaient très nombreuses, mais usées (3). Trouvé à côté d'une victime de la catastrophe de l'an 79, le trésor de Bosco-Reale, important par le nombre des pièces, permet de connaître la variété des monnaies en or qui circulaient à cette date.

(1) 1° Trésor, à l'angle de la rue de Médicis et du boulevard Saint-Michel, seize cents pièces. (*Rev. numism.*, 1860, p. 341 ; R. Mowat, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XL, 1880, p. 164) ; — 2° Trésor du lycée Napoléon, douze cents (?) pièces. (*Rev. archéol.*, 1867, t. II, p. 295, et 1873, t. I, p. 433 ; *Rev. numism.*, 1874-1877, p. 433 ; *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1867, p. 143 ; *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XL, p. 164.)

L'important trésor, découvert à Tellichéry, sur la côte de Malabar, était composé aussi d'*aurei* depuis Auguste jusqu'à Caracalla. (*Journal of the asiatic Society of Bengal*, t. XX, 1851, pp. 371-387.)

(2) *Rev. numism.*, 1895, p. 574.

(3) On voit ce que vaut la phrase suivante : « Les pièces en or d'Auguste étaient rares sous Tibère, et celles de Tibère le devinrent sous Domitien. » (T. Mommsen, *H. M. R.*, t. III, p. 49.)

Si les trésors de Castrum Novum (1), de Naix (2), de Perscheid (3), d'Autun (4), de Rennes (5), de la vigne des Fallets, à Troyes (6), renfermaient des pièces en or dont les plus anciennes étaient celles de Néron, il n'y a pas lieu d'en déduire que les monnaies antérieures ne circulaient plus.

En effet, un semblable raisonnement conduirait à une conclusion analogue, mais sans valeur, pour les monnaies de Néron, d'après les trouvailles que nous allons citer.

Aux Fins d'Annecy, en 1893, on trouva trente-six *aurei* de Vespasien, de Titus, de Julie, de Domitien, de Nerva et de Trajan (7).

(1) *Aurei* de Néron à Hadrien. (Visconti, *Mus. Pio-Clem.*, t. I, p. 266 ; *H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.)

(2) De Néron à Marc-Aurèle, vers 1810. (Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments ant.*, p. 6.)

(3) Dans le bailliage d'Oberwesel, en 1693, de Néron à Commode. (*Jahrbücher* de Bonn, t. VII, p. 166 ; *H. M. R.*, t. III, p. 26, note 3.)

(4) En 1857, cinquante-sept pièces de Néron à Marc-Aurèle. (*Rev. archéol.*, 1857, p. 634; H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monum.*, 1889, p. 92.)

(5) En 1774, trésor de la patère, avec quatre-vingt-dix-huit *aurei* de Néron à Aurélien. (A. Toulmouche, *Hist. arch. de la ville de Rennes*, 1847, p. 290 ; A. Chabouillet, *Catal. des camées*, p. 364 ; L. Decombe, *Notice sur la patère déc. à Rennes en* 1774 Rennes, 1879, p. 10.)

(6) Le 4 juin 1726, vase contenant deux cent douze pièces en or de Néron à Septime Sévère. (Grosley, *Éphémérides*, 1811, t. II, p. 288; *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, 1883, t. XLVII, p. 235; H. Omont, *Journal de l'abbé Jourdain*, 1893, pp. 21 et 80.)

(7) J. Corcelle et M. Leroux, dans la *Rev. savoisienne*, 1894, p. 21; catalogue de la vente faite à Paris le 25 mai 1894 ; *Bull. de numism.*, 1894, pp. 146 et 154.

Le trésor de Vertus (Marne) était composé de pièces bien conservées depuis Trajan jusqu'à Géta (1).

A Mespelaer, entre Alost et Termonde, en 1607, on recueillit seize cents *aurei* des empereurs depuis Domitien jusqu'à Commode César ; la majeure partie appartenait au règne d'Hadrien (2).

C'est à peu près la composition du trésor de Quiquère (3) ; et bien que celui d'Ornoy (4) ait été dispersé trop tôt, on sait que cette cachette contenait peu de pièces antérieures à Trajan, et que celles de ce prince et de ses successeurs jusqu'à Alexandre Sévère étaient fort nombreuses. A Cailly, une série de vingt-sept *aurei* commençant avec Vespasien fut enfouie sous Commode (5).

(1) Cinq cents *aurei* trouvés en 1862. (*Congrès archéol. de France*, XLIIe session, en 1875, p. 152.)

(2) Mirœus, *Chronicon belgicum*, p. 457; Galesloot, dans la *Rev. d'hist. et d'archéol.*, t. I, 1859, p. 265, etc.

(3) Arr. de Baugé (Maine-et-Loire); vase renfermant quatre cent cinquante-huit *aurei* de Trajan à Commode, en 1847. (Marchegay, dans le *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, XVIII, 1847, p. 85 ; *Rev. numismatique*, 1847, p. 312.)

(4) Près de Breteuil (Oise) (?); trésor évalué à 40,000 ou 50,000 fr., quelques années avant 1817. (Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, pp. 145 et 192.)

(5) Arr. de Rouen, trouvés en 1821.(*Bull. de la Soc. d'émulation de Rouen*, 1822, *Notice sur les antiquités trouvées à Cailly*, par Lévy, p. 6 et pl. I ; l'abbé Cochet, *Répert. archéol. de la Seine-Inf.*,col. 280.) Ce trésor a été donné au Musée de Rouen (*Bull. de la Commission des Antiqu. de la Seine-Inférieure*, 1874, t. III, p. 34).

Les trésors de Mérouville (1), de Reims (2), d'Auberchicourt (3), et de Tronchoy (4), malgré leur importance au point de vue du nombre des pièces, ne peuvent nous fournir de données précises, parce que la composition en est mal connue.

Je ne ferai que signaler les trésors de Cherbourg (5), de Contres (6), de Lentilly (7) et de Zirkowitz (8) qui ne mettent en lumière aucun fait particulier.

Passons à l'examen des trésors enfouis au IIIe siècle.

D'une part, nous remarquerons des cachettes

(1) *Rev. numism.*, 1860, p. 163.

(2) En 1827, trois cents *aurei* dans le cimetière du Nord; en 1831. nombreux *aurei* des premiers empereurs dans le jardin Lelarge, (Duquénelle, dans le *Congrès archéol. de France*, XXIIe session en 1855, p. 97.)

(3) Dépt du Nord, en 1561. (Joachim Oudaan, *Roomsche Mogentheyd.* Gouda, 1706, p. 37; *Statistique du dép. du Nord*, 1867, p. 611, etc.)

(4) Cant. d'Hornoy (Somme); trésor évalué 150,000 francs, en 1800. (*Bull. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, 1868-1870, t. X. p. 166.) C'est peut-être le même trésor que celui signalé plus haut à Ornoy, près de Breteuil, d'après Grivaud de la Vincelle.

(5) *Aurei* d'Auguste et de Tibère. (*Rev. numism.*, 1857, p. 82, etc.)

(6) Contres en Vairais (Sarthe), en 1778, vase avec deux cents *aurei* de Marc-Antoine, Auguste, Tibère, Caligula, Claude et Antonia. (J.-R. Pesche, *Dictionnaire topogr., histor. et statist. de la Sarthe*, 1829-1842, t. II, p. 94.)

(7) A 18 kilom. de Lyon, en 1866, deux cent dix *aurei* depuis Tibère jusqu'à Néron. (*Mém. de l'Acad. de Lyon*, sect. des lettres, 1866-1868, t. XIII, p. 336.)

(8) En Styrie, depuis Tibère jusqu'aux Flaviens. (*H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.)

renfermant quelques pièces en or et un nombre plus grand de monnaies en argent ou en billon.

Ainsi au Pré-Haut, près de Sceaux (arrond. de Montargis, Loiret), on trouve un vase contenant neuf *aurei* depuis Vespasien jusqu'à Caracalla, et mille onze deniers depuis Néron jusqu'à Caracalla (1). A la Ferté-Bernard, vers 1849, on recueillit des deniers et des *aurei* d'Albin, de Septime Sévère, de Julia Domna et de Caracalla (2). Le trésor du Sault-du-Rhône contenait des bijoux, huit pièces en or de Vitellius à Gallien et trois cent quatre-vingt-deux deniers de Galba à Postume (3).

Au Veillon (Vendée), parmi vingt-cinq à trente mille deniers de Claude Ier à Postume, il y avait des bijoux et huit ou dix *aurei* depuis Hadrien jusqu'à Alexandre Sévère (4). Dans le même département, à Clairmont, un vase contenait six *aurei* de Trébonien Galle, Valérien, Gallien et

(1) *Rev. numism.*, 1852, p. 313; *Bull. de la Soc. archéologique de l'Orléanais*, 1848-1853, t. I, p. 206, et 1889, p. 402; *Mém.* de la même Société, 1853, t. II, p. 482.

(2) E. Hucher, dans le *Bull. de la Soc. d'agricult. de la Sarthe*, 1873-1874, t. XXII, p. 759.

(3) Lieu dit aussi Sault-Villebois (Ain), en 1862. (*Rev. archéol.*, 1862, t. I, p. 415; J. Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*. Paris, 1863, etc.)

(4) *Rev numism.*, 1856, p. 295, et 1857, p. 65; B. Fillon, dans l'*Annuaire de la Soc. d'émul. de la Vendée*, t. III, 1856, p. 189 à 251, et dans *Poitou et Vendée*, art. *Le Veillon*, etc.

Postume, avec deux cent dix-sept deniers depuis Alexandre Sévère jusqu'à Postume (1).

Mais, d'autre part, au IIIe siècle, on fit aussi des cachettes renfermant seulement des monnaies et des objets en or.

A Souvigné (Sarthe), une trouvaille fournit des pièces dont la série s'arrête à Septime-Sévère (2). En 1832, on trouva près de Saint Barthélemy (commune de Labretonie, Lot-et-Garonne), des bijoux, des pierreries, et des *aurei* d'Alexandre Sévère, de Gordien III, de Philippe et de Claude II. (3). A Beerlaere, entre Gand et Termonde, en 1776, on recueillit plusieurs pièces en or de Postume (4). Rappelons le trésor de Rennes, déjà cité, et signalons les trésors de La Condamine, près de Monaco (5), et de Planche (commune de Neuville-sur-Ain) (6),

(1) *Mémoire sur l'ancienne configuration du littoral bas-poitevin et sur ses habitants, adressé, en* 1755, *au P. Arcère, par Charles-Louis Joussemet, curé de l'Ile-d'Ieu*. Niort, 1876, p.9. (Publié par B.Fillon.)

(2) Les pièces des Antonins étaient en majorité. (E. Hucher, dans la *Revue histor. du Maine*, 1880, t. VII, p. 234.)

(3) *Congrès scientif. de France*, 28me session, en 1861, t. II, p. 272.

(4) Ghesquière, dans les *Mém. de l'* (anc.) *Acad. de Bruxelles*, t. IV, p. 359.

(5) En 1879, bijoux. médaillon en or de Gallien et huit *aurei* de Plotine, Antonin le Pieux, Alexandre Sévère, Gallien et Florien. (R. Mowat, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XL, p. 160, etc.)

(6) En 1889, bijoux et neuf *aurei* de Lélien, de Victorin, Tetricus père et fils, Aurélien, Dioclétien et Maximien Hercule. (E. Poncet, dans la *Rev. numism.*, 1889, p. 514.)

ainsi que la petite cachette de Samoëns (1).

Les grands trésors de Vertus, de Paris et d'Ornoy, enfouis sous Géta, sous Caracalla et sous Alexandre Sévère, paraissent démontrer que la circulation de l'or fut assez considérable, au moins pendant le premier tiers du IIIe siècle.

Des cachettes de Beerlaere et de Samoëns, je serais porté à déduire que l'or était encore assez répandu, pendant la seconde moitié du même siècle, car sur un petit nombre de pièces, il y en a plusieurs de l'empereur sous lequel les monnaies furent enfouies.

Les quatrième et cinquième siècles sont assez bien représentés dans le relevé des trouvailles.

On connaît en effet le trésor d'Helleville, près de Cherbourg, qui renfermait huit *aurei* et six médaillons de la dynastie constantinienne (2), le trésor de Velp, près d'Arnhem (Gueldre), qui contenait des bijoux, des médaillons et des *aurei* depuis les fils de Constantin jusqu'au Ve siècle (3); le trésor de Trèves, composé de pièces en or et en argent de l'époque de Constantin (4), et celui de

(1) Haute-Savoie ; douze *aurei* depuis Galba jusqu'à Aurélien, qui est représenté par cinq pièces. (Soret, *Mém. de la Soc. d'histoire de Genève*, t. I, p. 235 ; *H. M. R.*, t. III, p. 112.)

(2) En 1780. (*Rev. numism.*, 1858, p. 279.)

(3) Vers 1715. (*Rev. numism.*, 1883, p. 81.)

(4) En 1635. (Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, p. 285.)

Lengerich (Hanovre), qui offrait aussi un mélange de monnaies en or et en argent (1).

Citons encore les trouvailles de Saint-Denis-Westrem (près de Gand) (2), de la gorge de Nant (près de Cognin, Isère) (3), de Taloire (cant. de Castellane, H^tes^-Alpes) (4), du Poitou (5), de Furfooz (près de Namur) (6), de Pourville (arr. de Dieppe) (7), de Chinon (Indre-et-Loire) (8), et, enfin, de Gourdon (Saône-et-Loire) (9).

(1) Mommsen-Blacas-de Witte, *H. M. R.*. t. III, p. 131. — *Voy.* aussi, p. 129, note 2 : trésor de Klein-Tromp, près de Braunsberg, en 1822, quatre vingt-dix-sept *aurei* de Gordien III et de Valentinien Ier jusqu'à Valentinien III.

(2) En 1787, vingt pièces de Constantin à Honorius. (J. de Bast, *Recueil d'antiqu.*, 1808, p. 109.)

(3) Pièces de Valentinien à Honorius. (*Rev. belge de numism.*, 1882, p. 537.)

(4) En 1787, trente-quatre monnaies en or d'Arcadius et d'Honorius et des bijoux. (Dossier manuscrit du Cabinet de France.)

(5) Dans une localité indéterminée, en 1865, vingt-huit sous et deux médaillons, de Valentinien Ier à Arcadius. (Ch. Robert, dans la *Revue numism.*, 1866, p. 111.)

(6) Huit pièces de Constantin III, Jean et Valentinien III. (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 235, et t. V, p. 36.)

(7) A deux reprises, en 1844 et 1861, une centaine de pièces en or, des empereurs des IVe et Ve siècles. (*Rev. numism.*, 1862, p. 171; l'abbé Cochet, *Répert. archéol. Seine-Inf.*, col. 71.)

(8) Quatre-vingt-un sous d'or de Zénon, d'Anastase et de Justin. (Ch. Robert, dans l'*Annuaire de la Soc. de num.*, 1882, t. VI, p. 164.)

(9) Cent quatre pièces d'or, sous et quinaires d'Anastase, de Justin, de Léon et de Zénon, enfouies vers 527, avec un vase et un plateau en or. (*Voy.* Cl. Rossignol, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1844-1846, p. 289.)

Avant de présenter les autres remarques que nous suggèrent l'examen des trouvailles, voyons quel était le poids normal des monnaies en or sous l'Empire. Celles d'Auguste varient de 7gr.80 à 7 gr. 95, et ce dernier poids paraît avoir été le poids légal jusqu'au règne d'Antonin le Pieux. Cependant, Pline (1) dit que les premiers empereurs diminuèrent peu à peu le poids de l'*aureus* et que Néron le réduisit à 1/45e de la livre (=7 gr. 28). Effectivement, vers l'an 60, le poids des pièces d'or descend jusqu'à 7 gr. 3. Sous Domitien, il y a une augmentation, car les *aurei* dépassent de 0 gr. 2 à 0 gr. 3 le poids de 45 à la livre. Ce poids diminue sous Trajan, reste stationnaire sous Hadrien, est relevé légèrement sous Antonin, mais depuis Marc Aurèle, il ne dépasse plus 7 gr. 3 (2).

« Le monnayage reste dans cet état jusqu'à Caracalla, qui fit le premier subir à l'aureus une réduction légale (3). Les pièces d'or du Bosphore, frappées sur le modèle romain, qui pesaient

(1) *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47.

(2) Les quatorze lignes qui précèdent sont le résumé des pages 22 à 25 du tome III de l'*Hist. de la monnaie romaine*.

(3) Vers 215, le poids de l'*aureus* semble avoir été réduit à 1/50e de livre (= 6gr.55). Macrin paraît avoir repris l'ancien poids variant de 7gr.3 à 7gr.4. Cf. *H. M. R.*, t. III, p. 61. — Cette pièce réduite porte le nom d'*aureus antoninianus* dans plusieurs rescrits de Valérien. (Vopiscus, *Aurélien*, IX, XII; *Probus*, IV.)

7 gr. 98 sous Auguste, étaient encore de 7 gr. 8 à la fin du second siècle.

On peut en conclure que réellement cette diminution, quelque considérable qu'elle paraisse, ne provient que d'un abus toujours croissant et non d'une réduction officielle du poids légal (1). »

Après la réforme de Caracalla, qui réduisit l'*aureus*, on eut la réforme de Dioclétien (1/60e de livre = 5 gr. 46), puis l'édit régulateur de Constantin, en 312, qui fixa le poids de l'aureus à 1/72e (= 4 gr. 55).

Des notions que je viens d'exposer on peut, je crois, tirer des éclaircissements concernant la circulation des pièces en or.

Nous venons de voir que, sous Néron et sous Trajan, le poids de l'*aureus* avait été affaibli, plutôt par un abus toujours croissant que par suite d'une réduction officielle du poids légal. Il y a lieu de se demander si cet affaiblissement n'avait pas été autorisé pour prolonger la durée de circulation des pièces en or frappées sous les premiers empereurs, pièces que le frai commençait à atteindre d'une manière appréciable. On a vu que, dans le trésor de Bosco-Reale, les *aurei* très nombreux d'Auguste et de Tibère étaient usés.

Outre que la refonte générale des anciennes monnaies eût été une opération difficile, longue et coûteuse, à une époque où les procédés de la

(1) *H. M. R.*, t. III, pp. 24 et 25.

frappe étaient simplement manuels, nous sommes autorisés à supposer que le respect de l'effigie impériale (1) fut souvent un obstacle à la refonte des monnaies.

Ce respect de l'effigie n'est pas illusoire. Les *aurei* de Domitien étant, comme on l'a vu plus haut, un peu plus lourds que ceux de Néron, on pourrait croire que les changeurs de l'antiquité les retiraient de la circulation pour les fondre. Mais les *aurei* de Domitien sont communs dans les trouvailles et isolément (2).

M'appuyant sur la composition des trouvailles importantes de Langres, de Nylen, de Paris et de Bosco-Reale, je constate que la circulation monétaire a retenu des pièces anciennes. Comme ces *aurei* étaient fréquemment amoindris par le frai, il était inutile de leur donner un cours plus élevé que celui des émissions postérieures (3).

Les trouvailles n'autorisent pas à dire, avec M. Mommsen, que les pièces en or d'Auguste

(1) Au sujet de ce respect, *voy.* Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 389; cf. E. Beurlier, *Le culte impérial*, 1891, p. 53. — Cf. aussi les formules rapportées par Cassiodore : Tamen omnino monetæ debet integritas quæri, ubi et vultus Noster imprimitur, et generalis utilitas invenitur; etc. (*Variarum*, lib. VII, 32; édit. Migne, t. I (69 de la coll.), col. 725.)

(2) Ce fait vient contredire la phrase où M. Mommsen dit que les enfouissements du second siècle ne contiennent que des pièces de poids faible.

(3) Cf. la phrase (*H. M R.*, t. III, p. 49), que j'ai citée textuellement au commencement du présent article.

étaient rares sous Tibère. Cette hypothèse repose peut-être sur le trésor de Cherbourg (1) qui renfermait quelques *aurei* d'Auguste et en majeure partie des pièces de Tibère. Mais ce trésor ne peut renseigner sur la circulation monétaire d'une époque, pas plus que la cachette découverte sur le mont Aventin, à Rome, et qui contenait seulement des *aurei* de L. Verus, à fleur de coin (2); pas plus que le petit trésor recueilli à Limoges (3).

A mon avis, on ne doit pas accepter l'opinion de M. Mommsen et attribuer une grande importance au fait que certains trésors étaient formés de pièces d'or et d'argent mêlées. Ainsi, les trésors de Trèves et de Lengerich (4) ont été enfouis dans la première moitié du IVe siècle, époque où la monnaie d'or fut frappée en abondance. D'autre part, le mélange des pièces en or et en argent a été constaté pareillement dans des cachettes faites à des époques marquées aussi par l'enfouissement de trésors de monnaies en or (5).

(1) *Rev. numism.*, 1857, p. 82, etc.

(2) *Rivista ital. di num.*, 1893, t. VI, p. 261; *Rev. num.*, 1894, p. 130.

(3) Dans la rue du Saint-Esprit, dix-sept *aurei* d'Auguste. (*Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. III, 1848, p. 173.)

(4) Je laisse de côté le « tombeau de Childéric », à cause du caractère spécial de la découverte. On sait que cette sépulture passe pour avoir renfermé des monnaies en argent et une centaine de pièces en or de Léon, Zénon, Marcien, Basilisque, Valentinien III, etc. *Voy.* l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric*, 1859, p. 410.

(5) 1° Ainsi à Dombresson (cant. de Neuchâtel, Suisse), un *aureus* de Tibère était au milieu de quatre cent vingt deniers, la plupart de

On peut admettre que l'or était plus rare à la fin du IIIe siècle que pendant les premiers temps de l'empire. Mais il ne faudrait pas exagérer cette raréfaction ; car la frappe de l'or ne fut jamais interrompue, et les pièces d'or circulaient certainement puisqu'on les trouve mêlées aux monnaies d'argent et de billon (1).

la République, jusqu'à Néron. (*H. M. R.*, t. III, p. 50.) — 2° Près de la ferme Ruetz, entre le Châtelet et la Haute-Borne (Haute-Marne), on a trouvé un vase renfermant un *aureus* de Néron et soixante-dix-neuf deniers, dont cinquante de la République et les autres des empereurs du Ier siècle. (*Rev. archéol.*, 1853, t. IX, p. 780.) — 3° A Mont (arr. de Briey, Moselle), on a trouvé un vase contenant une pièce en or, trois cent deux en argent et dix-neuf en bronze, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. (*Bull. de la Soc. d'archéol. de la Moselle*, 1868, t. XI, pp. 99 et 135.) — 4° Dans la forêt de Mormal (Nord), en 1804, on recueillit une pièce en or de Vespasien au milieu de plusieurs centaines de monnaies en argent et en bronze de Vespasien à Commode. (J. de Bast, *Second supplément au Recueil d'antiqu.*, 1813, p. 30.) — 5° A Holler (grand-duché de Luxembourg), en 1871, cachette renfermant une pièce en or de Marc-Antoine et trois cent soixante-dix-huit deniers de Marc Antoine et de Vespasien jusqu'à Commode. (*Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. VII, p. 159.) — 6° A Baden, en 1824, on trouva un *aureus* de Galba au milieu de 561 monnaies en argent depuis Marc-Antoine jusqu'à Élagabale (*Westdeutsche Zeitschrift...*, t. VII, p. 163). — 7° A Dormagen (cercle de Neuss, Province rhénane), en 1840, vase contenant 4 pièces en or et plus de 800 pièces en argent, la plupart de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien et Antonin (*Westdeutsche Zeitschrift...*, t. VII, p. 150).

(1) Il est probable que l'or eût complètement disparu de la circulation s'il fût devenu très rare. C'est un fait économique qu'on peut constater, à notre époque, chez les peuples dont la situation financière est précaire.

Nous savons d'ailleurs que les soldats étaient souvent payés en or (1).

Voici un fait qui prouve que l'or était encore assez commun en 268.

Lorsque Gallien eut été assassiné, Marcianus, commandant les troupes de Mœsie, dut, pour éviter une révolte des légions, promettre vingt pièces d'or par soldat (2), largesse que le trésor de Gallien permettait (3). Nous ne connaissons pas le nombre des soldats que Gallien avait rassemblés sous Milan, pour y assiéger Aureolus qui s'était révolté avec les légions d'Illyrie. Mais la défaite d'Aureolus, avant le siège, autorise à croire que Gallien avait déjà une armée assez nombreuse. De plus, au moment de sa mort, les légions de Mœsie et de Thrace l'avaient rejoint sous Milan. Même en admettant que les légions rassemblées dans le camp fussent fortes seulement de six mille hommes, on voit que le trésor d'armée de Gallien

(1) Suétone, *Domitien*, 7. — Cf. le marbre de Thorigny (ou Vieux) : *Salarium militiæ in auro;* et : *militiæ salarium, id est sestertium XXV millibus nummum in auro.* (On peut placer ce texte vers 227-229 ap. J.-C. *Voy*. Ant. Héron de Villefosse, *Le marbre de Vieux*. Caen, 1890, p. 23.)

(2) Si la pièce d'or n'eût pas été admise comme unité, les légionnaires eussent certainement réclamé une fixation différente.

(3) Promissis itaque per Marcianum aureis vicenis et acceptis (nam præsto erat thesaurorum copia). Trebellius Pollion, *Gallien*, 15. — — Plus tard, Julien l'Apostat promit à ses soldats cinq pièces d'or et une livre d'argent. (Ammien-Marcellin, liv. XX, 4.)

devait contenir au moins plusieurs centaines de mille pièces d'or.

Les monnaies d'or, étant distribuées aux soldats, revenaient nécessairement dans la circulation. C'est pourquoi il faut, croyons-nous, renoncer à parler de la démonétisation de la monnaie d'or.

Du reste, on sait que sous Élagabale et Alexandre Sévère les paiements aux caisses de l'État se faisaient en or (1). Ceci prouve que l'or restait le métal-étalon, bien que Caracalla se fût livré à des pratiques fâcheuses. Car, si nous en croyons l'abréviateur de Dion Cassius, cet empereur donnait la monnaie en or aux Germains, tandis que les Romains étaient réduits à accepter de l'or altéré (2).

En tout cas, Aurélien, dont le rôle de réformateur fut important, considéra l'or comme le métal principal (3).

On peut trouver trop absolue l'hypothèse de M. Mommsen, relative à l'emploi des balances. Rien ne prouve que le système des pesées ait été en usage pour la monnaie d'or, aux IIIe et

(1) Lampride, *Sev. Alex.*, XXXIX.

(2) ἀληθῆς γάρ τοὺς χρυσοῦς αὐτοῖς ἐδωρεῖτο. Τοῖς δὲ δὴ Ῥωμαίοις κίβδηλον καὶ τὸ ἀργύριον καὶ τὸ χρυσίον παρεῖχεν· τὸ μὲν γάρ ἐκ μολίβδου καταργυρούμενον, τὸ δὲ ἐκ χαλκοῦ καταχρυσούμενον ἐσκευάζετο. Xiphilin, *Epitome* de l'Histoire de Dion Cassius, LXXVII, 14.

(3) Vopiscus, *Aurélien*, XLVI ; *Tacite*, IX et XI.

IVe siècles, plus que pendant les deux premiers (1).

Le fait que, sous les empereurs de la seconde moitié du IIIe siècle, on frappa des monnaies divisionnaires en or, qui n'existaient pas antérieurement (2), laisse croire que la pièce d'or pouvait être acceptée sans pesée préalable. Ces pièces divisionnaires ne furent pas créées seulement pour faciliter la perception des impôts en or.

On remarquera que les sous d'or de Constantin étaient dans un rapport exact avec ceux de Dioclétien, puisque 60 *aurei* de ce dernier empereur valaient 72 pièces de Constantin. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de démonétiser immédiatement les espèces émises sous la tétrarchie. Il suffisait de les recevoir dans la proportion de 5 pour 6.

M. Mommsen nous paraît avoir donné une interprétation abusive à certains textes, quand il a écrit la phrase suivante :

« Nous savons positivement que sous le règne » de Constantin tous les payements en monnaie

(1) Du reste, les systèmes de la circulation libre et de la circulation subordonnée à la pesée peuvent exister concurremment. Aujourd'hui, dans les banques, on ne compte pas toujours la monnaie d'or; le plus souvent, on la pèse. La pesée est le meilleur criterium de la bonté des espèces.

(2) *Voy.* A. Blanchet, *Les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 1. — Lampride, *Sev. Alex.*, XXXIX) cite des *semisses* et des *tremisses* en or d'Alexandre Sévère; mais on ne les connaît pas en nature.

» d'or se faisaient au poids, et, d'autre part, qu'on
» acceptait en payement et au poids les lingots
» régulièrement contrôlés (1). »

Voici le texte sur lequel est basée l'appréciation de M. Mommsen :

Si quis solidos appendere voluerit auri cocti, septem solidos quaternorum scripulorum nostris vultibus figuratos appendat pro singulis unciis, [*quatuordecim vero pro duabus, etc.*] *Eadem ratione servanda, et si materiam quis inferat, ut solidos dedisse videatur* (2).

Ce texte soulève une difficulté que d'anciens commentateurs ont écartée en proposant une correction admise par M. Mommsen (3).

Comme il fallait *six* sous d'or pesant quatre scrupules pour faire une once, le mot *septem* a paru provenir d'une faute de copiste, supposition

(1) *H. M. R.*, t. III, p. 156, et *Zeitsch. f. Numism.*, 1888, t. XVI, p. 356. Ces conclusions ont été admises sans discussion. *Voy.* J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 35, note 5. Les inscriptions du IVe siècle, où il est fait mention d'amendes en or au poids, ne me paraissent pas des preuves suffisantes. — Cf. les barres en or portant les estampilles de la Monnaie de Sirmium. (*Voy.* la bibliographie, *Rev. numism.*, 1893, p. 285). Mais il est probable que ces barres n'avaient pas plus cours que les lingots conservés aujourd'hui dans les coffres de la Banque de France. A Rome, sous la République, le trésor contenait des lingots d'or et d'argent ; mais ces lingots n'étaient pas versés dans la circulation.

(2) Décret de Constantin de l'année 325. (*Cod. Theod.*, liv. XII, t. VII, 1; cf. liv. XII, t. VI, 2.)

(3) *H. M. R.*, t. III, p. 156, note 1 ; après *septem*, il y a : (corrigez *sex*).

qui est le grand refuge des commentateurs embarrassés.

Mais, si nous soumettons le texte à une critique moins superficielle, nous pourrons nous étonner d'abord qu'il fallût une loi spéciale pour établir un fait connu de tous les sujets de l'empire, c'est-à-dire que six sous de quatre scrupules formaient l'équivalent d'une once.

De plus, il faut remarquer que le texte porte aussi qu'il faudra donner quatorze sous pour deux onces (1).

Peut-on trouver une explication autre que celle résultant d'une faute de copiste ?

Pour ma part, je le crois. On n'a pas assez remarqué que le texte de la loi parle d'un or particulier, *auri cocti* (2). Il n'est pas vraisemblable que le législateur ait donné cette épithète aux sous d'or qui étaient dans la circulation (3). Nous pouvons supposer qu'il s'agit de pièces ayant subi accidentellement les atteintes du feu.

(1) Les mots placés entre crochets, dans le texte cité plus haut, ont été laissés de côté par l'auteur et les éditeurs de l'*Histoire de la Monnaie romaine*.

(2) Cf. Pline, *H. N.*, XXXIII, 19, 2 : coquere aurum cum plumbo.

(3) On connaît l'expression *obryzum* (or pur) que l'on trouve abrégée sur les monnaies des IVe et Ve siècles. Cf. *H.M.R.*, t. III, pp. 25 et 67, etc.

Du Cange assimile l'*aurum coctum* à l'or pur, *obryzum* (*Gloss.*, col. 503). Mais un passage de l'Edit de Pîtres (article XXIV) applique la même épithète, *coctum*, à deux espèces d'or dont le prix est différent. Du reste, je n'ai trouvé aucun texte du IVe siècle permettant d'assimiler en toute certitude l'*aurum coctum* à l'*obryzum*.

C'est un cas qui devait se produire fréquemment. Il est évident que des sous d'or, déformés et diminués par le feu, ne pouvaient rentrer dans la circulation ; mais l'administration impériale les recevait, en percevant un droit de change destiné à compenser la diminution de métal et les frais de fabrication.

Notre explication a l'avantage de conserver le texte dans son intégrité et d'en faire comprendre les termes.

On voit en même temps que le texte paraît viser un cas particulier qui est loin des conclusions générales établies par M. Mommsen. Du reste, le décret, pris même dans le sens le plus large, reste encore subordonné à la valeur de l'expression *Si quis... voluerit.*

Quant au mot *materia*, il ne signifie pas nécessairement « lingot d'or estampillé »; mais il peut s'appliquer à des bijoux et à des objets divers.

On peut trouver un argument contredisant l'hypothèse de M. Mommsen, dans ce que cet auteur a écrit lui-même un peu plus loin :

« Le gouvernement avait fabriqué et déposé » dans les principales villes des étalons particu- » liers, pour faciliter le contrôle du poids des » pièces d'or (*exagia solidi*), et des employés spé- » ciaux devaient procéder à ce contrôle sur la » demande des particuliers (1). »

(1) Décret de Julien de l'an 363. (*Cod. Theod.*, liv. XII, t. VII, 2.)

Les derniers mots de cette phrase démontrent que, selon la pensée même de M. Mommsen, le contrôle était facultatif, et, par conséquent, il faut en déduire que les monnaies en or circulaient librement.

Que si l'on s'est servi souvent de la pesée comme moyen de contrôle, il ne semble pas que les Romains des IIIe et IVe siècles l'aient employée dans un but différent de celui des négociants de toutes les époques (1).

Rien n'est plus naturel que cette ordonnance édictée par Majorien, en 458, et défendant de refuser le sou d'or (2 ayant le poids légal, excepté le sou *gallicus* (3) dont l'or est considéré comme inférieur.

L'or resta toujours le métal-étalon, même dans

(1) Cf. l'emploi des *deneraux* au moyen âge. *Voy*. sur cette question le travail de M.A.de Witte, dans la *Rev. belge de numism* , 1898, p. 432, et 1899, p. 78.

(2) « Præterea nullus solidum integri ponderis, ...recuset exactor, excepto eo gallico cujus aurum minore æstimatione taxatur. »(*Novell.*, liv. IV, t. I. — Voy. *H. M. R.*, t. III, p. 67.) — Plus tard, les lois défendent de refuser aucune espèce de sou d'or, pourvu que la pièce ait le poids légal. (*Cod. Just.*, XI, 10, 1 et 3 ; *Cod. Theod.*, liv. IX, t. XXII, 1. — Voy. *H. M. R* , t. III, p. 66.)

(3) On a proposé plusieurs explications de ce terme. *Voy*. M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes* (cat. Bibl. nat.), 1892, introd., p. xv. — Cf. P.-C. Robert, *Numism. de la prov. de Languedoc*, II, 1879, p. 13. (Cet auteur, citant une lettre de saint Grégoire-le-Grand où il est question du *solidus gallicus*, pense qu'il s'agit des monnaies d'Alaric II, roi des Wisigoths (484-507). Mais on a vu que l'édit de Majorien est de 458.)

l'empire d'Occident, pendant le ve siècle si troublé par les invasions (1).

Je ne puis étudier ici la circulation des monnaies en or dans l'empire d'Orient, car ce serait sortir du cadre que je me suis tracé. Rappelons seulement quelques textes qui démontrent l'importance de la monnaie en or dans l'empire byzantin (2).

Je me suis abstenu, dans les pages qui précèdent, de parler du rapport de l'or à l'argent, car les recherches auxquelles j'ai pu me livrer n'apportent aucun résultat nouveau.

Le but du présent travail était de démontrer que la circulation de la monnaie d'or n'a jamais

(1) En 405, les prisonniers de Radagaise furent vendus une pièce d'or chacun. (*Voy.* E. DE MURALT, *Essai de chronographie byzantine*, 1855. p. 12.) — En 409, on rachète un captif pour 30.000 pièces d'or. (ZOSIME, V, 45.) — En 409, à Rome, beaucoup de familles avaient des revenus de plus de 4,000 pièces d'or. (OLYMPIODORE, *Frag. hist. gr.*, éd. de Bonn, 469, 12.) — Sous Théodose II, Probus, fils d'Olympius, dépense, 1,200 pièces d'or pour sa préture, à Rome.

Au IVe siècle, on chercha à développer l'exploitation des mines d'or. (*Voy.* J. MAURICE, dans le *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1898, p. 151.)

(2) PROCOPE, *De bello gothico*, III, 33. — Cosmas, voyageur contemporain de Justinien, dit que la pièce d'or romaine sert au commerce de tous les peuples. (MOMMSEN-BLACAS-DE WITTE, *H. M. R.*, t. III, p. 129.) — Au VIIe siècle, Justinien II Rhinotmète déclara la guerre aux Arabes, parce qu'ils avaient supprimé le type impérial sur leur monnaie d'or : ἐν χρυσῷ νομίσματι χαρακτῆρα ἕτερον ἐντυποῦσθαι ἢ τὸν τοῦ βασιλέως Ῥωμαίων. (ZONARAS, XIV, 22.) Cf. *Rev. belge de numism.*, 1891, p. 303.

subi d'interruption, sous les empereurs romains (1) et que les lois protégeaient cette circulation, sans y apporter les restrictions que certains auteurs ont supposées.

ADRIEN BLANCHET.

(1) Jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.

NOTICE

SUR LES

MONNAIES TURQUES AVEC ORNEMENTS

A Monsieur A. de Witte,
Directeur de la Revue belge de numismatique.

Laissant aux soins des numismates savants de faire une étude spéciale sur les monnaies que je vais publier et surtout une histoire de l'ornementation des monnaies musulmanes, ornementation qui, à toute époque et sous diverses formes, a joué un grand rôle dans l'histoire monétaire musulmane, je ne ferai ici, pour le moment, qu'une petite notice et la simple description de quelques monnaies turques sur lesquelles les légendes ordinaires sont remplacées, sauf sur quelques exemplaires, par des dessins ornementaux.

Les monnaies de cette espèce qui sont, sans contredit, admises aujourd'hui parmi les monnaies ottomanes, ne sont connues cependant que par la publication de quelques-unes d'entre elles dans le *Catalogue des monnaies Ottomanes,* de J. Ghalib Bey, et bien qu'elles se rencontrent très souvent,

elles n'ont pas, chose curieuse, attiré jusqu'à présent l'attention des numismates, par lesquels, pourtant, elles méritent d'être prises en considération à cause de leur curiosité et de leur importance pour la numismatique ottomane. Il y a deux sortes d'ornements sur ces monnaies, et le Catalogue en question distingue déjà la différence entre ces deux ornements (ornements turcs et arabes) qui se voient sur les monnaies turques.

Dans ma collection, se trouvent cinquante de ces pièces, en cuivre, et, n'ayant aucun ouvrage ou catalogue à la main pour mieux les classifier, je les ai divisées en trois séries : la première comprenant celles qui portent d'un côté la date et le lieu de la frappe, tandis que l'autre côté est orné d'un dessin quelconque ; la seconde classe comprend les monnaies qui donnent seulement le lieu de la frappe, et la troisième classe comprend, enfin, les monnaies qui portent, à la place de la date et du lieu de la frappe, un simple ornement. La description des monnaies appartenant aux deux premières classes que nous venons de mentionner, est facile à faire, à cause de l'existence de la date et de la désignation du lieu de la frappe, ou bien, s'il n'y a aucune date, par la comparaison des caractères employés pour le lieu de la frappe avec les inscriptions d'autres monnaies connues, parce que les monnaies des différents souverains ottomans sont très aisées à distinguer les unes des autres par la variation des caractères de leurs légendes.

Pour les monnaies de la troisième classe, il ne reste que la distinction à faire, par rapport aux indications du Catalogue ci-dessus mentionné, entre les deux différentes espèces d'ornementation. On peut aussi comparer leurs dessins avec ceux des monnaies à légendes sur lesquelles on rencontre parfois un ornement et, dans ce cas, donner le nom du souverain ; mais nous ne pouvons pas connaître la date de leur frappe. Leurs vraies valeurs monétaires mêmes, si nous ne les prenons pas pour des véritables « manghuir » en cours à cette époque-là, nous restent obscures, d'autant plus qu'aucun historien turc ou étranger n'a parlé jusqu'à présent de l'existence de ces monnaies, et les catalogues des musées européens ne les ont jamais mentionnées. Il n'y a, pour le moment, qu'un seul point connu pour nous, c'est que la frappe de ces monnaies a eu lieu à l'époque des règnes des sultans, depuis Mohammed II jusqu'à Suleyman I, car avant et après ces princes les monnaies turques n'avaient que de simples légendes avec de petits ornements arabes, excepté toutefois celles du sultan Moustapha III, dont quelques-unes se distinguent par leurs beaux dessins de style rococo.

J'ai aussi quelques pièces dont les ornements ne ressemblent pas du tout à ceux de nos monnaies turques. Je donne le dessin de l'une de ces pièces pour montrer la différence entre ces deux séries. Il paraît qu'à diverses époques et chez

diverses dynasties musulmanes de pareilles monnaies circulaient avec une valeur déterminée. Une collection de ces monnaies, sans parler de leur importance numismatique, servirait aussi beaucoup à élargir nos connaissances sur l'art de l'ornementation arabe.

C'est pour attirer l'attention des numismates sur ces intéressantes monnaies que je livre quelques spécimens de ma collection à la publicité. Pour dissiper les doutes sur leur valeur et sur les causes de leur frappe par les sultans ottomans, nous n'avons qu'à attendre les opinions des numismates savants. Comme depuis quelque temps la science numismatique orientale a fait d'immenses progrès, une étude sur l'ornementation des monnaies musulmanes ne paraît pas être de peu d'importance et d'utilité pour les numismates seulement, mais une semblable étude ferait aussi un complément aux divers ouvrages publiés jusqu'aujourd'hui sur l'art de l'ornementation arabe.

Voici maintenant les monnaies en question :

N° 1.

Rev. ضرب
قسطنطنيه

Diamètre : 16 mill.

Le lieu de la frappe est Constantinople ; les caractères de قسطنطنيه ressemblant à ceux des autres monnaies frappées à Constantinople par Mohammed II (années de l'Hégire 855-856), il n'y a aucun doute que cette monnaie n'appartienne au même souverain.

N° 2.

Rev. ضرب سرز

Diamètre : 15 mill.

Le lieu de la frappe est Sérès. Cette monnaie offre les mêmes caractères que les autres pièces de Mohammed II frappées en cette même ville.

N° 3.

Rev. ضرب
اماسيه

Diamètre : 19 mill.

Le lieu de la frappe est Amassia. Monnaie de Bajazid II. (Années de l'Hégire 886-918.)

N° 4.

Rev. حلب
ضرب

Diamètre : 17 mill.

Le lieu de la frappe est Alep. Monnaie de Sélim I. (Années de l'Hégire 918-26.) Nous connaissons des pièces du même sultan, frappées à Alep ou ailleurs dont les revers ressemblent fort à celui de notre monnaie.

N° 5.

Droit. Ornement arabe.

Rev. نصره
عزه ضرب
قسطنطنيه
٩٥٣

Diamètre : 18 mill.

Monnaie de Suleyman I, frappée à Constantinople en 953.

N° 6.

Diamètre : 17 mill.

Ornement arabe. Ni date, ni lieu de la frappe. Seule monnaie dont les ornements n'existent pas sur d'autres pièces.

N° 7.

Diamètre : 19 mill.

Ornement arabe. La date et le lieu de la frappe manquent. L'ornementation du revers ressemble à celui de quelques monnaies de Sélim I.

N° 8.

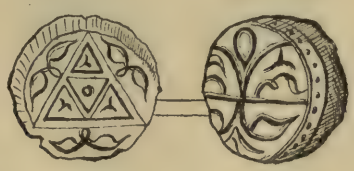

Diamètre : 19 mill.

Ornement arabe. Ni date, ni lieu de la frappe. Nous rencontrons la moitié de l'ornement du revers, chez quelques monnaies de Sélim I.

N° 9.

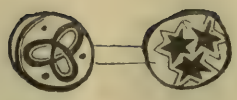

Diamètre : 7 mill.

Ornement turc. Nous voyons, sur plusieurs monnaies de Mohammed II, le trifolium que nous avons ici sur le droit. Date et lieu de la frappe manquent.

N° 10.

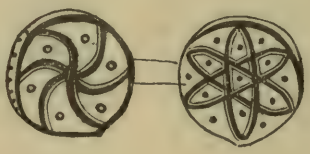

Diamètre : 17 mill.

Ornement turc. Ni date, ni lieu de la frappe.

N° 11.

Diamètre : 15 mill.

Ornement turc. Sur l'une des monnaies en cuivre de Bajazid II, nous avons le même dessin que nous voyons ici au revers. Là seulement il y a, au lieu des petites étoiles, la date et le lieu de la frappe.

N° 12.

Diamètre : 19 mill.

Ornement turc. Bajazid II ou Sélim I (?) parce que le dessin du droit se rencontre sur les pièces de Bajazid, tandis que celui du revers se trouve sur les monnaies de Sélim I.

N° 13.

Diamètre : 21 mill.

Ornement turc.

N° 14.

Diamètre : 18 mill.

Ornement turc. La date et le lieu de la frappe manquent. Cette monnaie et la précédente offrent des dessins qu'on rencontre parfois sur les monnaies de Bajazid II, Sélim I.

N° 15.

Diamètre : 19 mill.

Cette monnaie n'appartient pas à la série des monnaies ottomanes.

En terminant cette petite notice sur les monnaies turques avec ornements, j'aime à espérer, Monsieur le Directeur, que ces monnaies, d'un intérêt spécial, ouvriront, avec le concours des numismates savants, une nouvelle branche dans la numismatique orientale.

Constantinople, le 19 décembre 1898.

MUBAREK GHALIB BEY.

LES ASSIGNATS

ET LES

MONNAIES DU SIÈGE DE MAYENCE EN 1793.

LES

MÉREAUX DE PÉAGE DU PONT DE MAYENCE PENDANT L'ÉLECTORAT

ET

APRÈS L'ANNEXION A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(*Suite*) (1).

Les Prussiens, d'autre part, poussaient le siège avec plus de vigueur, en resserrant leurs lignes d'investissement. Ils avaient ouvert, dans les premiers jours de juin, un certain nombre de tranchées, après avoir repoussé plusieurs sorties, que les Français avaient tentées, notamment celle si meurtrière de Marienborn, effectuée le 31 mai. Le général Meusnier périt le 13 juin, dans une nouvelle tentative qui fut faite pour arriver à forcer les lignes ennemies. Prussiens et Autrichiens rivalisaient d'ardeur pour avancer leurs parallèles et pour dresser des batteries à proximité des fortifications de la place. Le général Kalkreuth fit diriger des brûlots, qu'il abandonna au fil de l'eau, vers le pont de bois de

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 168.

Mayence dans le but de l'incendier. Mais il échoua dans cette tentative. Le pont de bateaux reliant les deux rives ne cessa de servir tant aux soldats qu'à la population pendant toute la durée du siège.

L'armée républicaine était affaiblie par les pertes nombreuses subies dans les combats de chaque jour. Le 19 juin, on constata dans une revue, que les généraux ne pouvaient plus réellement compter que sur 13,300 hommes capables de prendre part aux opérations actives de la guerre.

C'est pendant tout le cours de ce mois de juin que le payeur militaire mit en circulation des pièces de métal de 5 sols, de 2 sols et de 1 sol, dont la frappe avait pu être enfin réalisée en suffisante abondance (1).

(1) Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française*, pp. 339 à 341, pl. 48, nos 504 à 507. — *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, par Engel et Serrure, 1re partie, p. 44.

Comme cela avait été prévu dans la proclamation du 9 mai, les pièces portent la mention : MONOYE DE SIEGE DE MAYENCE, l'indication de valeur et la date avec le type républicain du faisceau de licteur. Le graveur fut Jacques Stieler, alors âgé de vingt et un ans, fils du graveur en médailles de l'Électeur de Mayence et employé à la Monnaie de cette ville (1).

On n'effectua pas de fabrication *en billon* d'espèces de 10 sols et de 5 sols, parce qu'on ne possédait ni les matières premières, ni surtout les ustensiles nécessaires pour constituer un alliage sérieux et important de billon. De plus, comme il avait été créé énormément de billets de confiance de 10 sous, on ne vit pas d'utilité à émettre une monnaie métallique concurrente de 10 sous. Jusqu'à présent il n'a jamais été rencontré d'essai en billon ou en cuivre de la pièce de 10 sous prévue dans la proclamation. Aucun des nombreux documents, que nous avons examinés, ne fait même allusion à la frappe d'un exemplaire-épreuve.

(1) Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française. Loc. cit.*

La pièce de 5 sols, ne pouvant être forgée en billon que l'on n'avait point à disposition, fut frappée en la même matière que le numéraire de 1 sol et de 2 sols. Seulement, elle fut créée assez lourde et assez épaisse (4 à 5 1/2 millimètres), d'une part, pour que l'alliage de cloche n'éclatât point sous le flan et, d'autre part, pour paraître représenter une valeur réelle de métal. Elle pèse le plus fréquemment de 20 à 25 grammes.

Les pièces de deux sols pèsent entre 4 et 8 grammes et ont une épaisseur variant entre 1 et 2 1/2 millimètres.

Les pièces de un sol pèsent de 2 à 4 1/2 grammes.

La plupart de ces monnaies obsidionales sont en métal de cloche ayant l'apparence de cuivre jaune, ou exceptionnellement en cuivre rouge. Il en existe des variétés de coins, différant soit par l'épaisseur et la forme de la couronne de chêne, soit par les fleurons qui entourent l'indication de valeur. Conbrouse signale trois variétés de coins pour la couronne de la pièce de 5 sols, et deux variétés pour la couronne de la pièce de 2 sols (1).

Ces particularités indiquent que les coins employés durent être fréquemment renouvelés et ne furent pas toujours rigoureusement copiés. Le

(1) Conbrouse, *Monnaies de France*, 2e partie, 5e catégorie, vol 6, p. 36.

M. Philis s'est occupé de la pièce de 2 sols dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1828, p. 193, sans révéler à son sujet aucun renseignement spécial.

plus probable est que la fabrication fut effectuée dans le bâtiment de l'ancien atelier monétaire de l'Électeur, situé au coin de la place du marché, et qu'elle fut faite par une partie des employés de cet établissement, bien qu'aucun renseignement précis n'ait pu être recueilli par nous sur cette question de détail.

Nous avons établi que la Municipalité avait autorisé des saisies de cloches pour permettre la frappe de la plus grande partie de ce numéraire. Cette situation était notoire, car une mention ainsi conçue : « Munze von Glockenmetall » (Monnaie de métal de cloche), figure à la suite du dessin d'une pièce de cinq sols, et se trouve à la première page de l'*Almanach de la Révolution*, publié à Goettingue avec la date de 1794.

Comme, indépendamment des cloches, on s'était emparé du cuivre rouge et du laiton disponibles, on forgea avec cette autre nature de métal un petit nombre de pièces de 5 sols sur flan de cuivre rouge, n'ayant que l'épaisseur d'un sol de Louis XVI, soit 2 millimètres et ne pesant que 11 grammes 70 centigrammes environ. Ce sont deux monnayages distincts d'apparence, mais qui étaient émis concurremment (1).

(1) On rencontre quelques rares exemplaires des monnaies obsidionales dont nous nous occupons, avec des contremarques ou des inscriptions au trait. C'est ainsi que nous avons dans notre collection : 1° une pièce de 5 sols contremarquée d'un rond chargé de 4 besants ; 2° une pièce de 2 sols pourvue du graffite : *orem — Virgines — omne*, en trois

Des registres, comme cela avait été déterminé dans l'arrêté du 9 mai, constatèrent la quantité de monnaie métallique émise aussi bien que le nombre et les différentes sortes de billets de confiance mis en circulation. Nous donnerons plus loin la correspondance échangée à l'occasion de ces livres de comptabilité, que nous n'avons pas pu retrouver et qui, vraisemblablement, n'existent plus.

La Convention eut connaissance officiellement, dans sa séance du lundi 15 juillet 1793, de la création de monnaies métalliques et d'assignats émis pour permettre aux généraux républicains de subvenir aux dépenses du siège. Il y fut donné lecture de la lettre suivante du général Alexandre de Beauharnais, commandant en chef de l'armée du Rhin.

« 8 juillet 1793.

» Citoyens réprésentants, Je viens enfin de recevoir des nouvelles de Mayence. Deux personnes sûres, qui en sont sorties le 16 *juin*, m'ont donné verbalement des détails sur l'état de cette place à cette époque. Je les adresse au Comité

lignes d'écriture courante boustrophédon. La contremarque eut peut-être pour objet de permettre la circulation de ce numéraire exceptionnel dans un but qui nous reste encore caché. Elle pourrait aussi être simplement l'apposition du poinçon d'un ferblantier de la ville. Chacun de ces industriels mayençais avait une marque personnelle enregistrée sur les livres de la corporation. Le graffite au trait peut être le restant d'inscriptions religieuses ayant persisté sur le métal de cloche. Il se peut aussi que les pièces pourvues de ces signes aient servi de moyens de reconnaissance ou de ralliement.

de Salut public, auquel j'envoie également de *la monnoye du siège de Mayence en billon et en assignats* (1). »

Ces fugitifs de Mayence donnèrent au Comité de Salut public les nouvelles les plus rassurantes, s'il faut en croire ce que Barrère rapporta à la barre de la Convention. Mais ces renseignements étaient le contraire de la situation réelle. A la fin de juin, le bombardement des Allemands occasionna les plus grands dégâts. Les 27 et 28 juin, l'église Notre-Dame s'écroula, après que huit cents boulets eurent été lancés sur la ville en vingt-quatre heures. Le feu consuma les trois tours de la cathédrale, ainsi que la bibliothèque pleine de manuscrits. Ces calamités s'étendirent aux immeubles, où étaient confectionnés les assignats. Les registres municipaux contiennent effectivement, à la date du 29 juin 1793, la réclamation suivante :

« CITOYEN MAIRE,

» Il est absolument nécessaire que l'atelier de fabrication des assignats soit établi dans un lieu entièrement à l'abri des bombes. En conséquence, je prie la Municipalité de cette ville de vouloir bien désigner le plus tôt possible un endroit remplissant ces conditions. Car une solution est urgente. Il faut que cet emplacement soit très spacieux afin de pouvoir contenir tous mes ouvriers.

» (*Signé*) DARSCH, préposé au bureau de la fabrication des monnoyes de siège. » (*Traduction.*)

(1) Ancien *Moniteur de la République*, nos 193 et 198, des 12 et 17 juillet 1793, pp. 96 et 143.

Il est probable que Darsch reçut satisfaction dans une mesure suffisante pour lui permettre de continuer son travail. Quelques jours après, une lettre du commissaire-ordonnateur Blanchard, datée du 11 juillet, apprit aux Magistrats municipaux :

« Que l'imprimeur chargé de la fabrication des assignats-monnoyes vient de cesser son travail, *à défaut de papier*. Je vous demande avec instance, et au besoin je vous requiers, de prendre les mesures les plus promptes et même de donner les ordres les plus formels pour qu'on s'empare de tout le papier d'impression qui pourrait encore se trouver dans la ville, pour être remis à la disposition de notre imprimeur. La destination en est si privilégiée, qu'il faut qu'à quelque prix que ce soit, il en soit approvisionné. Vous devez sentir toutes les conséquences qui résulteraient de l'interruption de son travail. J'espère donc que par vos soins vous préviendrez un tel malheur. »

Le même jour, la Municipalité prévint le citoyen Blessmann, co-imprimeur du bureau de fabrication, que, faisant droit à la réclamation du commissaire Blanchard, elle chargeait le citoyen Grasse de remettre à l'atelier de fabrication des monnaies de siège les dix rames de papier disponibles. La confection et l'émission des assignats purent donc toujours être continuées jusqu'à la fin du siège.

Le 10 juillet, les Prussiens parvinrent à ouvrir une brèche dans les remparts et à établir leurs parallèles à 250 mètres seulement de distance de

la place. Le 16, le laboratoire des artificiers fit explosion. Le 17, le Conseil de guerre se réunit pour délibérer au sujet de l'abandon des forts Saint-Charles et Saint-Philippe, qui n'étaient plus tenables.

Au moment où les esprits des généraux étaient ainsi déjà préoccupés de l'imminence d'une capitulation, ce même commissaire Blanchard se rappela qu'il avait toujours gardé, sans chercher à l'employer, une certaine quantité d'argenterie et il s'occupa de la mettre en vente. Il fit en conséquence publier l'arrêté suivant :

« Par ordre du Conseil de guerre,

» Ceux qui voudront acheter en gros ou en détail de la vaisselle ou argenterie au titre d'Allemagne, consistant en terrines ou soupières, plats de différentes formes et grandeurs, cafetières, flambeaux, casseroles, saucières, assiettes plates, cuillères et fourchettes, et autres pièces à différents usages, tels que calices, chandeliers, lampes d'église, etc., pourront se présenter tous les jours à compter de lundi 22 du présent mois, de 10 heures à midi et de 4 à 6 heures, chez le payeur de la guerre Hertzog, où la vente de la vaisselle et argenterie se fera publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur par le commissaire-ordonnateur des guerres de l'armée, ou tout autre commissaire par lui délégué, en présence d'un membre du Conseil de guerre à ce délégué.

» On prévient que tous ceux à qui il sera adjugé de ces pièces de vaisselle ou argenterie devront en payer le prix

comptant en *espèces numéraires ou assignats-monnoyes de siège* exclusivement à tous autres effets.

» Fait à Mayence, le 19 juillet 1793, l'an 2e.

» *Le Commissaire-ordonnateur* (Signé) : PIERRE BLANCHARD » (1).

Le moment était vraiment mal choisi pour chercher à tirer parti de ce métal précieux. Depuis le commencement du siège, on aurait pu le répandre facilement dans le public pour sa valeur intrinsèque, en le coupant en morceaux comme monnaie obsidionale, et en l'estampillant d'une indication de valeur accompagnée d'un emblème républicain. Malheureusement, personne dans le Conseil de guerre n'y avait songé. Quant à une vente aux enchères, elle n'avait vraiment pas de but, du moment qu'on la tentait aussi tardivement. Dans tous les cas, la faculté de payer ces quantités d'argenterie au moyen d'un papier-monnoye déprécié facilitait l'agiotage dans de larges limites au lieu de l'empêcher.

Nous n'avons pas pu savoir si une adjudication publique eut lieu à ce jour fixé du 22 juillet 1793. Si elle fut réalisée, elle ne put être effectuée que dans

(1) Bibliothèque de la ville de Mayence. *Mainzer Intelligenzblatt*, no 53, du 20 juillet 1793. Nous avons rencontré la plus grande obligeance de la part de M. le docteur Velke, conservateur, ainsi que de la part de M. Heidenheimer, son secrétaire, pour la communication de tous les documents se trouvant dans les riches collections de ce dépôt d'archives.

des conditions désastreuses pour la caisse de l'armée. Il est plus probable qu'elle ne fut pas tentée, car, à partir du 20 juillet, des entrevues pour discuter les conditions de la capitulation eurent lieu entre les généraux des deux armées ou leurs fondés de pouvoirs.

Le 23 juillet, la capitulation de Mayence fut signée avec la date rétroactive du 20 juillet 1793, et la ville fut remise aux mains du Roi de Prusse (1). Nous lisons dans cet instrument diplomatique les deux articles suivants relatifs à la question numismatique qui nous occupe :

« ART. 5. La garnison restera dans la place jusqu'au 5 août, ce délai lui étant nécessaire pour apurer ses *comptes de finance*, avec la ville de Mayence.

» ART. 6. Il sera permis au commandant en chef d'envoyer avant l'époque de la sortie de la garnison un agent muni d'un sauf-conduit de S. M. Prussienne, pour aller chercher les fonds nécessaires à l'acquit des dettes de l'armée (2). »

Le général français expédia d'urgence des émissaires à Francfort pour contracter un emprunt, mais il échoua dans cette tentative. Et cependant, au moment où il chargeait de cette mission délicate quelques-uns de ses officiers, il douta si peu

(1) Des médailles commémoratives furent frappées en Allemagne à cette occasion et sont citées dans l'ouvrage d'Hennin, *Numismatique de la Révolution française*, pp. 351 et 352, pl. 50, nos 521, 522 et 523.

(2) Bibliothèque de la ville de Mayence. (Archives.)

du succès, qu'il voulut prévenir le public d'avoir à rapporter à la caisse de l'armée tous les assignats en circulation pour qu'ils fussent aussitôt remboursés. Ce n'eût été que l'accomplissement textuel et immédiat des promesses faites dans la proclamation initiale du 9 mai.

Le 23 juillet, la Municipalité de Mayence recevait la lettre suivante :

« Administration. Mayence, le 23 juillet 1793.
Comptabilité. L'an 2e de la
Assignats-monnoyes de siège. République française.

» CITOYENS,

» Vous verrez par la proclamation ci-jointe qu'il est de la plus grande importance pour tous les habitants et individus établis et domiciliés à Mayence de la faire publier sur le champ. L'objet en est tellement intéressant qu'il est question de les prévenir de *rapporter à la caisse de la guerre tous les assignats-monnoyes,* dont ils sont dépositaires. Vous devez prendre les mesures les plus promptes pour que cet avertissement soit généralement connu, puisque le délai de vingt-quatre heures est fatal, et que le départ de l'armée ne permet pas de le prolonger. Je vous prie donc, et au besoin je vous requiers de donner à cette proclamation l'authenticité la plus étendue. Les moments sont précieux, et je serais vivement affligé si un défaut d'exactitude, si la plus petite lenteur ou la plus légère négligence pouvait préjudicier à vos concitoyens. Jaloux de soutenir en ce qui me concerne la réputation de la nation française et obligé par devoir comme par caractère

et par principe de donner de la confiance à ses opérations et de faire respecter ses engagements, je serais vivement répréhensible si je ne réclamais pas toute votre influence et le secours de vos fonctions pour donner à cette proclamation l'authenticité et la publicité qu'elle exige.

(*Signé*) PIERRE BLANCHARD. »

Il est probable que cette déclaration au public, qui n'a pas été retrouvée, fut laissée de côté par suite de l'échec de la mission à Francfort, ainsi que par suite de l'entrée des troupes allemandes dans la cité. Toute cette bonne volonté se heurta contre la force des circonstances.

Les Français durent quitter Mayence, sans que les comptes compliqués occasionnés par le siège aient pu être terminés. Comme nous le verrons, ce ne fut qu'aux mois de septembre et d'octobre suivants, qu'on parvint à arrêter les principaux chiffres.

D'Oyré fut décrété d'accusation, et il dut commencer par rédiger un volumineux mémoire tendant à justifier sa conduite pendant le siège, et intitulé : *Mémoire sur la défense de Mayence et sur sa reddition.* Il est daté de cette ville : 29 juillet 1793, et fut imprimé. Ce fut son plaidoyer devant le tribunal révolutionnaire. Cette juridiction ne le fit pas guillotiner comme Custine, qui fut exécuté le 23 août 1793.

D'Oyré, mettant son honneur à accomplir ce qu'il considérait comme son premier devoir, resta

à Mayence dans le but de retirer la monnaie obsidionale, papier et métal, et de subvenir aux diverses dépenses que l'évacuation de l'armée ainsi que l'entretien des hôpitaux, remplis de soldats français blessés, pouvaient occasionner.

Dès le 6 août, peut-être sur les instances de D'Oyré, les représentants du peuple envoyés par la Convention près des armées de la Moselle, du Rhin, des Ardennes et du Nord avaient pris un arrêté pour prescrire l'échange de la monnaie de siège de Mayence. Des remboursements partiels et probablement minimes eurent aussitôt lieu. Car les archives du Ministère de la Guerre contiennent une lettre du commissaire remplissant les fonctions d'ordonnateur de la 4e division, datée de Nancy, du 8 août 1793, dans laquelle ce fonctionnaire énonce : « que les paiements résultant de cet arrêté ont épuisé la caisse du payeur de cette ville ».

La prescription de simples représentants du peuple n'avait pas force de loi dans toute l'étendue de la République. Il fallait que la Convention prît une décision nouvelle, générale et complémentaire.

Simon, le commissaire du Conseil exécutif, qui avait été spécialement chargé de surveiller l'émission des assignats et celle de la monnaie de siège, fit, en conséquence, dès son arrivée à Paris, le rapport suivant :

« Rapport sur la monnoye de siège à Mayence présenté au citoyen Deforgues, Ministre des Affaires étrangères, par le citoyen Simon, commissaire national du Conseil exécutif à Mayence, Worms et Spire.

» Paris, le 7 août 1793. L'an II de la République française.

» Lorsque la ville de Mayence a été bloquée, le Conseil de guerre recueillit toutes les ressources qui pouvaient se trouver en cette ville pour faire une aussi longue résistance que possible. C'est alors que le payeur de l'armée fit sa déclaration que les fonds de la caisse militaire pouvaient à peine suffire aux besoins jusqu'à la mi-mai. Tous les moyens ont été épuisés en vain pour trouver de l'argent sonnant. Les riches particuliers avaient déjà enlevé leurs trésors. Et ceux qui restaient n'auraient pu fournir qu'une somme très modique, même quand on aurait voulu employer la force. Le projet de fabriquer une assez grande quantité de monnoyes est devenu impraticable, parce que les outils exigeaient une longue réparation, et les besoins étaient urgents. Le Conseil de guerre m'a donc chargé de lui présenter un projet de monnoye quelconque pour les circonstances présentes. Je l'ai fait et les moyens que j'avais proposés furent adoptés unanimement. Le Conseil de guerre fit donc la proclamation ci-jointe du 9 mai calquée sur ces principes. (On a vu plus haut cette proclamation.)

La Monnaie ne pouvant pas fournir assez promptement et en assez grande quantité les billons de 5 et 10 sols, dont il est fait mention en l'article 8 du titre I de la proclamation du 9 mai, il fallut créer des billets de confiance de 5 et de 10 sols, auxquels on a ajouté enfin des billets de confiance de 3 livres.

La somme de l'émission de cette monnoye de siège montait à peu près entre 1,500,000 livres et 2 millions.

A peine la capitulation fut-elle signée, que le général d'Oyré envoya un aide de camp à Francfort pour y négocier la somme de 2 à 3 millions. Le général voulait non seulement échanger toute la monnoye de siège, mais il voulait encore faire payer à tous les individus de l'armée leur traitement pour les mois de juillet et même d'août, et les mettre par là à même de faire le voyage. Mais le général a été trompé dans son attente. Son aide-de-camp ne pouvait rien obtenir des Francfortois. Ils prétendaient avoir déjà été épuisés par l'armée des puissances coalisées.

» Le Conseil de guerre voulut au moins retirer toute la monnoye de siège contre des *bons* pour prévenir la contrefaçon, mais le délai accordé pour les préparatifs du départ a été si court que cet échange a été pour la plupart impossible. Presque tous les individus de l'armée de Mayence sont encore nantis de cette monnoye de siège. Presque tous ont été obligés d'emprunter de l'argent chez leurs amis de Mayence, qui leur ont fait des avances sur cette monnoye et sur leur traitement des mois de juillet et d'août, payables en monnoyes de siège, qui représentaient le numéraire. Presque tous, ignorant les nouvelles lois de leur pays, ont engagé leur parole d'honneur de rembourser cet emprunt en espèces sonnantes, comme ils l'avaient reçu.

» Voilà l'exposé, citoyen Ministre, sur la fabrication de la monnoye de siège à Mayence et sur les inconvénients que souffrent encore jusqu'à présent presque tous les individus de la brave garnison française, qui a déjà tant souffert par la longue défense de Mayence. C'est maintenant à la sagesse du Conseil exécutif à trouver des moyens prompts et efficaces pour faire rembourser au plus tôt possible cette

monnoye de siège tant à Mayence qu'à l'armée qui défendait cette place, pour prévenir la contrefaçon de cette monnoye de siège, s'il en est encore temps, pour terminer bientôt les souffrances de cette armée, et pour la mettre en état de remplir ses engagements pour lesquels même l'honneur national est compromis.

(*Signé*) SIMON (1). »

Le 13 août, il adressa au Conseil exécutif un autre rapport sur sa mission à Mayence, où il traite en partie la même question :

« Il se plaint de n'avoir pu échanger *contre des bons* qu'une très faible partie de la masse d'assignats-monnoyes de siège, qui avait été émise, et ce à raison de la précipitation avec laquelle il a fallu partir après la capitulation. Il fait remarquer que, *sans un décret de la Convention, le papier-monnoye de siège ne saurait avoir cours dans l'étendue de la République.* Il termine en réitérant ses instances relativement à la monnoye de siège et demande aux ministres d'en faire accélérer l'échange. Il déclare attendre des ordres pour savoir à qui remettre ses registres et tous les papiers relatifs à sa mission. »

En fait, Simon n'était susceptible de fournir rien autre chose que des souvenirs d'une précision insuffisante. Il fit démarches sur démarches auprès des pouvoirs publics. Nous avons constaté les traces de ses lettres et visites à Bouchotte, ministre

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Vol. Mayence, 1791-1793. Le comte O'Kelly, ministre plénipotentiaire, fol. 354 et 371.

de la Guerre, à la Trésorerie générale, au Comité des finances et au Comité de Salut public.

Finalement il rédigea à l'appui de ses deux premiers rapports, la note explicative ci-après :

« Note sur la monnoye de siège à Mayence et son échange dans l'intérieur de la République française présentée par Simon au Ministre des Affaires étrangères. Paris, le 31 août 1793. L'an 2e de la République française.

» 1° Chaque assignat-monnoye de siège, ou chaque billet de confiance était une lettre de change sur la nation française, payable au porteur en numéraire et garantie par tous les Conseils de guerre et notamment par les signatures.

2° Si cette monnoye de siège doit maintenant être remboursée dans l'intérieur de la République française par des assignats, les propriétaires doivent être dûment indemnisés, parce que la monnoye de siège représentait le numéraire avec lequel un chacun (*sic*) pouvait alors acheter des assignats. Car le décret, qui réunit Mayence à la France, y était inconnu, et même les lois connues alors déclaraient le numéraire marchandise en France.

» Tous les individus, qui ont été à Mayence, peuvent attester qu'on pouvait acheter *cent livres en assignats avec un louis d'or*.

» 3° Tous les prêts en or faits à la caisse militaire, pour lesquels on a reçu des bons ou reconnaissances, devront être remboursés en or, parce que c'était une propriété sacrée, que les prêteurs patriotes ont avancée avec confiance et dans la pleine conviction que leur or leur serait rendu. Le remboursement de la même valeur en assignats punirait les patriotes rentrés en France de ce qu'ils ont préféré secourir

l'État au lieu d'acheter à grand profit des assignats, tandis que les aristocrates, qui sont restés à Mayence, sont remboursés en or. Si les propriétaires des *Bons* doivent recevoir des assignats, on leur doit une juste indemnité.

» 4° Beaucoup d'individus, qui n'étaient nantis que de monnoyes de siège ou de bons, étaient obligés, avant leur départ de Mayence, d'emprunter de l'or pour payer leurs dettes et faire le voyage : ceux-ci doivent être mis dans le cas de faire honneur à leurs engagements.

» 5° Plusieurs Mayençais patriotes, nantis de monnoyes de siège, ont laissé leurs familles à Mayence, auxquelles ils sont obligés de faire passer des secours. Il serait indispensable de les mettre en état d'envoyer du numéraire aux leurs, pour lesquels les assignats ne seraient d'aucun prix.

6° Le mode de l'échange devrait être inséré dans les feuilles publiques en français et en allemand pour les Départements de l'ancienne Alsace et Lorraine.

» 7° Tous les payeurs de district devraient être autorisés à échanger cette monnoye de siège d'après le mode précité.

» 8° Tous les fonctionnaires publics à Mayence, tant civils que militaires, qui n'ont pas reçu leur traitement pour le mois de juillet, qu'ils ont passé tout entier en pays étranger, devraient être payés ou en numéraire, s'ils ont des dettes à payer à Mayence, ou en assignats avec une juste indemnité.

» 9° Il faut fixer un terme fatal après lequel cette monnoye de siège ne sera plus remboursée.

» 10° Le remboursement doit se faire au plus tôt pour prévenir la contrefaçon (1), »

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Vol. Mayence.

Simon se méfiait des contrefaçons, qui pouvaient être faites de sa monnaie de siège, parce que les journaux français accusaient fréquemment les ennemis de la République de contrefaire assignats et monnaies. On croyait communément à la fabrication en Allemagne d'espèces de type français. Les correspondances des agents diplomatiques à l'étranger de juillet et d'août 1793, adressées tant au ministre des Affaires étrangères qu'au ministre des Contributions publiques, les avertissent :

« Que des louis et des écus à l'ancien coin de France sont frappés à Nuremberg par ordre du Roi de Prusse. »

« Que tous les avis se réunissent à dire que les louis et les écus fabriqués par le Roi de Prusse ne sont pas faux (1). »

Le *Moniteur* du 13 juillet 1793 avait publié à cet égard l'avis suivant :

« Le Conseil exécutif a reçu l'avis que le Roi de Prusse fait fabriquer de faux louis d'or sous les millésimes de 1786 et de 1787, et de faux écus sous le millésime de 1787 (2). »

Simon se croyait donc en droit de redouter que les Prussiens, maîtres de Mayence, se servissent

(1) *Correspondance politique*. Suisse, janvier-août 1793. *Papiers de Barthélemy*, vol. 2, par Jean Kaulek, p. 376, juillet, n° 764, p. 413, août, n° 833. Ces documents n'indiquent malheureusement pas les marques secrètes indépendantes des millésimes permettant de reconnaître les espèces ainsi contrefaites en Allemagne. Il est possible aussi que la correspondance diplomatique n'ait été basée que sur un récit dénué de fondement. Nous appelons l'attention des numismatistes sur l'étude de cette question nouvelle.

(2) *Ancien Moniteur*, n° 194, du 13 juillet 1793, p. 97,

des planches à papier-monnaie ainsi que des griffes portant les signatures, et des coins métalliques pour fabriquer, en quantité, d'autres billets de confiance et d'autres monnaies de siège, qui seraient ultérieurement présentés au remboursement.

Le commissaire Blanchard, de son côté, vint de Mayence à Paris « pour y demander de l'argent, qui devait être employé à échanger la monnoye, qui avait été mise en circulation pendant le siège. Suivant ses appréciations, la somme devait se monter à deux millions et demi de livres (1) ».

Ces démarches, auxquelles se joignirent celles de Merlin de Thionville, qui réclama un secours de 50,000 livres au profit des patriotes mayençais, obligèrent les commissaires de la Trésorerie à examiner la question de très près. On remarqua que Simon, comme Blanchard, avaient le tort de ne fournir aux ministres que des données vagues sur le quantum exact et sur les conditions particulières de ces différentes émissions de métal et de papier. C'était le point capital à examiner et sur lequel il fut demandé des renseignements.

Simon écrivit à ce sujet, le 9 septembre, la lettre suivante aux administrateurs de la Trésorerie :

« Vous demandez les registres du Conseil de guerre, dans lesquels la création de cette monnaie de siège est

(1) *Ancien Moniteur*, n° 252, du lundi 9 septembre 1793, p. 597.

constatée, plus les comptes et registres du payeur de l'armée. Je vous observe là-dessus, que le payeur doit être retenu en otage à Mayence, jusqu'à ce que la monnoye de siège, qui est restée à Mayence, soit échangée contre du numéraire.

» Je vous ai proposé de faire venir *le chef de la fabrication de cette monnoye de siège*, qui connaît les vraies signatures des six signataires et, en même temps, *les marques secrettes* (sic) *des billets de confiance*, auxquels on a apposé une griffe au lieu de signatures. Il me faut des ordres du Conseil exécutif pour vous envoyer ce citoyen, qui pourrait vérifier toute la monnoye de siège à vous présentée (1). »

Il est probable qu'en fait, il ne put donner aucune suite utile à sa proposition. Car, le 10 septembre, les commissaires de la Trésorerie nationale écrivaient la lettre suivante aux représentants du peuple Reubell et Merlin :

« ... La Convention a ordonné par son décret du 7 du présent mois, le remboursement des prêts faits à la nation pour l'armée de Mayence pendant le siège de cette ville (2). Il est nécessaire qu'indépendamment de votre proclama-

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères. *Loco citato.*

(2) Ce décret de la Convention ne figure pas au *Moniteur*. Aucune allusion n'est faite à une décision de cette nature dans la séance du 7 septembre. Il est probable que les commissaires de la Trésorerie ont fait confusion avec l'arrêté des représentants du peuple aux armées de l'Est du 6 août, prescrivant l'échange de la monnaie de siège. La preuve qu'un décret de la Convention n'a jamais été rendu dans ce sens résulte de ce que les pétitionnaires, dont nous parlerons ci-après, n'auraient pas manqué de l'invoquer comme leur meilleur argument pour réclamer leur remboursement, s'il eut existé.

tion du 9 mai, vous nous envoyiez les registres sur lesquels les prêts ont été inscrits, non seulement afin de connaître *la somme à laquelle ils se sont élevés tant en papiers qu'en espèces*, mais encore afin d'avoir un premier moyen de nous assurer de la vérité des titres qui nous seront présentés.

» Le second moyen, qui nous a été suggéré par ledit Simon, l'un des commissaires du Conseil exécutif, sera de vérifier *les points secrets*, qui ont été *insérés sur les titres de prêts*, mais *il n'a pu nous les indiquer*, et nous vous prions, citoyens, de nous donner, à cet égard, tous les renseignements qui seront à votre disposition.

» Nous vous prions aussi de nous donner un aperçu des sommes, qui pourront être à rembourser pour prêts faits tant en papier qu'en argent (1). »

Reubell et Merlin de Thionville, qui étaient devenus représentants du peuple près de l'armée de la Vendée, et qui avaient bien d'autres préoccupations que des questions de comptabilité, ne purent, pas plus que Simon, fournir ni aperçu des sommes à rembourser, ni registres comptables, ni renseignements sur les points ou marques secrètes des assignats.

Les porteurs de billets de confiance durent donc attendre que la question s'élucidât un peu à Mayence même, où se trouvaient seulement les documents nécessaires.

Le 4 septembre 1793, on était parvenu à dresser

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères. *Loc. cit.*

un état contenant le relevé provisoire de tous les bons, billets de confiance et monnaies de siège que les citoyens de la ville avaient déclaré posséder. Ce procès-verbal fut signé contradictoirement par le général D'Oyré, le commissaire des guerres Videnloecher, le payeur Hertzog du côté des Français, et par les membres de la Commission de liquidation, Dumont, Lefuer et Zeutner du côté du gouvernement électoral. L'importance de la somme due fut alors évaluée à 811,290 livres (1).

Les intéressés cherchèrent à perfectionner le mieux possible ce travail préliminaire. Finalement, à la date du 9 octobre 1793, on signa à Mayence le

« Tableau contenant les dettes contractées par la garnison de Mayence sous le commandement en chef du général de brigade D'Oyré, pendant et durant le siège, et depuis la reddition de la ville, contradictoirement liquidées en présence d'une Commission électorale composée de MM. Lefuer, conseiller aulique, Zeutner, conseiller de ville et Daniel Dumont, négociant, tous trois de la ville de Mayence, en présence de Joseph Videnloecher, commissaire des guerres de l'armée française resté à ces fins en la même ville.

. . . . . .

» Savoir :

» Conformément à un état présenté par le payeur de la

(1) Bockenheimer, *Geschichte der Stadt Mainz während der zweiten franz. Herrschaft* (1798-1814) p. 202, note, et Bockenheimer, *Geschichte der Stadt Mainz in den Jahren* 1813 *und* 1814, p. 168.

guerre Hertzog, portant l'enregistrement qu'il a fait depuis le n° 1 jusques et y compris le n° 1166, vérifié et arrêté par ladite Commission en présence du général D'Oyré, le 4 septembre dernier, *la monnoye de siège restée entre les mains des habitants de Mayence* à l'époque de la capitution du 23 juillet dernier, se porte à une

	L.	s.	d.
somme de 813,386 livres 6 sols, ci . . .	813,386	6	00
» Fournitures faites à l'arsenal et entretien des fortifications	41,280	13	10
» Fournitures faites pour les hôpitaux.	34,984	18	1
. . . . .			
» En exécution d'une proclamation faite par le Conseil de guerre pendant le siège, répandue publique dans la ville, plusieurs habitants de Mayence ont apporté leur *monnoye de siège à titre de prêt, contre des reconnaissances* du payeur, dûment approuvées, et conformément à un état produit, le total de ces sommes se porte à 80,602 livres, ci	80,602	00	00
» De laquelle somme totale de . . .	970,253	17	11

» Les parties dénommées audit état répètent à juste titre le remboursement.

» Le soussigné, commissaire des guerres, resté à Mayence pour liquider les dettes et dépenses arriérées de l'armée française, certifie le présent état véritable et conforme aux états portant les réclamations détaillées faites par les créanciers en présence de ladite Commission, lesquels dits états demeureront joints aux présentes pour servir de pièces justificatives.

» Fait à Mayence, le 9 octobre 1793. »

Une attestation identique des commissaires allemands venait à la suite.

On voit par là que les livres et documents officiels restés à Mayence étaient loin d'établir qu'il avait été fait en billets de confiance ou en pièces métalliques, une émission aussi considérable que 1,500,000 à 2 millions et demi de livres, indiqués approximativement par Simon et Blanchard. Il est certain que la plus grande partie des papiers et numéraires obsidionaux avaient dû rester à Mayence, puisqu'ils n'avaient pas cours dans le territoire de la République française, et que, par conséquent, les fugitifs de Mayence n'avaient aucun intérêt à en emporter. Si on évalue à 180,000 ou 190,000 livres l'importance maximum de ce qui pouvait exister en dehors de Mayence, on arrive à estimer à un million de livres au plus, les émissions fiduciaires effectuées au cours du siège. Aucun document n'a pu nous fournir d'indication sur la proportion pour laquelle les espèces métalliqnes figurent dans ce chiffre.

Nous venons d'étudier tous les extraits d'archives concernant les questions numismatiques que le siège de Mayence soulevait. Mais nos investigations nous ont fait découvrir d'autres renseignements, qui, bien qu'accessoires, peuvent encore présenter un certain intérêt et que nous allons résumer aussi brièvement que possible.

En fait, les pouvoirs constitués désiraient que le remboursement des prêts, faits à l'occasion du

siège, fût effectué. Simon et les conventionnels avaient cru que ces dettes pouvaient s'élever à près de 2 millions ou même 2 millions et demi de livres, sans avoir aucune preuve comptable à l'appui. Des commissaires à Mayence n'avaient trouvé qu'un total de 970,253 livres 17 sols 11 deniers. Ces divergences furent cause que l'Administration des finances en profita pour ne payer presque personne.

Quelques années après, c'est-à-dire en l'an V et VI (1797, 1798), Mayence ainsi que les provinces de la rive gauche du Rhin furent de nouveau conquises par l'armée française. Le traité de Campo-Formio, signé le 26 vendémiaire an VI, — 17 octobre 1797, — rendit cette cité à la République. Le 29 décembre 1797, les troupes françaises reprirent possession de Mayence ainsi que du fort de Castel. Les détenteurs de « monnoye de siège » profitèrent de cette situation pour adresser au Directoire, le 7 floréal an VI (26 avril 1798), une pétition concernant les sommes dues pour la monnaie de siège. Nous y relevons ce qui suit :

« Cette monnoye consiste en pièces de cuivre de peu de valeur, en papier depuis 5 sols jusqu'à 3 livres et en assignats, qui ont été portés au double de leur valeur.

» Les assignats transformés en monnoye de siège ont été tirés de la caisse du payeur de l'armée sur ordonnance du Conseil, qui les portait en dépense, et *les assignats furent annulés comme tels*. Au dos des assignats annulés a été portée la double valeur par une inscription qui, revêtue des

signatures des membres du Conseil, représente ensuite la monnoye de siège. »

Il faut avouer que l'argument, que les Mayençais faisaient valoir, avait une certaine importance. Du moment que les assignats avaient été annulés en tant qu'assignats, et ne pouvaient plus circuler, il était de toute justice que le gouvernement républicain, qui les avait émis dans le public avec une importance doublée, leur reconnût une valeur quelconque et indemnisât ceux qui en étaient porteurs.

Le 3 frimaire an VII (23 novembre 1798), les détenteurs de ces titres divers, qui s'étaient constitués en une sorte de syndicat mayençais chargé de faire valoir leurs réclamations, adressèrent au Directoire une nouvelle pétition, dans laquelle nous relevons l'énonciation suivante :

« A une époque ou des revers momentanés avaient réduit dans l'intérieur de la République la valeur des assignats au-dessous de la moitié, dans la ville assiégée, la monnoye de siège, créée par un Conseil de guerre, ne perdit pas un centime de sa valeur nominale. »

Nous craignons qu'il ne faille considérer cette énonciation comme un peu emphatique. Il est possible toutefois que, tant qu'a duré le siège, les mesures de rigueur prises par le Conseil de guerre aient maintenu, dans une certaine limite et surtout pour les petites coupures, la circulation des billets et monnaies de confiance à leur taux nominal. C'est dans tous les cas la seule mention que nous

ayions rencontrée de nature à le justifier. Mais il est incontestable, qu'aussitôt la capitulation signée, notre circulation fiduciaire perdit la plus grande partie de sa valeur nominale.

Dans une autre pétition du 17 thermidor an VII (14 août 1799) adressée au Conseil des Cinq-Cents, les intéressés déclarent :

« Que leur créance n'excède pas un million. »

La détermination de ce quantum, quatre ans après le siège et quand tous les porteurs avaient pu se grouper, est conforme au chiffre que nous avons indiqué plus haut pour le total des émissions et elle en est la meilleure justification.

Peu après, c'est-à-dire vers le fin de 1799, les pétitionnaires adressèrent une supplique, ayant le même but, au commissaire chargé d'organiser les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, et notamment le département du Mont-Tonnerre, qui avait Mayence pour chef-lieu. Nous y avons relevé la mention suivante, qui intéressera tous les amateurs de numismatique obsidionale :

« On n'a pas d'exemples dans l'histoire que des nations civilisées n'ont pas rempli leurs obligations de rembourser. De nos temps, le gouvernement autrichien à Luxembourg et à Mantoue a échangé sa monnoye de siège contre de l'argent, aussitôt que les circonstances qui avaient rendu l'émission nécessaire ont cessé. »

Nous trouvons ainsi un renseignement, qui

nous faisait défaut au sujet de la circulation ultérieure des monnaies obsidionales de Luxembourg de 1795. Mais il est probable que, pour Mantoue, les Mayençais, qui, à raison de la distance, ignoraient exactement ce qui s'était passé en Italie, se sont mal exprimés, et qu'ils ont voulu indiquer que le gouvernement du Directoire avait aussitôt ordonné le remboursement en espèces courantes du numéraire obsidional émis à Mantoue en ce même an VII (1799) dans l'intérêt de l'armée française assiégée.

Ces démarches auprès des pouvoirs publics n'eurent aucun résultat utile pour les pauvres Mayençais. Car nous avons reconnu l'existence d'un acte sous seing privé, portant cette fois la date bien ultérieure du 13 mars 1810, dans lequel tous les propriétaires de bons et reconnaissances, ainsi que les porteurs de monnaies de siège, papier ou métal, nomment deux députés pour présenter un nouveau mémoire à Sa Majesté Impériale et Royale Napoléon Ier, et pour aller à Paris régler le mieux possible les négociations relatives au remboursement de leurs divers titres. La rémunération de ces commissaires-députés, qui étaient : M. Metternich, professeur de mathématiques à Mayence, et M. Zamboni, bourgeois de la même ville, avait été fixée à un louis d'or par jour pendant tout le cours de leur absence et de leurs démarches.

Nous n'avons pas trouvé trace que leurs efforts

aient ou non réussi (1). Mais nous plaçant, comme ils pouvaient être tentés déjà de le faire dix-sept ans après le siège de 1793, au simple point de vue du collectionneur, nous allons, pour terminer, dresser le tableau des diverses sortes de pièces concernant le siège de Mayence :

DATE D'ÉMISSION.	NATURE.	VALEUR.
Du 9 mai au 23 juillet 1793.	1° Assignats courants de France portés au double de leur valeur. — Mention manuscrite au verso, accompagnée de six signatures autographes. Timbre rouge ;	Depuis 20 sols jusqu'à 100 livres et au-dessus.
Id.	2° Bons constatant les prêts faits par des particuliers en monnaies de siège, papier ou métal, signés du payeur Hertzog. Intérêts 1 p. c. par mois ;	Valeur variable.
Id.	3° Bons constatant des prêts faits de monnaies courantes ou matières d'or ou d'argent, contenant promesse de rendre mêmes espèces, poids ou matières. Intérêts 1 p. c. par mois ;	Id.
Id.	4° Bons constatant des prêts faits en assignats, non monnaie de siège. Intérêts 1 p. c. par mois ;	Id

(1) Il m'a été affirmé à Mayence que les porteurs de bons, d'assignats et de monnaies n'avaient finalement jamais été indemnisés.

Date d'émission.	NATURE.	Valeur.
Du 12 mai au 12 juin 1793.	5° Billets de confiance de 10 et de 5 sous. Trois signatures autographes. Timbre rouge ;	10 sous. 5 sous.
Du 19 mai au 12 juin 1793.	6° Billets-monnaies de siège de 3 livres, imprimés en rouge. Trois signatures autographes. Timbre rouge;	3 livres.
Depuis la fin mai, juin, jusqu'au 23 juillet 1793.	7° Monnaie métallique de 5, 2 et 1 sol;	5 sols. 2 sols. 1 sol
Du 12 juin au 23 juillet 1793.	8° Billets de 3 livres, 10 sous et 5 sous ayant les trois signatures apposées seulement avec des griffes. Timbres comme précédemment. Marques secrètes à déterminer;	3 livres 10 sous. 5 sous.
Du 23 juillet au 5 août 1793.	9° Reconnaissances portant six signatures et remises en échange des bons constatant les prêts de : — monnaies de siège, — matières premières, — assignats figurant sous les nos 2°, 3° et 4° ci-dessus.	Valeur variable.

(*A suivre.*) PAUL BORDEAUX.

BENOITEVAUX,

SON PÈLERINAGE

ET SES MÉDAILLES

(*Suite*) (1).

L'ère des pèlerinages de Benoitevaux, dont la fréquence, le nombre des fidèles entraînés vers ce lieu, la pompe des processions devaient établir si rapidement la réputation de ce sanctuaire de dévotion, n'est point antérieure à l'année 1641 qui vit Salival, Mureau, Estival, Flabemont, Bonfey, Jand'heurs, Nancy, Sainte-Marie-de-Pont-Mousson, Justemont, Rangeval, Belval, Longwy, Brieulles envoyer des députations se joindre à la procession de Saint-Paul de Verdun.

N'ayant point à rééditer ici les récits des grandes manifestations accomplies dans le cours du XVIIe siècle, nous nous bornerons à rappeler le souvenir des processions faites officiellement par la ville de Bar, en recourant aux registres des délibérations du Conseil de ville.

Dans le mois d'avril de l'année 1642, on avait agité, au sein du Conseil, la question de conduire la population de Bar à Notre-Dame de Benoitevaux, afin d'implorer Dieu par l'intercession de

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 192.

Sa Très Sainte Mère et lui demander la paix ; dans la séance du 7 on décide « qu'il sera fait des présents ou offrandes à ladite Vierge par ladite ville en corps de la valeur de..... Et ce par l'advis de tous les susdits, fors des Srs A. de l'Église, Ch. de l'Église et Maucervel qui ont dit être d'avis de laisser l'offrande à la liberté de chacun des particuliers (1) ».

Cette procession, par suite de divers incidents, se trouva retardée et n'eut lieu qu'au mois d'août suivant. Le 17 de ce mois, le Conseil de ville arrête « que la procession se fera par la ville de Bar en général les 23, 24 et 25 août à la conduite du Sr Dumand, curé de Bar, sans que la ville entende par cet acte entreprendre sur les droits honorifiques du prieur de Notre-Dame, qui offrira à la Vierge une chasuble et un devant d'autel d'une valeur de 50 écus. Et pareil présent sera fait ci-après à la fabrique de la paroisse de la ville (2) ».

Malgré la clause qui, dans cette décision du Conseil de ville, déclarait ne vouloir en rien porter préjudice aux droits du prieur de Notre-Dame, une contestation s'étant élevée entre les Bénédictins et le curé de la ville en raison de la préférence accordée à ce dernier, il fut résolu dans la séance du 22 août « que le receveur fournirait la dépense des RR. PP. Capucins et des musiciens qui assis-

(1) Registre 7, fol. 20.

(2) Registre 7, fol. 27 et 43.

teront à cette procession générale jusqu'à la concurrence de deux pistoles (1) ».

Dans le récit de cette première procession officielle de la ville de Bar, il est dit : « Faut donc scavoir que dans Bar et quelques autres lieux où se trouvent des couvents de religieuses surnommées de la Congrégation Notre-Dame est érigée une Congrégation pour les filles de la ville sous le titre de la Conception immaculée de la Vierge. Cette Congrégation se rendit à Benoitevaux, le 23 août 1642, avec environ mille personnes de la ville ; elles étaient au nombre de deux cents et plus (Madame de Saint-Balmont alla au-devant d'elles avec le curé de Neuville) et réitérèrent la protestation d'aimer et servir spécialement la glorieuse Vierge et d'honorer toute leur vie et faire honorer de tout leur possible son Immaculée Conception de Pont-à-Mousson (2) ».

On voit encore dans l'église Notre-Dame de Bar un tableau de l'Immaculée Conception, donné, le 8 décembre 1641, par les six premières demoiselles qui firent protestation d'honorer l'Immaculée Conception.

Ce premier pèlerinage officiel de la ville de Bar devait bientôt être suivi de plusieurs autres. Sur l'avis que bon nombre d'habitants « auraient l'intention de retourner faire procession à Benoite-

(1) Registre 7, fol. 45.

(2) *Histoire et miracles de Nostre-Dame de Benoitevaux.*

vaux », le Conseil, dans sa séance du 27 juillet 1643, arrêtait « que cette procession devrait se faire vers le jour prochain de l'Assomption de Notre-Dame (1) ».

Cette décision ayant subi un retard, la cérémonie fut remise au dimanche et il fut résolu, le 17 août, que « les sieurs maire et syndics se transporteraient auprès de Messieurs les ecclésiastiques de la ville et les prieraient d'y vouloir bien marcher en la même manière qu'à la précédente (2) », stipulant toutefois que la procession serait différée « au cas de l'arrivée du gouverneur, M. le marquis de Saint-Nectaire, dans le jour où elle était projetée (3) ».

Un troisième pèlerinage eut lieu le 1er juillet 1646, ainsi qu'en avait décidé le Conseil de ville dans sa séance du 16 juin, arrêtant « qu'il serait fait une procession publique et solennelle à Notre-Dame de Benoitevaux sans frais et le plutôt que faire se pourra, pour prier Dieu, par l'entremise de sa glorieuse Mère, d'apaiser son ire et de donner la paix à la chrétienté et faire la grâce au peuple de Bar et pais barrois de faire ses récoltes paisiblement, sans trouble et sans aucune mauvaise fortune ; à l'effet de quoi sera prise la commodité de MM. les ecclésiastiques de la ville. Résolu que le R. P. Motet sera prié de conduire la proces-

(1) Registre 7, fol. 126.
(2) Registre 7, fol. 129.
(3) Registre 7, fol. 130.

sion à Notre-Dame de Benoitevaux et y faire la prédication. Ordonne qu'il sera délivré une pistole au frère Jésuite qui accompagnera le R. P. Motet pour subvenir à la nourriture dudit prédicateur et une pistole au maître des chantres de Saint-Maxe pour conduire la musique à cette procession (1) ».

La dernière procession officielle, qui eut lieu le 12 septembre de l'année 1648, sur la demande des habitants, dura trois jours, les dimanche, lundi et mardi, ainsi qu'il avait été décidé par le Conseil de ville dans sa séance du 16 août arrêtant : « que le clergé et les religieux de Bar seraient priés de l'honorer de leur présence et de leur suffrage ». A cet effet furent convoqués le doyen de Saint-Maxe, le doyen de Saint-Pierre, le prieur de Notre-Dame, le curé de la paroisse, les vénérables de Saint-Antoine, les Augustins, les Minimes et les Capucins (2) ».

En 1649 « menacée tant par le fait du mauvais temps de froidure et de pluie qui pourrait causer une grande rareté de grains et de vins, que par le fait des guerres et autres nécessités de la ville, le Conseil de ville décide le 18 septembre qu'il y a lieu de prier le clergé et les ecclésiastiques de faire une procession générale (3 ».

Nous ne savons ce qu'il advint de cette résolu-

(1) Registre 7, fol. 117.
(2) Registre 9, fol. 46.
(3) Registre 9, fol. 167.

tion, mais cette fois — si toutefois elle se fit — la procession de Bar ne se rendit point à Benoitevaux.

Ainsi pendant huit années le zèle des fidèles ne se ralentit point ; de 1641 à 1648, deux cent soixante-trois paroisses, conduites par leur clergé, vinrent invoquer la Vierge de Benoitevaux : Nancy, Saint-Mihiel, Verdun, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Metz se signalèrent d'une manière toute particulière ; puis, tout à coup, les grandes processions cessèrent et ce ne fut plus qu'isolément et en petit nombre que les pèlerins continuèrent à fréquenter ce lieu de dévotion demeuré en faveur jusqu'à nos jours (1).

C'est, croyons-nous, à cette époque de foi fervente, de grande renommée de la statue miraculeuse, qu'il convient de faire remonter les premières médailles de piété frappées en l'honneur de Notre-Dame de Benoitevaux.

En effet, si l'on examine attentivement la série des rares médailles dont il nous a été permis de recueillir des spécimens originaux, des moulages

(1) « Ces processions », dit M. Bellot-Herment, dans un rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique, le 19 juin, 1862, « étaient motivées par une guerre dont le terme n'était aucunement aperçu, par l'occupation militaire, par l'oppression à domicile d'une soldatesque très exigeante, par des passages incessants de troupes de toutes armes et de plusieurs nations. Le fardeau s'alourdissait des courses, des pillages des garnisons de La Mothe, de Longwy, de Thionville, de Luxembourg, même de la France ; de leurs poursuites pour avoir des rançons et des contributions. »

et des dessins, on demeure convaincu que les plus anciennes ne peuvent être antérieures au second tiers du XVIIe siècle. Leur style, la forme des lettres, leur faire en général sont une preuve à l'appui de cette opinion. Par les descriptions qui vont suivre, il deviendra facile de se convaincre qu'en raison de l'affluence des fidèles, qui, de toutes parts, s'y donnaient rendez-vous, il a dû être frappé quantité de médailles destinées aux pèlerins en souvenir de leur visite à Benoitevaux.

Nous ne prétendons cependant pas que toutes appartiennent à la période circonscrite entre les années 1641 et 1648 ; sans doute, il en a été frappé postérieurement à cette époque, mais, comme il devient impossible de les classer par ordre d'émission, nous nous contenterons de les décrire en relatant les faits qui peuvent expliquer pourquoi nous voyons apparaître au revers certaines représentations ; peut-être trouvera-t-on dans les rapprochements que nous aurons à signaler quelques renseignements curieux et intéressants.

N'ayant point à mentionner ici les différentes phases de splendeur et de décadence par lesquelles a passé le couvent de Benoitevaux, ce travail ayant été fait par différents auteurs, nous rapporterons en quelques lignes ce que l'on sait de la primitive chapelle.

Moins grande que la nouvelle commencée vers la fin du XVIIe siècle et terminée en 1705, l'ancienne

chapelle, située dans un petit vallon (1) au milieu des bois, était « assez gaie, bien percée à jour et toute voûtée, ornée de quatre autels et place vacante pour un cinquième, le chœur et le maître-autel séparés de la nef par un balustre au-dessus duquel est élevée la croix et l'image du Sauveur crucifié. Quant aux autels de la nef, l'un est de la Sainte-Croix, le second de Notre-Dame de Pitié, le troisième de l'Immaculée Conception de la même Vierge ».

Si ce récit ne nous fait point connaître sous quels vocables étaient placés les autels du chœur, on est cependant fondé à croire que lors de la réédification de cette chapelle, il n'y fut apporté aucun changement. Nous y retrouvons, en 1789, « cinq autels dédiés aux saints apostres Pierre et Paul, à la Vierge, à saint Norbert, fondateur de l'Ordre des Prémontrés, et à saint Augustin, dont ceux-ci suivent la règle ; dans le transept, deux autels en l'honneur de saint Nicolas, patron de la Lorraine, et de saint Joseph, enfin, dans la nef, contre le balustre, deux autres autels sous l'invocation de sainte Marguerite et de saint Antoine. »

Ces détails ne sont point inutiles à relater dans la présente étude, car, retrouvant au revers des médailles de Notre-Dame de Benoitevaux la repré-

(1) Dans le *Dictionnaire des Pèlerinages*, de Louis de Sivry et Champagnac, édité par l'abbé Migne, il est rapporté que le pèlerinage de Benoitevaux « est situé sur une hauteur d'où l'on découvre une belle perspective ».

sentation de quelques-uns des Saints auxquels ces autels étaient dédiés, on peut admettre qu'en raison du culte particulier qui leur était rendu en ce lieu, leur image ait pu prendre place sur ces médailles et offrir ainsi à la piété des fidèles un double souvenir de Notre-Dame de Benoitevaux et du saint qu'ils honoraient le plus.

Quoique cette proposition semble offrir une certaine garantie d'exactitude, peut-être aussi conviendrait-il de rechercher pour quelques-unes de ces médailles une origine toute différente en raison du mode de fabrication alors en usage, puis aussi de l'habitude où l'on était, à cette époque, d'en frapper pour servir à plusieurs lieux de pèlerinage.

Dans le cours de la description de chacune des médailles qui nous sont connues, nous reviendrons sur ces questions en comparant leurs types avec ceux des spécimens destinés à d'autres lieux de dévotion alors en grande renommée.

Dans la relation des différents miracles qui ont rendu célèbre ce pèlerinage de Benoitevaux, il est rapporté qu'en 1641 un malade fut guéri pour avoir porté sur lui une médaille de Notre-Dame de Benoitevaux (1).

En 1642, une femme aurait retrouvé dans les cendres son chapelet et les médailles de cuivre et d'argent qu'elle avait achetées à Benoitevaux « et qui n'étaient en aucune façon altérées ni chan-

(1) Dumont, *Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoite-Vau*, p. 121.

gées aparemment, non pas même en couleur (1). »

En 1643, sur la demande des religieux, Louis XIII fit défense à ses officiers « de prendre, ni exiger aucune chose de ceux qui sont habitués ou qui s'habitueront audit lieu pour recevoir et loger les pèlerins et leur vendre des chapelets, des *médailles*, livres de dévotion et autres pareilles choses (2). »

En 1646, il est payé pour la ville de Bar « à Jean Dubois 3 livres 6 gros pour des images et autres petites *béatilles* que nous eûmes chez lui à Benoitevaux, en la procession que nous fîmes l'an dernier (3). »

Enfin, en 1684, il se fabriquait encore, à l'usage des pélerins qui se rendaient à Benoitevaux, des médailles et autres objets de piété :

« Par devant les Nottaires royaux à Verdun soussignés fut présent le sieur Jean-Baptiste Palluat commis à la recepte de la marque d'or et d'argent dans le ressort du bailliage de Verdun pour Mr Pierre Langellain fermier des dits droits dans la généralité de Metz d'une part, et Nicolas Georges et Jean Anseman habitans du lieu de Benoistvaux y demeurans d'autre part, lesquels ont convenu de ce qui suit : C'est a scavoir que le d. sr Paluat en la susdite qualité a abonné auxds srs Georges et Anseman les dits droits de marque d'or, d'argent et de vermeil sur les petites médailles, bagues, croix et autres ouvrages de ceste

(1) *Notre-Dame de Benoitevaux toujours bienfaisante.*

(2) Dumont, *Ruines de la Meuse.*

(3) Registres de l'hôtel de ville de Bar, VIII, fol. 117. — « 17 juin, compte de M. de Gondrecourt, administrateur et comptable des revenus du prieuré de Bar pour l'année 1646. »

nature, qui se débitent aud^{t} Benoistvaux pour en jouir ainsy qu'auroit peu fair led. sieur Langellin, sans pouvoir en débiter ailleurs qu'audit lieu et aux villages de Tilly et Beauzée, à peine d'encourir par eux la rigueur des ordonnances du Roy données sur le faict de la marque et autres, à charge par eux de ne débiter aucuns des ouvrages qui seront faicts dans la ville et généralité de Metz qu'ils n'ayent esté marquez a l'ord^{ce}, le présent abonnement faict pour quatre années entières et consécutives qui commenceront ce jourd'huy et finiront au bout dud^{t} temps moyennant la somme de cinquante livres par chacun an payable par demye année et par avance en cette ville de Verdun, à peine d'y estre contraint sollidairement et sans division et démission comme pour les propres deniers et œuvres de sa Majesté, et d'estre led^{t} droit public et leur folle enchère, risques, périlz et fortunes, ayant esté expressément convenu que le présent abonnement sera ratiffié dans la quinzaine par ledit Mr Langellin ou autre ayant son ordre, auquel sera loisible de révoquer ledit présent abonnement, et sans que les s^{rs} Georges et Anseman s'en puissent départir, à quoy ils ont censenty et à tout ce que dessus. — Et pour ce ont obligé tous leurs biens. Fait et passé à Verdun, au bureau de la dite ferme, cejourd'huy vingt-sixième jo^{r} de juin mil six cent quatre-vingt-quatre de relevée, et ont signé après lecture excepté ledit Anseman qui a marqué déclarant ne scavoir signer de ce interpellé.

Marque du d^{t}	PALLUAT	NICOLAS GEORGES
+		
(ANSEMAN)	MANGIN	HUMBERT
	Notaire	*Notaire* (1)

(1) Acte découvert par M. Pierre Dony dans l'étude de Me Thomas, notaire à Verdun. *Voir* les *Mémoires de la Société des Lettres, Science et Arts de Bar-le-Duc*, 1889 ou 1890 (décembre).

A cette époque, comme de nos jours, l'espace demeuré libre devant la chapelle « servait de place à quantité de vendeurs tant à ceux qui y portent les vivres nécessaires, qu'aux autres qui tiennent boutiques d'images, médailles, chapelets et rubans qui se sont arrangez de part et d'autre et qui ont peine de fournir à la dévotion et si grande affluence des serviteurs de la Vierge (1) ».

Notre-Dame de Benoitevaux.

N. DAME DE BENOISTE VAVX.

Rev. La Sainte Famille ; au-dessus, le Saint-Esprit.

Cuivre.
Notre collection.

La représentation du droit est l'image fidèle de la statue miraculeuse telle qu'elle a été décrite, en 1664, par les religieux du couvent de Benoitevaux : « Au-dessus de la corniche de la table d'autel, élevée environ de deux pieds, est posée l'image miraculeuse de la Vierge, de pierre en relief, tenant son filz sur le bras gauche, lequel de

(1) *Histoire et miracles, etc.*, p. 33.

sa main droite, qu'il tend sur le sein de sa mère, empoigne un cordon qui ferme le manteau dont elle est affublée : icelle tenant en sa main droite une pomme d'or qu'elle montre et présente à son filz ; ayant le corps un peu courbé du costé droict, poussant et jetté du costé gauche, et la teste tant soit peu tournée vers son filz ; ladite image haute de deux pieds et trois quarts, portante sur son chef une couronne ducale dorée ; vestue d'une longue robbe rouge, ceinte au milieu du corps d'une ceinture dorée, et pardessus l'espaule couverte d'un manteau bleu, doublé d'ermine parsemé de fleurettes d'or et bordé de mesme, le visage blanchâtre, mais au reste plein de douceur et fort attrayant et digne d'honneur et de vénération, regardé du petit Jésus qui tient en sa main gauche une fleur, la teste nue et le corps couvert pardessus sa robe verte d'un manteau bleue aussi parsemé de fleurettes d'or et bordé comme celui de sa mère (1) ».

Dans le trésor de Saint-Maurice d'Agaume, notre confrère M. E. Aubert a signalé deux reliquaires, la grande châsse de Saint-Maurice et celle de l'abbé Nantelme sur lesquelles la Sainte-Vierge tient dans la main une pomme d'or. Il est évident que les statuettes en question et la statue

(1) Nous avons acquis à la vente du chanoine Trancart un tableau peint dans le courant du XVIIe siècle, qui reproduit, avec la plus grande exactitude, tous les détails de la pose et du costume de Notre-Dame de Benoitevaux.

de la Vierge de Benoitevaux représentent la même idée symbolique; la pomme est l'image du péché originel dont, seule entre toutes les créatures humaines, Marie n'a point subi la tache (1).

Notons qu'il ne faut point confondre la pomme de la Sainte Vierge, ni celle que parfois le serpent tient dans sa gueule, avec l'objet sphérique placé souvent dans la main de l'enfant Jésus. Cet objet est le globe terrestre, mais dans certains cas ce peut-être aussi une pomme, si on se souvient de la légende du Bienheureux Hermann Joseph, religieux Prémontré du XIIIe siècle. « Ayant offert une pomme à la statue de l'enfant Jésus porté dans les bras de sa mère, il vit cette main se fermer sur sa modeste offrande. »

La représentation de la Sainte Vierge tenant dans la main droite une pomme et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche se remarque, dès le XIIIe siècle, sur un vitrail offert à l'église d'Orcay (Loir et Cher) par Philippe Berruyer, archevêque de Bourges (1236-1260), puis sur les vitraux de la cathédrale de Bourges (2). Nous le retrouvons sur l'image miraculeuse de Kulm, en Bohême (3).

On peut voir au musée du Louvre plusieurs statuettes de la Sainte Vierge, en ivoire et au

(1) *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXVII, p. 175.

(2) *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les PP. Cahier et Martin, pl. 19.

(3) Gumppenberg, *Atlas Marianus*, 1659.

même type, appartenant au XIVe siècle (1) ; nous en avons rencontré de nombreux spécimens dans les collections Essonville-Bligny, Pichard, Spitzer, Desmottes, Mohl et E. Peyre.

Quant à l'antiquité de la statue vénérée dans le sanctuaire de Benoitevaux, nous regrettons de ne pouvoir accepter, avec la légende encore propagée de nos jours, qu'elle puisse remonter au XIe siècle, ce qui en eut fait une pièce des plus précieuses pour l'histoire de l'art. Autant qu'il est permis d'en juger par la description rapportée en 1644, les gravures publiées au XVIIe siècle et les tableaux qui reproduisent l'image miraculeuse telle qu'elle était au temps de Mme de Saint-Balmont, il est impossible de faire remonter l'exécution de la statue de Notre-Dame au-delà des premières années du XVIe siècle.

Le tableau de la Sainte-Famille reproduit au revers de notre exemplaire est une représentation qni se rencontre fréquemment sur les médailles de Notre-Dame de Liesse, où MM. les abbés E. et A. Duployé ont cru reconnaître Anne d'Autriche sous la figure de la Sainte Vierge, Louis XIII sous les traits de saint Joseph, et le Dauphin, depuis Louis XIV, dans l'enfant Jésus (2).

Nous ne savons si cette explication sera acceptée

(1) Nos 40, 53, 64.

(2) Un tableau de Raphaël, du cabinet du duc d'Orléans, représente l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère, recevant des fleurs des mains de saint Joseph, un genou en terre et tenant un bâton.

par tout le monde; nous préférons voir dans cette représentation un type banal que nous retrouvons identique de style et de module sur des médailles offrant au droit l'image de la Vierge, de Saint-Hubert, de Saint-Fiacre, frappées à la même époque, puis sur la suivante.

Personnage agenouillé, vêtu d'un long manteau royal, offrant à la statue de Notre-Dame de Benoitevaux une couronne; à gauche, dans le champ, un arbre.

Rev. La Sainte-Famille.

Cuivre.
Collection de M. P. Dony, de Verdun.

Nous possédons, dans nos cartons, plusieurs médailles de Notre-Dame de Liesse, au type de la Sainte-Famille, sur lesquelles figure au droit, Louis XIII invoquant la Sainte Vierge afin d'obtenir du ciel, par son intercession, que la reine lui donnât un héritier. Quoique les pèlerinages accomplis par le roi de France et Anne d'Autriche aient eu lieu de 1618 à 1638, il est bien évident que ces médailles ne sauraient être antérieures à l'année 1638, date de la naissance du Dauphin. C'est donc postérieurement à cette

époque que durent être frappées les deux médailles de Notre-Dame de Benoitevaux dont nous venons de donner la description.

Le vœu de Louis XIII, qui sur les médailles de Notre-Dame de Liesse représente le roi agenouillé devant la sainte image, paraît avoir inspiré le graveur du type fort curieux que nous rencontrons au revers de l'exemplaire de la collection Dony : c'est la même attitude, le même costume, le même geste dans l'offrande de la couronne. A-t-il été dans l'intention du religieux ou du marchand, qui a commandé cette représentation, de rappeler le prétendu vœu de René II ou celui de Louis XIII à la Vierge? C'est ce que nous ignorons (1).

On sait seulement qu'au lendemain de la mort de ce prince, arrivée le 16 juin de l'année 1643, les religieux Prémontrés célébrèrent l'office des morts pour l'âme du feu roi « comme ils ont accoutumé de faire pour un congréganiste décédé ».

(*A suivre.*) L. MAXE-WERLY.

(1) « Cette médaille, dit M. F. Liénard, semble être un ex-voto destiné à conserver le souvenir d'un vœu fait par un éminent personnage lorrain, peut-être par le duc Léopold (1690-1729), qui, dépossédé de son trône, puis remis en possession de sa couronne, vint à Benoitevaux pour remercier la Vierge de son heureuse rentrée dans ses États. »

LES
NOUVEAUX TYPES DE MONNAIES FRANÇAISES

Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue* en faisant connaître la série des nouvelles monnaies françaises frappées en or, en argent et en bronze.

1° La pièce de 20 francs au Coq.

Un décret du 22 février 1899 a décidé la fabrication de pièces de 20 francs conformes au modèle soumis par M. Chaplain.

L'effigie de la République, qui figure au droit, n'est pas idéalisée, mais elle est traitée avec une science approfondie du modelé. Le listel, qui orne le pourtour, atteste une recherche de nouveauté de bon goût.

Avant d'arrêter son opinion sur le mérite du type du revers, il est bon de connaître l'appréciation émise, sous le gouvernement de Louis-Philippe, par M. Lebas, membre de l'Académie des Sciences

morales et politiques, au sujet de cet emblème du coq. Cet animal a effectivement été surtout employé, sous la monarchie de Juillet, pour représenter l'idée de France.

« Nous ignorons pourquoi, dans le temps de la République et depuis la Révolution de Juillet, on a placé sur nos drapeaux l'image d'un coq. Si c'est comme emblème de la vigilance et du courage, nous n'avons qu'à applaudir. Mais si c'est parce que coq et gaulois s'expliquent tous deux, en latin, par le mot *gallus*, c'est un calembour de mauvais goût que nous ne pouvons nullement approuver. »

La première République ne s'était généralement servie du coq gaulois que comme emblème accessoire. Ce gallinacé figure, à côté du type principal, d'abord, au revers du louis constitutionnel de Dupré au Génie de 1792, puis sur la pièce de 24 livres de 1793 qui, à peine modifiée, a constitué la pièce de 20 francs de la République française, en 1848, ainsi que le numéraire de 20, 50 et 100 francs de 1871 à 1899.

Le coq d'importance moyenne placé sur ces diverses espèces à droite du Génie est devenu actuellement le seul sujet occupant tout le revers. Aucune raison politique, agricole ou industrielle ne motive ou n'explique cette transformation. Serait-ce une mise en pratique survenue inconsciemment de la loi de filiation des types?

La tranche continue de porter la mention ❀❀ DIEU ❀❀ PROTEGE ❀❀ LA FRANCE.

On sait que cette inscription a été le sujet d'une discussion et d'explications ministérielles dans une séance de la Chambre française des Députés du mois de mars 1899. C'est un vote de la majorité qui a décidé que cette légende ne serait pas modifiée. Il est permis de croire que Dieu a des raisons supérieures à un vote de représentants du peuple, pour savoir s'il doit ou non protéger un pays.

Ces louis n'ont été mis, au début du premier semestre de 1899, que partiellement à la disposition du public. Chaque sénateur et chaque député a été autorisé à recevoir cinq exemplaires de ces nouvelles espèces d'or, en échange d'une somme de 100 francs, versée d'une manière quelconque. Cette mesure n'a constitué qu'une gracieuseté permettant à certaines personnes de recevoir, par priorité, ce nouveau numéraire.

Comme il y a 300 sénateurs et 581 députés, une distribution de 4,405 louis de Chaplain, représentant une valeur de 88,100 francs environ, en est résultée.

La Monnaie de Paris a frappé également 100 piéforts en or, datés 1899, et pesant 8 grammes 80 centigrammes, soit, en valeur vénale, fr. 31-20 de métal précieux. La tranche est lisse sauf les mots : ESSAI-OR, contremarqués en creux et séparés par un poinçon de maître.

M. Georges Cochery, l'ancien ministre des Finances du Cabinet Méline, possède un exemplaire

du premier modèle de la pièce de 20 francs, daté de 1898, exécuté par Chaplain et qui a été ensuite modifié pour aboutir au type adopté finalement. Deux autres exemplaires *patinés* de deux essais successifs de pièces de 20 francs de Chaplain de 1898, figurent dans les vitrines du Musée de la Monnaie.

L'Administration n'a pas été autorisée par le ministre à créer des piéforts ou des monnaies courantes *patinées* pour les collectionneurs, sous le prétexte que le patinage était susceptible d'altérer l'or. Le ministre aurait, paraît-il, redouté de tomber sous le coup de la loi pénale, qui interdit d'altérer les monnaies. Ce scrupule semble un peu excessif, quand on remarque que le patinage a été réalisé sur les essais d'or de 1898, figurant dans les vitrines de la Monnaie et qu'il est usité pour les piéforts et monnaies d'argent et de bronze. *A priori* et jusqu'à ce que le contraire ait été chimiquement démontré, le patinage ne paraît pas causer plus d'altération à une espèce d'or qu'à une espèce d'argent ou de bronze. Nous nous bornons à signaler l'anomalie, laissant aux plus compétents le soin de l'expliquer (1).

(1) M. Dubois, sculpteur médailleur à Bruxelles, nous a fait observer que le patinage de l'or ne pouvait s'effectuer qu'à l'aide d'acides. Il en résulte que la couche supérieure de la pièce se trouve dépourvue de son alliage de cuivre et n'est plus composée que d'or fin. Cette opération a également pour résultat de faire perdre à la monnaie une minime partie de son poids égale à la quantité de cuivre absorbée par

2° Les dessins des premiers types de 5 francs à la Semeuse de Roty, datés de 1897, et l'essai en argent avec revers différent de 1898.

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

Le Musée de la Monnaie de Paris contient les modèles en plâtre des premières tentatives du médailleur Roty, réalisées pour arriver à la création du type dit : à la Semeuse. La même jeune femme, vêtue à l'antique, a toujours occupé le champ du

l'acide. Les mêmes conséquences ne se produiraient pas quand on patine les espèces d'argent ou de bronze, parce que le résultat du patinage serait différent.

droit, sans varier sensiblement. La première idée de revers que l'on peut voir ci-dessus (n° 1), remonte à 1897. Le sujet symbolise le flambeau de la science soutenu par une branche d'olivier, représentant l'idée de paix universelle. Ce projet ne put être réalisé pratiquement sur métal, parce que les parties en relief correspondaient trop exactement des deux cotés. L'artiste fut obligé de préparer une autre maquette de revers (n° 2) où il fit figurer une balance et une branche d'olivier enlacées (1). Ce dessin, d'après lequel le fonctionnement de la balance de la justice paraîtrait arrêté, ne plut pas aux personnes compétentes. Le graveur, conservant son modelé originaire pour le champ du droit, créa un troisième projet de revers, qui porte les dates de 1897 sur plâtre et de 1898 sur métal. La frappe parut cette fois réalisable et elle fut essayée en argent. (Nos 3 et 4 ci-dessus.)

Les vitrines de la collection de l'Hôtel des Monnaies renferment deux exemplaires originaux, en argent, d'après lesquels le dessin ci-dessus a été pris. Un troisième spécimen est entre les mains de M. Chevallier, rapporteur de la Commission du budget, qui eut à s'occuper de la question de savoir si ce type nouveau serait adopté. Un quatrième se trouve en la possession, soit du Prési-

(1) *Art et décoration.* Revue mensuelle d'art moderne, fascicule de novembre 1897. Nous sommes redevable à l'obligeance de M. Mazerolle, bibliothécaire à la Monnaie de Paris, d'avoir eu connaissance de ces maquettes.

dent de la République, soit du ministre des Finances d'alors.

On peut remarquer que la branche d'olivier, qui figure au revers, est complétée par l'adjonction d'une branche de chêne, de fleurs et d'épis de blé, ornements qui ont été supprimés sur les monnaies divisionnaires, dont il sera question plus loin.

La tranche est pourvue de l'inscription :
***** DIEU * PROTÈGE * LA * FRANCE

Tous ces coins ont été gravés par Roty.

Ce projet, qui porte le mot *essai*, au-dessous de la Semeuse, pour indiquer son caractère exceptionnel, n'a pas été accepté.

Il n'a pas été fabriqué d'autres épreuves que les quatre ou cinq essais d'argent, qui viennent d'être cités. Il est interdit de tirer, à l'aide de ces coins, d'autres reproductions sur quelque métal que ce soit. D'une part, une répétition de cette monnaie en métaux distincts de l'argent, tels que bronze ou étain, pourrait fournir à des faussaires des moyens de contrefaçons, qu'il serait dangereux de mettre indirectement entre leurs mains. D'autre part, les conventions du 23 décembre 1865 et du 5 novembre 1878, concernant le fonctionnement de l'Union latine entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce, ont suspendu jusqu'à nouvel ordre *toute fabrication* ou émission de pièces de 5 francs, de la part de chacune des parties contractantes. Cette prescription a été comprise et appliquée dans

le sens le plus strict. Lorsque l'administration des Monnaies créa, pour l'Exposition de Paris, en 1889, la série complète des pièces d'or et d'argent en cours et les vendit dans un écrin pour satisfaire la curiosité des collectionneurs, elle se vit exposée aux réclamations diplomatiques des autres nations faisant partie de l'Union latine. La Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce, ou, du moins, quelques-unes seulement de ces quatre nations, affirme-t-on, exigèrent la cessation de cette vente d'écus de 5 francs frappés et émis avec la date 1889. Ces séries de choix comprenaient : en or, 100 francs, 50 et 20 francs, au type du Génie; 10 francs et 5 francs au type de la tête de la République de Merley de 1848, ces deux dernières seulement marquées C au revers pour indiquer qu'elles n'étaient destinées qu'à des Collectionneurs, interprétation dont peu de personnes se seraient avisées, mais qui est exacte puisqu'elle nous a été fournie par les fonctionnaires de la Monnaie. — En argent : 5 francs au type de l'Hercule ; 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 *centimes* (1) au type de la tête de la République d'Oudiné de 1849 et 1870. — En bronze : 10, 5, 2 et 1 centimes, au type de la même tête de la République d'Oudiné. L'écu d'argent de 5 francs fut donc retiré et la cession au public fut ar-

(1) Ces exemplaires de 20 centimes furent les seuls créés par l'administration des Monnaies de la République depuis 1870. Il en fut frappé deux cents représentant une valeur de 40 francs.

rêtée après qu'il eut été vendu quinze ou vingt exemplaires environ de la collection. Depuis cette époque, les pièces de 5 francs, datées de 1889, qui étaient rentrées à la Monnaie, ont été fondues.

On comprend que, pour ne pas s'exposer à de nouvelles réclamations, de la part de ses co-contractants de l'Union latine, l'administration française s'abstienne de la frappe de tout duplicata d'essai de 5 francs ou d'écu de 5 francs.

3° Les monnaies divisionnaires de 2 francs, 1 franc et 50 centimes, au type de la Semeuse, avec une simple branche d'olivier au revers.

Un décret du 25 novembre 1897 a ordonné que les monnaies *divisionnaires* de la République fran-

çaise seraient dorénavant conformes à ce type exécuté par le graveur Roty. Il en résulte que la création d'une pièce de 5 francs et le choix du sujet qui y figurerait, ne sont nullement préjugés et devraient faire l'objet d'un décret distinct.

La pièce de 20 centimes n'a pas été créée en tant que monnaie divisionnaire. Il n'a pas encore été question d'en graver les coins.

L'administration de la Monnaie de Paris a fabriqué en même temps : 1° 100 piéforts patinés ou non, à tranche lisse, sauf la contremarque du mot ARGENT, en lettres minuscules, de chacun des trois types ci-dessus et pesant environ : 17 grammes 35 centigrammes pour celui de 2 francs, daté 1898; 10 grammes pour celui de 1 franc, daté 1898; 5 grammes 6 centigrammes pour celui de 50 centimes, daté 1897 ; 2° des exemplaires patinés des monnaies courantes, à tranche cannelée, des mêmes trois divisions.

Les piéforts de 50 centimes seraient, paraît-il, déjà tous cédés à des collectionneurs et la Monnaie n'aurait pas l'intention d'en créer d'autres.

Il existe un essai de 2 francs avec un chiffre 2 plus grand, ainsi qu'un essai de 1 franc avec un listel plus étroit, qui n'ont pas été adoptés. Tous deux, datés de 1898, ont la tranche cannelée et se trouvent notamment dans les vitrines du Musée de la Monnaie.

La femme figurant au droit et jetant le blé à pleines mains, a été choisie comme symbole de la

France, pour indiquer que cette nation a répandu sur l'univers, comme semence fécondante, ses idées, ses principes, sa fortune, ses beaux-arts, et, il faut bien l'avouer, parfois ses défauts en même temps que ses qualités.

Au cours du second semestre de 1897, la Monnaie a fabriqué 88,000 pièces de 50 centimes avec cette date, représentant 44,000 francs. On voit que, contrairement à ce qui a été énoncé de temps à autre dans les feuilles publiques, ces espèces de 1897 ne seront jamais bien rares.

Pendant le premier semestre de 1898, il a été fabriqué et émis 2,169,972 pièces de 1 franc et 28,011,697 pièces de 50 centimes. Pendant le second semestre, la pièce de 2 francs a été créée et remise au public en grande quantité et la frappe des divisions précédentes a continué. A ce jour, la pièce de 2 francs, avec la date de 1899, n'a pas encore paru.

4° Les monnaies de bronze de 10, 5, 2 et 1 centimes, au type de la République ayant le bonnet phrygien orné d'une branche de laurier.

Un décret du 3 mars 1898 a prescrit que les monnaies de bronze seraient désormais conformes à ces modèles présentés par le graveur Daniel Dupuis.

Le revers des divisions de 1 et de 2 centimes ne portent que l'indication de valeur. On a craint avec raison que le type de la France assise ne perdit beaucoup s'il était trop réduit.

L'administration de la Monnaie de Paris a créé en même temps : 1° 100 piéforts patinés on non, à tranche lisse, portant le mot BRONZE contremarqué en lettres minuscules, datés 1898, de chacun des trois premiers types ci-dessus, pesant environ : 14 grammes 75 centigrammes pour celui de 10 centimes ; 9 grammes 80 centigrammes pour celui de 5 centimes ; 6 grammes pour celui de 2 centimes ; 2° 92 piéforts seulement de 1 centime pesant chacun 4 grammes environ et ayant une date et une tranche identiques à celles des précé-

dents ; 3° des exemplaires patinés des mêmes quatre divisions.

Au droit, c'est la première fois, ou peut-être, l'une des premières fois qu'un artiste a eu l'idée de faire passer sous le ruban, formant bandeau autour de la tête, la branche de laurier qui s'élève le long du buste. Le profil du visage est très heureusement traité, mais la position de la branche n'est pas naturelle. Le revers symbolise la France sous les traits d'une femme casquée assise, qui tient d'une main un drapeau et de l'autre une branche d'olivier, pour indiquer qu'elle est prête aussi bien à la guerre qu'à la paix. L'enfant qui est à ses pieds et qui tient un maillet d'une main et des épis de blé de l'autre a pour but de montrer que, sous la protection de la France, vit une population s'occupant d'industrie et d'agriculture. Il est à craindre que, pour beaucoup de personnes, ces allégories ne soient un peu trop cherchées et difficiles à comprendre.

Le Musée de la Monnaie renferme, dans une vitrine, la curieuse série unique des quinze ou vingt essais sur cuivre ainsi que des dessins préparés successivement par M. Dupuis avant d'arrêter son type définitif (1). Cette succession d'épreuves est intéressante à étudier pour se rendre compte de la façon dont le graveur par-

(1) On peut également consulter à ce sujet l'article de M. H. Laffilée, sur *Le nouveau sou*, ainsi que les vingt illustrations qui accompagnent le texte. (*Revue de l'Art ancien et moderne*, livraison du 10 juillet 1898.)

vient à fixer, après tâtonnements et rectifications, la maquette originale qu'il soumet aux pouvoirs compétents.

Pendant le 1er semestre de 1898, il a été frappé :

1,400,000 pièces de 10 centimes à l'ancien type de la tête de la République d'Oudiné, valeur : 140,000 francs ;

1,200,000 pièces de 5 centimes, à la même effigie, valeur : 60,000 francs ;

1,768,455 pièces de 10 centimes au nouveau type de Daniel Dupuis, valeur : fr. 176,845-50 ; la frappe en a été commencée le 23 avril ;

98,991 pièces de 5 centimes, au même type, valeur : fr. 4,949-55 ; la frappe en a été commencée le 23 juin.

Les pièces de 2 et de 1 centimes n'ont été fabriquées qu'au cours du second semestre. C'est seulement pendant les huit derniers jours de décembre que la Monnaie de Paris a frappé pour 2,500 francs de chacune de ces deux divisions. Le millésime 1898 restera donc toujours assez rare pour ces petites divisions.

La frappe des pièces de 10 et de 5 centimes a été continuée au commencement de l'année 1899, en portant cette date (1).

PAUL BORDEAUX.

(1) Rapports de l'Administration des Monnaies et Médailles aux Ministres des Finances pour les années 1896, 1897 et 1898.

LE CORRESPONDANT. *Les nouvelles monnaies françaises*, par H. GOURNAY, 1898, 4e trim., p. 1130 ; 1899, 1er trim., pp. 67 et 275.

Les nouvelles créations de la Monnaie de Paris, par DE MÉRIEL. (*La Nature*, no 1355, 1er sem. 1899, p. 376.)

NOTE

SUR

QUELQUES SCEAUX OFFICIELS ANCIENS
DE LA VILLE DE MAESEYCK

PLANCHES XI ET XII.

Peu de localités présentant une importance territoriale aussi restreinte que l'archaïque ville de Maeseyck, de l'ancien pays de Looz, pourraient offrir, croyons-nous, aux archéologues, une série si belle et si abondante de sceaux intéressants et comme art et comme antiquité.

La collection que nous avons réussi à rassembler, grâce à d'aimables et érudits collaborateurs que nous signalerons plus loin, ne comprend pas moins d'une dizaine de sceaux appartenant à sept siècles consécutifs, précédant immédiatement celui qui va s'éteindre.

Les belles planches qui accompagnent cette note en convaincront nos lecteurs.

***

Nous tenons à dire qu'il n'entre nullement dans nos intentions d'abuser de l'aimable hospitalité de la *Revue belge de numismatique* en nous étendant, pour ce minuscule travail, sur l'histoire de *Maeseyck* ou d'*Aldeneyck*.

Notre but est simplement de fournir aux travailleurs de l'avenir, qui désireraient élaborer l'histoire définitive de cette si curieuse localité de l'ancien pays de Looz, quelques matériaux d'études inédits ou peu connus.

Nous conseillons à ceux de nos lecteurs qui voudraient approfondir leurs connaissances sur le passé de Maeseyck, à recourir aux travaux généraux parus sur ce sujet ou aux rares publications spéciales, mais, surtout, aux chartes qui s'y rattachent.

N° 1. — **Sceau du chapitre de Notre-Dame (Aldeneyck).**

(XIIIe siècle.)

Le dessin de ce magnifique sceau a été exécuté d'après une fort belle empreinte d'une matrice qui a fait jadis partie du riche cabinet du *comte Maurice de Robiano* et qui repose actuellement au Cabinet de numismatique de l'État.

Le dessin gravé représente fort bien ce sceau. M. l'abbé Danïels croit devoir faire remarquer la forme insolite sous laquelle le graveur de l'époque a inscrit le nom de sainte Relinde : « Regelinde ».

Cette empreinte nous a été communiquée par le chevalier *Camille de Borman*.

N° 2. — **Sceau de la ville de Maeseyck.**

(XIIIe siècle.)

L'empreinte, en cire jaunâtre, de ce beau sceau est malheureusement fort effritée sur une partie de son pourtour.

Le chevalier de Borman est d'avis de reconstituer la légende ébréchée, de la façon suivante :
✠ S. *communita*TIS EKENSIS SVP*er m*OSAM ◦

C'est le plus ancien sceau communal de Maeseyck connu jusqu'à ce jour.

Cette belle empreinte, unique peut-être, appartient à M. Philippen, orfèvre et archéologue, à Hasselt, qui a bien voulu nous la confier.

Elle provient de feu M. Serrure père, un des plus savants numismates belges.

N° 3. — **Sceau de la Justice de Maeseyck.**

(Fin du XIIIe siècle et début du XIVe.)

Comme nous le fait remarquer le baron de Chestret, la forme si archaïque de l'M des numéros 1 et 2 ne se retrouve plus sur ce numéro 3, probablement un peu plus moderne. Le chevalier de Borman nous écrivait qu'il était certainement postérieur à 1270.

L'original en cuivre, avec anneau en haut flanqué de trois pointes au centre, a fait partie des collections Ul. Capitaine, à Liége (1). Il appartient actuellement à la ville de Liége et est déposé à la bibliothèque de l'Université. Wolters (2) en reproduit une médiocre ébauche sur sa planche n° 1, avec la mention : « Échevins d'Eyck (1369-1423). »

Ce sceau correspond à plusieurs autres à peu

(1) *Voy.* n° 2020 du catalogue de ses collections.

(2) Voy. *Notice historique sur la ville de Maeseyck*, Gand, 1855.

près similaires de Hasselt et d'ailleurs que nous publierons prochainement.

Mantelius (1) assure que les villes du comté de Looz ne commencèrent à diviser l'écu de leurs armoiries — pour y introduire, à droite, les armes de Looz et, à gauche, l'emblème propre aux communes respectives; — tels que le chêne, pour Maeseyck, le coudrier, pour Hasselt, etc., etc., qu'après la réunion, par voie de conquête, du comté de Looz au pays de Liége, en 1367, et ce, pour faire comprendre au Prince-Évêque que ces villes ne lui obéissaient qu'en sa qualité de comte de Looz (2).

Wolters (3) dit « que les armoiries de la ville de Maeseyck, du temps du comté de Looz, étaient un écusson divisé en deux parties. A droite, dix fasces alternées d'or et de gueules (comté de Looz) ; à gauche, un arbre de sinople sur un fond d'or ou d'argent et accompagné de trois croix semblables à celles des chevaliers de l'ordre de Malte ».

On verra, par le sceau si intéressant de M. Philippen, que ces croix curieuses figurent dans les armoiries de Maeseyck depuis le XIIIe siècle déjà. Nous ferons remarquer qu'elles se rencon-

(1) Voy. *Hasseletum*, chap. I, p. 2.

(2) Voir aussi *Recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt*, par le Dr Bamps, dans la *Revue belge de numismatique*, 1888.

(3) *Loco citato*, p. 47.

trent sur tous les sceaux *communaux* de cette ville jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement, mais non sur les autres; ceux des échevins, par exemple. Nous ne savons, pas plus que l'abbé Daniels, en donner la signification. Ce savant n'y voit qu'un but ornemental, nous en doutons. Pourquoi cette forme singulière de croix; pourquoi sont-elles toujours au nombre de trois? C'est une question qui reste à résoudre, pensons-nous.

N° 4. — **Sceau du chapitre de Notre-Dame d'Aldeneyck.**

(XIVe siècle.)

Ce sceau provient aussi des collections de feu le comte Maurice de Robiano et repose à la Bibliothèque royale.

Il a été fort imparfaitement et incorrectement reproduit dans l'ouvrage de Wolters (1).

C'est ainsi qu'on voit, entre autres, inséré dans la légende : AD ORVS pour AD CAVSAS. En dessous du dessin, Wolters inscrit : *Cathédrale d'Eyck* 1477.

N° 5. — **Sceau de la ville de Maeseyck.**

(XVe siècle.)

M. Gielen de Maeseyck, M. de Borman et M. l'abbé Daniels possèdent chacun une empreinte de ce sceau. Celle appartenant à M. l'abbé est appendue à un parchemin datant de l'année 1426.

(1) *Loco citato*, pl. IV, n° 1.

C'est donc avec grande raison que M. de Borman rapportait l'époque de sa fabrication vers 1425.

N° 6. — **Sceau de la ville de Maeseyck.**

(XVIe siècle. — Vers 1550 (de Borman).)

La belle matrice en argent de ce sceau repose à l'hôtel de ville de Maeseyck.

Il a été figuré assez nettement dans Wolters (1) avec la mention « Ville de Maeseyck (1569) ».

M. J. Gielen l'a publié également dans un travail paru l'an dernier par les soins de la Société belge de librairie, mais avec quelques inexactitudes dues sans doute à la distraction du graveur.

N° 7. — **Petit scel des échevins de Maeseyck.**

(XVIIe siècle.)

Nous devons ce sceau-matrice en cuivre à l'amabilité de notre confrère M. le Dr Nyssens, de Maeseyck. Il porte sur l'anneau qui l'adapte au manche la date 1643.

N° 8. — **Petit sceau de la ville de Maeseyck.**

(XVIIe siècle ?)

Nous avons trouvé une empreinte de ce sceau dans une ancienne collection de cachets, datant de la première moitié de ce siècle, formée par feu notre grand'tante Mme de Brabant, de Hasselt.

N° 9. — **Sceau de la ville de Maeseyck.**

(XVIIIe siècle.)

La matrice de ce curieux sceau, à l'écusson si

(1) *Loco citato*, pl. I.

bizarre représentant un gland de chêne dont la cupule forme la couronne de l'écu, se trouve à l'hôtel de ville de *Maeseyck*. (*Renseignement dû à l'obligeance de M. Claes d'Erkenteel.*)

Il existe à la bibliothèque de l'université de Liége (collections Ul. Capitaine) (1), un sceau du couvent des chanoinesses régulières de *Saint-Augustin,* à *Maeseyck*, avec l'effigie de *sainte Agnès* placée sous un dais gothique (xve siècle).

Nous le publierons un jour avec d'autres encore, espérons-le.

Puisse ce premier travail engager les détenteurs d'autres sceaux ou d'empreintes de sceaux de Maeseyck à bien vouloir nous les communiquer ou du moins à les publier pour arriver à faire, un jour, œuvre complète.

Nous formulons un vœu en terminant. Puisse le sceau officiel si banal et si peu exact au point de vue historique, employé actuellement par la ville de *Maeseyck*, ne pas tarder à être changé par le Gouvernement (2).

Toute une série de communes hollandaises de notre voisinage ont réclamé contre l'ineptie de leurs sceaux et en ont obtenu le changement. Il en est de même dans quelques communes de notre pays wallon.

(1) N° 2056, mais y est indiqué par erreur comme appartenant à un couvent de Maestricht.

(2) Ce sceau officiel, accordé à Maeseyck, lors de la fondation du royaume des Pays-Bas, dit Wolters, est d'azur, à la branche de chêne garnie d'un gland et de deux feuilles, le tout d'or.

Que les habitants de Maeseyck demandent donc, avec M. Gielen, la revision et réclament comme sceau officiel celui figuré sur l'empreinte appartenant à M. Philippen, qui est le plus ancien et le plus intéressant de tous ceux actuellement connus qui ont été utilisés par cette ville dans le cours des siècles. On ne doit pas détruire ainsi l'œuvre raisonnée d'une aussi nombreuse lignée d'ancêtres ! Les Maeseyckois s'adresseront fort utilement, croyons-nous, au savant archéologue qu'est M. Helleputte, leur représentant, pour obtenir le retrait d'un sceau officiel dans la confection duquel tout souci historique a été négligé avec une coupable légèreté.

Nous ne terminerons pas cet article sans offrir l'expression de notre gratitude à nos bienveillants collaborateurs MM. J. Gielen, l'archéologue si connu de Maeseyck; le docteur Nyssens, qui a fait maintes trouvailles fort intéressantes dans sa contrée ; le chevalier de Borman et le baron de Chestret qui ont bien voulu nous aider de leur vaste érudition pour la détermination de l'âge et pour la description des légendes de ces différents sceaux.

Dr C. Bamps.

LES CÉLÈBRES COLLECTIONS DE MONNAIES ANTIQUES

DU CHASTEL ET DE HIRSCH

AU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES DE BRUXELLES

Les savants et les artistes ont appris avec la plus vive satisfaction que les Chambres belges avaient voté un crédit de 300,000 francs pour l'acquisition des incomparables suites de monnaies grecques et de monnaies romaines réunies, à grands sacrifices d'argent et de peines, pendant plus de quarante ans, par notre zélé confrère, M. le comte Albéric du Chastel de la Howarderie. Ce vote, qui fait le plus grand honneur à l'esprit éclairé et patriotique de nos législateurs et qui est dû à la haute initiative de M. Schollaert, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, vient heureusement combler une lacune aussi importante que regrettable du Cabinet royal des Médailles de Bruxelles où les splendides monuments monétaires des époques grecque et romaine étaient représentés jusqu'ici, d'une manière peu en rapport avec les traditions artistiques d'un pays tel que le nôtre.

Qu'il nous soit permis, avant de jeter un coup d'œil sommaire sur les trésors dont il s'agit, d'adresser les remercîments sincères de tous les

fervents de la science et de l'art, à tous ceux qui ont travaillé sans relâche à la réalisation de cette brillante acquisition destinée à donner un nouveau lustre au bon renom artistique de la Belgique. Citons en toute première ligne notre érudit confrère, M. Auguste Delbeke, membre de la Chambre des Représentants, M. le comte Charles van der Burch, sénateur, et M. le comte Horace van der Burch, son frère, qui n'ont épargné ni peines, ni démarches pour faire réussir leur projet. Une bonne part de ces éloges, si bien mérités, revient aussi à M. le comte Albéric du Chastel lui-même, le créateur des séries cédées, qui a formé ses collections avec l'idée bien arrêtée, à lui suggérée dès 1861 par le regretté de Coster, de les compléter sans relâche et de les épurer sans cesse pour les céder un jour à la Belgique toujours restée si pauvre en belles médailles antiques.

La célèbre collection du Chastel, continuellement améliorée et perfectionnée par des échanges successifs souvent des plus onéreux, a été commencée en 1858.

A partir de cette époque, le comte du Chastel s'est attaché à y faire entrer toutes les perles des collections qui venaient à être dispersées au feu des enchères. Aucune difficulté et aucun sacrifice d'argent ne pouvaient le rebuter. Il poursuivit opiniâtrement son but élevé aux grandes ventes Capranesi, Lord Wigan, Van Bockel, Van Miert,

comte de Renesse, les trois dernières faites en Belgique, de Bellet, Dupré, Gréau, Lord Bagot, Colson, Racine, de Montigny, de Moustier, prince Borghèse, Tafuri, Castellani, Hugo Garthe, Billoin, Sandès, Demetrio, comte de Tyszkiewicz, Bompois, Bunbury, Lord Ashburnham, Brion, pacha, vicomte de Ponton d'Amécourt, vicomte Photiadès de Quélen, de Belfort, Montagu, Hoffmann, Withead, docteur Capo, Stettiner, Jarry, pour ne citer que les plus importantes, ventes qui firent entrer dans ses cartons, à des prix souvent énormes, les principaux fleurons, les joyaux les plus précieux des inoubliables séries vendues!

La collection cédée à l'État belge se compose d'une suite de monnaies grecques admirables de style et de conservation et d'une série romaine dont les superbes aurei et médaillons forment la partie la plus importante.

On remarque, entre autres merveilles, parmi les grecques : la série syracusaine dont les grands décadrachmes sont les plus beaux connus; parmi les romaines : le Postume casqué et l'Hadrien trouvés à Nimy près de Mons, le Caracalla déterré à Charleroy, le Magnence de Liége, le médaillon d'or unique de Valentinien conservé de tout temps dans la famille du Chastel, une partie des médaillons d'or volés jadis dans l'incendie du Vieux Sérail à Constantinople et vendus à Paris par un pacha turc, le plus beau grand bronze romain connu : le Néron au revers de Decursio et le plus

beau moyen bronze existant : le Domitien au revers du sacrifice.

Citons encore les trente-et-un Hadrien en or, à fleur de coin, avec revers différents et les deux séries de pièces en or des deux Faustines : les plus belles suites connues de monnaies de ces impératrices, etc.

La splendide acquisition du Gouvernement belge était à peine faite, qu'elle se complétait de la manière la plus heureuse et la plus inattendue par le legs vraiment royal que Mme la baronne de Hirsch de Gereuth, récemment décédée à Paris, a fait à la Belgique. Mue par des sentiments patriotiques de l'ordre la plus élevé, la noble défunte a laissé, par testament, à sa patrie d'origine, les collections d'antiquités et de monnaies grecques avec tous les livres et les écrits s'y rapportant, le tout réuni par le regretté baron Lucien de Hirsch de Gereuth, son fils, jeune savant plein d'avenir enlevé à la science à la fleur de l'âge, il y a quelques années à peine. Le fond de la collection de Hirsch, laquelle ne fera donc pas double emploi avec la collection du Chastel, est formé de la suite si connue de monnaies grecques de Demetrio, d'Alexandrie, achetée à M. Hoffmann, qui en avait cédé au comte du Chastel les raretés principales, et de la série de pièces de la Grèce, de Sandès, dont l'or romain se trouve dans les cartons du même amateur belge. Les monnaies romaines en argent et en bronze de Sandès sont allées enrichir le

Cabinet royal des Médailles de Berlin et sont remplacées, chez le comte du Chastel, pour le bronze, par les pièces si connues de la collection Tyskiewics.

Voilà donc, par un hasard des plus extraordinaires, la magnifique collection Sandès presque reconstituée et celle de Demetrio entièrement reformée !

Tous les admirateurs de ces immortels arts grec et romain se réjouiront avec nous du double heureux événement dont nous parlons dans ces lignes et qui, en une fois, met le Cabinet royal des Médailles de Bruxelles, peu riche jusqu'ici en monuments antiques, à la hauteur des établissements scientifiques similaires de premier ordre. Il saura certainement conserver ce rang distingué, sous la savante direction de MM. Picqué et Alvin, auxquels on doit d'avoir complété, si pas créé, nos belles séries de monnaies, de jetons et de médailles belges.

La reconnaissance profonde des érudits et des artistes est acquise à toutes les personnes qui ont contribué à cette œuvre vraiment patriotique et digne de notre réputation artistique. Ils n'oublieront pas le nom de M. le ministre Schollaert, dont les propositions, inspirées par un esprit éclairé, ont été favorablement accueillies par les Chambres, et garderont le souvenir de Mme la baronne de Hirsch de Gereuth, dont le généreux exemple trouvera, souhaitons-le, des imitateurs.

Vte Baudouin de Jonghe.

NÉCROLOGIE

Guillaume-Joseph-Charles PIOT

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec un vif sentiment de regret que tous nos lecteurs partageront, la mort de M. Charles Piot, archiviste général honoraire du Royaume, membre de l'Académie royale de Belgique et de plusieurs Sociétés scientifiques.

Né à Louvain le 17 octobre 1812, le savant défunt, qui était docteur en droit, est décédé, le 28 mai dernier, à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

M. Piot fut l'un des fondateurs de la Société royale de Numismatique de Belgique qu'il quitta vers 1869, après avoir collaboré des plus activement à la *Revue de la numismatique belge* dont il fut longtemps l'un des directeurs.

Conservateur du Cabinet royal des médailles de Bruxelles pendant de longues années, archiviste général du royaume, membre de plusieurs Commissions officielles, etc., etc., M. Piot a laissé, dans toutes les fonctions qu'il occupa au cours de sa longue carrière, des traces sérieuses de son passage. Chercheur opiniâtre, écrivain consciencieux, il a produit de très nombreux travaux dont beaucoup sont consacrés à la numismatique, sa science de prédilection.

Les quatorze premiers volumes de la *Revue de la numismatique belge* sont remplis de son œuvre. Il y a traité, avec une compétence et une autorité rares, la plupart des questions intéressant notre science favorite qui doit à M. Piot l'élucidation de bien des points restés obscurs jusqu'à lui. Plusieurs de ses travaux furent très remarqués et firent sensation dans le monde savant. Qu'il nous suffise de citer, au courant de la plume, ses articles sur l'ancienne administration monétaire de la Belgique, sa notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux, province de Luxembourg, en 1846, mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, ses études sur les types de monnaies comparés aux sceaux pour les provinces méridionales des Pays-Bas et pour le pays de Liége, ses recherches sur les ateliers monétaires des Mérovingiens, des Carlovingiens et des empereurs d'Allemagne en Belgique, notice très complète pour l'époque, etc.

M. Piot, qui a encore collaboré activement à diverses publications périodiques historiques et archéologiques, a aussi publié de nombreux travaux dont les plus remarquables, pour n'en citer que les plus connus, sont : *Les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions,* pendant le moyen âge, excellent mémoire couronné, en 1871, par l'Académie royale de Belgique ; *Le règne de Marie-Thérèse aux Pays-Bas autrichiens ; Le Catalogue du dépôt de coins, poinçons et matrices de monnaies,*

médailles, jetons, etc., appartenant à l'État (belge); divers rapports, inventaires, catalogues, etc., qu'il serait trop long d'énumérer ici. Qu'il nous suffise de dire que l'œuvre du regretté défunt est considérable et que nombre de ses écrits trouvent leur place marquée dans la bibliothèque des travailleurs.

Les honneurs n'ont pas manqué à M. Piot pendant sa longue existence, toute de labeur et d'étude. Commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de plusieurs ordres étrangers, il a bien mérité les distinctions qui lui furent accordées de toute part et laisse derrière lui le souvenir impérissable d'un homme de bien et de valeur.

Vte B. DE J.

MÉLANGES.

Un Denier de la ville de Coire du Xe siècle

A la vente de la collection Dannenberg qui a eu lieu le 6 courant, à Francfort, il m'est échu le numéro 181, denier de la ville de Coire, de l'époque ottonienne, indiqué comme suit :

Droit : Croix cantonnée de quatre globules.

Revers : A | X P C | ω + · Dbg. 1380. Très bien conservé.

Ce n'est malheureusement qu'une relique, mais néanmoins encore vraiment précieuse pour la numismatique des Grisons.

C'est une variété importante du nº 8 de mon grand ouvrage sur la numismatique de ce canton, figuré d'après Cappe et reproduit par Bergmann.

Voici la description de la pièce que j'ai sous les yeux :

Droit : La légende, disparue, devait être · CIVITAS CVRIA ·. Au centre, dans un grènetis circulaire, croix cantonnée de quatre globules.

Revers : Le champ est divisé, par deux lignes horizontales, en trois bandes. Dans la première on lit : A, c'est l'alpha grec.

Dans la seconde : ✠ p C, le chrisme bien connu, où le rô grec p est barré à sa partie inférieure.

Dans la troisième bande, il y aurait ω et +, d'après le catalogue de la vente.

La croix y est bien, mais ce n'est que la partie supérieure de l'oméga grec.

Tel quel, ce vénérable invalide mérite encore d'être signalé à l'attention des numismates grisons, car il est très important en ce qu'il rectifie l'erreur de *Cappe,* qui indique ∘II∘ dans la bande supérieure et lit OTTO, et qui, au lieu de reconnaître le chrisme bien distinct de la seconde bande, n'avait lu que X P et supposait que la troisième lettre était peut-être R, de là une conclusion absolument fausse, car il ne peut être question de R E X, comme il le supposait.

Diamètre : 19 millimètres. Poids actuel : 850 milligrammes.

C.-F. TRACHSEL, Dr.

Lausanne, le 12 février 1899.

Supplément

D'un examen attentif et d'une confrontation de trois exemplaires incomplets, il résulte la possibilité de *reconstituer* le Denier de la ville de Coire du Xe siècle portant CIVITAS CVRIA. Ces trois exemplaires, qui se complètent mutuellement, sont :

1° le numéro 8 de la planche I de mon grand ouvrage ;

2° le numéro 10 de la même planche ;

3° l'exemplaire de la vente Dannenberg, n° 181.

En utilisant ces trois exemplaires qui sont, ce me semble, identiques, nous pouvons maintenant *reconstituer* ce rare et précieux denier, mais il est bien entendu qu'il ne

s'agit pas ici d'une *restitution* dans le sens de la numismatique romaine.

En voici la description :

Droit : · CIVITAS CVRIA ; au centre, dans un grènetis circulaire, croix grecque cantonnée de quatre globules.

Revers : Champ divisé en trois bandes par deux lignes horizontales, dans la première, ∘ A ∘, l'alpha grec, dans la seconde, le chrisme complet ☧ p C, et, enfin, dans la troisième, l'oméga ω ainsi représenté.

Diamètre : 20 millimètres.

C.-F. T.

Lausanne, le 15 février 1899.

Le double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld, que nous avons décrit page 162 de ce volume de la *Revue*, porte une estampille qui semble formée des lettres C, L, N, D, A, V (?) très entrelacées.

Notre savant et obligeant confrère, M. Paul Joseph, de Francfort-sur-le-Mein, veut bien nous écrire que de semblables contremarques furent employées à Cologne, à la fin du XVIIe siècle, pour marquer les pièces de grosse monnaie de poids plein qui pouvaient y avoir cours. Les monnaies des princes, des électeurs et celles de la ville de Francfort, dont le poids était trouvé exact, étaient exemptées de l'estampillage, celles des comtes y étaient soumises pour pouvoir circuler en pays colonais. Plusieurs de ces poinçons, qui portent les lettres C, O, L, N entrelacées, se trouvent encore au musée de Cologne (1).

(1) V. *Die Münzstempel und Punzen in dem historischen Museum der Stadt Köln*, par M. Paul Joseph. ((*Wiener*) *Numismatische Zeitschrift*, 1888, page 147 et planche V, n° 483).

Deux manières d'expliquer l'apposition, sur notre pièce, d'une estampille rappelant celles employées à Cologne, se trouvent en présence.

Nous laisserons à nos lecteurs le soin de choisir entre les deux hypothèses, qui sont les suivantes :

1° Jean-François de Bronckhorst aurait fait poinçonner ses doubles tiers de thaler d'une contremarque imitée de celles employées à Cologne afin d'en assurer la circulation sur le territoire colonais.

2° Claude-Nicolas, comte d'Arberg et de Valengin, successeur de Jean-François de Bronckhorst, n'ayant vraisemblablement pu obtenir de la Commission monétaire du Cercle de Westphalie l'autorisation de frapper monnaie, aurait, d'accord avec sa femme Marie-Anne, comtesse de Törring-Jettenbach, veuve et héritière de Jean-François, continué à faire forger des espèces avec les coins de son prédécesseur. Il aurait fait contremarquer ces monnaies d'une estampille à ses initiales entrelacées, imitant les poinçons colonais, ce qui, tout en lui procurant une petite satisfaction d'amour-propre, donnait, à son très grand profit, cours à son numéraire dans le pays de Cologne.

Vte B. DE J.

Notre éminent collaborateur M. H. Dannenberg vient de donner une deuxième édition augmentée et revue de son vade-mecum de numismatique général qu'il a publié, il y a quelques mois à peine, sous le titre de *Grundzüge der Münzkunde*. Nous ne doutons pas que cette nouvelle édition, qui se paie 4 marks chez M. F.-S. Weber, à Leipzig, n'obtienne, malgré sa concision peut-être un peu excessive,

le même succès que la première auprès du monde des collectionneurs.

A. DE WITTE.

Deux grandes médailles de César, duc de Vendôme, et sceau du cardinal Louis de Vendôme, suivis de deux jetons inédits de César et d'un autre de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, par M. J. CHAUTARD (extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*).

L'intéressante notice que nous signalons à nos lecteurs constitue un supplément important à la numismatique vendômoise. Elle est accompagnée d'une belle planche qui reproduit fidèlement les divers monuments décrits par M. J. Chautard avec son autorité habituelle. Cet article sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire numismatique de cette ancienne région de la France.

Vte B. DE J.

Dans le *Bulletin de numismatique* du mois d'avril dernier et sous le titre : *Demi-escalin inédit de la vacance du siège épiscopal* de Liége, *en* 1744, M. G. Cumont nous fait assister à l'émouvante « apparition, dans toute sa réalité, d'une pièce introuvable », dont l'auteur de la *Numismatique de la principauté de Liége*, malgré toutes ses recherches, n'était point parvenu à découvrir un seul exemplaire.

J'en suis bien fâché pour l'heureux propriétaire du médailler où cette perle a reçu un asile, mais la vérité m'oblige

à dire que la montagne en travail est accouchée d'une souris. Le savant confrère nous avait habitués à des publications plus sérieuses.

D'abord, cette pièce n'est pas un *demi-escalin;* c'est encore moins une monnaie inédite; ce n'est pas même une pièce d'argent à bas titre, et j'ai si peu cherché à la découvrir, que j'en connaissais depuis longtemps un exemplaire en cuivre blanchi chez le vicomte de Jonghe. Depuis, elle a été publiée dans la *Revue belge* de 1896 (p. 405) par M.L. Naveau, qui la qualifie de « modeste pièce d'essai en cuivre d'un ducat liégeois ».

Voilà donc la *pauvrette* devenue tout à coup célèbre; et pourtant, quel est son mérite? Tout simplement celui d'être le produit d'un croisement de coins : le droit du ducat de 1744 joint au revers de celui de 1724. Pareils essais de ducats *sede vacante* n'étaient pas rares au pays de Liége, où ils couraient comme liards. On en trouvera quelques-uns mentionnés pour mémoire sous les numéros 693, 696 et 699 de mon ouvrage. Bien plus, le chapitre cathédral négligeait à tel point de faire détruire les anciens coins de ses monnaies, que, par raison d'économie, l'écu et l'escalin de 1784 (nos 700 et 701) ont été frappés d'un côté au moyen des coins de 1763.

Quant à la dénomination de *demi-escalin* qu'on s'étonne de voir appliquer à cette pièce, voici *exactement* le passage sur lequel M. Cumont appuie son raisonnement : « D'après » un mémoire de Lamotte, écrit en 1754, les huitièmes et » les seizièmes de souverain (escalins et demi-escalins) » avaient toujours été frappés conformément aux anciennes » instructions jusqu'en 1744. Les orfèvres commis à la » monnaie ayant alors démontré que, dans les pays voi- » sins (le Brabant), on ne donnait aux *escalins* que le poids

» de trois esterlins 8 as (au lieu de 3 esterlins 12 as), ce qui » revient à la taille de 49 3/13 au marc, on en fit une petite » quantité sur ce pied-là. Il en résulta nécessairement un » retard dans la fabrication; c'est ce qui explique pourquoi » le chapitre fut informé, le 11 mars, que Son Altesse lui » permettait d'achever les monnaies qui n'avaient pu être » frappées avant son avènement. » D'où il suit, ajoute M. Cumont, « que les *demi-escalins* ont existé, mais aussi qu'ils ont dû être frappés en très petit nombre pendant la vacance du siège de 1744 ».

Malheureusement, rien, dans le mémoire de Lamotte, n'autorise à en tirer cette conclusion. Le monnayeur se borne à constater d'une façon générale que quand on frappait des escalins et des demi-escalins, on le faisait toujours conformément aux anciennes instructions. Donc, dit-il, on avait donné aux *escalins* de 1744 le poids de 3 esterlins 12 as, quand on s'aperçut que ceux du Brabant ne pesaient que 3 esterlins 8 as. C'était travailler à perte; on dut changer la fabrication; mais celle-ci étant presque terminée, on ne put faire qu'une petite quantité d'*escalins* sur le nouveau pied.

Nulle part, on le voit, il n'est question des *demi-escalins* de 1744. D'ailleurs, en aucun temps le chapitre n'a émis des pièces de cette valeur, et en eût-il fait fabriquer, qu'il se serait gardé d'employer à cet effet les coins de ses monnaies d'or.

B^on^ DE CH.

Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection University of Glasgow.

Volume I. Italy, Sicily, Macedon, Thrace and Thessaly, by GEORGE MACDONALD, M. A. lecturer in Greek in

the university of Glasgow. Chez M. James Maclehose and Sons, à Glasgow.

La première partie de cet ouvrage important dont nous avons annoncé la publication à nos lecteurs, vient de paraître.

Ce superbe volume, imprimé avec le plus grand soin, contient trente planches phototypiques admirablement réussies, reproduisant les monnaies principales de la célèbre collection Hunter. Toutes sont minutieusement décrites dans le texte précédé de deux préfaces. La première, de M. John Young, conservateur, explique le but poursuivi par M. James Stevenson qui, en supportant généreusement la grosse dépense de cette publication de luxe, a voulu rendre plus abordable, au moyen d'un catalogue très complet et bien illustré, l'étude des monnaies grecques de la suite huntérienne. La deuxième, de M. George Macdonald, explique la méthode suivie pour l'établissement du catalogue et paie un juste tribut de reconnaissance à tous ceux qui y ont collaboré.

Une intéressante introduction raconte ensuite les diverses phases de la formation de la collection Hunter et reproduit, entre autres, de curieuses lettres relatives au même objet. Elle est enfin suivie d'un appendice qui donne le détail des sommes dépensées, chaque année, par le Dr Hunter, pour l'accroissement de sa collection.

Le beau livre dont nous venons de donner un bien léger aperçu, sera toujours un recueil des plus utiles à tous ceux qui veulent connaître à fond la numismatique grecque, si attachante au double point de vue de l'histoire et de l'art.

Vte B. DE J.

MONNAIES DE TARENTE. (*Voir* 1899, 2e livraison, pp. 145-156.)

Additions et corrections.

[N° 5 et 6.] Ce n'est qu'après la correction des épreuves et l'impression de cet article que j'ai vu que les numéros 5 et 6 doivent être restitués à Cydonia (Crète). *Voyez* SVORONOS, *Numismatique de la Crète ancienne*, pl. IX, nos 13, 14, 17, 20, 30, et page 103, etc. *Voyez* aussi IMHOOF-BLUMER, *Mon. grecques*, 214, 13, et B. M. C., Crète, p. 27. [Pl. VII, 6-8.]

[N° 7] Cf. FIORELLI, *Catalogo del Museo nationale di Napoli. Collezione Santangelo*, Napoli, MDCCCLXVI, nos 2440-41.

[N° 8] Cf. FIORELLI, *op. cit.*, nos 2442-43.

Page 153 (première ligne), lire : *succédé* à la place de *précédé*. M. P. VLASTO.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la proposition de la Commission chargée de lui faire rapport sur le concours de numismatique ancienne, a décerné le prix « Allier de Hauteroche » à M. Drouin pour ses belles études de déchiffrement et de classification des monnaies des races et des dynasties de l'Asie centrale et, principalement, de la Mésopotamie et de la Perse, depuis les derniers satrapes achéménides jusqu'à la conquête musulmane.

L'Académie a également accordé une mention honorable à M. Svoronos pour son Ἱστορία τῶν Νομισμάτων, etc., d'après le livre si connu de M. Barclay V. Head.

Toutes nos félicitations aux deux érudits confrères dont les remarquables travaux, si avantageusement connus du monde savant, méritent, à tous égards, les récompenses décernées par l'Académie. Vte B DE J.

Par délibération du 24 avril dernier, le Conseil communal de la ville de Mons a décidé de faire placer, sur la maison portant le n° 31 de la rue des Clercs, une plaque portant l'inscription suivante :

DANS CETTE MAISON
EST NÉ, LE 4 DÉCEMBRE 1802,
RENIER CHALON
BIBLIOPHILE ET NUMISMATE
Érigé par la ville de Mons, 1898.

Ce juste hommage rendu par ses concitoyens à la mémoire, aux travaux et à la science de celui qui, pendant près d'un demi siècle, présida aux destinées de notre Compagnie, sera accueilli avec satisfaction par *tous* les membres de la Société royale de numismatique de Belgique.

A. DE W.

Frankfurter Münzblätter. — Cette nouvelle publication périodique, dirigée par notre érudit confrère, M. Paul Joseph, paraîtra tous les mois. Chaque numéro sera accompagné d'une planche ou contiendra des dessins dans le texte. Le prix de l'abonnement est de 6 marks.

Contrairement à presque toutes les petites feuilles numismatiques allemandes et autrichiennes qui se spécialisent généralement au point de vue et de l'époque envisagée et des pays traités, les *Frankfurter Münzblätter* donneront l'hospitalité la plus large à toutes les questions intéressant la numismatique. Ils comptent également servir d'intermédiaire entre les collectionneurs qui pourront y exprimer leurs désirs, y demander ou donner des renseignements sur des pièces indéterminées, sur des sujets quelconques touchant à la numismatique.

Cette publication, éditée dans un centre numismatique tel que Francfort-sur-le-Mein et sous la direction d'un savant de la valeur de M. Paul Joseph, est appelée à un succès de bon aloi et nous lui souhaitons bien sincèrement grande prospérité et longue vie.

Vte B. DE J.

Depuis quelques temps on s'est beaucoup occupé, dans le monde numismatique, de la découverte d'une médaille donnant, disait-on, le portrait authentique du Christ. Nous croyons donc bien faire de reproduire dans la *Revue* le passage suivant d'un article paru dans le numéro de mars de la *Revue biblio-iconographique* :

. . . . . .

Voici quelques semaines, M. Boyer d'Agen, littérateur doublé d'un artiste, communiqua au *Gaulois* et au *Pèlerin* une longue note sur une médaille juive achetée par lui au Campo de fuore, à Rome. Il croyait avoir retrouvé le portrait authentique du Christ dans cette monnaie de vieux cuivre, prétendue du premier siècle après l'ère chrétienne. Un portrait authentique! L'annonce fit grand bruit; l'Hôtel des Monnaies demanda à reproduire la médaille, le Louvre désira l'original et le prince royal de Naples, numismate distingué, écrivit qu'on lui en envoyât une reproduction. On s'est trop empressé de conclure, et le docteur A. Baltandier remet les choses au point.

L'historique complet de cette médaille, qui émut déjà les esprits au XVIe siècle, figure dans le *Guide de l'art chrétien* de Grimouard de Saint-Laurent. Une revue d'art, imprimée à Bergame, l'Empornino, en un article documenté sur les divers types du Christ, donnait, au mois d'avril 1898, la photographie de la médaille de M. Boyer d'Agen, etc.

Enfin, M. Baltandier possédait déjà un exemplaire de cette médaille en argent « n'ayant pas subi l'usure du temps », et le Vatican, les musées d'Angleterre en possédaient également des exemplaires. Le type de cette médaille aurait été établi à l'époque de la Renaissance, peut-être seulement d'après la description la plus suivie de l'historien de saint Nicéphore, description qui *s'accorde aussi avec l'image du Saint Suaire de Turin.*

Cette médaille, on pouvait s'y attendre, n'est point décrite par M. Engels qui, vraisemblablement, ne la connaissait pas. (MICHAEL ENGELS, *die Kreuzigung Christi in der bildende Kunst*) . . . . . .

E. DE B.

Sous le titre de *Numismatica italiana*, notre zélé confrère M. Perini continue, dans les *Atti dell'I. R. Accademia di Scienze, Lettere et Arti degli Agiati*, imprimés à Rovereto, ses études de numismatique italienne qui comprennent, cette fois, l'examen de trois trésors de monnaies récemment venus au jour, la description de quelques médailles contemporaines se rapportantt au Trentin et d'intéressantes remarques concernant le monnayage de Vérone.

A. DE W.

Die Münzen Friedrichs mit der leeren Tasche, Grafen von Tirol, par H. RIGGAUER (extrait des *Sitzungenberichten der philos.-philol. und der histor. Classe der K. Bayer. Akad. d. Wiss.*, 1898. Bd. II. Heft III).

L'auteur, après avoir passé en revue tout ce qui a été écrit à propos de la numismatique des comtes de Tyrol, nous fait connaître quelles étaient les différentes espèces qui

eurent cours dans cette région pendant le moyen âge.

Abordant ensuite le règne de Frédéric *à la poche vide* ou *l'avare*, le savant numismate décrit les monnaies déjà publiées de ce comte et fait connaître un très rare *kreuzer* inédit du même dynaste.

Il termine son intéressante notice en parlant des contrefaçons des monnaies tyroliennes et de la présence assez fréquente de ces dernières espèces dans les trouvailles de monnaies bavaroises.

Vte B. DE J.

M. Müntz a communiqué à l'Académie des Inscriptions (séance du 21 avril), de la part de M. Maxe-Werly, conservateur du musée de Bar-le-Duc, un mémoire sur le sculpteur et médailleur italien Francesco da Laurana, un des artistes attitrés du roi René.

Laurana, que l'on croyait avoir disparu vers 1490, vivait, paraît-il, encore en 1499. M. Maxe-Werly lui attribue l'exécution du tombeau de la duchesse Yolande d'Anjou, fille du roi René, et de son époux le duc Ferry de Vaudemont, dans l'église de Joinville (Haute-Marne).

On savait qu'en 1495, maître Laurens, le fondeur demeurant alors à Nancy, travaillait au tombeau en question.

Suivant M. Maxe-Werly, on ne saurait être taxé de témérité en proposant d'identifier ce Laurens, dans lequel on avait cru reconnaître un Français ou un Flamand, avec le célèbre artiste italien Laurana, qui fut pour ainsi dire le protagoniste de la Renaissance en France.

FRÉD. A.

Les médailles et plaquettes modernes, par le Dr H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, directeur du Cabinet

royal des Médailles, à La Haye (H. Kleinmann et Cie, Harlem).

Cette superbe publication, du plus grand mérite artistique, donnera l'œuvre si remarquable des principaux médailleurs français, autrichiens, allemands, belges, hollandais et suisses de ce siècle de *renaissance* pour l'art de la gravure en médailles.

Des planches phototypiques, exécutées avec soin, mettront les principales médailles et plaquettes sous les yeux du lecteur.

Le texte, rédigé en français et en néerlandais, sera, en outre, accompagné de nombreuses vignettes. Des croquis représentant fidèlement des dessins de grands artistes faits pour leurs médailles, viendront encore augmenter la grande valeur de ce magnifique monument élevé à l'art.

La beauté et l'intérêt des quatre premières livraisons déjà parues de cet ouvrage lui assurent une place distinguée dans la bibliothèque de tous les gens de goût.

Vte B. DE J.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte TH. DE RENESSE. Tome IV, Fasc. VI (Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 16, Treurenberg). In-8° de 140 pages et deux planches. Prix : 4 francs.

Ce fascicule complète le quatrième volume du *Dictionnaire des figures héraldiques*. Il est tout entier consacré à des instruments de guerre, comme le cimeterre, le poignard, le glaive, la baïonnette, la pique, la hallebarde, ou à des outils, comme la faucille, la serpette, le râteau, la charrue, la bêche, la houe, le compas, le rabot, la truelle, la scie, etc.

O. S.

Nous avons sous les yeux le rapport de M. de Dompierre de Chaufepié sur le Cabinet royal de numismatique de La Haye pendant l'année 1897.

Ce document, établi avec le plus grand soin, donne une liste détaillée des trouvailles faites aux Pays-Bas, au cours de cette période. On y voit figurer, entre autres, la découverte de monnaies mérovingiennes faite à Escharen (près de Graves) et minutieusement décrite par M. de Dompierre de Chaufepié dans nos colonnes.

Les nombreuses acquisitions faites par le savant conservateur témoignent hautement de son zèle entendu et infatigable pour la science numismatique.

Vte B. DE J.

XIe Congrès Eucharistique international. — Bruxelles, 1898. Gros volume, in-folio, luxueusement illustré. Bruxelles, 1899. Joseph Goemaere, imprimeur du Roi, éditeur, 21, rue de la Limite. Prix, 12 francs.

Ce superbe volume, l'un des plus beaux produits de la typographie belge contemporaine, sort des presses de M. J. Goemaere, l'aimable et actif imprimeur de notre *Revue*. On aura une idée de la somme de travail que l'impression, en caractères elzeviriens véritables, de ce livre a exigé, lorsqu'on saura qu'il a fallu y employer, sans arrêt, une presse mécanique pendant 137 jours et que la consommation de papier n'a pas été moindre de 9,600 kilogrammes.

L'illustration compte 18 grandes planches et plus de cent vignettes.

M. Goemaere a eu l'heureuse idée de faire graver les armoiries de tous les ordres religieux du pays au nombre de vingt-six ; son livre a donc une réelle valeur au point de vue héraldique, car il n'existe aucun armorial, aucun recueil contenant ces armoiries, qui ont été fournies à l'éditeur du

XIe Congrès Eucharistique par les communautés religieuses elles-mêmes.. Elles sont donc scrupuleusement exactes et leur reproduction constitue un ensemble que l'on chercherait vainement ailleurs. Signalons aussi les dessins de trois médailles relatives au Saint Sacrement de Miracle modelées par Adrien Waterloos en 1656 et 1670 et dont une, inconnue à Pinchart et à Van Loon, était, sans doute, inédite.

A. DE W.

Un de nos abonnés, M. De Nobele, libraire, 22, rue de la Tulipe, à Ixelles, nous informe qu'il vient d'ouvrir, 15, Palais du Midi, un comptoir numismatique. Il nous adresse en même temps le premier numéro d'un catalogue à prix marqués qu'il s'empressera de faire tenir à tous les abonnés de la *Revue* qui lui en feront la demande.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

American journal of numismatics. Vol. XXXIII, n° 3. — BETTS. Mexican imperial coinage. — The Roettiers family in England. — Early english attempts to provide a minor coinage for America. — LOW. Hard times tokens. — SELTMANN. Roman mint pictured in the house of the Vettii. — CLEVELAND. Annual assay medals of the United States mint. — R. SERRURE. A scheme of coinage for the french colonies in America in 1665. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine.

Frankfurter Münzblätter, n° 1. — P. JOSEPH. Die Schaumünzen der « Fruchtbringenden Gesselschaft ». — Variétés.

Wiadomosci numizmatyczno-archéologiczne, n° 39. — L. BAG. Anciens boutons polonais. — A. CHMIEL. Matériaux sphragistiques. — ZIELINSKI. Hans Treylner, monnayeur. — KOSTRGEBSKI. Les collections numismatiques et la manière de les cataloguer.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde, 1899, 2e livraison. — Mlle DE MAN, Que sait-on de la plage de Dombourg? — ZWIERZINA. Beschrijving der medailles in 1898 geslagen aan de kon. fabriek van zilverwerken, firma C.-J. Begeer, te Utrecht.

Rivista italiana di numismatica e scienze affini, 1899, 1re livraison. — FORRER. Monnaies romaines inédites. — CASTELLANI. La zecca di Fano. — KUNZ. Il Museo Bottacin.

Monthly numismatic Circular, n° 77. — SPINK. Inedited coins. — BIAIS. Notes sur le graveur céramiste J.-B. Nini. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L.-F. Biographical notices of medallists, etc. — NADROWSKI. Antike Gelegenheitsmünzen.

N° 78. — L. F. Inedited coins. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — Varia.

Revue numismatique, 1899, 1er trimestre. — BABELON. Sur deux médaillons disparus de Domitien et de Justinien. — SOUTZO. Étude sur les monnaies impériales romaines. — ROSTOVTSEW. Étude sur les plombs antiques. — BORDEAUX. Les liards de France frappés par un fermier général de 1655 à 1658. — DE VIENNE. Éclaircissements sur les monnaies d'Alphonse X de Castille. — MOWAT. Monnaie de Suniegfried, roi visigoth, découverte par M. Engel. — Documents monétaires.

Bulletin de numismatique, t. VI, n° 2. — PÉROT. La

trouvaille de Saint-Bonnet. — BERNAYS. Un esterlin inédit de Guillaume Ier, comte de Namur, à propos d'une trouvaille faite en Écosse. — Varia.

N° 3. — Le Congrès international de numismatique de 1900. — BERNAYS. Un demi-esterlin frappé à Marche-en-Famenne par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. — G. CUMONT. Numismatique liégeoise. Demi-escalin inédit de la vacance du siège épiscopal en 1744.

Numismatische Zeitschrift, 2e semestre, 1898 — WILLERS. Römische Silberbarren mit Stempel. — NAGL. Die Goldwährung und die handelsmässige Geldrechnung im Mittelalter. — VON HÖFKEN. Passauer Pfennig. — FIALA. Klaus Kranz, Münzmeister in Joachimsthal. — LE MÊME. Die Beamten der Prager Münzstätte. — SCHOLZ. Die österreichischen Conventions-Zwanziger. — Varia.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 188. — Allerhöchste Entschliessungen Seiner Majestät an die Gesellschaft. — FRIEDRICH. Zum Wechsel der Schriftleitung des Monatsblattes. — O. VOETTER. Alexandre Severus. Eintheilung seiner nicht datirten Münzen. — Varia.

N° 189. — O. VOETTER. Alexander Severus. Eintheilung seiner nicht datirten Münzen.

Journal international d'archéologie numismatique, t. II, 1re livraison. — M.-P. VLASTO. Les monnaies de bronze de Tarente. — JULES ROUVIER. L'ère de Botrys. — LE MÊME. Les ères de Béryte. — GEORGE MACDONALD. The era of Neoclaudiopolis. — J.-N. SVORONOS. Archaeologie und Numismatik : Der athenische Volkskalender. — LE MÊME. Ἀλεξανδρινὰ ἀστρονομικὰ νομίσματα. — LE MÊME. Νομίσματα Ἀπολλωνίας τῆς ἐν Πόντῳ καὶ τῆς νήσου Πεπαρήθου.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 106. — Die Medaillen aus der Regierung

zeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I.— Numismatische Topographie von Niederösterreich.— Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — PARSCH. Das Ehrenzeichen des Domcapitels zu Olmütz. — Ein unbekannter Raitpfennig Erzherzog Ferdinands von Jahre 1524. — Varia.

N° 107. — Die Medaillen aus der Regierungzeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Josef I. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — NENTWICH, Die österreichischen Levantiner Thaler.

La Gazette numismatique, 1899, n° 7. — ÉD. VANDEN BROECK. Numismatique bruxelloise. Quelques remarques nouvelles concernant trois jetons des receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457 et 1458. — LE MÊME. Charles-François Trébuchet. — C. DUPRIEZ. Numismatique mexicaine. — Varia.

N° 8. — C. DUPRIEZ. Un jeton namurois inédit. — La plaquette de M. Godefroid Devresee. — Charles-François Trébuchet. — Varia.

The numismatic Chronicle, 1899, part I. — PAUL-F. PERDRIZET. Décret de Cyzique pour un Antandrien. — E.-J. SELTMAN. The Seated Figure on Silver Coins of Rhegium. — PEERS. Swiss Bracteates in the Bristish Museum. — PHILIP NELSON. Coinage of the Isle of Man. — Miscellanea.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale tenue, le 23 avril 1899, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de ville d'Audenarde.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur ;* MM. le vicomte B. de Jonghe, *président ;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président ;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur ;* Am. de Roissart, *trésorier ;* A. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire ;* Ch. van Schoor, V. De Munter, F. Dubois, A. Visart de Bocarmé, V. Lemaire et le comte A. de Ghellinck d'Elseghem, *membres effectifs ;* MM. Ch. van der Beken, F. Vermeylen, le baron Prisse et A. Michaux, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. A. De Meunynck, *membre honoraire ;* MM. le Jonkheer de Grez, P. Bordeaux et G.-J. Begeer, *associés étrangers ;* MM. Raepsaet, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre d'Audenarde, Vander Straeten, membre du Comité directeur du Musée communal, et le baron Prisse, fils, ce dernier invité par le Président.

Se sont excusés : MM. J. PETY DE THOZÉE, C. PICQUÉ, le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, le baron BETHUNE, C. BAMPS, ED. PENY, L. NAVEAU, l'abbé P. DANIÉLS, G. DE SCHODT, J. MOENS, ÉM. SEELDRAYERS, J. WILLEMS et le major O. TINNE, *membres effectifs ;* MM. F. ALVIN, L. GAUTIER DE RASSE, le lieutenant JOORIS, ED. LIÉGEOIS, F. DONNET, J. SIMONIS, ED. LOMBAERTS, A. MOYAUX, ÉD. BERNAYS, baron DE VINCK DE WINNEZEELE, le vicomte EUG. DE JONGHE, JOSSE ALLARD et l'abbé J. GAILLARD, *correspondants regnicoles ;* M. le Jonkheer M.-A. SNOECK, *membre honoraire ;* MM. QUARRÉ-REYBOURBON, J.-A. BLANCHET, DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, le lieutenant-colonel JOOS, le Jonkheer M.-W. SNOECK, le comte DE GELOES D'EYSDEN, *associés étrangers.*

M. le Bourgmestre souhaite, en quelques paroles aimables, la bienvenue à la Société. M. le Président remercie et invite MM. Raepsaet et Vander Straeten à prendre place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, fait part que, depuis la dernière assemblée générale, la Compagnie a eu le malheur de perdre l'un de ses plus érudits membres honoraires, M. Roest, président de la Société néerlandaise de numismatique, et deux de ses associés étrangers : MM. J. D. Oortman-Gerlings et Albert Sattler. Il rend un juste tribut d'hommages à la mémoire de ces regrettés confrères.

L'assemblée passe ensuite à la discussion des

candidatures aux places vacantes de membre honoraire et de correspondant regnicole.

Cette discussion terminée, le Président annonce que, conformément à la décision prise par l'assemblée générale du 17 juillet dernier, une lettre de félicitations a été adressée à M. Bequet à l'occasion de la manifestation dont il a été l'objet de la part de ses confrères archéologues. M. Bequet a remercié.

Le bureau a fait aussi parvenir une lettre de condoléances à la Société néerlandaise de numismatique lors de la mort de son savant président, M. Roest.

La Société royale de numismatique désigne, pour la représenter au Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui se réunira à Arlon au mois d'août prochain, M. le comte de Ghellinck d'Elseghem. Elle charge, à l'unanimité, son délégué d'émettre un vote négatif sur la proposition, qui sera discutée à ce Congrès, de constituer un bureau permanent pour la Fédération.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. P. Bordeaux, associé étranger, fait circuler les nouvelles monnaies françaises et donne au sujet de leur fabrication des détails très complets. (Voir *Revue*, p. 362.)

L'examen de ces monnaies d'or, d'argent et de cuivre donne lieu à divers échanges de vue entre

MM. Bordeaux, F. Dubois et Ch. van der Beken. Pour M. Dubois, graveur en médailles à Bruxelles, la pièce de 20 francs de Chaplain est un modèle de technique monétaire ; elle dépasse de loin, sous ce rapport, les monnaies d'argent et de cuivre de Roty et de Daniel Dupuis, qui n'offriront guère de résistance à l'usure.

M. le Président remercie vivement M. Bordeaux de sa communication toute d'actualité. La notice sur *Les nouvelles monnaies françaises* sera insérée dans la plus prochaine livraison de la *Revue belge de numismatique*. (*Vifs applaudissements*.)

Mgr le CHANOINE BARON F. BETHUNE, président d'honneur, donne lecture d'une lettre ouverte adressée à M. de Witte, dans laquelle il fournit une curieuse explication de la présence du monogramme du Christ sur une monnaie du royaume de Cachemyre :

CHER MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Dans la seconde livraison pour l'année 1898 de la *Revue*, à la page 206, vous avez publié un article nécrologique sur notre ancien confrère, M. Jules Rouyer, décédé le 10 février 1898, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle). Vous appelez son œuvre « gigantesque », et, en effet, outre sa collaboration aux revues françaises, nous lui sommes redevables de beaucoup de travaux sur divers points de la numismatique.

Le dernier mémoire que le bienveillant et savant confrère a publié chez nous, est son importante étude sur le Saint Nom de Jésus, appliqué aux médailles religieuses et surtout, aux jetons et méreaux. M. Rouyer attribue au zèle apostolique de S. Bernardin de Sienne le premier emploi du Saint Nom de Jésus, dans la forme bien connue, et il y rattache le fréquent usage de ce sigle, dans les temps postérieurs, et surtout pour un grand nombre de jetons banaux du XVe et du XVIe siècles.

Je voudrais bien vous faire une communication, ayant quelque rapport avec ce même sujet, et à laquelle se rapporte un récit circonstancié intéressant.

J'ai l'honneur de connaître particulièrement le Très Rév. Mgr. Pelckmans, évêque du Punjab, dans les Grandes Indes, avec capitale Lahore, et je reçus de Sa Grandeur la relation suivante :

Vers l'année 1702, le roi Louis XIV envoya sur les vaisseaux de l'État, cinq ou six Pères Jésuites, à Pondichéry, avec la mission officielle d'y exercer leur apostolat dans ces contrées encore peu visitées à cette époque. Un de ces Pères s'aventura à de grandes distances, et arriva jusqu'au royaume de Cachemyre. Son apostolat y fut fructueux et particulièrement béni ; il fut marqué par divers faits et par des guérisons merveilleuses, dont la connaissance fut portée au Radjah. Bientôt, le zèlé missionnaire se trouva fort inquiet pour sa sécurité personnelle, lorsqu'il reçut la sommation de se rendre en personne auprès du souverain, dont il ne connaissait pas les dispositions à son égard.

L'accueil du Radjah fut bienveillant, et s'expliquant par interprète sur les choses merveilleuses opérées par le Père, il voulut lui demander de faire aussi un miracle en sa faveur.

La réponse du Père fut assez embarrassée et même évasive, car le Radjah lui avait dit : — Demandez à votre Dieu de me faire riche, très riche! — Le Révérend Père, après avoir expliqué que son apostolat se rapportait à d'autres richesses que celles de ce monde, se rappela peut-être la méthode de conversion employée par saint Bernardin de Sienne, et le sigle pieux déjà adopté dans sa Compagnie par saint Ignace, et il demanda au Roi de graver sur les monnaies d'argent le nom du Seigneur, exprimant l'espoir que cela lui porterait bonheur. Le conseil fut adopté et, pendant un certain temps, mis en pratique, et on trouve encore parfois dans ce pays des monnaies sur lesquelles, outre une légende dans la langue nationale, on lit le sigle bien connu I H S.

Mgr l'Évêque de Lahore eut la bonté de m'envoyer un premier exemplaire de ces pièces et plus tard un second. J'ai aussi reçu toutes les explications et l'interprétation des légendes.

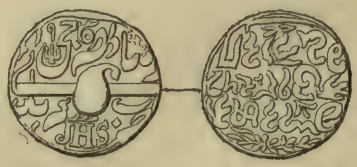

La légende de la face, où se trouve le sigle, est en langue et en caractères *Urdu ;* l'autre côté a une inscription en caractères *Doogra*. L'une et l'autre ont la même signification, savoir :

Ai O. *Khuda* Dieu. *tu* vous *hamestra* toujours. *mera* pour nous. *nigahbau* protecteur. *roh* soyez.

Comme il n'y a pas de nom de prince, il n'est pas possible de fixer une date exacte, ni de savoir si le conseil donné a été fructueux, en procurant au Radjah une grande prospé-

rité. Enfin, les recherches que j'ai faites pour connaître le nom du pieux missionnaire sont restées jusqu'ici infructueuses; j'y ai cependant intéressé le Très Rév. Père Malou, professeur de philosophie au Collège de la Paix, à Namur; je lui ai donné pour la collection de médailles qu'il a formée dans cet établissement, l'exemplaire de la monnaie reproduite ici, me réservant le deuxième exemplaire à peu près semblable, mais frappé avec un autre coin.

Bruges, le 20 avril 1899.

(*Applaudissements prolongés.*)

M. le Vicomte B. de Jonghe félicite Mgr Bethune de son intéressante communication qui sera insérée au procès-verbal.

Mgr le Chanoine Bethune exhibe ensuite deux monnaies d'Eucratides, roi de Bactriane, dont l'une semble être un exemplaire en argent du fameux Eucratides en or du Cabinet de France.

M. Bordeaux, avant de se prononcer, désirerait savoir si l'exemplaire de Mgr Bethune a été comparé avec celui de Paris.

Mgr Bethune répond négativement. Il ajoute que la pièce lui vient directement d'Alep, en Syrie, et que, dans tous les cas, l'exemplaire paraît avoir été frappé; ce que confirment MM. Lemaire et Vermeylen, graveurs en médailles.

M. Bordeaux, appuyé par M. de Witte, ne persiste pas moins à conseiller de faire examiner l'Eucratides d'argent par des personnes expertes en numismatique grecque, ce que Mgr Bethune fera à la première occasion.

M. Albert Visart de Bocarmé, membre effectif, soumet à l'inspection de l'assemblée deux deneraux anversois, l'un d'André Caers (vers 1600), l'autre aux initiales d'un ajusteur inconnu, I. S.(?), contremarqués au droit du ƀ, marque locale de Bruges.

Il fait observer qu'aucun deneral de fabrication brugeoise antérieur à 1700 n'a été retrouvé jusqu'à présent. et croit pouvoir en conclure que, jusqu'à cette époque, on s'est contenté, à Bruges, d'apposer comme marque de contrôle, l'estampille locale sur des produits venus d'ailleurs.

M. le Président complimente M. Visart de Bocarmé sur le zèle qu'il déploie pour combler les lacunes que présente encore la numismatique brugeoise. (*Applaudissements.*)

M. V. De Munter, membre effectif, donne lecture d'une intéressante notice sur une fort belle médaille de Chéron, à l'effigie du peintre Pierre Dupuis. (*Applaudissements.*)

L'assemblée décide que ce travail sera publié dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue.*

M. Begeer, associé étranger, fait circuler une élégante plaquette, tout récemment modelée, gravée et frappée dans ses ateliers d'Utrecht, d'après les dessins du professeur G. Sturm, en commémoration de la régence de Sa Majesté la Reine Emma.

Voici comment M. Begeer décrit cette médaille :

Droit. Le portrait de la Reine veuve Emma, Régente du Royaume de 1890 à 1898. A gauche, une

figure féminine qui couronne de lauriers le portrait de la Reine; sous le portrait un cartouche. A droite, une figure féminine assise montre le château « Oranje Nassau Oord », don gracieux de Sa Majesté à la Commission qui s'est formée dans le but de fonder des hôpitaux pour ceux qui souffrent de maladies pulmonaires.

En bas, l'inscription :

« Het zij groot in alles waarin ook een klein volk groot kan zijn », ce qui signifie : « La nation Néerlandaise est grande dans toutes les choses où une petite nation peut l'être. »

Revers : en haut, deux enfants portant un ruban où se voient les deux dates 1890 — 1898, une branche d'oranger (Hollande) et une branche de palmier (Waldeck-Pyrmont.)

Légende. Aan Hare Majesteit Emma, Koningin Weduwe, Regentes van Het Koninkrijk.

23 Nov. 1890 — 31 Aug. 1898.

Het dankbare Nederlandsche volk.

Ce qui signifie : « A Sa Majesté Emma Reine-Veuve, Régente du Royaume, le peuple Néerlandais reconnaissant. »

M. le Président félicite M. Begeer sur son œuvre, si parfaitement réussie.

M. A. de Witte, secrétaire, fait passer sous les yeux de ses confrères trois rares deniers du XIe siècle frappés dans les provinces belges relevant de l'Empire et acquis récemment par M. le Vte B. de Jonghe à la vente Dannenberg, à Francfort. M. de

Witte entre, au sujet de ces pièces, dans quelques considérations générales sur la circulation monétaire en Lotharingie, aux premiers temps de la féodalité et engage les numismates belges à chercher à résoudre diverses questions de l'histoire de la monnaie de cette époque, restée fort obscure encore.

On n'a jamais expliqué, par exemple, l'abondance relative du numéraire des Albert de Namur et on ignore les raisons qui ont pu décider les comtes de Hainaut et de Luxembourg à suspendre, pendant près de deux cents ans, toute émission de monnaies, après un premier essai de monnayage tenté par Renier IV de Mons et Frédéric de Luxembourg.

M. le Vte B. DE JONGHE, président, insiste sur le réel intérêt qu'il y aurait à s'occuper de ces questions, après quoi il donne lecture d'un résumé fort attachant de l'histoire d'Audenarde, dont il passe en revue les souvenirs numismatiques.

M. le bourgmestre Raepsaet félicite vivement M. le Vte de Jonghe et lui demande de bien vouloir mettre à sa disposition le manuscrit de « cette belle page d'histoire », afin qu'il la fasse traduire en flamand et reproduire dans les journaux locaux, car il faut que le peuple connaisse les annales glorieuses du sol natal. (*Applaudissements unanimes.*)

Avant de lever la séance, le Président annonce que le Congrès international de numismatique, organisé à Paris, pour 1900, par la Société française

de numismatique, aura lieu au mois de juin.

Il engage les membres de la Société belge à se rendre nombreux à ce Congrès où, suivant la décision prise en juillet dernier, il aura l'honneur de représenter la Compagnie.

La réunion prend fin à midi trois quarts.

Le Secrétaire, A. DE WITTE. — *Le Président,* Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 15 mai 1899.

..... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. L. Forrer, membre des sociétés suisse et italienne de numismatique et de la Société de numismatique de Londres, à Chislehurst, Angleterre.

Le Secrétaire, A. DE WITTE. — *Le Président,* Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1899.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter,* nos 213, 214, 215, 216, 217, 221, et 222. — *Numismatisches Literatur-Blatt,* nos 107-108. — *Blätter für Münzfreunde,* 1899, nos 1, 2 et 3. — *Zeitschrift für Numismatik,* t. XXI, liv. 3 et 4.

Amérique. — *American Journal of numismatics,* vol. XXXIII, no 3. *Smithsonian Institution.* Reports, 1896 et 1re partie, 1897. — *City of Milwankee, Public museum,* sixteenth annual report.

Angleterre. — *The numismatic Circular,* nos 76, 77 et 78. — *The numismatic Chronicle,* 1899, part I.

Autriche-Hongrie. — *Société archéologique croate,* nouvelle série, no III. — *Numismatische Zeitschrift,* 2e semestre 1898. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne,* nos 38 et 39. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien,* nos 105, 106, 107 et 108. — *Monatsblatt,* nos 187, 188, 189 et 190.

Belgique. — *Mémoires de la Société des sciences du Hainaut,* 5e série, t. X. — *La Gazette numismatique,* nos 6, 7 et 8. — *Revue bibliographique belge,* 1899, nos 1, 2, 3 et 4. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie,* nos 6 et 7. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin,* t. VII, nos 2, 3 et 4; *Inventaire archéologique,* fasc. X et XI. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 1898, nos 7, 8, 9 et 10. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 2e série, t. XI, 2e livraison. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales,* t. XIII, liv. II; *Annuaire,* 1899. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai,* nouvelle série, t. III. — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines,* t. VIII. — Académie royale de Belgique. Classe des lettres : *Bulletin,* 1899, nos 1, 2, 3 et 4. — Académie royale d'archéologie : *Annales,* t. LI, liv. 4; *Bulletin,* 5e série, liv. 4.

Canada. — *The canadian antiquarian,* nouvelle série, vol. I, 1re et 4e livraisons.

France. — *Polybiblion,* partie littéraire, t. LXXXV, nos 2, 3, 4 et 5; partie technique, t. LXXXVII, no 2, 3, 4 et 5. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* t. XXXVII, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV, XLVI et XLVIII. — *Compte rendu des fêtes du Cinquantenaire.* — *Revue numismatique,* 1899, 1er trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda,* 1899, 1er trimestre.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique,* t. II, liv. 1.

Italie. — *Bollettino del museo civico di Padova*, t. II, nos 1-2, 3-4. — *Rivista italiana di numismatica*, 1899, fascicule I.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. VII, 2e livraison.

Suisse. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, 2e livraison. — *Revue suisse de numismatique*, t. VIII, 2e livraison. — Société d'histoire de la Suisse romande : *Mémoires et documents*, t. XXXIX.

Ouvrages non périodiques.

Babelon. — *Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène*. Athènes, 1898, in-8o, 24 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Blanchet. — *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine*. Paris, 1899, in-8o, 19 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux. — *Les liards de France frappés par un fermier général de* 1655 *à* 1658. Paris, 1899, in-8o, 43 pages, vignette.

Dannenberg. — *Grundzüge der Münzkunde*. Leipzig, 1899, 2e édit., in-16, 307 pages, XI planches. (*Hommage de l'auteur.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld*. Bruxelles, 1899, in-8o, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte Th.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. IV, fascicule 6. (*Don de l'éditeur.*)

de Witte (A.). — *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*. Bruxelles, 1899, in-8o, 80 pages, 4 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Macdonald. — *Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection University of Glasgow*, t. I. Glasgow, 1899, in-4o, LXVI-496 pages, XXX planches. (*Offert par le conseil académique de l'université.*)

Papadopoli (Cte). — *Una tarifa con desegni di monete stampata à Venezia nel* 1517. Venezia, 1899, 4 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Perini. — *Numismatica italiana*, nos VI et VII. Londra et Rovereto, 1899. (*Hommage de l'auteur.*)

Piette et de Laporterie. — Études d'ethnographie préhistorique, no V. Paris, 1899, in-8o, 32 pages, vignette. (*Hommage des auteurs.*)

Vallentin du Cheylard. — *De l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois*. Valence, 1899, in-8o, 78 pages, vignette. — *De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Bernard de Romans et de Saint-Maurice de Vienne*. Paris, 1899, in-8o, 13 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Vanden Broeck. — *Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles de* 1456, 1457 et 1458. Bruxelles, 1899, in-8o, 11 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Von Höfken. — *Passauer Pfennige*. Wien, 1899, in-4o, 50 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Manuscrits.

Instruction pour Simon de Malines, maître de la Monnaie de Tournai. — Procès-verbal d'un essai de monnaies fait à Valenciennes en 1353. Copies. (*Don de M. A. de Witte.*)

Ouvrages anonymes et Catalogues.

Auktions-Katalog, de A. Weyl, nos 147, 161 et 162. — *Numismatische Correspondenz*, nos 185, 186 à 189. — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 69, 70, 71 et 72. — *Vente Grote et Bardt*. Francfort, 1899. (Cahn.) — *Collection Poncelet*. Paris, 1899, 1 planche. — *Monnaies grecques*. Vente à Paris, 1899. (*Envoi de M. Serrure*.) — *Médailles grecques. Jetons français*. Vente à Paris, 1899. (*Envoi de M. Sambon*.) — *Vente à Munich*, 1899. (*Envoi de M. Helbing*.) — *Catalogue Merzbacher*. — *Collection Roth-Rosat*. (*Envoi de M. Seligmann*.) — *Catalogue Zschiesche et Köder*, n° 79. — *Catalogue Rosenberg*, n° 7. — *Catalogue Sally-Rosenberg*, n° 2. — *Numismatischer-Verkehr*, 1899, nos 3 et 4 — *Collection de feu le vice-amiral Massien de Clerval*. (*Envoi de M. Florange*.) — *Collection Stocquart*. (*Envoi de M. Dupriez*.) — *Raritäten-Cabinet*, IIe Theil, XV planches. (*Envoi de M. Hamburger*.) — *Bulletin mensuel*, de de Nobele, n° 2. — *Collection Vanni*. (*Envoi de M. Sally-Rosenberg*.) — *Collection P.; Collection Duhamel; Antiquités*. (*Envoi de M. Serrure*.) — Trois numéros du *New-Port Herald*. (*Don de M. Storer*.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de feu M. Delattre.

Ville de Cambrai, 16 bons municipaux de la guerre de 1870-1871.

Don de M. Vanden Broeck.

2 plombs de marchandises.

Don de M. Bordeaux.

Monnaies françaises nouvelles : pièces de 2 et 1 francs; de 50, 10, 5, 2 et 1 centimes.

Don de M. de Witte.

Médaille de Perceval, modifiée, ayant servi de modèle à une frappe satirique. — Bractéate d'argent de Bernard, duc de Saxe.

En échange de doubles.

2 jetons d'argent de 1581 et 1598. — Demi-dalder des États de Brabant frappé à Anvers. — Sol de Philippe II, de 1593. — Double et simple gros aux deux écus de Philippe le Hardi. — Nouvelle toison pour la Flandre de Philippe le Beau. — Snaphan de l'évêque Gérard de La Marck. — Billon de Georges d'Autriche, évêque de Liége. — 3 billons français et 1 pièce d'argent de Henri VIII d'Angleterre.

Soit en tout : 19 monnaies, 2 jetons, 1 médaille, 2 plombs et 16 papiers-monnaies.

Bruxelles, le 12 juin 1899.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

TROIS DENIERS LIÉGEOIS

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIIe SIÈCLE

La numismatique liégeoise, déjà si riche en deniers antérieurs à l'apparition de la grosse monnaie vers la fin du XIIIe siècle, semble devoir encore réserver de nombreuses et agréables surprises aux numismates qui recherchent les souvenirs monétaires du vieux pays de Liége. Innombrables, en effet, paraissent avoir été les monnaies de l'espèce et des piécettes inconnues surgissent encore journellement du sein de la terre. Elles offrent de nouveaux sujets d'étude aux amateurs de ces charmants deniers, toujours si intéressants à examiner au double point de vue du cachet artistique qui leur est particulier et des monuments d'architecture variée qu'ils présentent aux méditations des archéologues.

Le règne de l'évêque

HENRI II DE LIMBOURG, DIT DE LEYEN (1145-1164),

est certes un des mieux représentés dans les médailliers des fervents de la numismatique liégeoise. On ne peut jeter un coup d'œil sur les belles planches qui donnent les produits monétaires de ce prélat, dans le savant

ouvrage du baron J. de Chestret de Haneffe (1), sans être frappé de la richesse et de la variété des types des monnaies que cet évêque nous a laissées et de leur facture si nettement propre à son règne. Cette dernière particularité, qui n'a pu échapper à l'observation sagace de nos nombreux confrères en numismatique liégeoise, nous permet de rattacher au règne de Henri II, avec une certitude quasi-absolue, les deux jolis deniers qui suivent, tous deux sans nom d'évêque et au buste de souverain couronné.

1. *Droit.* Buste royal couronné de profil à gauche. Le roi tient la main droite élevée et ouverte. Devant le visage se voit une croix (?), derrière la tête, une palme que tient la main gauche.

Légende. R E X.

Rev. Église de style imposant. Au-dessus de la partie centrale, dont les extrémités, à gauche et à droite, ont chacune une petite ouverture, s'élève une tour, avec deux fenêtres juxtaposées, surmontée d'un dôme terminé par une croix accostée de deux annelets. Deux tours, à toit angulaire,

(1) *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions,* par le baron J. de Chestret de Haneffe. (*Voir* les planches V et VI.)

percées chacune de deux grandes baies superposées, flanquent le bâtiment principal. Sous l'édifice, dans un espace vide formé de trois courbes se reliant et limitant la partie visible de tout le monument, se trouve le buste tonsuré (?), de profil à gauche, de Henri II (?), tenant une crosse de la main gauche. Une palme sort de l'angle formé par la tour de droite et la courbe la terminant.

Sans légende.

Argent. Poids : 0gr.687. Notre collection.

Cette pièce, ayant tous les caractères si particuliers aux nombreuses monnaies de l'évêque Henri II de Limbourg (1145-1164), peut être donnée, sans hésitation, à ce prélat dont le fidèle dévouement à Frédéric Barberousse, roi et ensuite empereur d'Allemagne (1152-1190), est rapporté par tous les historiens. Un denier peu commun de notre évêque, portant le buste de face de Frédéric Barberousse, avec la légende : FREDERIC, qui a été reproduit sous le n° 102 de l'ouvrage du baron de Chestret, témoigne hautement de l'attachement du prélat au monarque et confirme, en quelque sorte, l'attribution que nous faisons de notre denier. Le savant et obligeant confrère que nous venons de citer nous fait remarquer que la pièce dont nous nous occupons, portant le mot REX devant le buste du souverain, doit avoir été frappée avant 1155, date du couron-

nement de Frédéric Barberousse comme empereur, tandis que le denier, dont la description va suivre, portant, autour du buste, la légende : AVGVST(')?, doit être évidemment postérieur à ce grand événement, Frédéric n'ayant pu être qualifié d'*Auguste* qu'après le mémorable sacre qui eut lieu, à Rome, en cette année.

Notre curieuse monnaie semble avoir été frappée à Maestricht, appartenant alors en commun aux empereurs et aux évêques dont la double souveraineté est nettement indiquée par la palme, signe représentatif de la puissance civile, qui se voit sur chaque face du denier.

Le superbe monument du revers serait alors l'église de Notre-Dame, dont l'entrée est encore flanquée, de nos jours, de deux tours semblables à celles de notre pièce. On remarquera aussi la place modeste que l'évêque y occupe, tandis que le roi, au contraire, est représenté dans toute sa majesté.

2. *Droit.* Buste impérial à tête de face couronnée. L'Empereur, en costume d'apparat, vient d'être sacré par le pape. Il tient, dans une pose pleine de piété, les mains élevées et ouvertes à la hauteur des épaules, dans l'attitude de recueille-

ment et de prière, dite d'orant, des premiers chrétiens.

Légende. AVGV — ST(')?

Rev. Bâtiment religieux d'architecture très riche, avec deux campaniles percés d'ouvertures. Le milieu de l'édifice, dont les ailes ont chacune une grande entrée cintrée, présente une tour en saillie sur le monument, à toit ornementé, avec une fenêtre et une porte également cintrées. Dans le champ, six annelets.

Sans légende.

Argent. Poids : 0gr.896. Notre collection.

La pose de l'Empereur, la légende AVGVST(') ? sont choses si anormales sur un denier de la seconde moitié du XIIe siècle, que nous croyons nous trouver en présence d'une pièce forgée à l'occasion d'un événement extraordinaire qu'elle est, vraisembablement, destinée à commémorer. Cela posé, essayons de faire la lumière sur les circonstances spéciales qui ont pu donner lieu à la frappe de notre intéressante monnaie.

Nous voyons dans l'*Art de vérifier les dates,* etc. que l'évêque Henri de Leyen fut obligé, au mois d'octobre 1154, d'accompagner Frédéric I, roi de Germanie, dans son expédition en Italie (1). Ce fut au cours de cette campagne célèbre que l'ambitieux monarque, qui se croyait le successeur des

(1) *L'Art de vérifier les dates,* etc., édition in-8o, 2e série, tome XIV, p. 194.

Césars et prétendait traiter tous les princes de la terre comme ses lieutenants ou ses vassaux, se fit couronner empereur, le 18 juin 1155, par le pape Adrien IV, dans la ville de Rome qu'il venait de conquérir (1). Cette cérémonie imposante, à laquelle Henri de Limbourg doit avoir, sans aucun doute, assisté, aura donné, au prélat, l'idée de faire frapper, dès sa rentrée à Liége, notre deuxième denier destiné à rappeler le souvenir de cet événement important.

Henri de Limbourg conserva, pendant toute sa vie, un attachement inébranlable à l'Empereur. Il n'est pas étonnant, dès lors, que cet évêque ait souvent fait représenter les traits de Frédéric Barberousse sur son numéraire et surtout qu'il ait voulu rappeler, par la frappe d'une monnaie spéciale, un fait aussi considérable que le couronnement du 18 juin 1155. Cette dernière hypothèse admise, l'attitude de majestueux recueillement de l'effigie impériale et l'absence absolue de tout ce qui pourrait faire allusion à l'existence même de l'évêque s'expliquent fort aisément.

Henri de Limbourg accompagna encore l'Empereur, en 1164, en Italie et y mourut cette même année.

Nous soumettons, avec confiance, à l'appréciation de nos savants confrères l'explication que nous venons de donner d'un produit monétaire

(1) *L'Art de vérifier les dates*, etc., édition in-8°, 2e série, tome VII, p. 328.

dont la singularité exceptionnelle frappe au premier coup d'œil.

Les monnaies de l'intrus

LOTHAIRE DE HOSTADE (1192-1193)

sont aussi peu nombreuses et rares que celles de Henri de Limbourg sont abondantes et, en général, assez communes. Cette rareté s'explique par le court passage de Lothaire au gouvernement de la principauté de Liége qu'il n'occupa que pendant un an, grâce à l'appui de l'empereur Henri VI à qui il avait acheté l'investiture de l'évêché. Rome ne voulut jamais reconnaître ce prélat qui fut même excommunié par le Souverain Pontife.

Nous croyons devoir restituer à Lothaire le denier suivant publié par Chalon et attribué par lui, sans conviction d'ailleurs, à Henri l'Aveugle, comte de Namur (1139-1196) (1).

3. *Droit.* Buste de profil à gauche, la main droite tenant une palme.

Légende. LO..... (2).

(1) *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, par RENIER CHALON. (*Voir* Suppléments, nº IX (30), et pl. I, nº IX.)

(2) La lettre L paraît certaine sur la pièce que nous décrivons et qui est celle reproduite par M. Chalon. Derrière la tête se voient deux

Rev. Croix formée d'une double bande et anglée, dans chaque canton, d'une espèce de fleur sortant d'un cercle. Un rang de perles occupe le milieu de chacun des bras de la croix.

Sans légende.

Argent. Poids : 0gr.562. Notre collection.

La pièce que nous venons de décrire doit être un denier malgré son poids peu élevé qui n'est dû qu'à la petitesse accidentelle du flan.

Le caractère liégeois de cette jolie piécette saute aux yeux. Le buste qu'elle porte n'a aucun attribut qui puisse y faire voir l'effigie d'un prince laïque et spécialement celle de Henri l'Aveugle, prince toujours représenté casqué et armé sur les pièces qui sont certainement de lui, tandis que les monnaies de Lothaire montrent toutes son buste, à tête nue, accompagné d'une palme. De plus, la croix du revers, qui ressemble d'une manière frappante à celle qui est figurée sur les deniers liégeois d'Otbert (nos 26 et 49 de l'ouvrage du baron de Chestret), ne se rencontre pas sur le numéraire d'origine namuroise indiscutable.

lettres très incertaines qui pourraient être H E, ce qui donnerait pour lecture : LO — HE comme sur la monnaie figurée sous le no 133 de l'ouvrage du baron J. de Chestret de Haneffe et qui appartient incontestablement à Lothaire de Hostade. La légende LO — HE se rapproche beaucoup de CO — ME que le chanoine Cajot a lu, dit-il, sur un exemplaire de la pièce dont il s'agit, exemplaire déposé au Musée archéologique de Namur. Cette légende a fait attribuer la monnaie en question à Namur. Il se pourrait aussi que les deux dernières lettres fussent EL, qui devraient se lire EL(ectus).

Le buste du droit de cette pièce rappelle, en outre, étonnamment, comme style, ceux qui figurent sur les deniers liégeois du prévôt contemporain Albert de Réthel et ceux qui sont représentés sur les monnaies de Lothaire de Hostade lui-même (1).

Nous croyons donc devoir proposer de restituer au prince intrus Lothaire de Hostade le denier qui nous occupe.

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) *Voir* les n°s 131 à 136 de l'ouvrage du baron J. de Chestret de Haneffe.

LES ASSIGNATS

ET LES

MONNAIES DU SIÈGE DE MAYENCE EN 1793.

LES

MÉREAUX DE PÉAGE DU PONT DE MAYENCE PENDANT L'ÉLECTORAT

ET

APRÈS L'ANNEXION A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(*Suite et fin*) (1).

PLANCHE XIII.

---

§ II.

Le pont de bateaux, qui relie Mayence à Castel, fut construit en 1659, après la guerre de Trente Ans par l'archevêque-électeur Jean-Philippe de Schoenborn. A raison de l'utilité de ce moyen de communication, que l'on ne rencontrait qu'à des distances assez éloignées, on établit aussitôt un tarif de péage avec bureau sur chaque rive, à l'entrée du pont. Dès l'origine, pour éviter la fraude, qui aurait consisté à se promener ou à s'arrêter sur une partie de la chaussée sans payer, on obligea les passants à prendre, en arrivant, des méreaux de cuivre marqués de deux façons. Le bureau de Castel remettait à celui qui pénétrait de ce côté pour aller à Mayence un méreau portant

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, pp. 168 et 313.

la marque C. S. Casteler Seite (Côté de Castel), en plus des indications : 1° d'origine : apposition d'une roue, armoiries de Mayence, qui sont de gueules à une roue d'argent ; 2° de valeur : existence d'un chiffre suivi du mot ou des initiales du mot : KREUTZER. Le bureau de Mayence remettait, d'autre part, au passant provenant de ce côté un méreau portant M. S. — Mainzer Seite (Côté de Mayence). Ces méreaux de cuivre furent en outre pourvus des initiales B. Z., signifiant Brücken Zoll (péage de pont), qui en indiquaient l'usage. Ils devaient être remis entre les mains du receveur en quittant le pont.

Il fut fait, à la date du 7 mai 1749, un règlement complémentaire concernant ce péage et déterminant d'une façon plus précise les taxes qui devaient être appliquées suivant la nature et le volume des objets si divers susceptibles d'être transportés d'une rive du Rhin à l'autre. A raison de ces perceptions d'importances très différentes, et dont le détail ne remplit pas moins de trois ou quatre pages, on avait créé, pour la commodité des receveurs de taxes, des méreaux de formes variées pourvus d'indications de valeurs distinctes en kreutzers. De plus, les particuliers avaient la faculté d'acheter par avance certaines quantités de ces sortes de « bons de passage ». Ils pouvaient les remettre à leurs domestiques ou charretiers obligés de traverser le pont, sans être astreints à une comptabilité spéciale d'argent avec

ces derniers. L'emploi de ces jetons paraissait d'autant plus naturel pour les Mayençais, qu'il était également perçu des taxes analogues à raison de la traversée des portes fortifiées de l'enceinte de Mayence. Des méreaux presque semblables étaient remis aux habitants pour constater le passage par ces portes et le paiement de cet autre impôt.

L'archevêque Émeric-Joseph de Breidenbach publia, en 1765, un tarif, qui apporta quelques modifications. Nous croyons utile d'en reproduire une traduction, parce qu'il est le dernier tarif qui ait précédé l'époque républicaine, dont nous aurons à nous occuper.

« Nous, etc.... Comme nous sommes toujours obligés d'entretenir à grands frais le pont de bateaux construit en l'an 1659 par notre prédécesseur le Prince Électeur Joan-Philipp, nous avons décidé, d'accord avec notre Chapitre, de déterminer à nouveau la taxe que piétons et voitures devront payer sans exception à titre d'impôt.

Et afin que personne, sous quelque prétexte que ce soit, ne passe sans payer, nous avons fait publier de nouveau cette ordonnance, que chacun doit observer.

Toute personne sans distinction . . .	2 kreutzers.
Chaque cheval	6 —
Une 1/2 chaise à un cheval	8 —
Un tonneau de vin par pièce	1 florin.
Une charrette chargée	4 kreutzers.

Sont exceptés du péage les employés du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions, les soldats, les facteurs, le clergé, le corps des pompiers.

Les citoyens de Bâle qui traverseront le pont n'auront à payer qu'un kreutzer par personne (1).

Les passants qui auront reçu de l'employé du péage le méreau du susdit impôt seront tenus de le déposer, à leur sortie, entre les mains du préposé officiel.

Achaffenbourg, le 24 août 1765.

Signé : EMMERICH-JOSEPH, Électeur.

Le péage du pont n'était donc, en somme, qu'une variété d'impôt perçu par le gouvernement électoral sur les habitants sous le prétexte des frais à faire pour assurer l'entretien de la construction. En réalité, les sommes reçues constituaient pour l'électeur un véritable revenu dépassant de beaucoup les frais qui pouvaient être dépensés annuellement pour travaux.

A cette époque, c'est-à-dire pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, les comptes étaient établis dans l'électorat mayençais par florins de 60 kreutzers. Chaque florin était le vingt-quatrième d'une livre d'argent. Chaque kreutzer valait 4 pfennings. Le minimum de perception était 2 pfennings. On voit sous le n° 13 de la pl. XIII un méreau de 2 pfennings soit d'un demi kreutzer, qui devait représenter une taxe, pour laquelle on avait con-

(1) A différentes époques, de légères diminutions de la taxe furent ainsi concédées à diverses catégories de personnes, telles que les habitants de Castel, de Costheim, certains fonctionnaires ou employés, les membres du clergé ou d'ordres religieux, etc.

senti une diminution. Le florin représentait une valeur de fr. 2.25 à fr. 2.60 de monnaie française suivant les périodes de temps et, par suite, le kreutzer valait de trois centimes et demi à trois centimes trois quarts environ. Ce système monétaire fut repris presque identique et persista de 1815 à 1866 dans le Grand-Duché de Hesse, qui remplaça la puissance de l'archevêque-électeur.

La planche XIII nous donne sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 13 des spécimens des méreaux alors usités. Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 semblent les plus anciens. Les nos 4 et 5 furent frappés pendant l'électorat de l'archevêque Emmerich-Joseph, (1763-1774). Les nos 6, 9, 10 et 13 paraissent plus modernes. Les nos 5, 6, 11 et 13 font partie de notre collection. Les nos 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 10 font partie de la collection numismatique de la bibliothèque de la ville de Mayence.

Les Français, en s'emparant de la cité à la fin de 1792, avaient déclaré « qu'ils maintiendraient les anciennes taxes. » Ils tinrent parole, en continuant de profiter du produit du péage du pont à la place du gouvernement électoral. Pendant tout le siège, ce moyen de communication entre les deux rives ne cessa pas d'être utilisé.

Les documents d'archives ont même fourni à ce sujet la note bouffonne. Pour empêcher que le général prussien Kalkreuth ne pût trop souvent renouveler ses tentatives d'envoyer des brûlots pour incendier soit le pont, soit les moulins sur

bateaux installés au milieu du fleuve, un clubiste mayençais, du nom de Stamm, s'improvisa « Grand Admiral de la flotte de Mayence », suivant ce que nous apprend Simon dans le rapport qu'il adressa au Conseil exécutif, le 13 août 1793, à l'occasion de sa mission pendant le siège de Mayence :

« Stamm et Bœhmer se sont investis à Mayence d'un grand pouvoir, tant à l'aide du Club que par leurs intrigues. Stamm faisait la pluie et le beau temps (*sic*). Quant à ses fonctions de Grand-Amiral à Mayence, il les remplissait de manière que les bateliers à ses ordres allaient quitter leur service, si heureusement les commissaires de la Convention n'avaient fait intervenir leur autorité. (1) »

Le pont de bateaux, grâce à l'aide plus ou moins intelligente de ce « Grand-Amiral », résista aux vicissitudes du siège, et il fut remis intact—ou à peu près—entre les mains de l'armée prussienne assiégeante.

Pendant cinq ans, les environs de Mayence se trouvèrent exposés à maintes reprises aux incursions des troupes françaises. Mais à partir du 1er janvier 1798, à la suite du traité de Campo-Formiò, le gouvernement français fut réinstallé dans la cité. Il y fonctionna, cette fois, plusieurs années sans encombre. Il put s'occuper d'appliquer aux choses de Mayence aussi bien qu'aux habitants les lois et usages de la nation française.

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères, vol. Mayence, 1791-1793, fol. 358.

Les républicains, qui gouvernaient alors, avaient horreur des armoiries et de tout ce qui rappelait le régime féodal. C'était au surplus l'application :

1° d'une loi du 19 janvier 1790, par laquelle l'Assemblée nationale avait fait défense *d'avoir des armoiries,* en même temps qu'elle avait aboli la noblesse héréditaire ;

2° d'une loi du 27 septembre 1790, par laquelle la même assemblée avait prohibé de *placer des armoiries* soit au-dessus de sa porte, soit sur des panneaux de voiture, soit naturellement, comme conséquence, sur toutes autres choses.

L'armée assiégée de 1793 dut avoir des préoccupations trop sérieuses, pour que les chefs aient eu le temps de penser à consacrer ces principes sur des objets qui ne devaient être pour eux que de simples jetons. On s'était alors borné à faire disparaître les armoiries sur un certain nombre d'édifices. Mais en l'an VII, les gouvernants français voulurent faire plus.

Les représentants de la République française, chargés d'organiser les départements de la rive gauche du Rhin, maintinrent les anciennes taxes au profit du gouvernement du Directoire, qui avait de si pressants besoins d'argent. Seulement, ils voulurent affirmer leur qualité de patriotes en supprimant les emblèmes féodaux qui figuraient sur les méreaux de péage du pont de Mayence et en les remplaçant par un type réellement répu-

blicain, tel que le faisceau de licteur accompagné des lettres R. F., pour rappeler l'autorité profitant de la perception. On saisit, pour régler ces questions, l'occasion qu'offrait une réfection partielle du pont. Il avait été nécessaire, en effet, de procéder à d'importants travaux de réparations et même de renouvellement des bateaux et du tablier, à la suite de l'état d'abandon dans lequel les administrations successives, qui en avaient eu la surveillance de 1793 à 1799, avaient laissé toute la construction.

Les autorités du département du Mont-Tonnerre régularisèrent la perception d'impôt résultant du péage du pont de Mayence en faisant publier l'arrêté suivant :

« *Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département du Mont-Tonnerre.*

Séance du 19 nivôse an VII (8 janvier 1799) de la République Française une et indivisible.

L'Administration centrale, en vertu de l'autorisation du citoyen Rudler, commissaire du Gouvernement, du 7 nivôse de la même année,

Ouï le commissaire du Directoire exécutif,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Aussitôt que le grand pont de bateaux de Mayence à Castel sera rétabli et praticable, il sera perçu par le receveur du droit de passe au bureau de Castel un droit de

2 *kreutzers du pays*, faisant 7 centimes $^{3}/_{11}$es argent de France, par chaque individu, au-dessus de l'âge de huit ans, qui passera à pied d'une rive du Rhin à l'autre sur ledit pont.

ART. 2.

Seront exempts de ce droit les militaires de toutes les armes, les conducteurs et charretiers d'artillerie et des vivres, les boulangers, bouchers et bouviers, les couriers et postillons attachés à l'armée, enfin les employés d'administration militaire, du génie, des commissaires ordonnateurs et des guerres, lesquels seront tenus de déclarer leur qualité au bureau de perception sur la réquisition du receveur.

ART. 3.

Le produit de cette recette sera versé *avec celui perçu indépendamment du présent*, dans la caisse des travaux publics, entre les mains du receveur général du département et servira à acquitter les dépenses y relatives sur mandats de l'Administration centrale.

ART. 4.

Expéditions du présent seront adressées tant au citoyen Kastner, ingénieur en chef qu'à l'Administration municipale de Mayence avec invitation de le faire publier et afficher partout où besoin sera, quelque temps avant le rétablissement du pont, afin que cette mesure soit connue d'avance du public.

ART. 5.

Il sera également affiché dans les deux langues au bureau du receveur dudit droit, pour en être pris communi-

cation de la part des particuliers qui le désireraient et pour la justification du receveur.

Signé : MALINGRE, Président, COSSON, Commissaire du Directoire exécutif, et DAMANCE, chef, pour le Secrétaire général.

L'Administration municipale de la commune de Mayence,

Vu la délibération ci-dessus de l'Administration centrale en date du 19 nivôse,

Ouï l'officier municipal faisant provisoirement les fonctions de Commissaire du Directoire exécutif,

Arrête :

1° qu'elle sera transcrite sur ses registres, imprimée dans les deux langues, publiée au son du tambour, et affichée partout où besoin sera ;

2° que plusieurs exemplaires seront envoyés au receveur du droit de passe à Castel pour se conformer aux dispositions y contenues.

(Suivent les signatures.) (1)

Le gouvernement, qui faisait ainsi publier un arrêté pour prescrire dorénavant la perception de 2 kreutzers par personne, dut forcément s'occuper en même temps de ces méreaux de péage qui étaient distribués pour assurer le paiement des taxes. Nous avons retrouvé, et nous publions sous le n° 11 de la pl. XIII, un méreau, qui est justement de 2 kreutzers, valeur prévue pour le prix du passage en l'an VII de « chaque individu passant à pied ». Il était resté inconnu jusqu'à présent. Il

(1) Bibliothèque de la ville de Mayence, Archives.

porte le faisceau de licteur séparant les lettres R. F. surfrappé sur la roue de Mayence. Il fait partie de notre collection et pèse 3 gr. 20. —

Le méreau de XII kreutzers au même type, qui figure sous le n° 12 de la pl. XIII, concernait les péages plus importants. Douze kreutzers constituaient la taxe perçue lorsque deux chevaux ou lorsque des paquets encombrants avaient à traverser le pont. Effectivement toutes les autres taxes avaient continué d'être *percues*, comme avait dit l'arrêté, indépendamment de celle spéciale de 2 kreutzers. Ce méreau a figuré sous le n° 3064 dans le catalogue de vente de la collection Whaites, faite à Francfort-sur-le-Mein par M. Hamburger, le 7 août 1871 (1).

Cette pièce de 12 kreutzers avait été indiquée jusqu'à présent comme un essai de monnaie obsidionale inconnue émise pendant le siège de 1793 (2). On avait cru n'y lire que X Kreutzers, mais elle porte en réalité XII Kreutzers. Elle se rapproche à tel point, comme aspect de contremarque, de celle de II Kreutzers, que l'on ne saurait contester que la surfrappe a été faite en même temps et concerne un même ensemble de

(1) M. Dewamin, numismatiste à Paris, a bien voulu nous communiquer une empreinte de ce méreau, dont l'original figure, croyons-nous, dans la collection Ferrari.

(2) Mailliet, *Catalogue des monnaies obsidionales*. Supplément R. N. B. 1873, p. 1.

Brause Mansfeld, *A Feldnoth und Belagerungsmünzen von Deutschland, Osterreich, etc.* Berlin, Stargardt. — Tafel XVIII et XIX.

faits. Il existait en effet plus anciennement des méreaux de II Kreutzers et de XII Kreutzers portant seulement la roue de Mayence et mis en circulation pour la perception des péages correspondants. Un de ces anciens méreaux de XII Kreutzers figure sous le n° 10 de la pl. XIII et a la même forme que notre méreau surfrappé figurant sous le n° 12.

Les documents que nous avons publiés dans notre premier paragraphe, aussi bien que les monnaies obsidionales de métal émises au cours du siège de 1793, prouvent à l'évidence qu'il n'a pas été créé de pièces de XII et de II Kreutzers pendant cette période de l'an II, à titre de monnaies de siège.

Il ne fut effectué en 1793 d'émission de méreaux que par les soins du gouvernement électoral, qui avait été réinstallé après que le roi de Prusse se fût emparé de la ville sur les Français. Nous reproduisons le spécimen de cette fabrication sous le n° 14 de la pl. XIII. Les initiales : S. M., figurant au centre, indiquent qu'un habitant a tiré du magasin de la cité — Stadtische Magazin — « ein Stecken Holz », comme porte la légende circulaire, c'est-à-dire une charge de bois. Or, ce méreau est complètement indépendant de ceux relatifs au péage du pont. Émis cette année-là, soit par l'autorité gouvernementale de l'archevêque, soit plutôt seulement par l'administration municipale nouvelle de la ville, il fut daté. C'est justement parce qu'un méreau avait été pourvu alors de la date 1793, que les républicains fran-

çais ont voulu, en 1799, dater à leur tour certains méreaux de péage de pont en y apposant comme contremarques leurs initiales et l'emblème du faisceau de la Liberté (1).

Les initiales B. Z. — Brücken Zoll — péage de pont — que l'on remarque au revers de la pièce de II Kreutzers ne permettent pas de regarder le méreau comme un numéraire fiduciaire, qui pourrait avoir une origine obsidionale. Car elles indiquent nettement l'unique destination de ce petit morceau de cuivre.

L'existence d'une mention de valeur en monnaie étrangère, telle que des kreutzers, et non pas en monnaie nouvelle française divisée en francs et centimes, ne peut se comprendre de prime abord sur un méreau portant un type républicain français. Il ne devient possible de se rendre compte de cette anomalie que s'il existe, comme dans l'espèce, un document officiel faisant allusion à la perception d'une taxe sur un territoire français, justement en cette monnaie étrangère de 2 kreutzers. Or, la

(1) Nous sommes redevable à M. le Dr Bockenheimer, Landgerichtsdirector à Mayence et auteur de l'important ouvrage : « Die Wiedererorberung von Mainz durch die Deutschen in Sommer 1793 » de la communication de cet intéressant méreau, qui fait partie de ses collections. Nous lui exprimons toute notre gratitude pour l'obligeance qu'il a mise à nous fournir un certain nombre de renseignements pour notre travail. M. Bockenheims a bien voulu nous faire profiter du résultat de l'examen attentif qu'il a effectué des collections numismatiques de son pays et notamment de celle de Son Altesse le Prince Alexandre de Hesse Darmstadt.

mention de II Kreutzers sur la pièce concorde avec les termes de l'arrêté du 19 nivôse. Cet accord démontre que, sous le Directoire, on a contremarqué avec des emblèmes républicains une plus ou moins grande quantité des méreaux de péage de Mayence, ou même que l'on a frappé un certain nombre de ces méreaux avec ce nouveau type. Beaucoup de ces anciens morceaux de cuivre devaient être usés ou avoir disparu. L'apposition d'une contremarque ou la frappe de nouveaux exemplaires était d'autant plus indispensable que, si on ne les avait pas effectuées, les habitants auraient pu présenter des rondelles ou fragments de cuivre quelconques sans empreintes pour effectuer le passage du pont. Ce remplacement d'un ancien type par un nouveau avait donné satisfaction au patriotisme aussi bien qu'aux sentiments républicains du lieu et de l'époque.

Sous l'Empire, Napoléon Ier rétablit les armoiries. Il n'y avait par suite plus de raisons pour supprimer sur des méreaux l'emblème de la roue, qui rappelait simplement qu'il s'agissait de jetons spéciaux à Mayence. Cette cité était devenue l'une des bonnes villes de la France. Pendant ce régime, on s'accoutuma peu à peu à l'habitude française de solder en espèces le droit de passage sur le pont, sans se servir de méreaux. L'usage de ces petits jetons métalliques tomba dès cette époque en désuétude.

Par le traité du 30 juin 1816, la cité et son terri-

toire furent dévolues au grand-duc de Hesse-Darmstadt et l'archevêque-électeur perdit ses droits anciens de souveraineté. Il ne semble pas avoir été frappé vers ce temps de nouveaux méreaux à l'ancien type usité antérieurement à 1792, ou du moins nous ne sommes parvenu à découvrir aucun document faisant allusion à une nouvelle émission ou même à la continuation de la circulation des anciens méreaux.

Les taxes d'autrefois, légèrement modifiées, sont encore réclamées actuellement, c'est-à-dire en 1899, pour la traversée du pont. Le péage, qui est de 4 pfennigs par personne, continue d'être payé, dès l'entrée, aux préposés des bureaux établis à chacune des extrémités. La taxe est versée en espèces courantes. Très probablement l'usage des anciens méreaux s'est trouvé supprimé de fait depuis la réunion de la ville au grand-duché de Hesse.

L'étude du monnayage obsidional de Mayence et la publication des documents originaux qui y étaient relatifs auront donc présenté l'avantage :

1° de permettre de dresser un tableau exact de toutes les pièces successivement créées tant en papier qu'en métal pendant le siège de 1793;

2° de faire classer dorénavant comme d'intéressants méreaux de péage de pont, à type républicain, des pièces de cuivre, qui avaient momentanément été portées à tort comme essais de monnaies obsidionales.

P. Bordeaux.

LA MÉDAILLE DE PIERRE DUPUIS

GRAVÉE PAR

FRANÇOIS CHÉRON

PLANCHE XIV.

Il y a quelques années, à la vente des intéressantes collections de M. Sanchez de Aguilar, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir acquérir une médaille uniface au buste du peintre français Pierre Dupuis, gravée par François Chéron en 1666. N'ayant trouvé aucune mention de cette médaille dans les nombreux ouvrages de numismatique que nous avons consultés, nous la croyons tout à fait inédite ; c'est ce qui nous a engagé à lui consacrer cette courte notice.

M. E. Mellier, dans une étude des plus intéressantes sur François Chéron, parue dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, ne parle pas de notre médaille ; il a bien voulu nous dire qu'il ne la connaissait pas et qu'il croyait qu'elle n'existe pas au Cabinet des médailles de Paris.

Voici la description de notre pièce, qui, comme nous l'avons dit plus haut, est uniface et ornée d'une élégante bélière :

Buste drapé de Pierre Dupuis en profil droit.

Légende gravée en creux: · P · DVPVIS · MONS-

FORTIVS · PICTOR · REGIVS · ACADEMICVS ·
Sous le buste F · CHERON · F · 1666.

Cette médaille, d'une valeur artistique incontestable, est à grand relief et d'un modelé souple, exempt de sécheresse; les traits du peintre s'y trouvent reproduits avec un cachet de vérité qui fait du travail de l'artiste une œuvre vivante.

Il existe de Pierre Dupuis un autre portrait par Mignard, gravé par Antoine Masson en 1663 et par François Dupuis fils en manière noire. Nous n'avons pu comparer l'œuvre de Chéron avec l'œuvre de Mignard, et, par conséquent, nous ne pouvons dire si le premier ne s'est pas inspiré du second. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre de Chéron a été faite à Rome, puisque notre médaille porte la date de 1666 et qu'à cette époque Chéron séjournait à Rome, mais nous n'avons pu savoir si Dupuis était dans la ville éternelle à la même époque, vu que les renseignements biographiques que nous avons pu nous procurer sur cet artiste, sont des plus sommaires.

Pierre Dupuis ou Dupuy était un peintre de fleurs, né, comme l'indique la légende de sa médaille, à Montfort l'Amaury (Seine-et-Oise), le 3 mars 1610, et mort à Paris, le 18 Février 1682, comme le constate le registre de la paroisse de Saint-Eustache. Il fut reçu académicien le 30 juin 1663.

Ajoutons quelques mots au sujet de la vie et des travaux de notre graveur.

Charles-Jean-François Chéron, né à Lunéville, le 29 mai 1635, reçut les premiers éléments de l'art du dessin et de la gravure de son père Jean-Charles Chéron, graveur et joaillier de Charles IV, duc de Lorraine; ensuite, fort jeune encore, il se rendit à Rome pour s'y perfectionner dans son art.

Notre jeune graveur y rencontra un de ses compatriotes, Claude Gellée, le célèbre peintre plus connu sous le nom de Claude Lorrain, et c'est probablement grâce à la protection de ce puissant artiste que Chéron parvint à obtenir les faveurs du Pape Innocent X; malheureusement, ce pontife mourut en 1655, ce qui n'empêcha cependant point le jeune lorrain de poursuivre ses brillantes études et ses succès.

M. Mellier n'est point parvenu à connaître le nom du maître sous lequel François Chéron fit ses premières études à Rome, mais il dit avec beaucoup de logique : « Si l'on songe que Gaspardo » Molo était depuis trente ans le médailleur ordi- » naire des papes, et qu'on trouve son nom sur la » plupart de leurs médailles depuis 1625 jusqu'en » 1658, il paraît vraisemblable que Chéron dut le » prendre pour modèle et se former à son école. » Ce qui est certain, c'est que l'artiste se rencontra à Rome avec le graveur Travano et avec Jean et Albert Hameranus, deux membres de la célèbre famille de graveurs dont le nom se retrouve pendant des siècles sur des médailles des souverains pontifes.

Parmi les œuvres que Chéron produisit pendant son séjour à Rome, nous pouvons citer comme les plus importantes, la médaille de Bernini, connu sous le nom du cavalier Bernin, à la fois peintre, sculpteur et architecte; la médaille du peintre toscan Pierre Berettini de Cortone, mort en 1669; deux médailles aux bustes des papes Clément IX et Clément X; la médaille de la reine Christine de Suède; la médaille du peintre Pierre Dupuis, datée de 1666, dont nous donnons plus haut la description; elle fut gravée à Rome puisque notre artiste ne quitta la ville éternelle qu'en 1675; enfin, la médaille du célèbre peintre Noël Coypel, directeur de l'Académie de France à Rome de 1672 à 1675.

Cette dernière médaille eut sur la carrière de Chéron une grande influence, car elle le fit connaître en France et c'est probablement grâce à cette œuvre et à la protection de Coypel qu'il dut d'être appelé à Paris à la cour du Grand Roi. En 1675, il quitta Rome, où il était le premier graveur du pape et il vint se fixer à Paris, où il ne tarda pas à être reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 3 août 1680.

Arrivé à Paris, une des premières et des meilleures productions de Chéron fut la médaille au buste de Charles Lebrun, premier peintre du roi, chancelier de l'Académie; elle se trouve reproduite sur la planche qui accompagne la si savante et si intéressante étude de M. Mellier.

Le travail le plus important de Chéron est sa grande participation à la gravure des médailles destinées à retracer les principaux événements du règne de Louis XIV.

M. J.-J. Guiffrey a publié dans la *Revue numismatique française* de 1887 tout ce qui a rapport à Chéron, dans les comptes des bâtiments du roi ; on y trouve une indication sommaire des travaux de notre artiste et nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur qui voudrait se rendre compte de l'importance de l'œuvre exécutée par Chéron. On trouvera dans ce travail de M. Guiffrey le relevé de toutes les sommes touchées par l'artiste, depuis le voyage qu'il fit de Rome à Paris lorsqu'il y fut appelé pour travailler à l'histoire métallique de Louis XIV, jusqu'au moment de la mort de notre artiste en 1698; seulement, les indications sont souvent peu précises et il est difficile de déterminer de quelle médaille il s'agit, attendu que le sujet n'est pas indiqué. Heureusement, plusieurs médailles portent la signature de Chéron, ce qui ne peut laisser aucun doute sur la paternité de l'œuvre.

Chéron grava également plusieurs jetons pour le compte de la ville de Paris; parmi ceux-ci nous mentionnerons spécialement celui qui servit comme jeton d'étrennes pour l'année 1678 ; il porte au droit les armes de la ville de Paris et au revers la tête de Louis XIV, au bas les initiales du graveur. Ce jeton se trouve gravé dans le *Mercure Galant* de M. d'Affry de la Monnoie, à la page 131.

Outre les travaux officiels exécutés pour le compte du roi et de la ville de Paris, Chéron grava encore une médaille au buste de Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV et veuve du prince Louis de Conti; ensuite, son burin produisit une médaille au buste de Louis, dauphin de France, une autre au buste d'Armand Jean, abbé de la Trappe, datée de 1693. Deux ans plus tard, en 1695, Chéron offrit à l'Académie royale de peinture et de sculpture un sceau où il avait gravé le portrait de Monseigneur de Villacerf, protecteur de l'Académie.

C'est également Chéron qui grava la belle médaille au buste de Charles V, duc de Lorraine, vainqueur des Turcs.

François Chéron mourut à Paris, le 18 mars 1698.

Notre artiste est cité avec éloge dans l'*Abecedario* de Mariette, tome I, page 368; on y dit de lui que c'est un des meilleurs graveurs en creux que nous ayons eus, et, après une courte note sur quelques travaux exécutés par Chéron, Mariette termine en disant qu'il a écrit ces lignes pour que la mémoire d'un si habile artiste ne se perde pas tout à fait.

En faisant connaître la médaille au buste de Pierre Dupuis, nous avons peut-être, dans une faible mesure, contribué à faire apprécier le grand artiste lorrain, dont les œuvres peuvent prendre place à côté des productions des meilleurs artistes français du XVIIe siècle.

V. De Munter.

Audenarde, le 23 avril 1899.

BENOITEVAUX

SON PELERINAGE

ET SES MÉDAILLES

(*Suite*) (1).

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVX.

Rev. Sainte Anne assise faisant l'éducation de la Sainte Vierge. La tête de sainte Anne est entourée d'une auréole; celle de la Sainte Vierge est nimbée.

Argent.
Notre collection.

Le culte de sainte Anne était très répandu dans le Barrois; il en subsiste des traces encore nombreuses, mais il est à remarquer qu'une seule église paroissiale, celle de Haumont, est placée

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, pp. 192, 345.

sous le vocable de la mère de la Sainte Vierge. M. J.-B. Bury indique dans le diocèse actuel de Verdun : une crypte (style roman) à Mont-devant-Sassey ; quatre chapelles anciennes, trois chapelles restaurées ; un autel ancien, un autel restauré ; quinze statues anciennes, deux modernes ; quatre pèlerinages : Burey-en-Vaux, Louppy-le-Château, Longchamps, Neuville-en-Verdunois ; deux vitraux à Nicey et à Irey-les-Près ; deux confréries : à Boviolles, à Varennes ; une fontaine à Laheycourt (1). Ce travail de dépouillement serait à revoir et à compléter (2).

Les médailles au type de sainte Anne sont généralement nombreuses ; cette sainte y est habituellement représentée instruisant la Sainte Vierge qui, debout devant elle, lit dans un livre placé sur les genoux de sa mère. Nous ne connaissons toutefois aucun exemplaire qui puisse être attribué aux autres lieux de dévotion de notre pays ou au culte rendu à cette sainte dans le Barrois.

Le 29 mars 1362, Yolande de Flandre, comtesse de Bar, remet au chapitre de Saint-Maxe, une statue en argent de sainte Anne, du poids de dix marcs, pour l'accomplissement d'un vœu, en reconnaissance de la guérison de son fils, le duc Robert.

Le 7 juillet 1394 fut fondée la chapelle de Sainte-

(1) *Histoire de Dom Maugérard*, in-12, 1882.

(2) Voir *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*.

Anne au château de Clermont; aujourd'hui lieu de pèlerinage.

Notre-Dame de Benoitevaux entre deux lampes. Dans le champ la lettre X.

Rev. Sainte Anne instruisant la Sainte Vierge dont la tête est couverte d'une couronne.

Sans légende au droit et au revers.

Argent.
Notre collection.

Cette lettre X, sans doute l'initiale du nom du graveur, se retrouve sur des médailles de Benoitevaux, aux revers de saint Norbert et de saint Joseph; sur des médailles de Notre-Dame de Liesse au type de la Sainte Famille.

Notre-Dame de Benoitevaux.
N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Nicolas en habits épiscopaux, mitre en tête, crosse en main, ayant à ses pieds, dans une cuve, trois petits enfants nus qu'il ressuscite.

S · NICOLAE · ORA · PRO · NOBIS.

Cuivre.
Notre collection.

Variété de type et de module.

Rev. SEINCT NICOLA.

Cuivre.
Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux placé entre deux lampes.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Nicolas ressuscitant les trois petits enfants.

SAINCT ❀ * NICOLAS ❀.

Argent. Pièce d'une exécution plus soignée.
Notre collection.

« Vers l'an 1087, dit Wassebourg, le corps de saint Nicolas de Myre fut transporté par quarante-sept marchands venus d'Antioche en la ville de Bar-en-Pouille. » Son culte se propagea rapidement en Lorraine et en Barrois, où il est peu d'églises qui autrefois n'aient eu une chapelle, un autel consacré à saint Nicolas ou la statue vénérée de ce saint patron de la Lorraine et des garçons de notre région.

Nous avons rapporté que le sanctuaire de saint Nicolas de Port était déjà célèbre au XIIe siècle ; vers 1254, saint Louis ordonne à Jean, sire de

Joinville, de prendre entre ses bras un vaisseau d'argent et de le porter à saint Nicolas pour s'acquitter du vœu de la Reine.

Le 4 mars 1363, « Jhnes de Fains, escuyer, bailly de Clermont fait don à la chapelle de saint Nicolas, en l'église Notre-Dame (de Bar), d'une somme de vingt livres. »

(Coll. lorr., nº 350.)

L'association du culte de saint Nicolas à celui de Notre-Dame de Benoitevaux, tous deux en si grand renom, peut trouver son explication dans le fait suivant : lors de la procession de 1642 les habitants de Nancy, à leur retour de Benoitevaux, se rendirent à Notre-Dame de Bon-Secours, où ils promirent d'aller la semaine suivante à Saint-Nicolas de Port compléter ensuite leur pèlerinage en allant à Notre-Dame de Sion.

Le type de saint Nicolas se retrouve sur quantité de médailles ayant pour revers Notre-Dame de Consolation (coll. Dancoisne), Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame des Jacobins, Notre-Dame de Repos, Notre-Dame de Bel-Amour, etc. La représentation de saint Nicolas rappelle l'image que René II avait fait peindre sur ses bannières montrant ce saint patron revêtu de la chape, mitre en tête, crosse en main, donnant sa bénédiction à trois petits enfants issant d'une cuve.

Notre-Dame de Benoitevaux.
N · D · DE · BENOITEVAVLX.
Rev. Sainte Madeleine en prière.
Sans légende.

Argent.
Notre collection.

Cette figure de Marie-Madeleine se retrouve identique au revers d'une médaille de plomb de Notre-Dame de Liesse (coll. Berger) ; le travail en est excellent.

Dans le célèbre tableau de Murillo, sainte Marie-Madeleine est représentée dans la grotte de la Sainte-Baume en Provence, à genoux aux pieds d'une croix, à côté de laquelle est une tête de mort. Son attitude exprime un vif repentir de ses désordres ; sa robe est celle d'une pénitente menant la vie cénobitique. Généralement, on représente la sainte avec une chevelure luxuriante.

Variété de type et de module.
N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Argent.
Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · D · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Sainte Madeleine.

Sans légende.

Cuivre.

Notre collection.

Par suite d'un anachronisme, — à moins toutefois que le graveur se soit inspiré d'une reproduction d'un tableau de Carrache, — la croix devant laquelle la sainte est en prière se trouve transformée en crucifix.

Ces représentations rappellent peut-être le souvenir du pèlerinage accompli, dans le courant du mois de juillet 1641, par le doyen et les chanoines de la collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun.

Variété de type.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Argent.

Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Quentin, vu de face, la tête nimbée, le buste revêtu de la dalmatique; deux grandes broches, en forme de clous, lui traversent les épaules. Au-dessus, en légende : SAINCT · QUENTIN.

Cuivre.
Notre collection.

Le culte de Saint-Quentin était autrefois très en honneur dans la région de la Woêvre et surtout à Foameix où se rendaient les pèlerins qui visitaient en même temps les sanctuaires de Saint-Fiacre à Étain, de Saint-Cuny à Rouvres, de Saint-Firmin à Warcq, accomplissant ainsi l'ancien pèlerinage, jadis fort en honneur, dénommé des *quatre saints* ou des *quatre frères*.

On ne voit pas dans le Journal du chanoine De Croix, où l'auteur a consigné jour par jour, de 1645 à 1685, ce qui se passait dans l'église de Saint-Quentin, que l'affluence des pèlerins au tombeau de l'apôtre du Vermandois ait eu, durant cette

période, plus d'éclat que dans les siècles précédents.

Notre-Dame de Benoitevaux, variété de type.

N · DAME · DE · BE · NOIT · VAVT.

Rev. Notre Dame de Pitié assise, tenant sur ses genoux le corps de son divin fils. A ses pieds, à droite, se tient un personnage agenouillé.

N · DA · D · PITIE.

Plomb.

Notre collection.

Nous avons ici l'image du groupe placé sur l'un des autels de la chapelle de Benoitevaux.

Les autels sous le vocable de Notre Dame de Pitié étaient très nombreux en Lorraine et en Barrois ; il était peu d'églises qui n'en possédassent une image vénérée. Celle de Vaudémont était en grande réputation ; dans l'église de Saint-Gengoult de Toul la Vierge était honorée sous les noms de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame de Pitié ; à Fénestranges, il y avait un pèlerinage très fréquenté.

Selon d'Agincourt, la plus ancienne image de Notre-Dame de Pitié aurait été peinte au XIIe ou au XIIIe siècle.

Notre-Dame de Benoitevaux, la tête entourée d'une auréole :

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Norbert, dans son costume d'archevêque, mitre en tête, revêtu de son camaïl, tenant de la main droite un ostensoir — image des luttes qu'il eut à soutenir pour faire triompher le dogme de la présence réelle — foulant aux pieds et perçant de sa croix archiépiscopale le démon de l'hérésie représenté sous la forme d'un personnage anguipède tenant dans la main droite une hostie. Le saint porte également une branche d'olivier.

SAINCT NORBERT.

Cuivre.
Notre collection.

Saint Norbert, né en 1082, à Xanten (Allemagne), fonda, en 1120, l'Ordre des Prémontrés et fut aidé dans cette entreprise par Mathieu Ier, duc de Lorraine. Archevêque de Magdebourg en 1127, il mourut en 1134 et fut canonisé en 1582.

L'ostensoir ou monstrance que le saint tient de la main droite n'a point la forme d'un soleil, mais bien celle des tours eucharistiques dont quelques

modèles, conservés dans les trésors des églises et dans les musées, révèlent les formes gothiques. Son origine remonte à l'époque où l'hérésie contraire à la présence réelle fit de si grands ravages. Dès 1452, le Concile de Cologne avait ordonné que la sainte hostie serait exposée dans des monstrances. Depuis, pour protester contre les théories de Luther et de Calvin, les expositions du Saint-Sacrement devinrent assez fréquentes.

La branche d'olivier, symbole de paix, que tient saint Norbert, est une allusion à l'intervention toute puissante qu'il apporta à l'église pour étouffer le schisme de Pierre de Léon. Peut-être a-t-on voulu montrer par là que ses prédications aidèrent beaucoup à l'établissement de la Trève de Dieu?

Le démon qu'il foule aux pieds rappelle le triomphe du saint sur l'ennemi de notre salut. Sur quelques tableaux, saint Norbert est représenté foulant aux pieds Tanchelin d'Anvers, auteur de l'hérésie des Sacramentaires.

Notre Dame de Benoitevaux, la tête nimbée.
· N · DAME · DE · BENOISTVAVLX.

Rev. Variété de type; saint Norbert ne porte point la branche d'olivier.

SAINCT NORBERT.

Cuivre.

Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux couronnée par deux anges.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVX.

Rev. Saint Norbert, variété de type et de module, avec la branche d'olivier.

SAINCT NORBERT.

Cuivre.

Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux entre deux lampes. Dans le champ la lettre initiale X. Point de légende.

Rev. Saint Norbert, variété de coin.

SAINCT · NORBER. Dans le champ la lettre X.

Plomb.

Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux; les têtes de Marie et de l'enfant Jésus dans une auréole.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Joseph, la tête nimbée, tenant un bâton de la main droite et de la gauche un lis.

S . IOSEPH . NVTRITIX . JESV.

Cuivre.
Notre collection.

Faut-il, ainsi que nous en avons fait la proposition, reconnaître dans le type du revers un souvenir du culte particulier de saint Joseph dont nous retrouvons un autel dans la chapelle de Benoitevaux?

A cette époque, où la dévotion envers Notre-Dame de Benoitevaux était en quelque sorte devenue universelle en Lorraine, existaient, en dehors du diocèse de Verdun, quatre monastères de l'Ordre des Prémontrés qui tous, possédant une reproduction de la statue miraculeuse, voyaient quantité de pèlerins accourir vers leurs chapelles: à Saint-Joseph de Nancy, à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, à Etival, près Saint-Dié, et à Bonfays « On pouvait donc, dit une relation contem-

poraine, désormais s'en aller facilement à Benoitevaux; il n'y avait plus de longues distances à franchir, de grandes fatigues à éprouver, d'immenses dangers à courir; Benoitevaux s'était rapproché, et avec lui s'étaient transportées dans des contrées lointaines, ses grâces, ses merveilles et sa puissance. »

L'auteur de *Notre-Dame de Benoitevaux toujours bienfaisante* rapporte quantité de miracles accomplis à la suite de pèlerinages faits en l'église de Saint-Joseph de Nancy, devant la reproduction de la statue de Notre-Dame. C'est dans cette chapelle qu'en 1642 fut portée la bannière sous laquelle avaient marché les pèlerins de Nancy. Cette bannière de taffetas jaune, frangée d'argent, présentant l'image de Notre-Dame de Benoitevaux, portait l'inscription « *Regina pacis ora pro nobis* », puis au-dessous : *Le pèlerinage de la ville de Nancy* (1).

Saint Joseph porte généralement une baguette qui se termine en forme de lis ; c'est une allusion au récit des évangiles apocryphes d'après lesquels Joseph, fut choisi comme époux de Marie, parce que, par un prodige semblable à celui qui assura l'élection d'Aaron au souverain pontificat des Juifs, sa baguette fleurit à l'exclusion de toutes les autres. Le lis qu'on lui fait porter est aussi regardé comme l'emblème de sa virginité.

(1) *Voir* le Manuscrit du R. P. Macaire.

Quelquefois saint Joseph est représenté conduisant son divin nourrisson par la main; d'autrefois, il le tient dans ses bras.

Notre-Dame de Benoitevaux, type ordinaire.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Joseph avec l'enfant Jésus sur son bras droit, un lis dans la main gauche et des rameaux sous ses pieds.

SANCTVS IOSEPHVS.

Cuivre.
Notre collection.

Même type au droit.

Rev. Saint Joseph debout, la tête nimbée tenant d'une main un bâton et de l'autre un lis.

S . IOSEPH . NVTRITIE IESV.

Cuivre.
Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux, type ordinaire.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX · ORA · PR dans le champ la lettre initale X.

Rev. Saint Joseph tenant sur son bras droit l'enfant Jésus et de la main gauche un lis.

SANCTUS*IOSEPHVS*.

Cuivre.
Notre collection.

Notre-Dame de Benoitevaux, type ordinaire.

N · DAME · DE · BENOISTEVAVLX.

Rev. Saint Joseph, même type.

S. IOSEPHVS ORA PRO NOBIS.

Plomb.
Notre collection.

(*A suivre.*) L. MAXE-WERLY.

MÉLANGES.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous portons à la connaissance des lecteurs de la *Revue* que la Société royale de numismatique de Belgique, grâce à la générosité éclairée de deux de ses membres, MM. le vicomte B. de Jonghe, président, et Edm. Lombaerts, correspondant regnicole, est autorisée d'annoncer l'ouverture de deux nouveaux concours scientifiques auxquels elle convie instamment les numismates, sans distinction de nationalité, à prendre part.

A. Concours Vicomte B. de Jonghe. — Prix : 300 francs ou, au choix, une collection complète de la *Revue belge de numismatique*, au meilleur travail concernant la numismatique grecque, qui parviendra au Secrétariat de la Société, 49, rue du Trône, à Bruxelles, le 31 décembre 1900 au plus tard. Les mémoires soumis au concours devront comprendre au moins une feuille d'impression (16 pages) et être accompagnés des dessins ou des moulages des pièces à reproduire.

Jury : MM. Ernest Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale ;

Barclay V. Head, conservateur du Cabinet des médailles du British museum ;

Behrendt Pick, conservateur du Cabinet numismatique de Gotha.

B. Concours Edmond Lombaerts. — Prix : 300 francs ou, au choix, une collection de la *Revue belge*

de numismatique, au meilleur travail traitant une question quelconque de la numismatique de l'une ou l'autre des anciennes XVII provinces des Pays-Bas, qui parviendra au Secrétariat de la Société, 49, rue du Trône, à Bruxelles, le 31 décembre 1900 au plus tard. Les manuscrits devront comprendre au moins seize pages d'impression et être éventuellement accompagnés des dessins ou des moulages des pièces à reproduire.

Jury : MM. le baron Jules de Chestret de Haneffe, membre de l'Académie royale de Belgique;

D.-H.-J. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal des médailles de La Haye;

le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique de Belgique.

Les mémoires doivent être écrits en français.

Les travaux primés seront insérés dans la *Revue*. Il en sera de même des autres études soumises au concours, si la direction de la *Revue belge de numismatique* en décide ainsi.

Les auteurs des mémoires publiés recevront, à titre gracieux, cent tirés à part.

C. CONCOURS DE NUMISMATIQUE ROMAINE. — Ce concours a été annoncé par M. de Roissart dans la *Revue* de cette année, page 119.

Le délai pour la remise des manuscrits, fixé primitivement au 30 septembre, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1899.

On sait que le jury de ce concours est composé de MM. le major Max Bahrfeldt, directeur de la *Numismatisches Litteratur-Blatt*; J.-Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, et Francesco Gnecchi, directeur de la *Rivista italiana di numismatica*.

ALPHONSE DE WITTE.

Un Peson romain.

Tout le monde connaît la construction et l'usage de la balance communément appelée du simple nom de *romaine*.

Le dictionnaire de Larousse en donne une figure.

C'est un levier gradué sur lequel glisse un contrepoids qui, à mesure qu'il s'éloigne du point d'appui, soulève un poids proportionnellement plus grand. Ce contrepoids est appelé le peson.

Ayant fait l'acquisition d'un peson romain, j'eus la curiosité de le faire peser, car il me semblait avoir, en le soupesant, quelques rapports avec le quadrussis romain représentant un bœuf, figuré à la planche LXXIV de l'ouvrage de Cohen.

En effet, il s'est trouvé avoir le poids de 1,365 grammes équivalant à quatre as de 341,250 milligrammes, bon poids.

Il a la forme d'une poire renversée, la queue en bas, et rayée en côtes de melon.

La patine est celle d'une belle monnaie romaine de bronze.

Le quadrussis de ma collection pèse 1,250 grammes ce qui ne donnerait que 312,500 milligrammes par as, différence facile à concevoir.

C. F. Trachsel, Dr.

1898 *Inhuldigings-Penningen*, door Joh.-W. Stephanik en W.-K.-F. Zwierzina. Amsterdam, 1899, in-4°, IV-102 pages.

Cet ouvrage, publié sous les auspices de la Société néer-

landaise de Numismatique, fait honneur à MM. Stephanik et Zwierzina qui en ont assumé la charge.

L'inauguration de la jeune Reine de Hollande et les fêtes qui s'en suivirent donnèrent lieu, non seulement dans les Pays-Bas mais encore en Angleterre, en Allemagne, en France et ailleurs, à l'émission d'un nombre considérable de médailles, de jetons, d'insignes, etc., etc.

MM. Stephanik et Zwierzina ne décrivent pas moins de 244 de ces pièces, ce qui prouve quel soin ils ont mis à l'établissement de leur catalogue, que d'intéressants renseignements viennent heureusement compléter.

On nous permettra de saisir cette occasion pour signaler une médaille éditée par la maison Fisch, de Bruxelles, sans nom de graveur et sans date. Elle offre, au droit, l'effigie de la reine Wilhelmine : WILHELMINA KONINGIN DER NEDERLANDEN. Le revers, destiné à recevoir une inscription à la pointe, porte une simple couronne de chêne.

Cette médaille a pour objet de permettre aux orfèvres ou bijoutiers de certaines petites villes de Hollande de satisfaire aux demandes de médailles pour prix, qui pourraient leur être faites. Les premières médailles frappées, veut bien nous écrire M. Paul Fisch, «ont servi pour une fête d'arbalétriers à Mechelen-Wittem, le 26 juin 1899 ».

A. DE W.

Les médailles et plaquettes modernes, publiées par KLEINMANN et Cie, à Harlem, sous la direction du Dr H. J. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, directeur du Cabinet royal des médailles, à La Haye. Six livraisons in-4° à fr. 6-50 l'une, avec planches et vignettes dans le texte.

Cette belle publication, dont il a déjà été question dans la

Revue, complète aujourd'hui, avait pour principal objet dans l'esprit de son auteur, de mettre sous les yeux des artistes et du public, dans le but de les instruire, un choix des œuvres les plus belles des graveurs contemporains, d'après des exemplaires pour la plupart conservés au Cabinet de La Haye.

Parmi les médailleurs qui ont l'honneur de figurer dans le recueil de M. de Dompierre, nous citerons, pour la France : MM. Oudiné, Ponscarme, Alphée Dubois, Bottée, Bourgeois, Degeorge, Chaplain, Tasset, Roty, Daniel Dupuis, Mouchon, Vernon, Patey, Rivet, Charpentier ; pour l'Autriche : MM. Tautenhayn (père et fils), Scharff, Pawlik, Staniek, Schwartz et Jauner ; pour la Hollande : MM. Begeer, van Hove, Wortman, Baars, Wienecke ; pour la Belgique : MM. Fernand Dubois, Lemaire, Dillens, van der Stappen et F. Vermeylen ; pour l'Allemagne : MM. Lauer, Vogel, Langa, Dyffcke, Hildebrand, Herter, Schultz, Kaufmann et Kowarzik, enfin, pour la Suisse : MM. Bovy et Frey.

Le succès obtenu par *Les médailles et plaquettes modernes* a décidé les éditeurs, MM. H. Kleinmann et Cie, à leur donner un supplément annuel dont le premier numéro paraîtra en août 1900. Cinq livraisons formeront un volume avec tables. A. DE W.

Nous avons sous les yeux le règlement-programme du Congrès international de numismatique qui se tiendra à Paris les 14, 15 et 16 juin 1900.

Trente-trois questions seront spécialement traitées à ces assises scientifiques : quinze concernent la *numismatique antique ;* huit, la *numismatique du moyen-âge et moderne ;*

cinq, la *numismatique contemporaine;* trois, les *médailles et jetons;* deux, les *questions diverses.*

La grande variété et l'intérêt des objets à discuter sont un sûr garant du succès du Congrès de 1900, qui ne peut manquer de faire faire de sérieux progrès à la numismatique.

Nous engageons vivement tous les membres de la société à prendre part à cette réunion scientifique. Le coût de la souscription est de 20 francs. On peut souscrire chez M. Adrien Blanchet, secrétaire général du Congrès de numismatique, 164, boulevard Péreire, à Paris.

Vte B. DE J.

Voici les résultats du concours en médailles qui vient d'avoir lieu à Paris à l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année 1899 :

Grand prix : M. René Grégoire, élève de MM. Thomas et Henri Dubois.

Premier second grand prix : M. Alloy, élève de MM. Barrias, Charpentier et Vernon.

Second second grand prix : Pas décerné.

Mention : M. Morot, élève de MM. Barrias et Daniel Dupuis.

A. DE W.

Une trouvaille de 144 pièces d'or et d'argent a été faite en Campine, au cours de travaux de construction, au mois de juillet dernier. Les quelques monnaies qui nous ont été montrées, un noble édouardin, un ducat de Hollande, des daldres de Philippe II, un patagon d'Albert et Isabelle à la date de 1618, permettent de fixer, approximativement, la date de l'enfouissement du petit trésor aux dernières années du gouvernement des Archiducs.

A. DE W.

Sir John Evans et lady Evans ont présidé, le 28 juin 1899, à une réception dans les locaux de la Société des antiquaires de Londres.

Cette brillante réunion avait été organisée pour célébrer le 50e anniversaire de l'entrée du grand savant anglais dans la Société de numismatique de Londres et la 25e année de sa présidence de la Compagnie.

Les salons renfermaient une superbe exposition de monnaies grecques, romaines, anglaises, de médailles, de curiosités numismatiques, d'antiquités de choix, la plupart tirées des incomparables collections de sir John Evans, un choix de papyrus grecs du plus haut intérêt, trouvés à Oxyrhynchus, exposés par la Fondation d'exploration en Égypte.

On y voyait également la magnifique médaille à l'effigie du jubilaire, qui est l'œuvre de F. Bowcher et qui lui fut remise, le 15 juin 1899, par la Société de numismatique de Londres, dans l'assemblée de ce jour.

Tous nos lecteurs s'associeront de grand cœur à l'imposante manifestation dont nous parlons et nous présentons, à l'occasion de son double jubilé, nos félicitations les plus sincères au célèbre archéologue anglais que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos membres honoraires.

Vte B. DE J.

Voici le document présenté par M. Lombaerts en la séance de la Société, du 2 juillet dernier. Il est intéressant au point de vue de la numismatique brabançonne. Nous devons d'en pouvoir donner la traduction à nos lecteurs à l'obligeance de M Émile de Breyne, le savant sous-chef de la 1re section des Archives générales du Royaume.

« Nous, Guillaume de Moelnere et Colas Colvechs, échevins d'Anvers, faisons savoir que par devant nous comparut Jean van der Snacken fils de feu Jean van der Snacken et qu'il reconnut que pour une somme d'argent qui lui a déjà été versée il a vendu légalement à demoiselle Marie van Wesele, surnommée de Sumpeken, huit *deniers d'or* que l'on dit *vieux écus impériaux* comme *maître Faucœn en frappait autrefois à Anvers dans la monnaie de notre seigneur le duc, marqués de l'aigle* (1), ou quatre vieux florins de Florence bons et d'aloi pour trois des susdits écus ou leur valeur en autre bonne monnaie, de rente annuelle et héréditaire *sur ses quatre bonniers de terres basses et de prairies situées dans la paroisse de Eyengheem au bien « Ter haghen »*, à *savoir en quatre blocs dont l'un s'appelle « den Voerdongh » l'autre « de Heyde » et les deux autres blocs de prairie « de Beken », lesquels susdits quatre bonniers de terre-basse et de prairie le susdit Jean a hypothéqués et engagés pour payer et donner la susdite rente annuelle et heritable lui et* ses descendants à la susditte demoiselle Marie et à ses descendants chaque année à la Chandeleur avec ces conditions que si le susdit Jean ou ses descendants à l'un des termes susdits manquaient de payer cette susditte rente héritable si longtemps que l'une des échéances rencontrât et atteignit la suivante sans être payée, qu'alors la susditte demoiselle Marie ou ses descendants endéans un mois après que l'une échéance aurait rencontré et atteint l'autre, pourraient *mettre la main sur les susdits quatre*

(1) . . . . achte *guldene penninghe* die men heet *oude Keysers scilde* ghelyc dat *meester Faucoen Yerstwerf tantwerpen in ons heren s'hertogen munte te slane plach, ghelekent metten aren....*

bonniers de terres basses et de prairie et en user librement et en faire leur bon vouloir comme de leur propre bien sans vexation ou *opposition de personne. Le susdit Jean promit aussi de garder les susdits quatre bonniers de terres basses de prairie* à la susditte Demoiselle Marie toujours *quittes et libres de toute charge et vexation, sauf de quatre vieux tournois noirs par an qui en sont dus pour le foncier*, comme lui Jean le disait. Et pour tenir et remplir bien et fidèlement ces conditions, le susdit Jean a lié et engagé lui-même et tout son bien meuble et immeuble qu'il a et qu'il peut acquérir. En connaissance de ces lettres, scellées de notre sceau. Donné l'an de Notre Seigneur mil trois cent cinquante et un, le premier jour du mois de mars.

Guide pratique de l'antiquaire, par Adrien BLANCHET, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, et Fr. de VILLENOISY, attaché au département des médailles de la Bibliothèque nationale. Petit in-12 de 268 pages. Paris, 1899. Ernest Leroux, éditeur. Prix : 5 francs.

Excellent petit livre, indispensable à tous les collectionneurs. Les numismates y trouveront les moyens en usage pour nettoyer les monnaies, les diverses méthodes d'estampage, les procédés les plus sûrs pour la conservation des métaux, etc., etc., le tout exposé en un style clair et concis, de façon à en rendre l'application facile et pratique.

A. DE W.

Dans notre étude sur les deneraux et leurs ajusteurs, nous avons donné les noms de sept fabricants de poids établis à Amsterdam. Notre correspondant étranger, M. J. Meili, veut bien nous en signaler un huitième : Johannes Linderman, qui habitait *inde Goude Balans*, *op de Beurs en op de Singel*, *op de hoek van Corsjes Steeg*. Les poids de cet ajusteur portent, au revers, l'écu couronné de la ville, accosté des lettres L—M (LindeMan).

Depuis la publication de notre essai sur les ajusteurs des Pays-Bas méridionaux, nous avons acquis des deneraux de Corneille Janssens, marqués de l'année 1603, et d'André Caers, datés de 1606. Sont encore entrés dans notre collection des deneraux anversois aux initiales F—V—I, R—V—E et G—R.

A. DE W.

Dans le numéro du *Studio* de juillet dernier, M. L. Forrer consacre quelques pages intéressantes à l'étude de l'œuvre de M. F. Landry, sculpteur et médailleur suisse, né à Le Locle (canton de Neufchâtel) en 1842. M. Landry est l'auteur du dessin de la nouvelle pièce suisse de 20 francs, à la tête de l'Helvétie.

Les médailles reproduites par M. Forrer donnent du talent du médailleur neufchâtelois une fort bonne impression.

A. DE W.

Le dernier bulletin de l'année 1898 de la Société nationale des Antiquaires de France mentionne deux communications intéressantes faites, en séance, par M. Jules Maurice.

Dans la première, M. Maurice fait connaître quelques inscriptions nouvelles relevées par lui sur des monnaies de Constantin le Grand, des collections des musées de Vienne et de Berlin (VIRTVS SÆCVLI, VMILITAS PVBLICA, VOTIS X MVLTIS XX, etc.) ; dans la seconde, il décrit quelques monnaies romaines qui fournissent un exemple de la précision avec laquelle on peut fixer la date de beaucoup d'émisssions monétaires du IVe siècle et par ce moyen confirmer des faits historiques importants.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Frankfurter Münzblätter, n° 2. — P. JOSEPH. Der Schönauer Fund von Kippermünzen. — Moderne Fälschungen antiker Münzen. — SUCHIER. Moderne Fälschungen von Hanauer Münzen. — Münzfunde. — Varia.

N° 3. — F. DESSOFF. Roty. — VON RÖDER. Eine Vermählungs-Medaille des Anhaltischen Fürstenhauses. — P. JOSEPH. Die Schaumünzen der « Fruchtbringenden Gesellschaft ». — Varia.

Nos 4 et 5. — P. JOSEPH. Zwei kölnische Denare des 13. Jahrhunderts aus der Münzstätte Berneburg. — Ein bisher unbekannte Floren Godarts Herrn von der Heide. — KAUFMANN. Eine bisher unbekannte Isenburger Medaille

La Gazette numismatique, 1899, n° 9. — P. B. Les légendes brabançonnes. — DUPRIEZ. Vittore Pisano. — Varia.

N° 10. — E. DROUIN. Une drachme arsacide inédite. — Varia.

Revue numismatique 2me trimestre 1899. — DÉCHE-

LETTE. Inventaire général des monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray. — PONCET. Numismatique lyonnaise. Note sur un grand bronze gallo-romain au revers du navire. — DIEUDONNÉ. Monnaies romaines et byzantines récemment acquises par le Cabinet des médailles. — ROSTOVTSEW et PROU. Catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque nationale. — DE VIENNE. Éclaircissements sur les monnaies d'Alphonse X de Castille. — DROUIN. Monnaies tangoutaines ou Si-Hia. — Mélanges.

Monatsblatt, n° 190 — NENTWICH. Die ältesten Typen österreichischer Raitpfennige mit besonderer Berücksichtigung der niederösterreichischen. — Varia.

N° 191. — MULLER. Ueber die Nachahmungen des Maria-Theresien-Thalers durch andere Staaten. — Varia.

N° 192. — PRINCE PHILIPPE DE SAXE-COBOURG. Münzfund von Ebenthal in Niederösterreich — Varia.

N° 193. — MOESER. Münzfund von Monfalcone. — Varia.

Numismatic Circular, n° 79. — L.-F. Inedited coins. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc.—W. THURSTON. An account of the early silver pennies struck at the Hastings mint. — Varia.

N° 80. — Inedited coins. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — L. F. Swiss war medals. — MADDEN. The so called « Holy coin » a newly discovered coin bearing the Messiah's name and portrait. — Varia.

N° 81. — MEILI. Westindische Contremarken. — HANDS. Chats on roman coins with young collectors. — L. F. Biographical notices of medallists, etc. — PERINI. La republica di San Marino e le sue monete. — PILCHER.

The sign L preceding dates upon ancient coins. — L. F. Twenty franc pieces struck by Wellington during the peninsular war. — Varia.

Revue suisse de numismatique. t. VIII, 2° liv. — HAAS. Beiträge zu einer luzernerischen Münzgeschichte. — VALLENTIN DU CHEYLARD. De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et des florins de Provence comme monnaies de compte. — INWYLER. Zur schweizerischen Medaillenkunde. — J. CAHN. Die Baseler Stempelschneiderfamilie Schweiger im XVI. Jahrhundert. — FORRER. Médailles gravées par des artistes d'origine suisse. — A. ROBERT. La médaille commémorative du cinquantenaire de la République neuchâteloise. — P.-C. STROEHLIN. Médailles suisses nouvelles. — Mélanges.

Mitheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 108 — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstatten aus der Epoche 1740 bis 1780. — Miscellen.

N°s 109 et 110. — Die Medaillen aus der Regierungszeit Sr. apostolischen Majestät des Kaisers Franz Josef I. — Numismatische Topographie von Niederösterreich. — Die Münzprägungen in den österreichisch-ungarischen Münzstätten aus der Epoche 1740 bis 1780. — Miscellen.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXI, n°s 3 et 4. — VON SALLET. Erwerbungen des Königlichen Münzcabinets in den Jahren 1890-1897. — DRESSEL. Fortsetzung des Erwerbungsberichts. — LÖBBECKE. Griechische Münzen aus meiner Sammlung. — KIRCHNER. Zu den athe-

nischen Münzserien mit Monogrammen. — DANNENBERG. Ein unedirter Denar des Bischofs Haimo von Verdun. — JOSEPH. Ein Pfennig des Paderborner Bischofs Otto aus der Münzstätte Salzkotten. — MENADIER und NÜTZEL. Der Denarfund von Birglau bei Thorn. — MENADIER. Der Brakteatenfund von Ellenbrunn — BUCHENAU. Beiträge zur Münzkunde von Wüzburg, Augsburg und Bamberg. — Mélanges.

Bulletin de numismatique, t. VI, n° 4. — R. SERRURE. La collection du Chastel à la Chambre des Députés de Belgique. — DROUIN. Numismatique sino-bactrienne. — C. A. SERRURE. Commission de maitre de la Monnaie de Namur, pour Pierre Dolet, 1578. — Varia.

N° 5. — R. SERRURE. La fin du commerce des médailles en France. — LE MÊME. Double mouton d'or inédit de Gui de Luxembourg, comte de Saint-Pol. — H. SARRIAN. Méreaux à retrouver. — SERRURE. Poids monétaire du sixième d'once d'or d'Alphonse XI, roi de Castille. — Varia.

Gazette numismatique française, 1899, 1er trimestre. — R. SERRURE. Louis Blancard, correspondant de l'Institut; biographie et bibliographie numismatique. — R. SERRURE. Un nouvel atelier mérovingien : Greignac en Limousin. — A. SAMBON. Jetons de la maison d'Anjou. — G. MUSSET. Médaillon inédit de Claude d'Expilly. — MAZEROLLE. Le journal de la Monnaie des médailles. — DENISE. Le concours de l'an XI. — MAZEROLLE. J. Chaplain. Supplément.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne. Nos 40 et 41. — ZIELINSKI. Histoire de la gravure des médailles en Pologne aux XVIe et XVIIe siècles. — CHMIEL. Cachets juifs. — ZAKRZEWSKI. Contribution à la connaissance

des sous de Boleslas Chrobry. — W. B. Deux thalers de 1658 et 1661.

Journal international d'archéologie numismatique, t. II, 2me trimestre. — EARLE FOX. The Duoviri of Corinth. — ΚΩΝΣΤ. Μ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΟΣ, Βυζαντηνὰ μολυβδόβουλλα. 1. Ἀνδρόνικος Παλαιολόγος ὁ γέρων. 2. Λουκᾶς ἐπώσκοπος Εὐρίπου. 3. Γεώργιος μητροπολίτης Κορινθου. 4. Θεόδωρος ἐπισκοπος Ἄργους. 5. Νικόλαος Καλόμαλλος — JULES ROUVIER. Les ères de GébalByblos. — GEORG HABICH, Hermes Diskobolos auf Münzen. — M. P. VLASTO. Tarente Additions et corrections. — Ι. Ν. ΣΒΟΡΟΝΟΖ. Τίς ἡ νῆσος « Συρη » τοῦ Ὁμήρου. (Εἰσαγωγὴ εἰς τὴν μελέτην τῶν νομισμάτων τῆς νήσου Κέω). Συνέχεια καὶ τέλος. Ι. Ν. ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Χρυκᾶ νομισματα καὶ εἰκόνες τῶν βασιλισσῶν τῆς Αἰγύπτου Ἀρσινόης Β', Βερενικης Β', Ἀρσινόης Γ', Κλεοπάτρας Α', Λαοδικης Ἀντιόχου, Κλεοπάτρας Β' καὶ Κλεοπάτρας Γ'. (217-116 π. Χ.)

Rivista italiana di numismatica, t. XII, fasc. II. — CASTELLANI. La zecca di Fano. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — AMBROSOLI. Il ripostiglio di Abbiategrasso. — RIZZOLI. Di una moneta inedita del vescovo di Losanna, Sebastiano di Montfalcone.

Numismatische Zeitschrift, 1er semestre 1899. — VOETTER. Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie, — WILLERS. Nochmals die Silberbarren nebst COMOB. — VON ERNST. Die Münzstätte Salsburg unter österreichischer Herrschaft. — MULLER. Die Münzreform in Österreich unter der fünfzigjährigen Regierung des Kaisers Franz Joseph I.

American journal of numismatics, t XXXIII, no 4. —

MARVIN. The money of Folly and its origine. — BETTS. Mexican imperial coinage. The Second Empire. — SELTMAN. Roman mint pictured in the house of the Vettei. — NICHOLS. Washington monument medal. — LYMAN LOW. Hard times tokens. — STORER. The medals, etc. of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals. — CLEVELAND. Annual assay medal of the United States Mint. — Varia.

Numismatic chronicle, 1899, Part II. — WARWICK WROTH, Greek coins acquired by the british Museum in 1898. — KENYON. The Shrewbury mint and its officers under Henry III. — STEIN. Notes on the monetary system of ancient kasmir. — Miscellanea.

Tijdschrift van het Nederlandsch genootschap voor Munt- en Penningkunde, t. VII, 3e liv. — Mlle DE MAN. Que sait-on de la place de Dombourg? — ZWIERZINA. Eene hulde aan H. M. de Koningin-moeder. — TER GOUW. De muntslag voor Nederlandsch-Indië met het jaartal 1790. — ZWIERZINA. — Oranjepenningen 1864-1898 niet in 't Koninklijk Penningkabinet te 's Gravenhage. — Varia.

ERRATUM.

Page 386, lignes 6, 7 et 8 au lieu de : ... Brion, pacha, vicomte de Ponton d'Amécourt, vicomte Photiades de Quélen... veuillez lire : Brion, Photiadès pacha, vicomte de Ponton d'Amécourt, vicomte de Quélen.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblee générale du 2 juillet 1899, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* de Roissart, *trésorier;* Alph. de Witte, *secrétaire-bibliothécaire;* MM. le comte G. de Nédonchel, le baron J. de Chestret de Haneffe, Ch. van Schoor, Ed. Peny, V. De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, P. Cogels, Ém. Seeldrayers, Alb. Visart de Bocarmé, V. Lemaire et le major O. Tinne, *membres effectifs ;* MM. F. Alvin, Ch. van der Beken, F. Donnet, J. Simonis, Ed. Lombaerts, A. Moyaux, F. Vermeylen, l'abbé Lambo, P. Fisch, le vicomte Eug. de Jonghe, le baron P. Prisse, Alph. Michaux et G. Maus, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : MM. le Jonkheer M.-A. Snoeck et A. De Meunynck, *membres honoraires;* MM. J.-A. Blanchet, P.-J.-B. Ruys de Perez, de Dompierre de Chaufepié, le Jonkheer M.-W.

SNOECK et le comte DE GELOES D'EYSDEN, *associés étrangers.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. BETHUNE, *président d'honneur;* M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président ;* MM. C. PICQUÉ, le baron BETHUNE, C. BAMPS, L. NAVEAU, l'abbé P. DANIÉLS, J. MOENS, WILLEMS, le comte AM. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM et A. DÉLBEKE, *membres effectifs;* MM. L. GAUTIER DE RASSE, VAN RAEMDONCK, le lieutenant JOORIS, ÉD. BERNAYS, BIGWOOD, l'abbé GAILLARD et M. RENIER, *correspondants regnicoles;* M. CARON, *membre honoraire;* MM. le comte DE MARSY, le Jonkheer DE GREZ, BESIER, le Jonkheer P. VAN DER DOES DE WILLEBOIS, P. BORDEAUX, ZWIERZINA, le Jonkheer P.-L. VAN MEEUWEN, le Jonkheer M.-H. SPEELMAN, le Jonkheer BEELAERTS VAN BLOKLAND et C.-J. BEGEER, *associés étrangers.*

Tout d'abord distribution est faite d'un jeton de présence à l'effigie de Vredius, dû à l'élégant burin de M. F. Vermeylen, que M. le Président félicite de son œuvre.

M. le vicomte B. de Jonghe remercie les membres de la Société d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel du bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est ensuite adopté.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le vicomte B. de Jonghe consacre quelques paroles émues à la mémoire de M. Charles Piot, ancien archiviste général du Royaume et l'un des fonda-

teurs de la Société royale de Numismatique de Belgique. La *Revue* doit à cet érudit de nombreux travaux qui valurent à cette publication, dès son origine, l'estime du monde savant.

La parole est ensuite donnée à M. le trésorier de Roissart pour faire connaître la situation financière de la Compagnie. Cette situation est excellente, grâce — ainsi que le fait justement remarquer le Président — au zèle qu'apporte M. de Roissart dans l'exercice de ses difficiles fonctions, zèle dont il le remercie chaleureusement au nom de tous.

L'Assemblée, par ses applaudissements, témoigne à M. de Roissart combien elle apprécie son dévouement à la Société.

M. le secrétaire-bibliothécaire Alph. de Witte donne lecture de son rapport sur les travaux de la Compagnie en 1898.

MESSIEURS,

Le tome cinquante-quatre de la *Revue belge de numismatique* débute par une brève, mais substantielle notice de M. BLANCHET sur *Les monnaies en or d'Alexandre Troas*. C'est malheureusement le seul article que nous ayons à citer concernant la numismatique antique, car les considérations publiées par M. le Vte B. DE JONGHE à propos d'*Un millarès au seul nom de Michel III, dit « le Buveur » ou « l'Ivrogne », empereur d'Orient,* se rattachent à l'étude du numéraire du haut moyen âge.

Par contre, la numismatique belge occupe, cette fois

encore, une place brillante dans notre recueil ; plusieurs mémoires importants lui sont consacrés. Tous, cependant, n'ont pas pour objet de l'enrichir de pièces nouvelles ; loin de là, même, puisque dans l'un d'eux M. DELOCHE, de l'Institut, s'attache à démontrer que le *Tiers de sou d'or mérovingien faussement attribué à Jupille* (*province de Liége*) doit à jamais être enlevé à notre pays et restitué à la France.

La perte du triens de Jupille n'appauvrit guère, d'ailleurs, dans son ensemble, la numismatique du pays de Liége qui, comme compensation, voit sa suite épiscopale, vraiment inépuisable, s'enrichir à nouveau de deux pièces du plus haut intérêt : *Un denier inédit de Jean d'Aps*, dont nous devons la connaissance à M. l'Abbé GAILLARD et *Un gros à l'effigie en pied de Jean d'Arkel*, type jusqu'ici inconnu sur les espèces des évêques de Liége, comme le constate M. le Vte B. DE JONGHE, auquel ce gros rarissime appartient.

Si depuis quelque temps les découvertes de monnaies liégeoises nouvelles sont fréquentes, il est bien rare d'avoir à signaler pour la Flandre la moindre variété de quelque importance. Aussi *Le noble de Gand à la bannière portant une Foi*, qui vient de faire l'objet des intelligentes recherches de M. le Vte B DE JONGHE, mérite-t-il une mention toute spéciale.

D'après notre érudit collègue, la bannière aux mains unies serait une délicate allusion à l'union parfaite que venait de sceller, en 1582, l'inauguration à Gand de François d'Alençon, le nouveau souverain choisi par les Belges révoltés contre l'autorité de Philippe II. Cette union fut d'ailleurs de courte durée. Quelques mois à peine s'étaient écoulés

que le lion flamand se dressait menaçant sur la bannière des nobles d'or frappés au seul nom de la vieille cité des van Artevelde.

M. FRÉD. ALVIN, dans un article très étudié, nous fait connaître ensuite trois *Monnaies féodales inédites*, *Looz*, *Megen*, *Reckheim*, du Cabinet de l'État belge, et M. le Vte B. DE JONGHE, notre infatigable Président, nous donne la description d'un *Petit gros à l'écu aux quatre lions frappé à Weert par Thierry, dit Loef de Hornes.*

Avant de passer aux articles concernant les monnaies étrangères à la Belgique, il ne sera pas inutile, Messieurs, d'attirer votre attention sur l'historique de *La trouvaille d'Escharen,* donné tout au long par MM. le Dr WILDE et DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, conservateur du Cabinet royal de La Haye.

Le petit trésor découvert non loin de Nimègue, le 16 avril 1897, comprenait soixante-six pièces d'or byzantines, pseudo-byzantines et mérovingiennes. M. Prou, du Cabinet de France, ayant manifesté certains doutes sur l'authenticité du plus grand nombre de ces pièces, MM. Wilde et de Dompierre ont cru devoir exposer les diverses circonstances de la mise au jour du trésor, décrire les monnaies qui le composaient et les reproduire par la photogravure, afin que chacun puisse se faire une opinion en connaissance de cause.

Parmi les mérovingiennes d'Escharen, pour la plupart aujourd'hui au Cabinet de la Haye, il s'en rencontre quelques-unes à la légende NIOMACO, leçon dans laquelle M. Alvin, du Cabinet de Bruxelles, croit pouvoir retrouver l'abréviation de Noviomago, Nimègue. (Voir son *Essai de restitution d'un tiers de sou mérovingien du Cabinet de France à Nimègue*, dans le tome VI de la *Tijdschrift van*

het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penning-kunde.)

Nous devons tous être reconnaissants à S. A. R. Mgr le prince PHILIPPE DE SAXE-COBOURG d'avoir bien voulu réserver à notre *Revue* sa savante notice touchant *Deux monnaies des pirates bédouins du Chat-El-Arab de la tribu des Banou-Ka'b,* pièces qui avaient été communiquées, en son nom, au Congrès international des Orientaliste, tenu à Genève en 1894.

Ces monnaies, du milieu du siècle dernier, frappées, la première au nom d'Ali et la seconde au nom de Souleiman, l'un et l'autre très probablement fils d'un certain El-Hasan Sa'd, ouvrent une série nouvelle dans la numismatique musulmane; car on ne connaissait pas jusqu'ici de pièces attribuables aux Banou-Ka'b, tribu de pillards amphibies qui habitaient au XVIIIe siècle le fond du golfe Persique.

M. le comte DE LIMBURG-STIRUM s'est appliqué cette année à dresser un catalogue fort complet des *Monnaies d'Anne de Limburg, abbesse d'Herford*; M. PAUL BORDEAUX a traité de main de maître, sans laisser dans l'ombre le moindre détail, *La numismatique du siège de Maestricht en* 1794 et M. TRACHSEL, malgré ses quatre-vingt-trois ans, a encore eu l'amabilité de nous communiquer une *Notice sur le concordat monétaire suisse de* 1825.

Voilà pour les monnaies. L'étude des jetons qui décidément reprennent faveur, ne comprend pas moins de cinq articles.

Le premier, dû à notre regretté ami M. JULES ROUYER, nous fait connaître un curieux *Jeton de Tournai au nom du graveur « Riquehem » ou Jacquemart de Riquehan.*

Le deuxième est de M. ALVIN. *Ses jetons belges du*

XVe *siècle* forment une suite intéressante, qui se compose du plus ancien jeton retrouvé à ce jour des receveurs d'Anvers, d'un curieux jeton de Jean de Berghes, seigneur de Walhain, et de six rares jetons frappés pour le service de la Chambre des comptes du duché de Brabant. La plupart de ces dernières pièces portent, dans le champ du revers, des initiales que M. Alvin considère comme étant celles de fonctionnaires de la Chambre.

Le troisième article a pour auteur notre érudit et sympathique confrère M. ED. VANDEN BROECK. Personne mieux que lui ne connaît à fond les arcanes de la *Numismatique bruxelloise* et son *Étude sur les jetons de Pierre-Josse d'Armstorff* en est une preuve nouvelle et péremptoire.

Ce que nous venons de dire de M. Vanden Broeck s'applique également à notre excellent collègue M. BAMPS pour tout ce qui concerne Hasselt. C'est le nom d'un enfant de cette ville, Jean Zengelbeek, qui se lit sur *Un jeton hasseltois du* XVIIe *siècle*, publié par notre savant ami. M. Bamps donne sur ce personnage peu connu d'intéressants renseignements.

Disons encore, pour terminer le chapitre jetons, que nous avons poursuivi nos recherches sur *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens* et ajoutons, avant de passer à un autre sujet, que nous avons commencé dans le tome LIV de la *Revue* un aperçu de ce que l'on sait concernant *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*.

Cette mention obligatoire de nos écrits personnels une fois faite, nous sommes heureux de pouvoir signaler, avec éloges, aux numismates des Flandres *Un méreau aux armes de*

Gruuthuuse perspicacement expliqué par notre confrère brugeois M. A. VISART DE BOCARMÉ. Les études de numismatique locale ont leur valeur et on ne saurait assez les encourager, car, sans elles, tout travail d'ensemble serait fort difficile à établir sur des bases solides.

Citons encore, avant de terminer ce rapport, la belle biographie de *Vredius* du BARON BETHUNE ; *Un mot sur la trempe du cuivre en rapport avec les coins monétaires*, de M. V. LEMAIRE, et le superbe travail *Sur le poids des anciennes provinces belges* de M. LOUIS BLANCARD, correspondant de l'Institut.

M. Louis Blancard est un maître en numismatique ; sa collaboration nous est précieuse et nous comptons bien qu'elle nous restera acquise.

Une intéressante communication faite à la réunion de Morlanwelz par M. C. PICQUÉ, conservateur du Cabinet des médailles de l'État, au sujet d'une amulette gallo-romaine à valu à la *Revue* une lettre de M. le Comte DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES sur un objet de même nature de sa riche collection. M. du Chastel diffère d'opinion avec tous ses devanciers quant au sens qu'il faut attribuer aux diverses figurations reproduites sur ces amulettes. Du choc des opinions jaillit la lumière : la direction de la *Revue* ne pouvait que faire bon accueil à la lettre de notre aimable confrère.

Les *Mélanges*, toujours nombreux, toujours nourris, ont été fournis cette fois par MM. le Cte de Marsy, Vte B. de Jonghe, L. Naveau, Vermeylen, F. Alvin, Bon Bethune, Trachsel, Seeldrayers, Van der Beken et A. de Witte.

Au cours de l'année 1898, la Société a eu à déplorer la perte de MM. A. von Sallet, J.-B. Ballion, J. Rouyer, J. Hermerel, C.-A. Serrure et M.-Th. Roest. Des articles

nécrologiques, signés H. Dannenberg, Vte B. de Jonghe et A. de Witte, ont dit ses regrets et retracé la carrière scientifique de ces fervents de la numismatique.

Enfin, nous avons continué la série des *Médailles historiques de Belgique* par la publication des médailles Houzeau de Lehaie, de M. Fisch; Charles Harlaux, de M. Lemaire; du jeton-pendeloque du conseil communal de Gand, du même graveur; de la médaille du professeur Lefebvre, de M. Vermeylen; des plaques commémoratives de l'inauguration des monuments Rogier et Anspach, de M. Wissaert; des médailles et plaquettes frappées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles par MM. Van der Stappen et F. Dubois et de la médaille de M. Briart, due au burin du dernier de ces artistes.

La caractéristique du volume que nous venons d'analyser, vous avez dû le remarquer déjà, Messieurs, est le début, comme écrivains numismatistes, de quatre de nos confrères: MM. l'abbé Gaillard, Visart de Bocarmé, F. Vermeylen et le comte du Chastel. C'est d'un heureux augure pour l'avenir de la *Revue* qui voit ainsi d'un seul coup le groupe de ses collaborateurs nationaux s'accroître d'éléments nouveaux sur lesquels il est permis de fonder de sérieuses espérances.

Décidément, quoi qu'on en dise, le goût de la numismatique n'est pas près de s'éteindre en Belgique! Nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. le Président adresse les remerciements les plus vifs de l'Assemblée à M. de Witte pour le dévouement aussi intelligent qu'infatigable qu'il apporte à ses délicates fonctions de secrétaire.

M. de Witte, en qualité de bibliothécaire de la

Société, lit le rapport suivant sur la situation de la bibliothèque et des collections de la Compagnie :

MESSIEURS,

L'ordre du jour de cette séance est fort chargé: je crois donc entrer dans vos vues en bornant mon rapport à quelques chiffres, d'ailleurs suffisamment éloquents par eux-mêmes. Et tout d'abord, trois échanges nouveaux, conclus depuis janvier 1899, avec la Société numismatique de Montréal, la direction du Musée de Parme et le « Verein für Luxemburg Geschichte Litteratur und Kunst », sont venus accroître le service des publications périodiques.

Les envois d'auteurs ont fait entrer 142 volumes ou brochures à la bibliothèque et divers dons ou échanges sont venus augmenter les séries numismatiques de 134 monnaies, 165 jetons, 10 méreaux, 8 médailles, 2 plombs et 17 papiers-monnaies.

Enfin, nos albums comptent aujourd'hui 287 portraits de membres de la Société.

M. le Président remercie M. de Witte pour les soins incessants qu'il apporte dans l'exercice de ses attributions de bibliothécaire.

L'Assemblée passe ensuite à l'élection d'un membre honoraire en remplacement de M. Th. Roest, décédé. M. J.-A. Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale de France, est élu à l'unanimité.

M. le vicomte de Jonghe félicite cordialement M. Blanchet de son élection.

Le nouveau membre honoraire remercie de la

distinction qui vient de lui être octroyée. Elle resserrera encore davantage, s'il est possible, les liens d'amitié qui l'unissent depuis longtemps déjà à ses confrères de Belgique et à la Société.

M. Laloire, attaché aux archives du Royaume, est nommé membre correspondant regnicole.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du bureau.

M. Van Schoor propose de renommer par acclamation les membres sortants. M. le Président fait observer que l'élection du bureau ne se faisant que tous les trois ans, il est préférable de procéder à un vote régulier afin que chacun ait la possibilité de faire connaître son opinion.

Sont élus à l'unanimité :

Président : M. le vicomte B. de Jonghe ;

Vice-Président : M. le comte Th. de Limburg-Stirum ;

Secrétaire-Bibliothécaire : M. Alph. de Witte ;

Trésorier : M. Am. de Roissart ;

Contrôleur : M. Éd. Vanden Broeck.

Au nom de ses collègues, M. de Jonghe remercie l'Assemblée. Tous les efforts du bureau, dit-il, tendront à maintenir la Société dans la voie prospère où elle se trouve et à entretenir chez elle cet esprit d'affectueuse camaraderie et de bonne et franche confraternité qui rend aujourd'hui les réunions aussi agréables que fructueuses. (*Applaudissements prolongés.*)

C'est par acclamation que le Comité directeur

de la *Revue*, composé de M. le vicomte B. de Jonghe, de M. le comte Th. de Limburg-Stirum et de M. A. de Witte, est ensuite réélu.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le vicomte B. de Jonghe, Peny, Van Schoor et Vanden Broeck, l'Assemblée, sur la proposition du bureau, décide que le prochain jeton de présence portera l'effigie de Joachim Lelewel, le premier président d'honneur de la Société.

A cette occasion, M. Éd. Vanden Broeck fait circuler divers médaillons et médailles de sa collection à l'effigie de l'illustre Polonais.

M. Paul Fisch, médailleur à Bruxelles, veut bien se charger de la gravure du jeton de présence pour les années 1900, 1901 et 1902.

M. le Président remercie M. Paul Fisch.

La question du jeton vidée, M. de Jonghe fait part à l'Assemblée, qu'en l'absence de réunion de la Société, il a pris sur lui de déléguer, pour la représenter au Congrès archéologique de France tenu à Mâcon les 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 juin dernier, M. le comte de Ghellinck d'Elseghem.

Il annonce ensuite, aux applaudissements prolongés de l'assistance, que l'un des membres les plus méritants de la Compagnie, M. Alvin, vient d'être promu au grade de conservateur adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et le félicite de cette distinction si bien méritée.

M. Alvin, fort ému de cette manifestation de

sympathie, prononce quelques paroles de remerciement à l'adresse de ses confrères, auxquels il sera toujours reconnaissant des témoignages d'affection qu'ils viennent de lui donner.

M. le vicomte de Jonghe annonce ensuite que M. Lombaerts, membre correspondant regnicole, lui a remis une somme de trois cents francs destinée à servir de prix à un concours, dont les conditions seront fixées ultérieurement, et qui aura pour objet l'étude de la numismatique des XVII anciennes provinces des Pays-Bas.

M. le Président remercie tout particulièrement M. Lombaerts de sa généreuse initiative laquelle est fort appréciée par l'Assemblée, qui adresse de chaleureux remerciements à M. Lombaerts.

M. le baron de Chestret de Haneffe désirerait savoir où en est la publication des tables de la *Revue*, dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

M. le Président répond que le membre qui s'était chargé de ce travail a quitté la Société. Le bureau n'a pas perdu d'ailleurs cette question de vue. Il espère qu'elle sera résolue, d'ici peu, à la satisfaction de tous.

Lectures et communications.

M. A. de Witte fait circuler deux médailles, dont l'une en aluminium, œuvres de M. V. Lemaire et 14 médailles gravées par M. Paul Fisch, que ces artistes offrent à la Société.

M. le Vte B. de Jonghe félicite MM. Lemaire et

Fisch de ces œuvres et les remercie de leur aimable générosité. (*Applaudissements.*)

M. Cogels, membre effectif, exhibe une curieuse médaille-décoration présentant, au droit, le type de l'ancien sou de cuivre de Belgique et, au revers une inscription rappelant que la médaille a été frappée en commémoration du 50e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique par la colonie belge de Chicago. (*Remerciements.*)

M. Fréd. Alvin, correspondant regnicole, donne ensuite lecture d'un intéressant article sur deux deniers liégeois inédits de l'évêque Otbert.

M. le Président se plaît à constater l'importance scientifique des communications de M. Alvin. Son article paraîtra dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue*. (*Applaudissements.*)

M. A. De Meunynck, membre honoraire, offre à la Société une grande médaille, frappée à cent et six exemplaires seulement, par Bureau, graveur à Lille. Il donne au sujet de cette pièce les renseignements suivants :

L'Arc triomphal de Louis XIV (porte de Paris) a Lille et sa médaille, a l'occasion de l'inauguration de ce monument restauré (1695-1895).

Au nombre des monuments qui attestent la gloire militaire des siècles passés, les arcs de triomphe, par leur importance architecturale et leur portée historique, occupent une place prépondérante. Tout le monde connaît la Porte Saint-Denis et la Porte Saint-Martin, à Paris, élevées en

souvenir des victoires de Louis XIV ; l'arc triomphal, connu sous le nom de Porte de Paris, à Lille, fut érigé dans le même but et à la même époque. Il rappelle le génie de l'illustre Vauban et marque la réunion de la ville de Lille à la France, qui eut lieu le 27 août 1667.

Au point de vue architectural, dit l'architecte J.-B. Godey, dans une étude sur la Porte de Paris (Lille, 1866), l'arc de triomphe de Louis XIV est la plus belle œuvre d'art monumental que possède la ville de Lille et peut-être le seul édifice de ce genre dont le caractère soit franchement national. Il rappelle par sa destination l'idée italique ; sa conception est aussi inspirée de l'époque romaine, mais sa silhouette est toute française, de la plus belle époque du règne qui l'enfanta.

L'ensemble de l'édifice comprend trois grands motifs d'ordre dorique ; celui du milieu, plus élevé que les deux autres, qui forment en quelque sorte ses points d'appui, se termine par un important sujet de sculpture, représentant la ville de Lille assise au milieu d'un trophée d'armes et de drapeaux, et couronnant l'image de Louis XIV sculptée sur un médaillon. Un peu plus bas sont assises deux renommées embouchant la trompette.

Deux écussons, l'un aux armes de Louis XIV, l'autre aux armes de la ville de Lille, décorent le dessus de l'arcade.

Les motifs des côtés sont ornés de deux statues colossales d'Hercule et de Mars, symbolisant la Force et la Guerre

La plus grande hauteur du monument, du sol au sommet de la statue de la ville de Lille, est de $28^{m}.25$; sa largeur est de $27^{m}.20$.

La Porte de Paris est l'œuvre de l'architecte Simon Vollant des Werquins, ingénieur et argentier du roi à Lille. Commencée en 1684, elle ne fut achevée complètement qu'en 1695.

Simon Vollant appartenait à une ancienne famille d'architectes lillois et avait été reçu maître dans la corporation des maîtres maçons en 1644. Nommé argentier de la ville en 1671, il fut anobli par Louis XIV en 1684, en récompense de ses services; il réunit alors à son nom celui de la terre de La Cossoye, dont il avait fait l'acquisition.

Construite à l'entrée de la ville, à l'extrémité de la rue qui porte son nom, la Porte de Paris avait sa façade tournée du côté de la campagne, de sorte qu'on pouvait l'admirer en entrant en ville. Depuis que les remparts ont été détruits, par suite de l'agrandissement de Lille, le superbe édifice est complètement isolé, et la nécessité d'une seconde façade, du côté de la ville, s'imposait, de même qu'une restauration de la façade primitive. Ces travaux ont été opérés par les soins de MM. Mongy, directeur des travaux municipaux, Albert Darcq, statuaire, et Oranie L'Host, entrepreneur, et aujourd'hui le splendide arc triomphal de Louis XIV, entouré d'une élégante balustrade en pierre, se dresse majestueusement au centre d'une très vaste place, à laquelle on a eu l'heureuse idée de donner le nom de place Simon-Vollant.

La façade moderne n'est peut-être pas absolument en rapport avec l'ancienne; elle est pourtant ornée de trophées et de groupes décoratifs d'un bel aspect. On peut en dire autant des deux faces latérales.

L'inauguration de la Porte de Paris restaurée a eu lieu le dimanche 2 juin 1895, deux cents ans après sa construction; la cérémonie était présidée par M. Lebon, ministre du commerce.

C'est à cette occasion qu'a été frappée, par M. Bureau, graveur à Lille, la médaille qui fait l'objet de cette notice et dont voici la description :

Droit : Vue de la façade ancienne du monument avec la légende : *Ville de Lille — Porte de Paris. A. Bureau ; à Lille.*

Revers : Écusson portant les armes de la ville de Lille, de gueules à la fleur de lis d'argent, accosté d'une longue et élégante gerbe de feuillage Légende : *Construite en* 1695, *Simon Vollant, ingénieur-achitecte. — Restaurée en* 1895, *Albert Darcq, statuaire. — Bureau, graveur, à Lille.*

Sans pouvoir être considérée comme une rareté, cette médaille n'est pourtant pas des plus communes, car il n'en a été frappé que cent six exemplaires, dont un en vermeil, cinq en argent et cent exemplaires en bronze.

Le jour de l'inauguration, il a été vendu dans les rues de Lille un jeton commercial, frappé pour la circonstance, mais tellement fantaisiste que nous le signalons simplement pour mémoire.

La face porte une vue fort peu exacte de la Porte de Paris, avec un pont-levis et un entourage de murailles simulant l'ancien rempart. Absence totale de légende.

Au revers on lit : Porte de Paris construite par Volant des Werquins, 1682 — 1er juin 1895. Restauration selon les plans de A. Mougy. Statuaire : A. Darcq. Entrepreneur : J.-B. Oranie L'Host.

Au-dessous, l'écusson aux armes de Lille.

On remarquera que le millésime de 1682 est inexact puisque le monument n'a été commencé que deux ans plus tard, et que la date de l'inauguration devrait être mentionnée 2 juin au lieu de 1er. (*Vifs applaudissements.*)

L'Assemblée décide que la note de M. De Meunynck sera insérée au procès-verbal.

M. Lombaerts, membre correspondant regni-

cole, fait passer sous les yeux de ses confrères un acte de vente dressé, le 31 mars 1351, par les échevins d'Anvers, dans lequel il est question de vieux écus à l'aigle de l'Empereur, frappés par maître Faucoen, à la monnaie du duc, à Anvers.

M. de Witte fait remarquer tout l'intérêt que présente ce document, car il établit, d'une façon indiscutable, que les écus d'or au nom de l'Empereur Louis de Bavière ont été fabriqués à Anvers, dans l'*atelier ducal* de Jean III de Brabant. De plus, puisqu'en 1351 les écus de l'Empereur étaient déjà désignés sous le nom de vieux écus, il est probable que les écus Johannes leur sont postérieurs et non contemporains, comme on aurait pu le croire.

Sur la proposition de M. de Witte, il est décidé que le document de M. Lombaerts sera reproduit dans la *Revue*. (*Voir* p. 478.)

M. de Witte, secrétaire, exhibe deux rares jetons d'or d'inauguration : le premier à l'effigie de François d'Alençon, le second au buste de Maximilien-Emmanuel. On sait qu'il a été employé, à la fabrication de la dernière de ces pièces, 166 louis d'or de France.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, fait circuler un sou et quelques triens mérovingiens de la trouvaille d'Escharen, dont il a été question dans la *Revue* de l'an dernier. Il commente ensuite, de la façon la plus érudite, trois deniers liégeois de

la seconde moitié du XIIe siècle. (*Applaudissements.*) (Voir *Revue*, p. 425.)

Enfin, M. VERMEYLEN, correspondant regnicole, montre un beau médaillon de bronze à l'effigie de Louis XIV, modelé par François Bertinet et qu'il croit inédit. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 8 août 1899.

... Sur la proposition de MM. A. Visart de Bocarmé et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Streit, professeur de droit international à l'Université d'Athènes.

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1899

MEMBRES D'HONNEUR.

S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE** . . . . . 7 juillet 1878.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN **DE MONACO, ALBERT Ier** . . . 24 novembre 1889.

S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.** 26 novembre 1891.

S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **DE NAPLES** . . . . . 22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

TEIXEIRA DE ARAGÃO, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne . . . . . 2 juillet 1871.

KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR **Josef**) membre de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne, III . . . . . 7 juillet 1872.

SCHLUMBERGER (**Gustave**), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. . . . . 7 juillet 1878.

VAN HENDE (**Édouard**), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille . . . . . 6 juillet 1879.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

DE BARTHÉLEMY (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris . . . . 3 juillet 1881.

VAN DIJK VAN MATENESSE (**P.-J.**), Groote Markt, 10, Wijk *E*, à Schiedam. . . . . 4 juillet 1886.

CARON (**Émile**), avoué honoraire, boulevard Haussmann, 36, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

DANNENBERG (**Hermann**), magistrat, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W. . — —

BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . — —

MAXE-WERLY (**Léon**), officier de l'instruction publique, rue d'Assas, 22, à Paris. . . . . 7 juillet 1889.

EVANS (**John**), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. . 24 novembre 1889.

CHAUTARD (**J.**), doyen honoraire de la faculté catholique des sciences de Lille ; villa Saint-Marc, par Croissanville (Calvados), France. . . . . 6 juillet 1890.

HILDEBRAND (**Hans**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. . . . . 5 juillet 1891.

LUSCHIN VON EBENGREUTH (Dr ET PROF. CHEVALIER **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

PAPADOPOLI (LE COMTE **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille . . 3 juillet 1892.

Joseph (Paul), professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Mein . . . 2 juillet 1893.

Gnecchi (Francesco), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

Imhoof-Blumer (Frédéric), à Winterthur (Suisse) . . . . . 1er juillet 1894.

Deloche (Maximin), membre de l'Institut, rue Herschell, 5, à Paris . . . . . — —

Bahrfeldt (Max), major et commandant de bataillon au 51e régiment d'infanterie, Museum platz, 9, III, à Breslau, Silésie. . . . . — —

Von Ernst (le chevalier Charles), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche) . . . . . — —

Snoeck (jonkheer M.-A.), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham. . . . . 19 juillet 1896.

De Meunynck (Auguste), membre du comité directeur du musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille. . . . . 17 juillet 1898.

Blanchet (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Péreire, 164, à Paris . . . . . 2 juillet 1899.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

Bethune (monseigneur le chanoine baron F.), archidiacre et prélat de la maison de Sa Sainteté, rue d'Argent, 40, à Bruges . . . . . Fondateur.

Pety de Thozée (J.), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . . 4 juillet 1852.

Picqué (Camille), conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek . . . . . 8 juillet 1860.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

DE NÉDONCHEL (LE COMTE **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai . . . . . 5 juillet 1863.

VANDEN BROECK (**Édouard**), rue du Commerce, 50, à Bruxelles . . . . . 3 juillet 1864.

DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE **Thierry**), sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles . . . . . 7 juillet 1867.

DE JONGHE (LE VICOMTE **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles. . . . . 4 juillet 1869.

LIEDTS (LE BARON), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles. . . . . 3 juillet 1870.

DE CHESTRET DE HANEFFE (LE BARON **Jules**), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége . . 2 juillet 1871.

DE ROISSART (**Amédée**), conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. 7 juillet 1878.

CUMONT (**Georges**), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles . . . . . 2 juillet 1882.

BEQUET (**Alfred**), archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur . . . . . 6 juillet 1884.

BETHUNE (LE BARON **Jean-Baptiste**), membre de la députation permanente, rue Saint-Georges, 10, à Bruges. . . . . 5 juillet 1885.

VAN SCHOOR (**Charles**), avocat général à la Cour de cassation, avenue Louise, 93, à Bruxelles . — —

BAMPS (**Constant**), docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt. . . . . — —

DE WITTE (**Alphonse**), rue du Trône, 49, à Ixelles. 4 juillet 1886.

PENY (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.

DE MUNTER (**Victor**), agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde . . . . . — —

SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON), sénateur et bourgmestre, à Ypres. . . . . 7 juillet 1889.

VAN EERSEL (LE LIEUT.-COLONEL CHEVALIER **Léop.**), Vieille Route, 70, à Berchem, Anvers. . . . 24 novembre 1889.

Naveau (Léon), au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889.

Cogels (Paul), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers . . . . . 6 juillet 1890.

Daniels (l'abbé Polydore), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg) . . . . . — —

de Schodt (Georges), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

Moens (Jean), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale . . . . . — —

Mayer van den Bergh (le chevalier Fréd.), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers . . . . . 3 juillet 1892.

Dubois (Fernand), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles . . . . . — —

Seeldrayers (Émile), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode . . . . . 2 juillet 1893.

Visart de Bocarmé (Albert), rue des Aiguilles, 18, à Bruges . . . . . — —

Wallaert (Em.), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 71, à Bruxelles . . . . . — —

Lemaire (Victor), médailleur, rue de la Calandre, 10, à Gand . . . . . — —

Willems (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

de Ghellinck d'Elseghem (le comte Amaury), rue de l'Industrie, 13, à Bruxelles . . . . . — —

Tinne (O.), major au 10e régiment de ligne, à Contich, lez-Anvers . . . . . 7 juillet 1895.

Delbeke (A.), avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Empereur, 9, à Anvers. — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1)

MM.

Van Even (Édouard), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain . . . . 4 juillet 1869.

du Chastel de la Howardries (le comte Albéric), au château de la Havette, à Spa . . 3 juillet 1881.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

Alvin (Frédéric), conservateur-adjoint au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Van Volsem, 17, à Ixelles	5 juillet 1885
Van der Beken (Charles), contrôleur des monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles . . .	7 juillet 1889.
Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.	6 juillet 1890.
de Jaer (Léon), ingénieur, rue Wazou, 58, à Liége.	5 juillet 1891.
Gautier de Rasse (Léopold), avocat, rue du Prince Royal, 15, à Ixelles	— —
Van Raemdonck, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
Van der Stappen (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	2 juillet 1893.
Jooris (Franz), lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles.	— —
Merghelynck (l'écuyer **Arthur**), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
Liégeois (Edmond), bibliothécaire de la ville, rue au Beurre, 35, à Ypres.	1er juillet 1894.
Donnet (Fernand), rue du Transvaal, 53, à Anvers.	— —
Simonis (J.), docteur, à Jemeppe-sur-Meuse. . .	7 juillet 1895.
Van Malderghem (Jean), archiviste de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles. . . .	— —
Lombaerts (Edmond), avenue des Arts, 146, à Anvers	— —
Moyaux (Auguste), ingénieur, Boulevard du Régent, 318, à Bruxelles.	— —
Vermeylen (Franz), statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
Lambo (l'abbé **Aloïs**), professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
Hermans (Charles), Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
Bernays (Édouard), avocat, avenue Van Eyck, 42, à Anvers.	7 juillet 1895

Fisch (Paul), médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles. . . . . 19 juillet 1896.

de Vinck de Winnezeele (le baron), membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 139, à Anvers. . . . . — —

Bigwood, avocat, rue Washington, 3 (avenue Louise), à Bruxelles . . . . . — —

de Jonghe (le vicomte **Eug.**), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . — —

Mac Leod, professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand . . . . . — —

Allard (Josse), directeur de la Monnaie, avenue de la Toison d'Or, 19, à Ixelles. . . . . 18 juillet 1897

Prisse (le baron **Philippe**), ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 159, à Anvers . . . . . — —

Gaillard (l'abbé **Joseph**), curé à Geer, près Waremme . . . . . — —

Michaux (Alphonse), graveur à la Monnaie, rue Berckmans, 2, à Saint-Gilles . . . . . 17 juillet 1898.

Renier (M.), président de la Société verviétoise d'archéologie, membre correspondant pour la province de Liége de la Commission royale des monuments, fondateur et conservateur du musée communal de Verviers, rue Saucy, à Verviers . . . . . — —

Maus (Gaston), rue du Congrès, 11, à Bruxelles. — —

Laloire, attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 111, Bruxelles. 2 juillet 1899.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon. . . . . 3 novembre 1856.

Madden (Frédéric-W.), esq., membre de la Société numismatique de Londres, 13, Grand Parade, à Brighton . . . . . 14 janvier 1865.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

de Marsy (le comte **Arthur**), directeur de la Société française d'archéologie, rue Saint-Jacques, 26, à Compiègne	14 mai 1871.
Trachsel (le Dr **C.**), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne . .	— —
Sudre (**L.**), sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
Lehmann (baron **von**), lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877.
Du Lac (**Jules**), archéologue, rue des Minimes, 10, à Compiègne	10 avril 1878.
Engel (**Arthur**), rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil	11 mai 1878.
Rigaux (**Henri**), archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
Schols (**L.-P.-H.**), docteur en médecine, Breedestraat, 23, à Maestricht	10 août 1878.
Vernier (**Achille**), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878
de Grez (jonkheer **J.-M.-H.-J.**), numismate, rue Belliard, 18, à Bruxelles.	4 février 1879.
Dissard (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon	5 juillet 1879.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), capitaine au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près Helsingborg (Suède)	17 mars 1881.
Weyl (**Adolphe**), directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
Quarré-Reybourbon (**L.**), archéologue, boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
André (**Ernest**), notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
Cavalli (**Gustave**), pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883
Wedberg (**J.-O.**), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	— —
Bom (**Adrien**), numismate, Keizersgracht, 149, à Amsterdam	20 janvier 1885.

Jolivot (P.-C.), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco . . . . . 27 avril 1885.

de Man (Mlle Marie), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 30 mai 1885.

Besier (Louis-Guillaume-Alexandre), président de la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 24, à Utrecht . . . . 2 octobre 1885.

Myer (Isaac), membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York . . . . . 30 novembre 1885.

Bukowski (H.), membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm . . . . . 7 janvier 1886.

Germain de Maidy (Léon), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

Cahn (Adolphe-E.), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

Helbing (Otto), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich. . . . . — —

Santoni (le chanoine Milciade), professeur à l'université de Camerino (Italie) . . . . . 7 novembre 1886.

Corbelijn-Battaerd (C.-H.-F.-A.), Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre) Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

Schulman (J.), Langestraat F. 54, à Amersfoort (Pays-Bas). . . . . — —

Gnecchi (Ercole), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

Storer (Horace-R.), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . . 28 juin 1887.

Mc Lachlan (R.-W.), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, avenue Niel, 91, à Paris . . . . . 1er décembre 1887.

Kenner (le docteur Frédéric), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche). . . . . 13 janvier 1888.

Stephanik (Joh.-W.), secrétaire de la Société numismatique néerlandaise, Keizersgracht, 414, à Amsterdam . . . . . 26 août 1888.

Barozzi (Nicolas), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise. Palais ducal, à Venise . . . . . 23 décembre 1888.

de Ponton d'Amécourt (le baron R.), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

Vallentin du Cheylard (Roger), officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France. . . . . 28 septembre 1889.

Soutzo (Michel-C.), Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) . . . . . 12 octobre 1889.

Van Werveke (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

Kuipers (H.), Wilhelminastraat, 46, à Haarlem . 15 mars 1890.

Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, à Genève 7 juin 1890.

Hercolani (le prince), à Bruxelles. . . . . 7 juin 1890.

Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich . . . . . 4 novembre 1890.

Hollebeke (Paul), Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

Tolstoï (comte Jean), Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, n° 2, à Saint-Pétersbourg . . . . . 7 mars 1891.

Coliez, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

Ruijs de Perez (P.-J.-B.), rue Joseph II, 26, à Bruxelles . . . . . 31 mars 1891.

DE GYSELAAR (JONKHEER N.-C.), docteur en droit, Hoogstraat, à Gorcum . . . . . 20 mai 1891.

VAN DER DOES DE WILLEBOIS (JONKHEER P.-J.-J.-S.-M.), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

VAN MEEUWEN (JONKHEER P.-M.-F.), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc . . . — —

DE MARCHÉVILLE (Marcel), ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, 138, à Paris . . . . . 9 juillet 1891.

AMBROSOLI (Solon), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan . . . . . — —

RIGGAUER (Hans), conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich . . . . . — —

BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille. . . 24 juillet 1891.

HAUBERG (P.), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

HÉNAULT (Maurice), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes . . . . . 7 janvier 1892.

PRESL (Jean), Gumpendorferstrasse, 59, à Vienne. VI, Autriche . . . . . 2 mars 1892.

CASTELLANI (Giuseppe), à Santarcangelo di Romagna (Italie). . . . . 14 mai 1892.

HELDRING (O.-G.-H.), major d'infanterie, Langestraat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas). . . . . 21 mai 1892.

DE CASTELLANE (LE COMTE), rue de Villersexel, 5, à Paris . . . . . 7 juin 1892.

QUINTARD (Léopold), rue St-Michel, 30, à Nancy. 28 juin 1892.

SAGNIER (Alphonse), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . . . 11 juillet 1892.

MAIGNIEN (Edmond), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. . . . — —

RUIJS DE PEREZ (Willie), avenue Louise, à Bruxelles. . . . . 22 août 1892.

Ruggero (Giuseppe), colonel commandant le 9e régiment des Bersaglieri, à Livourne (Italie). 14 septembre 1892.

Iversen (Jules), conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. 25 octobre 1892.

Svoronos (Jean-N.), directeur du Musée national de numismatique, 48, rue Patissia, à Athènes. 25 novembre 1892.

Rappaport (Edmond), banquier, Friedrichstrasse, 131, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

Troutowski (W.), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie (Bersénewka), à Moscou . . . . . 12 décembre 1892.

Stenersen (le Dr L.-B.), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norwège) . . . . . — —

Marvin (W.-T.-R.), directeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . . 26 janvier 1893.

Düning (Prof. Dr Adalbert), à Quedlinburg. . . — —

Bordeaux (Paul), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 21 février 1893.

von Höfken von Hattingsheim (le chevalier R.), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Feldgasse, 35, à Vienne (Autriche). . . . . 22 février 1893.

Ter Gouw (J.-E.), Koningsstraat, 38, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893.

Zwierzina (W.-K.-F.), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Alfen (Sud-Hollande). . . . 18 juin 1893.

Barbey (Maurice), château de Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse) . . . . . 20 juin 1893.

Oettinger (Sigmund), professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45th street, New-York. . . 12 janvier 1894.

de Dompierre de Chaufepié (D.-H.-J.), directeur du cabinet royal des médailles, rue de Java, 76a, à La Haye . . . . . 17 mars 1894.

Bahrfeldt (docteur **Émile**), Tempelhofer, Ufer 3a, à Berlin . . . . . 28 mars 1894.

Rosa (**Alexandre**), président de la *Junta de numismatica americana*, 543, Calle Péru, à Buenos-Ayres. . . . . 11 mai 1894.

Van Eeghen (**Chr.-J.**), bourgmestre, à Putten (Veluwe), Pays-Bas . . . . . 19 juin 1894.

van Meeuwen (jonkheer **P.-L.**), Stationsweg, à Bois-le-Duc . . . . . 21 juin 1894.

Speelman (jonkheer **H.-M.**), Kenaupark, 13, à Haarlem. . . . . 28 juin 1894.

Derome (**Ch.**) notaire à Ribemont (Aisne), France. 28 octobre 1894.

Van Lanschot, avocat, Weesstraat, 134a, à Bois-le-Duc. . . . . 3 décembre 1894.

Kleinschmidt (Dr **A.**), professeur à l'Université, Untere Neckkarstrasse, 20, à Heidelberg . . 5 janvier 1895.

Fredzess (**W.-J.**), étudiant, Voorstraat, 64, à Utrecht . . . . . 21 janvier 1895.

Grossel (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

Sassen (**Auguste**), président de la Société néerlandaise de numismatique, Steenweg, à Helmond (Pays-Bas) . . . . . 20 septembre 1895.

Mubarek Ghalib Bey, fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople . . . . 9 janvier 1896

Tachella (**M.-D.-E.**), conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. . . . 25 février 1896.

Hess (**Adolph**), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Frankfurt am Mein. . . . . 21 avril 1896.

Hirsch (**Jacques**), docteur en philosophie et numismate, Reichenbachstrasse, 15I, à Munich. 26 septembre 1896.

Joos (**H.**), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

Beelaerts van Blokland (jonkheer **M.-F.**), Koninginnegracht, 62, à La Haye. . . . . 6 avril 1897.

Menger (**J.-Ph.-M.**), 1er graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht . . . . . — —

Begeer (C.-J.), médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht . . . . . 6 avril 1897.

Perini (Quintilio), à Roveredo, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

Leite de Vasconcellos, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

Richebé (Raymond), avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, rue Montaigne, 7, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

Seligmann (Eugène), Untermainanlage, 8, Francfort-sur-Mein. . . . . 7 mars 1898.

Reymond (Camille), médecin de l'Institut orthopédique de Genève . . . . . 14 juillet 1898.

Vlasto (Michel-P.), à New-York, États-Unis. . 20 novembre 1878.

Snoeck (jonkheer M.-W.), docteur en droit, à Hintham, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898.

Prowe (T.), président de la Société numismatique de Moscou . . . . . — —

de Geloes d'Eysden (comte R.), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

Florange (J.), 21, quai Malaquais, Paris . . . . 20 février 1899.

Forrer (L.), « Edelweiss », Chislehurst, Kent, Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

Streit, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1900 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Trésorier : . . . . . M. **Am. de Roissart.**
Contrôleur : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**
Secrétaire-bibliothécaire : M. **A. de Witte.**

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1900 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1899.

Avis important : **Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.**

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 218, 219, 220, 223 et 224. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, no 109. — *Blätter für Münzfreunde*, 1899, nos 4 et 6.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, vol. XXXIII, no 4. — *The American numismatic and archeological Society of New-York city. Forty-first annual meeting.*

Angleterre. — *Monthly numismatic circular*, nos 79, 80 et 81. — *Numismatic chronicle*, 1889, part. II. - *The numismatic of London : Reception to commemorate the completion of the 50th year of sir John Evans's membership of the Society and of the 25th year of his presidency.*

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 191, 192 et 193. — *Numismatische Zeitschrift*, 1er semestre 1899. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. IV, liv. 2-8 — *Wiadomosci numizmatyczno archeologiczne*, nos 40 et 41. - *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 109 et 110.

Belgique. — *La Gazette numismatique*, t. III, nos 9 et 10. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, t. LII, 1re liv. ; *Bulletin*, no V. — *Revue bibliographique belge*, 1899, nos 5, 6 et 7. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1898, nos 11 et 12. — Académie royale de Belgique. Classe des lettres : *Bulletin*, 1899, nos 5, 6 et 7. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, 2e liv. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, nos 5 et 6. — *Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, nos 8 et 9. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t. XI, 3e livraison. — Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès d'Enghien : *Compte rendu*, 1er fasc. Congrès d'Arlon : *Documents*.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXV, nos 6; LXXVI, nos 1 et 2; partie technique, t. LXXVII, nos 6, 7 et 8. — *Revue numismatique*, 1899, 2e trimestre. — *Bulletin archéologique et historique* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVI. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1899, 2e trimestre.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. II, 2e liv.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1899, 2e fascicule. — *Bollettino del museo civico di Padova*, t. II, nos 5 et 6.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, 1899, liv. 1 à 8.

Pays-Bas. — *Provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord- Brabant. Nieuwe reeks*, no 7. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1899, 3e livraison.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli. — *Il ripostiglio di Abbiategrasso.* Milano, 1899, gr. in-8o, 36 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Blanchet. — *Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains.* Bruxelles, 1899, in-8o, 20 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Blanchet et de Villenoisy. — *Guide pratique de l'antiquaire.* Paris, in-16, 1899, 270 pages. (*Hommage de* M. Blanchet.)

Cumont (Georges). — *Numismatique brabançonne. Nicolas Chavre, officier monétaire de Jeanne et Wenceslas*, 2e édit., Bruxelles, 1899, in 8o, 15 pages. (*Don de M. Alphonse* de Witte.)

de Jonghe (Vte B.). — *Un sceau-matrice ogival de la fin du* xiie *siècle du Chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux.* Anvers, 1899, in-8o, 9 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

de Limburg-Stirum (Cte T.). — *Cartulaire de Louis de Male, comte de Flandre*, t. I, Bruges, 1898, in-4o, xix-663 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

de Witte (A.). — *Une requête de F.-J. Moretus.* Anvers, 1899, in-8o, 23 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Forrer. — *Monnaies romaines inédites*, gr. in-8o, 4 pages. — *Quelques variétés inédites de grands bronzes romains*, gr. in-8o, 4 pages. — *Médailles gravées par des artistes d'origine suisse.* Genève, 1898, in-8o, 32 pages. — *A 10 Zecchini piece of Louis II and his consort Marguerite de Foix.* Londres, 1897, gr. in-8o, 4 pages, vig. *The new Swiss twenty franc piece.* Londres, 1898, gr. in-8o, 4 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Germain de Maidy. — *Sept cloches anciennes des Côtes du Nord.* Caen, 1899, in-8o 16 pages.

Stephanik et Zwierzina. — 1898, *Inhuldigings-Penningen*. Amsterdam, 1899, in-4°, 102 pages, vignettes.

Ter Gouw. — *De Muntslag voor Nederlandsch-Indië met het jaartal* 1790. Amsterdam, 1899, in-8°, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Van der Chijs — *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg*. Harlem, 1851, in 4°, 470 pages. Exemplaire annoté par Verachter. Manque les planches. (*Don du bibliothécaire.*)

Ouvrages anonymes et Catalogues.

Manifestation Alfred Bequet, 26 *juin* 1898. Namur, 1899, gr. in 8°, 79 pages, 1 portrait.

The Studio, n° de juillet 1899. (*Don de M. Forrer.*)

Numismatische Correspondenz, n°s 190, 191 et 192. — *Deux catalogues de vente à Paris.* (*Envoi de M. Serrure.*) — *Catalogue Fages*. Amsterdam, 1899. (*Envoi de M. Bom.*) — *Numismatisches Offerten-Blatt*, n°s 73 et 74. — *Numismatischer-Verkehr*, 1899, n°s 5 et 6. — *Catalogue Morchio.* — *Plakette zum Gœtte's* 150sten *Geburtstage.* (*Envoi de M. E. Cahn.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Fr. Goffin.

Une monnaie d'argent de Tunis. — 2 bronzes de Carthage. — 3 pièces suédoises et 1 pièce norwégienne

Don de M. Fisch.

14 médailles et plaquettes gravées par cet artiste.

Don de M. Lemaire.

Une plaquette et une médaille en aluminium, œuvres de cet artiste.

Don de M. De Meunynck.

La porte de Paris à Lille, médaille éditée par Bureau.

Don de M. Ter Gouw.

Monnaie d'argent d'Arton Gunter, comte d'Oldenburg.

Don de M. de Witte.

Pièces suisses de 1 franc et de 20 centimes. — Un bronze rémois. — Médaille maçonnique, par Hart. — Médaille du Congrès de Namur. Soit en tout 11 monnaies et 19 médailles.

Bruxelles, le 25 août 1899.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liége, par M. Fréd. Alvin 5
Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen, par M. le Vte B. de Jonghe 13
Monnaies du comte Auguste de Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire, 1770-1796. Médailles qui le concernent, par M. le Cte Th. de Limburg-Stirum. 19
Adolphe Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg, et sa médaille au squelette vésalien, 1552, par M. C. Picqué . . . 44
Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux, par M. A. de Witte. . . . . 78 et 210
Monnaies rares ou inédites de Tarente de ma collection, par M. Michel-P. Vlasto 145
Monnaie d'or de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, par M. H. Morin-Pons 157
Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld, par M. le Vte B. de Jonche 162
Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française, par M. P. Bordeaux . . . . . 168, 313 et 434
Le pèlerinage de Benoitevaux et ses médailles, par M. L. Maxe-Werly . . . . . 190, 345 et 455
Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains, par M. Adrien Blanchet. 277

Notice sur les monnaies turques avec ornements, par Mubarek Ghalib Bey 303
Les nouveaux types de monnaies françaises, par M. P. Bordeaux 362
Note sur quelques sceaux officiels anciens de Maeseyck, par M. le Dr C. Bamps. 376
Les célèbres collections de monnaies antiques du Chastel et de Hirsch au Cabinet royal de Médailles de Bruxelles, par M. le Vte B. de Jonghe 384
Trois deniers liégeois de la seconde moitié du XIIe siècle, par M. le Vte B. de Jonghe 425
La médaille de Pierre Dupuis, gravée par François Chéron, par M. V. De Munter. 449

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. l'abbé Daniëls à M. A. de Witte au sujet d'un jeton rappelant une fondation faite à l'église de Montaigu. en Brabant, par la Gouvernante Marie-Élisabeth, en 1739 112
Lettre de M. le Cte A. du Chastel de la Howardries à M. le Vte B. de Jonghe, président de la Société, au sujet d'un médaillon d'or inédit de l'empereur Valentinien Ier. 233

NÉCROLOGIE.

Pierre Marie-Anatole Chabouillet, par M. A. de Witte. 235
J.-D. Ortman-Gerlings, par M. le Vte B. de Jonghe 235
Albert Sattler, par M. A. de Witte. 236
Guillaumé-Joseph-Charles Piot, par M. le Vte B. de Jonghe . . 389

MÉLANGES.

Le noble de Gand à la bannière portant une Foi, note rectificative, par M. le Vte B. de Jonghe. — *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances* Compte rendu par M. A. de Witte. — La vente Hirth, à Munich, par M. F. Alvin.— *Un double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne*, par M. Trachsel. — *Trouvailles de monnaies à Orléans*, par Mgr Desnoyers ; note par M. A. de Witte. — Médailles à retrouver, par M. Éd. Vanden Broeck. — Communications faites par M. Mowat, à la Société des Anti-

quaires de France ; résumé par M. A. de Witte. — *Concours de Witte;* avis par M. A. de Roissart.— Monnaies vénitiennes trouvées en Afrique ; note par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies des XVIe et XVIIe siècles à Louvain, par M. F. Vermeylen. — Note sur Pietro da Fano, par M. G. Castellani ; résumé par M. A. de Witte. — Le portrait de Vredius, par M. le Vte B. de Jonghe. — *Canadian diamond Jubilee,* par M. Mc Lachlan ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre à Lille,* par M. Hautcœur ; compte rendu par M. le Cte de Limburg-Stirum.— *Histoire d'un médaillon,* par M. E. Babelon ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Die Münzen und Medaillen Graubundens,* par M. Trachsel ; compte rendu par M. F. Alvin. —*Monete Greche,* par M. le Dr Amerosoli ; compte rendu par M. A. de Witte. — Don de M. Cavens au Cabinet des médailles de l'Etat ; note par M. F. Alvin. —*Les Amis de la médaille ;* note par M. A. de Witte. —Trouvaille de Niel-sous-Asch; note par M. A. de Witte. — La nouvelle pièce française d'un centime ; note par M. F. Alvin. — *Notice sur la Monnaie,* par M. E. Babelon ; compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 114

Les noms de lieux et la numismatique ; par M. de Witte. — *Variété inédite d'un écu d'or au soleil de J.-J. Trivulzio,* par M. Trachsel —*Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,* par M. Fétis ; note par M. de Witte. — *Syracuse, ses monnaies d'argent et d'or au point de vue artistique,* par M. le comte Albéric du Chastel de la Howardries, note par M. le Vte B. de Jonghe. — Les publications récentes de M. Roger Vallentin du Cheylard, par M. de Witte. — *Charles-François Trébuchet,* par M. Éd. Vanden Broeck. — *De Oranje Nassauboekerij en de Oranje-penningen in de koninklijke bibliotheek en in het koninklijke penning-cabinet te's Gravenhage,* par M. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques,* par M le Cte Th. de Renesse, t. IV, 5e liv. ; par M. O. Schepens. — *Durch Syrien und Kleinasien,* par MM. Oberhummer et le Dr H. Zimmerer ; note par M. le Vte B. de Jonghe — *La monnaie de Bruxelles en* 1898, par M. Ch. van der Beken. — *Les monnaies de Medaba, au pays de Moab,* par M. Babelon ; note par M. de Witte. — *Histoire de la maison de La Marck y compris les Clèves de la seconde race,* par M. le Bon de Chestret de Haneffe ; compte rendu par M. le Cte Th. de Limburg-Stirum. — Encore un mot sur deux monnaies d'or de Jean II de Wesemael ; par M. le Vte B. de Jonghe. — Le nouveau billet de mille francs de la Banque de France ; par M. Alvin. — Cinquantenaire de l'Empereur d'Autriche ; la

médaille de la Société de numismatique de Vienne; par M. DE WITTE. — *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands;* compte rendu par M. Alvin — Catalogue de la collection de monnaies grecques du Dr Hunter; par M. le Vte B. DE JONGHE. — M. le Dr E. Bahrfeldt, directeur des *Berliner Münzblätter;* annonce par M. DE WITTE. – La médaille de M. Félix Faure; par M. ALVIN — *Les médailleurs français contemporains,* par M. Marx; compte rendu par M. de Witte. — Cinquantenaire de l'Empereur d'Autriche, la médaille de la ville de Vienne; par M. ALVIN.—Severin Heylbroeck, par M. DE WITTE. — Concours de la ville de Bruxelles; note par M. DE WITTE — Le Congrès international de numismatique de Paris en 1900; par M. DE WITTE. — Sommaire des publications périodiques. 237

Un denier de la ville de Coire du xe siècle, par M. C.-F. TRACHSEL. — Encore le double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, par M. le Vte B. DE JONGHE. — La deuxième édition des *Grundzüge der Münzkunde* de M. H. DANNENBERG, annonce par M. A. de Witte. — *Deux grandes médailles de César. duc de Vendôme, etc.,* par M. J. CHAUTARD; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. – Un prétendu demi-escalin du *sede vacante* de 1744, note par M. le Bon DE CHESTRET DE HANEFFE — *Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection University of Glascow,* compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Monnaies de Tarente,* par M. M.-P. VLASTO. — Le prix Allier de Hauteroche, communiqué par M. le Vte B. de Jonghe. – La plaque Renier Chalon, communiqué par M. A. de Witte. — *Frankfurter Münzblätter,* annonce par M. le Vte B. de Jonghe. — La médaille à la prétendue effigie du Christ, note par M. E. de Breyne. — Les derniers travaux de M. Perini, par M. A. de Witte. – *Die Münzen Friedrichs mit der leeren Tasche, Grafen von Tirol,* par M. H. RIGGAUER; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Communication faite par M. Maxe-Werly à l'Académie des Inscriptions au sujet du médailleur Laurana, note par M. F. Alvin. – *Les médailles et plaquettes modernes,* par M. H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ; annonce par M. le Vte B. de Jonghe — *Dictionnaire des figures héraldiques,* par M. le Cte TH. DE RENESSE, t. IV, fasc. 6, communiqué par M. Schepens. — Rapport du Conservateur du Cabinet des Médailles de La Haye, note par M. le Vte B. de Jonghe. — *XIe Congrès eucharistique,* compte rendu par M. A. de Witte. — Un nouveau comptoir numismatique, annonce par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 392

Concours numismatiques, annonce par M. A. DE WITTE. — Un peson romain, note par M. C. F. TRACHSEL. — 1898. *Inhul-*

digings Penningen, par MM. Stephanik et Zwierzina, compte rendu par M. A. de Witte. — *Les médailles et plaquettes modernes*, par M. de Dompierre de Chaufepié, compte rendu par M. A. de Witte. — Congrès international de numismatique, avis par M. le Vte B. de Jonghe. — Le concours en médailles de 1899, note par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies en Campine, par M. A. de Witte. — Document présenté par M. Lombaerts en la séance de la Société, du 2 juillet 1899. — Guide pratique de l'antiquaire, par MM. A. Blanchet et F. de Villenoisy, compte rendu par M. A. de Witte. — Quelques noms nouveaux d'ajusteurs, note par M. A. de Witte. — *L'œuvre de F. Landry*, par M. L. Forrer, compte rendu par M. A. de Witte. — Communications faites par M. Maurice, à la Société des antiquaires de France, note par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 471

Société royale de numismatique. — Extraits de procès-verbaux.

Réunion du bureau du 20 novembre 1898. 137
Réunion du bureau du 1er décembre 1898 271
Réunion du bureau du 29 janvier 1899 271
Réunion du bureau du 20 février 1899 272
Assemblée générale tenue à Audenarde, le 23 avril 1899 411
Réunion du bureau du 15 mai 1899 421
Assemblée générale tenue à Bruxelles, le 2 juillet 1899 487
Réunion du bureau du 8 août 1899 505
Liste des membres de la Société au 1er octobre 1899 506
Liste des ouvrages reçus 140, 273, 422, 520
Cabinet numismatique 143, 276, 424, 522
Table des matières. 523
Table des planches. 528

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST EXPLIQUÉE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I.	
1.....	37
2.....	38
3 et 4 .	38
Planche II.	
1. ...	40
2.... .	39
3. . . .	37
Planche III.	
1. ..	44
Planche IV.	
1. ...	210
2 et 3 .	211
4 et 5..	212
6.....	213
7 à 9..	214
10 et 11.	215
12 et 13	216
14 à 17 .	217
18 et 19.	218
20 à 24 .	219
25 et 26.	220
Planche V.	
27 à 29 .	220
30 à 36 .	221
37 à 42 .	222
43 à 47 .	223
48 à 50 .	224
Planche VI.	
1 et 2..	145
3.. ..	148
4.....	147
5	148
6.... .	149
7 et 8..	150
9.. ...	151
10	152
11.... .	153
12... ..	154
13 et 14.	155
Planche VII.	
1.. ...	180
2.... .	182
Planche VIII.	
3... .	184
4.....	189
Planche IX.	
51 et 52.	224
53 à 59 .	225
60 à 67 .	226
68 à 72	227
73 à 77 .	228
Planche X.	
78 à 84 .	228
85 à 90 .	229
91 à 96 .	230
97 à 103.	231
104 et 106	232
Planche XI.	
1 et 2..	377
4 et 5 .	380
Planche XII.	
3.....	378
6 à 9...	381
Planche XIII.	
1 à 10	438
11.....	443
12.. ...	444
13.....	438
14	445
Planche XIV.	
1.....	449

AUGUSTE DE LIMBURG STIRUM, *Evêque de Spire*

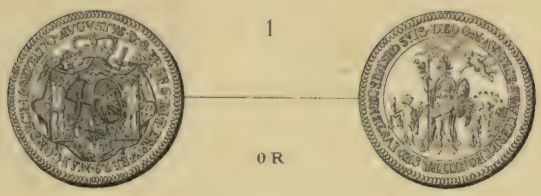

1

OR

2

Æ

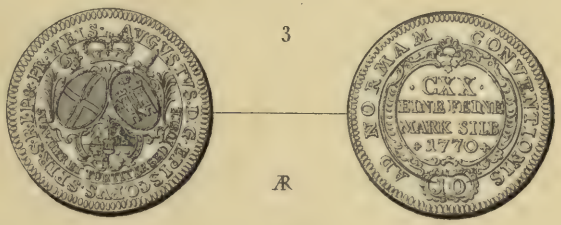

3

Æ

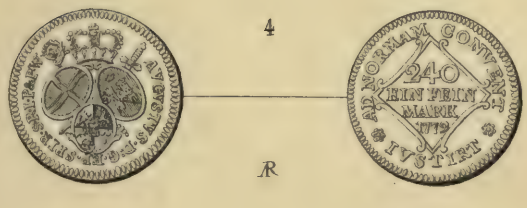

4

Æ

J. Lavarenne, del.t & sculp.t

1

AR

2

AR

3

AR

G. Lavalette del. & sculp.

J. Malvaux, sculp. J. Gormaere, imp.

G. Lavalette, del. et sculp.

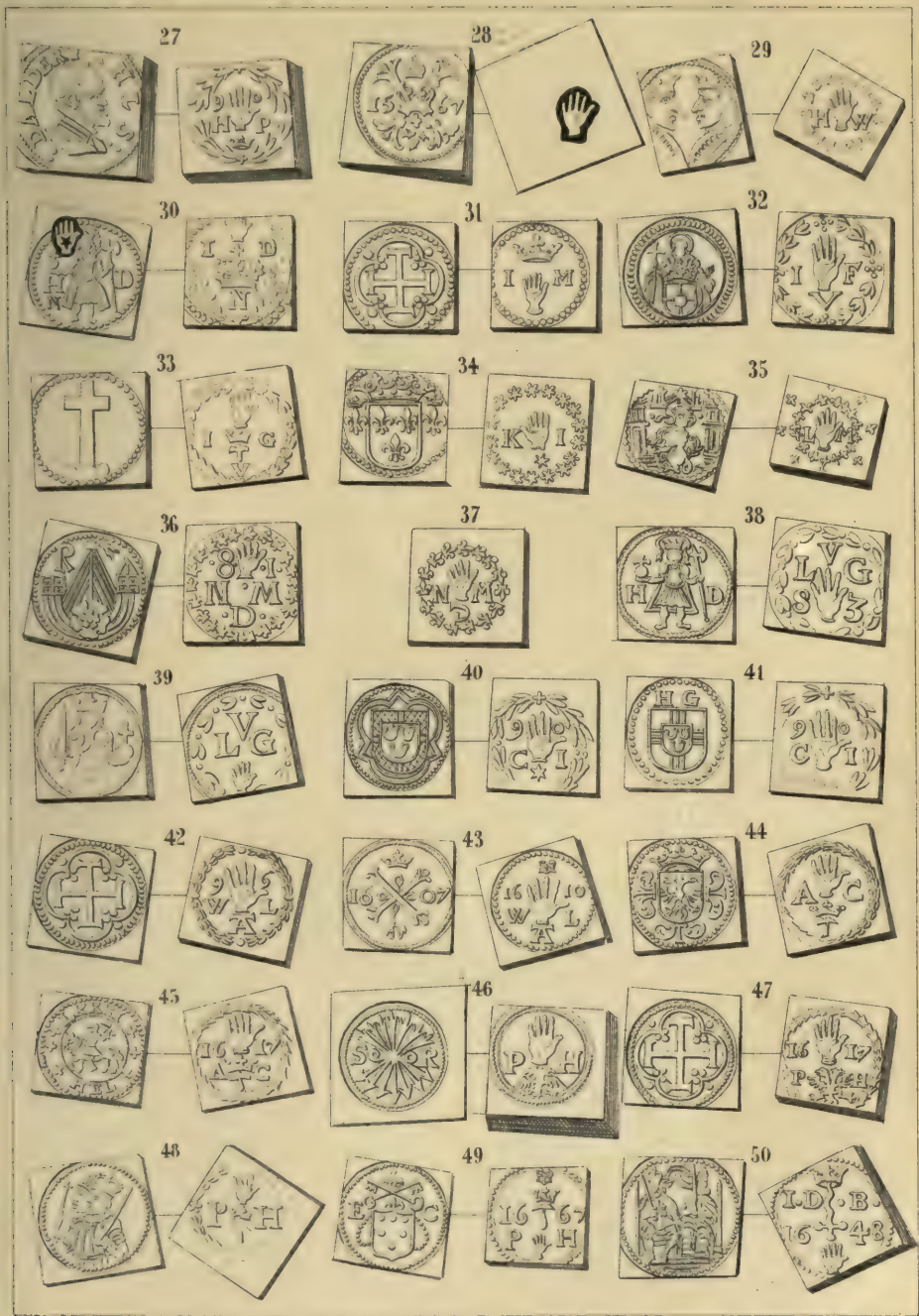

J. Lecrenne del. & sculp.

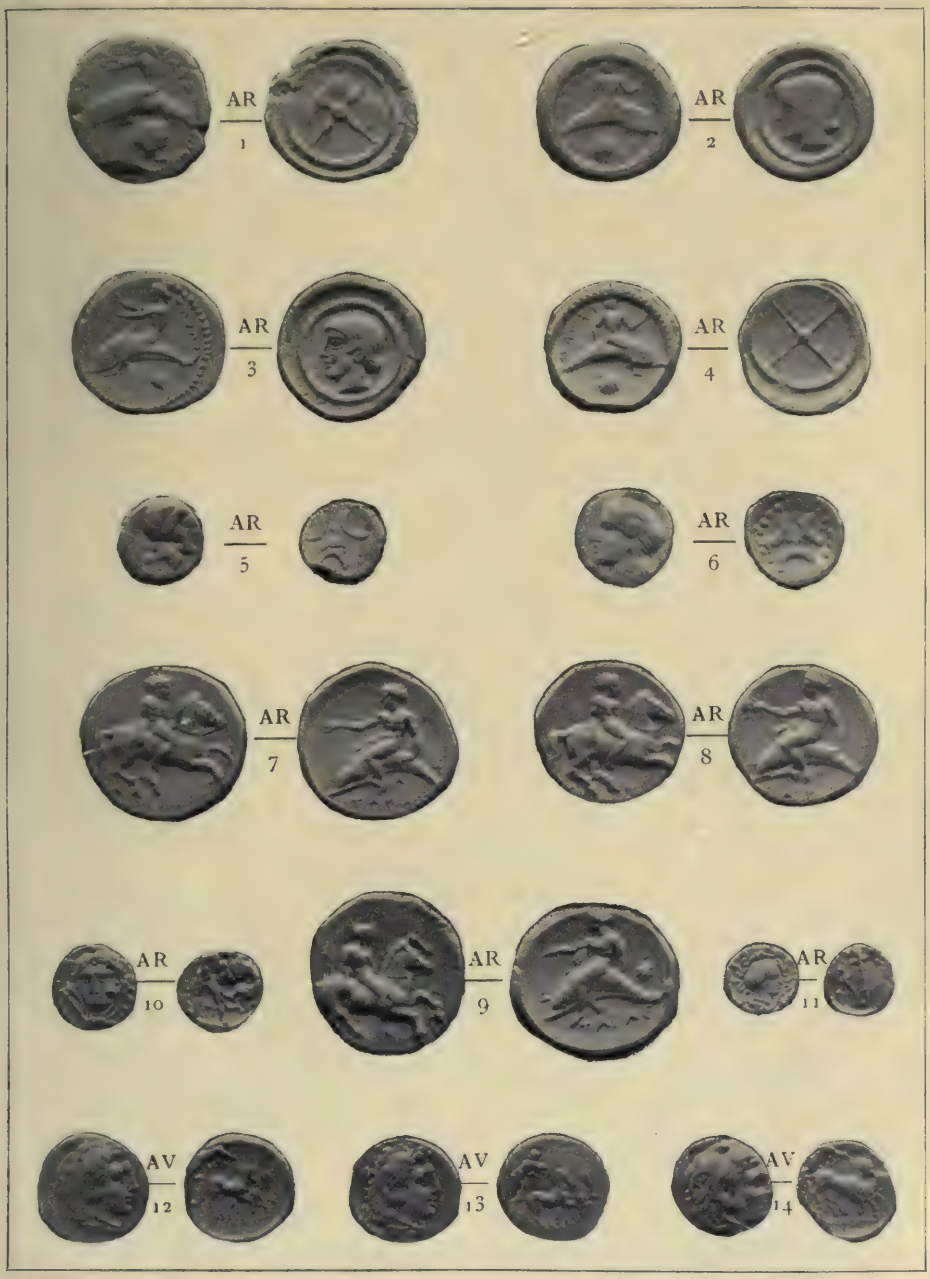

J. Malvaux, sculpt. J. Goemaere, imp.

TARENTE (COLL. M. P. VLASTO)

N° 1.

N° 2.

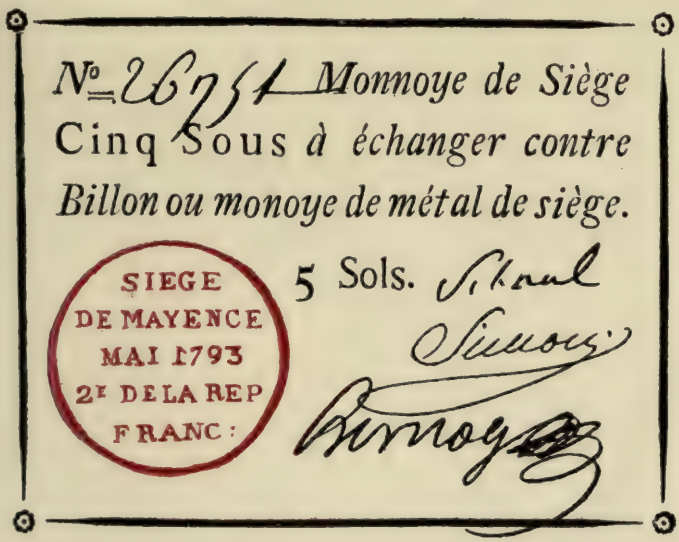

J. Malvaux, sculpt. J. Goemaere, imp.

No 3.

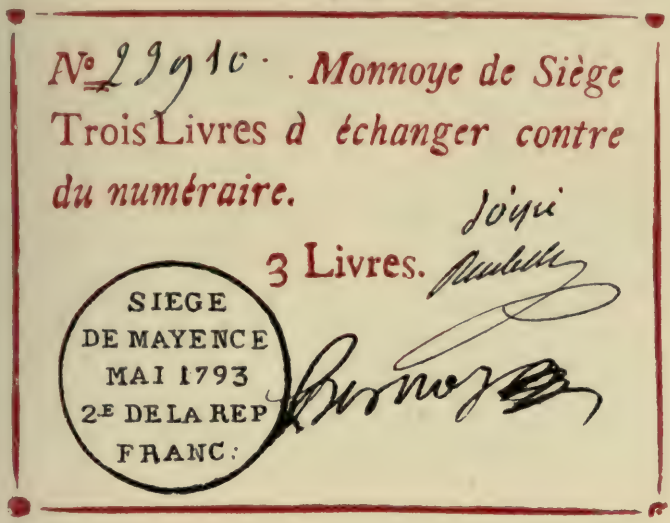

No 4.

J. MALVAUX, sculpt. J. GOEMAERE, imp.

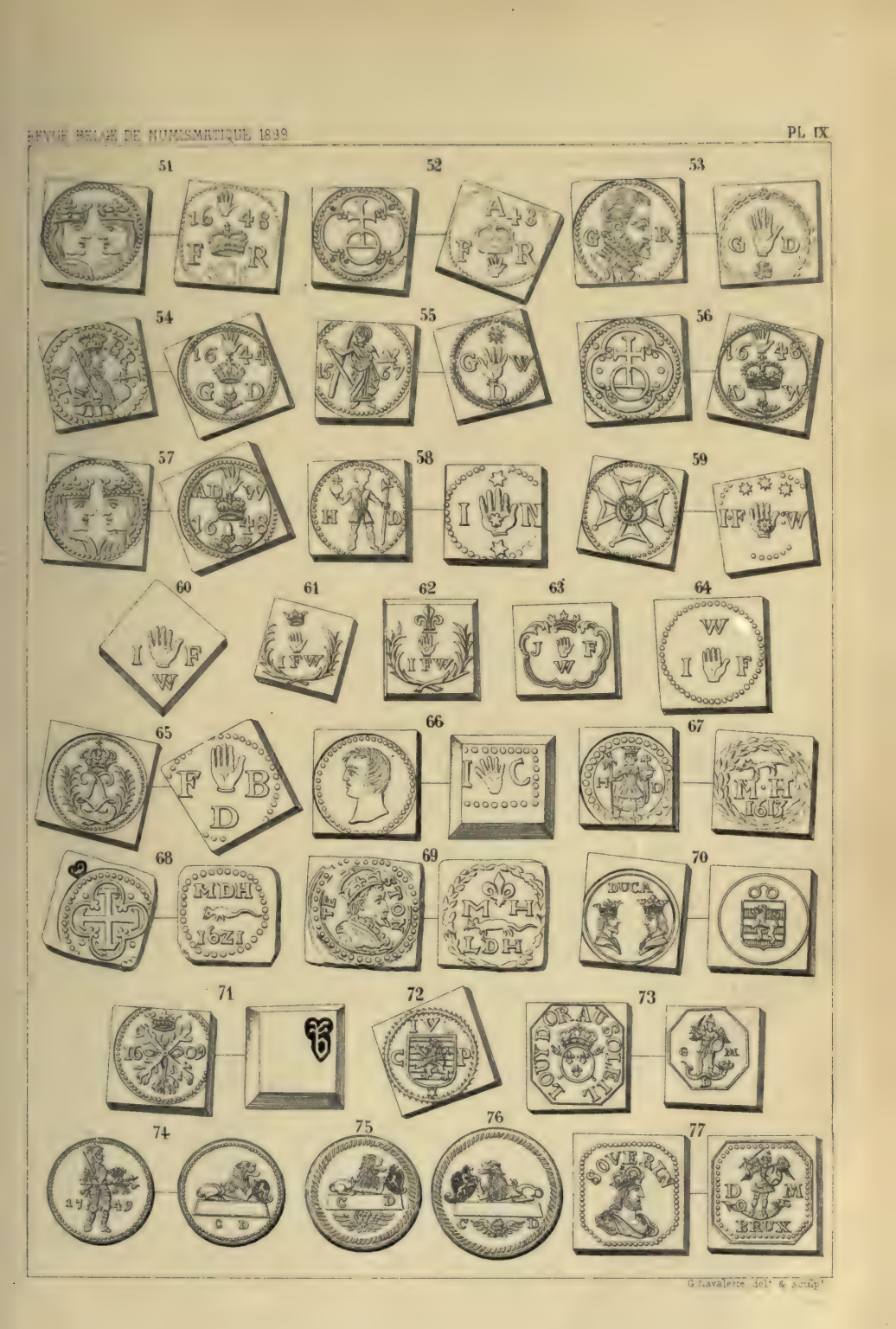

G. Havalette del. & Sculp.

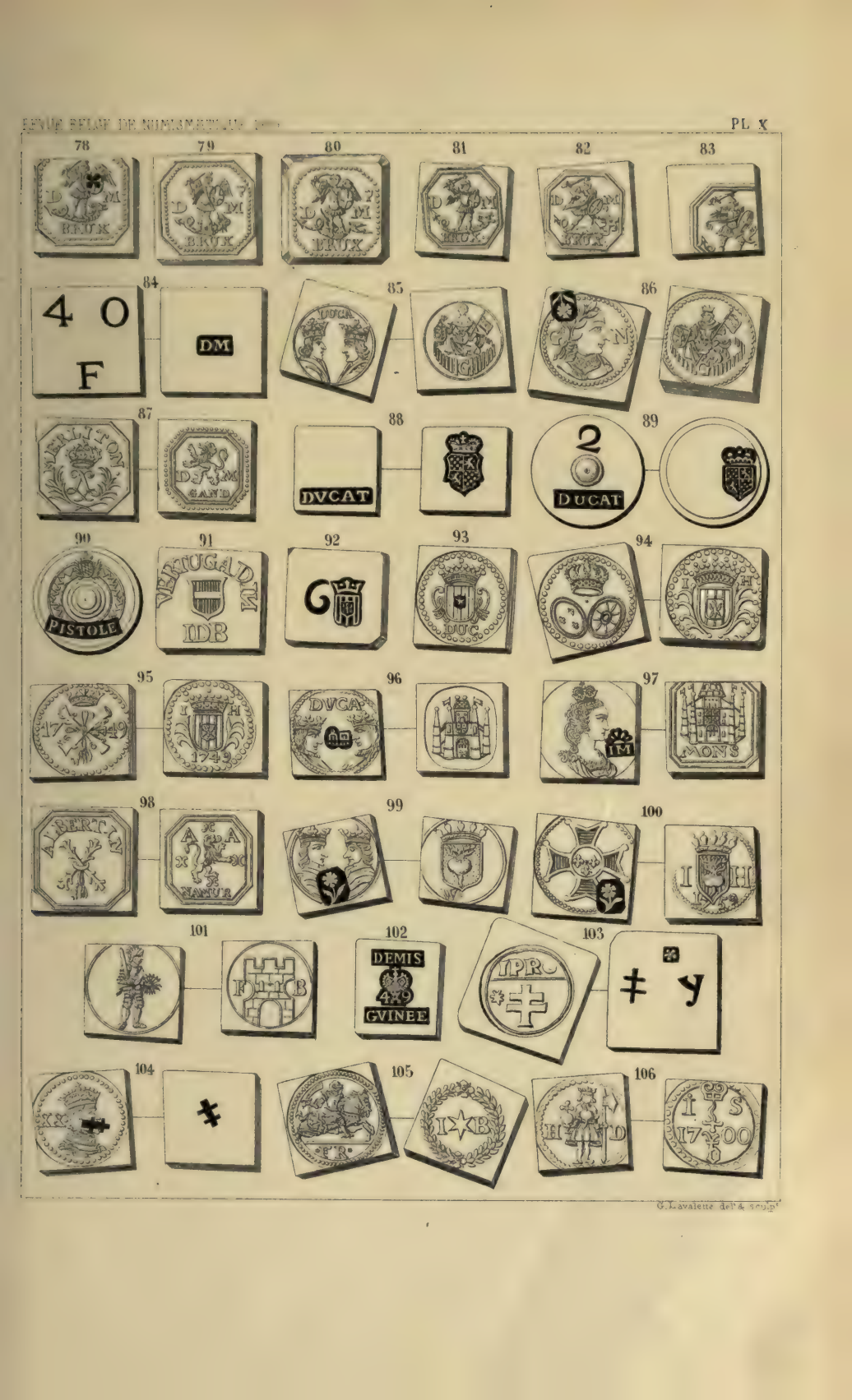

G. Lavalette del & sculp.

1

4

5

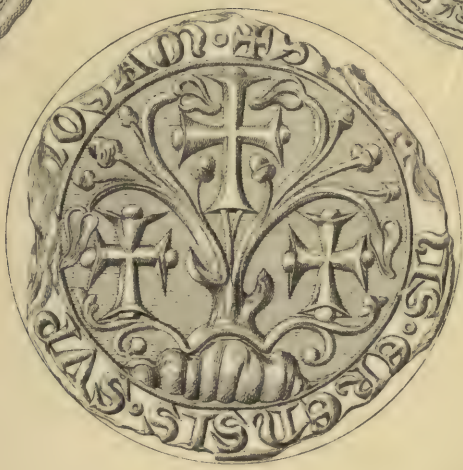

2

G. Lavalette adrac del. & sculp.

3

6

9

8

7

F. Lavarenne, ad nat. del. & sculp.

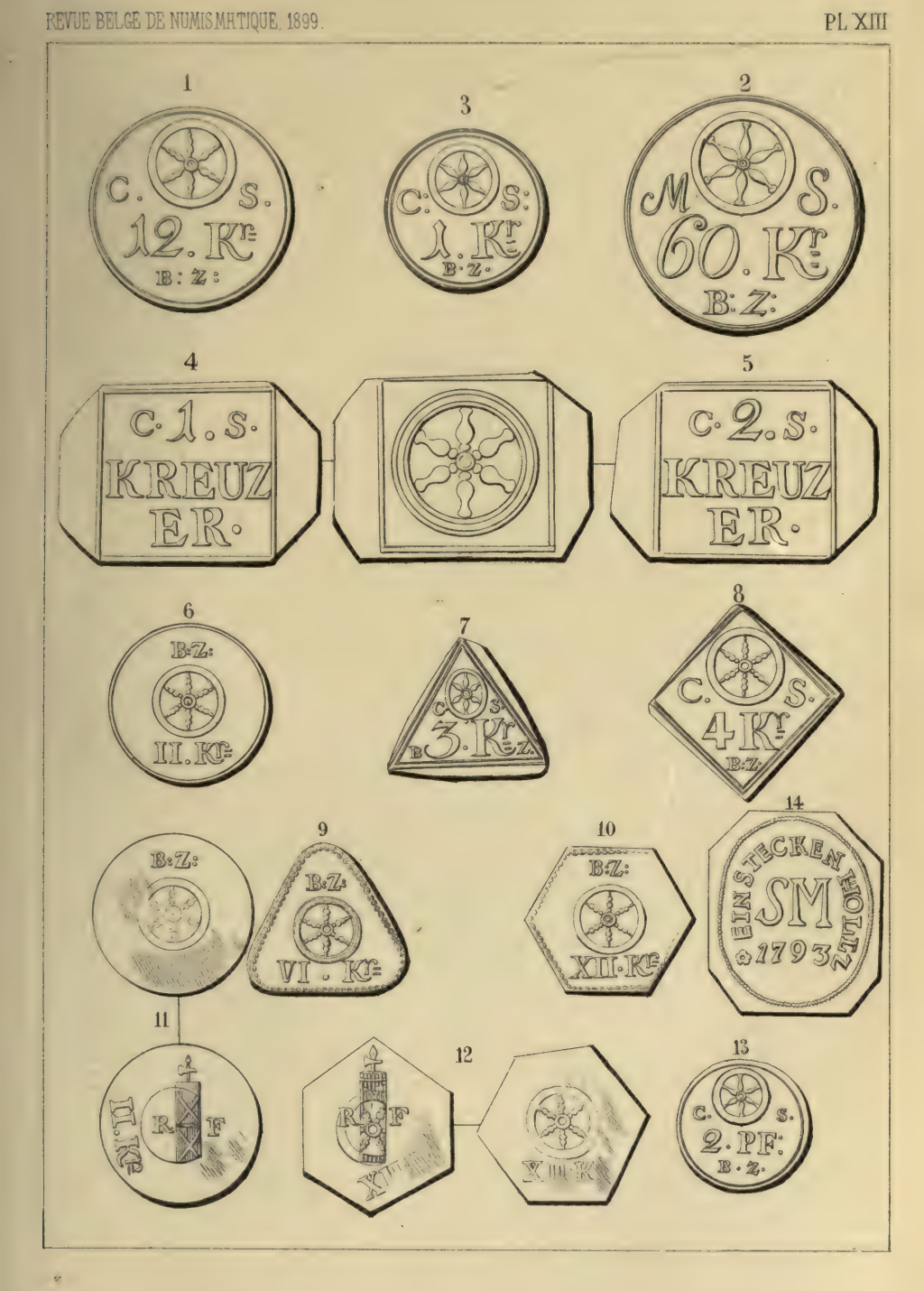
1
C. S.
12. Kr.
B: Z:
3
C. S.
1. Kr.
B·Z·
2
M S.
60. Kr.
B: Z:
4
C·1.S·
KREUZ
ER·
5
C·2.S·
KREUZ
ER·
6
B·Z:
II. Kr.
7
C S
B 3. Kr. Z.
8
C. S.
4 Kr.
B·Z·
9
B·Z·
VI. Kr.
10
B·Z:
XII·Kr.
14
EIN STECKEN HOLTZ
SM
1793
11
II. Kr.
R F
12
R F
XIII
XIII·Kr.
13
C. S.
2. PF.
B·Z·

J. Malvaux, sculp. J. Gormaere, imp.

CJ
3
R4
t.55

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY